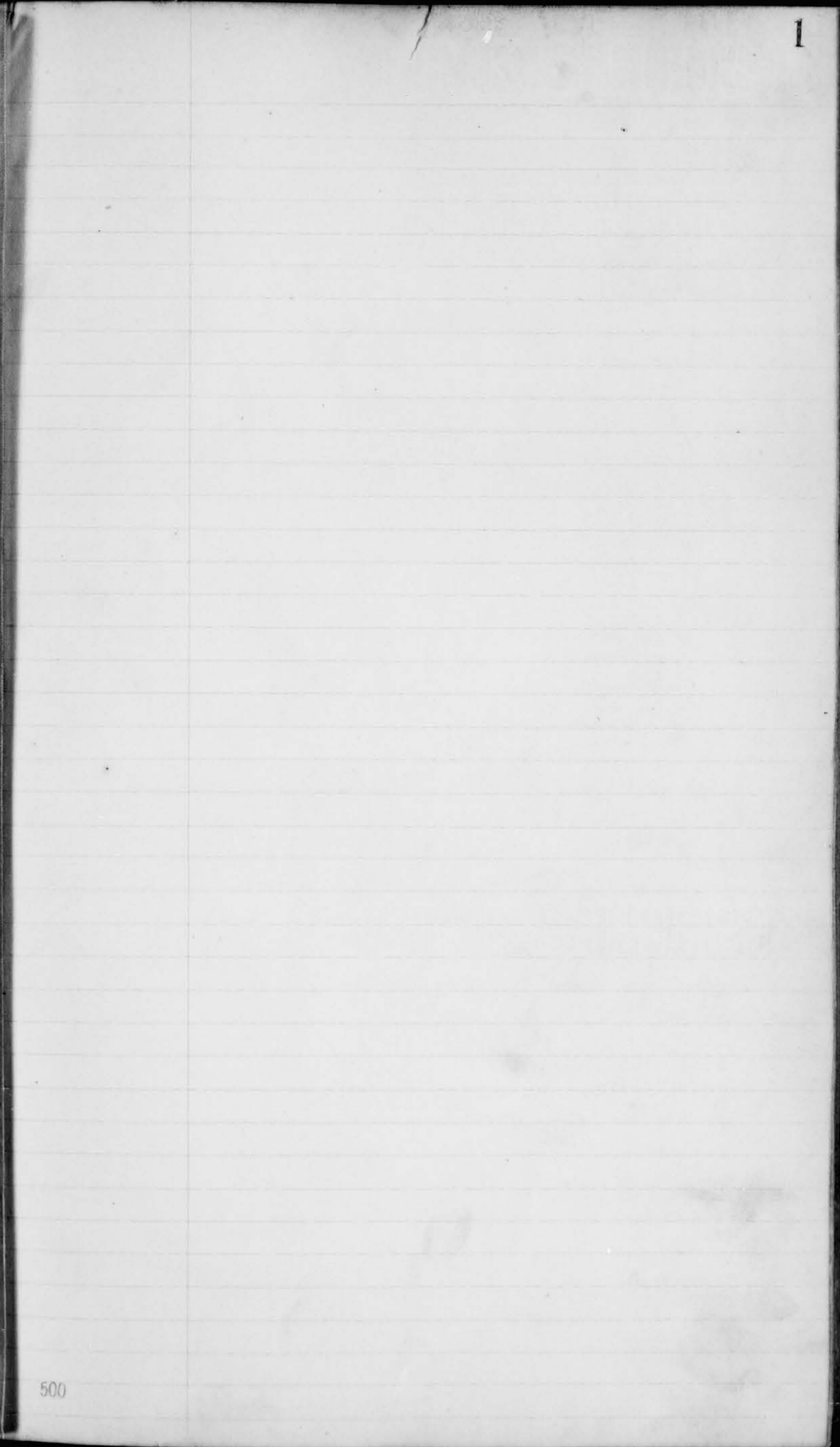
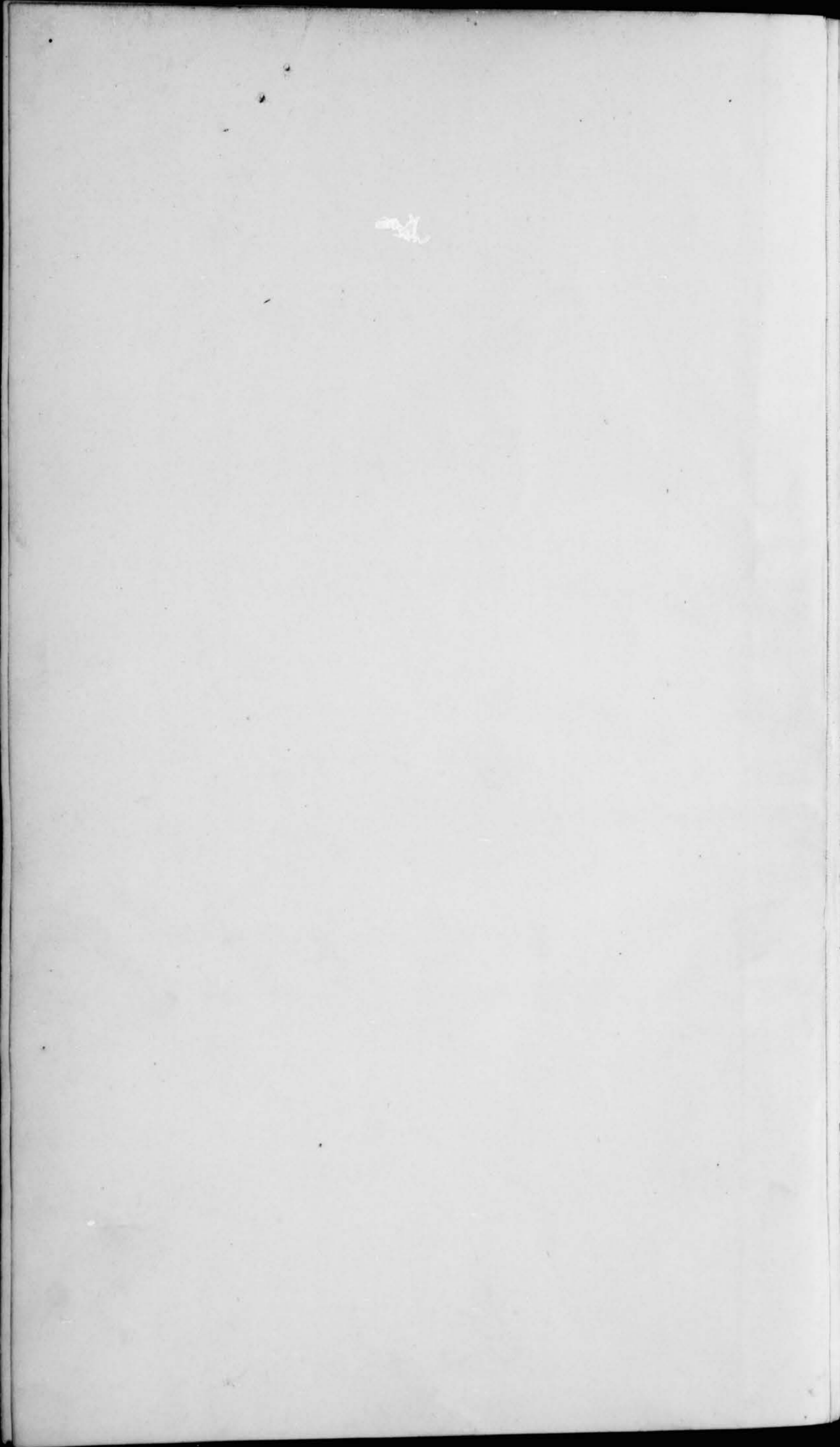


P7/B1,2



1

500

Province de Quebec
Municipalité du Village
Aboultic -
Lundi 7 novembre 1904

Assemblée du Conseil Municipal du Village
Aboultic tenue au lieu ordinaire des séances
du dit Conseil, Lundi le septième jour du mois
de novembre mil neuf cent quatre (1904) en
conformité aux dispositions du Code Muni-
cipal de la Province de Quebec à laquelle
sont présents: Sulpice Gaudy Sr. Maire de
Aboultic, Louis Lotendresse, Ludg. Milleur,
Joseph Racette - C. Racine, formant
quorum sous la présidence de Monsieur
le Maire -

Les Minutes de la dernière assemblée
sont lues et adoptées à l'unanimité -
sur proposition de M. L. Lotendresse
secondé par M. Ludg. Milleur -

Il est rapporté à la connaissance du
Conseil qu'il a quelques lots, propriétés
habitées ou il n'y a pas d'autres de plantes
suivant règlement - à d'autres endroits
des arbres plantés mais pas en ligne
avec les plantes suivant l'ordre donné par
ce Conseil - les arbres ou lieu d'être
plantés dans la rue sont plantés au
dela de la clôture sur les propriétés
ce qui donne pas un beau coup d'oeil
M. J. C. Gaudy Sr. Maire, M. Racine,
et autres -

Alors le Conseil ordonne à l'inspecteur
qu'il avis soit donné en conséquence.

Question que certaine personne
passe sur les trottoirs avec des chiens
sur face des lots de M. Maire Fortin

Ainsi la liberté que l'on s'est permise
d'enclore de la terre dans l'avenue Ste
Blaise -

Après discussion

Le Conseil ordonne au Comité de
Voie de faire visite de faire rap-
-port

L'inspecteur de Voie commet au
Conseil la question des chemins
d'hoir pour les Avenues Pelopon
St-Blaise côté Nord.

Le Conseil ordonne à l'unanimité à
l'inspecteur de rendre rapport la fois
les chemins d'hoir Av. Pelopon Av. St
Blaise côté Nord jus qu'à Stanley Park.
avec Caution -

M. J. H. Berthelette conseiller fait
l'entrée - en prend son siège -

Il est question de pierre concassée
pour cette municipalité d'Almonte
Il est proposé par J. H. Berthelette
de vendre par M. L. Létourneau
deux trois toises de pierre concassée
sachant acheter de M. J. B. Pelopon
au prix de \$10 = la tonne -

adopté
La séance est levée

J. Gaudry
Maire

J. Radin

Province de Québec
Municipalité du Village
d'Almonte
19 Novembre 1904

Assemblée 19. Nov. 1904

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
de la Corporation du Village d'Almonte, convoquée
par J. Radin Maire d'Almonte d'Almonte de la dite
Corporation, et tenue ce 19^e jour du mois de
Novembre mil neuf cents quatre (1904) au lieu
ordinaire des séances du dit Conseil en conformité
aux dispositions du Code Municipal de la Province
de Québec, à laquelle sont présents: Wilfrid
Gaudry le Maire M. M. L. Létourneau J. H.
Berthelette Ludg. Meilleur Jos. Racette Eugène
Dazi et Achille Racine tous amendeurs Muni-
cipaux siégeant au complet sous la prési-
-dence de Monsieur le Maire.

Reçu de l'Assemblée -

- 1^o. Prendre connaissance d'un projet d'arrange-
-ment à l'amiable avec la cité de Montréal
Re le canal d'égout des eaux épurées du
champ d'épuration à travers la territoire de la
Corporation d'Almonte pour se déverser
à la Rivière des Prairies.
- 2^o. Prendre connaissance des lettres de la
cité de Montréal en date du 12. 15 du
présent mois demandant la per-
-mission de continuer le canal en
dessous le chemin public, pour
ajouter les eaux de surface et autres,
et sans préjudice aux droits respec-
-tifs des parties. - - -

Le Conseil après avoir pris connaissance
du projet d'arrangement à l'amiable, pré-
-paré sur une lettre de la cité de Montréal
en date du 14. jour d'Octobre dernier, et sur
les rapports de M. J. Emile Vanier dont
copies ont été déposées au bureau de
cette dite Corporation -

L'inspecteur

En après avoir minutieusement étudiés des-
-crites ce projet, article par article.

En après avoir pris connaissance des lettres
de la cité de Montréal en date du 12.15 des
courant, comme ci-dessus mentionnés.

Le conseil après avoir délibéré sur à toutes
garanties, responsabilités, conditions et
obligations de la cité de Montréal avec la
dite Corporation du Village Chamblais,
le tout tel que décrit dans le projet
d'aménagement à l'étude.

Il est proposé par M. Giffli, Juge
secrétaire par M. Ludger Meillon

En les avocats de cette Corporation
sont autorisés de donner avis à la
cité de Montréal que ce conseil est
prêt à signer le dit projet d'amar-
-gement avec les articles y ajoutés
aux conditions suivantes

1^{re} La cité de Montréal devra au prea-
-lable adopter et signer le dit projet
tel qu'amendé par les articles
12.13.14.15.

2^o Faire préparer les plans et devis des
travaux pour la construction du tufau
à être construit et placé dans la Rivière
des Paroisses; ces plans et devis doivent
être préparés d'après les données
de M. J. E. Vanier dont copies ont été
exposées au bureau de cette corpora-
-tion.

Les plans et devis après avoir été approu-
-vés par l'ingénieur H. J. Ouellet, ils
devront être aussi approuvés par
l'ingénieur de la cité, signés par
l'ingénieur au Comité de la Rivière,
confirmer par son Honneur le
Maire au conseil, après quoi
remettre le tout, des suites avec

le

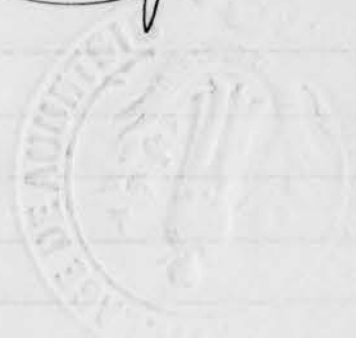
le dit rapport à la Corporation d'Alamtrie
Alors la Corporation du Village Chamblais signera
aussitôt le dit rapport et donnera immédiatement
la permission de traverser le chemin public, le
tout en conformité aux conditions énoncées dans
le dit projet d'aménagement.

adopté

La séance du conseil est ajournée à la
Paroisse le samedi 11.12.1911 et autorise de
compte le dit conseil aussitôt après recep-
-tion de la réponse de la cité.

S. Gaudry
Maire

J. Gaudry
Secrétaire



Province de Québec
Municipalité Village
Almonte 5 Dec 1904

Assemblée du conseil Municipal du Village
d'Almonte tenue au lieu ordinaire des séances
du dit conseil Lundi le cinquième jour
du mois de Dec 1904, en conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la Province
de Québec, à laquelle sont présents - Siffert
Gaudy ex Maire et M. les conseillers Louis
Létourneau Ludge Meilleux. Siffert Gaudy for-
mant quorum sous la présidence de M.
le Maire.

Les minutes de l'assemblée du conseil en
date du 7 Nov. 1904

sont adoptées sur proposition du conseiller
L. Daze appuyé par M. Létourneau.

celles de l'assemblée spéciale en date du 17
Nov. 1904 sont adoptées sur proposition du
conseiller Létourneau seconde par le conseil
- L. Daze -

Le secrétaire Lervois remet au Maire une
lettre de la cité de Montréal concernant le
projet d'aménagement à l'amiable soumis
par la Corporation Almonte Re le conseil
d'égouts de la dite cité de Montréal -
M. le Maire en donne de suite la lecture
Le conseil satisfait de cette réponse, a
la cité de Montréal de venir à régler et
de répondre au dit aménagement -
Donc la lettre est sur la table.

Le secrétaire Lervois soumet qu'en vertu
d'une résolution de ce conseil en date du
des 7 Nov derniers les chemins d'iviés
des Avenues Pelopon partie sud - et
Avenue St-Clair partie nord jusqu'à
l'avenue Stanley Park. ont été vendus
suivant la loi et sous les cautions
ont été exigés par les entrepreneurs. Les prix
Av. Pelopon 20⁰⁰ Av St-Clair 15⁰⁰

est proposé par M. Létourneau
seconde par Ludge Meilleux
Que la vente de ces chemins s'effectue telle qu'a-
dormi par ce conseil en date du 7 Nov - dernier
soit approuvé et que répartitions soient faites sui-
vant procès Verbaux d'icelles -

adopté

Monsieur le Maire soumet au conseil une
demande faite par M. R. Rogers charretier - pour
permission à été accordée aux écrivains
de laisser leur voiture et d'aller se tenir en
pennon au dépôt des Hommes. M. P. D. de
pour permis et y tenir plus et autrement
Le conseil après avoir consulté les règlements
de cette corporation concernant les permis des char-
retiers, et après avoir discuté les inconvénients
pouvant résulter de cette permission -

Le conseil décide unanimement qu'il donnera
cette permission par résolution -
et de plus que le lieu de place demandée sera
pas la propriété de la Cité - afin d'éviter des
désagréments - Que le règlement reste en
vigueur et être exécuté -
Élection du foyer de la salle pour l'année
1905

Le propriétaire M. Létourneau déclare au
conseil qu'il ne peut louer la salle au
même prix qu'les années passées, et
demande \$50⁰⁰ par année et aux
mêmes obligations -

Après discussion -

est proposé par M. L. Daze
seconde par M. L. Meilleux
Que la salle Létourneau soit com-
me lieu de réunion du conseil de
cette Corporation pour le prix et somme
de Cinquante piastres, et que les conditions
d'entretien de la dite salle soient les mêmes
que pour l'ancien tableau parvenue l'année
du 31 Dec. salle chauffée et éclairée adoptée

Nomination d'un président d'élireurs Municipale
 devant avoir lieu en janvier prochain
 Proposé par M. Ludger Meilleux
 Secondé par M. L. Leduc
 Que M. J. D. Hadou Sec. Gen. de cette Municipalité
 soit nommé président de la prochaine
 élections Municipale devant avoir lieu
 le 2^e dimanche de janvier 1905

adopté

J. D. Hadou
 Sec. Gen.

Province de Québec
 Municipalité du
 Village d'Almonte

9 janvier 1905

A une assemblée des intéressés électeurs Municipaux de la Municipalité du Village d'Almonte, tenue le deuxième jour du mois de janvier mil neuf cent cinq (1905) à dix heures de l'avant midi en la salle des séances du dit conseil, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par J. D. Hadou secrétaire Municipal de la dite Municipalité, le premier janvier mil neuf cent cinq (1905) d'un acte public en la dite Municipalité tel qu'il appert aux certificats de publication de cet avis, ensemble annexés et demeurant aux archives du dit conseil, sous la présidence de J. D. Hadou secrétaire Municipal d'unement nommé à cette fin par une résolution du conseil de la dite Municipalité en date du onzième jour de décembre dernier.

Le président ayant donné lecture des avis publics et certificats de publication, ouvre la dite assemblée et a invité des électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire comme conseillers Municipaux.

Proposé par M. J. B. Peloguin Notaire
 Secondé par M. Emile Rogers charpentier
 Que M. Bligny St Aubin soit nommé conseiller de cette Municipalité en remplacement de M. Leffle Daze dont le terme d'office est expiré et dont le terme d'office de M. St Aubin expirera en 1908.

Proposé par M. Charles Blanchard payeur
 Secondé par P. H. G. Courville pompier
 Que M. Ludger Meilleux soit nommé conseiller

conseillers de cette Municipalité en remplacement de lui-même et dont le terme d'office expirera en 1908.

Une heure s'étant écoulée sans qu'aucune objection ou opposition fut faite l'ouverture de la dite assemblée à la nomination comme Conseillers Municipaux d'autant de candidats qu'il y a de Conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le président proclame élus conseillers Municipaux de la dite Municipalité du Village Ahuntsic, les candidats sus mentionnés mis en nomination savoir M. M. Bleury Dubois en remplacement de M. Suffle Daze et M. Leduc Meilleur en remplacement de lui-même, dont tous demeurent et résident dans les limites de la dite Municipalité et dont le terme d'office de M. M. Suffle Daze et Leduc Meilleur est expiré -

Après la proclamation terminée le président lève l'assemblée -

Village Ahuntsic 9 Janvier 1905 -

J. D. Duro
Président de l'Assemblée

Province de Québec
Municipalité du
Village Ahuntsic

26 Janvier 1905

Assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village Ahuntsic convoquée par J. D. Duro Secrétaire Trésorier de cette Municipalité tenue ce 26^{me} jour de Janvier 1905 - en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec (ou leur ordonnance des séances du dit Conseil) à laquelle sont présents M. M. S. Gaudry Maire M. L. Latendresse Leduc Meilleur Joseph Racette, Comité Raimé J. M. Berthelette Bleury et autres siégeant sans au complet et en la présence de M. le Maire Pub de l'Assemblée -

1. Nomination du Maire pour 1905
2. Audition des comptes pour l'année 1904
3. Engagement du Secrétaire Trésorier pour 1905
4. Accord en considération d'être d'arrangement entre la Cite de Montréal et le Village Ahuntsic si le Canal d'égout est décidé définitivement sur cet acte si possible est.

Proposé par M. Latendresse

secondé par J. M. Berthelette

que M. S. Gaudry soit réélu Maire de cette Corporation pour l'année 1905 -

adopté

Je S. Gaudry le déclare élu Maire de cette Corporation pour l'année 1905 et je m'engage à bien et fidèlement les servir de ma charge au mieux de ma connaissance et capacité -

Ainsi que Dieu me soit en aide

Arrêté par devant moi
ce 26^{me} jour de Janvier 1905
au Village Ahuntsic.

S. Gaudry
Maire

J. B. Pelagani J. P.

Propose par M. L. Latendresse
Seconde par J. M. Berthellette
Que les comptes du secrétaire Simon J. Hadam
soient adoptés et acceptés par ce conseil
comme étant corrects

adopté

Propose par M. L. Latendresse
Seconde par J. M. Berthellette
Que M. J. Hadam soit engagé comme
secrétaire pour l'année 1905 -
au même prix et conditions qu'il en
soit demeuré l'année dernière

adopté

Propose par M. L. Latendresse
Seconde par B. Noire
Que le somme de deux mille
soient payés à J. Hadam pour les
dépenses de voyage à Montréal touchant
la cause de Canal de Saint-Jean
le 19 Nov. et 23 Jan 1905

adopté

Propose par M. L. Latendresse
Seconde par M. J. M. Berthellette
Que l'acte d'arrangement entre la cité de
Montréal et la Corporation du Village de
Ahuntsic tel qu'il est annexé aux
présentes soit accepté par ce conseil
et que M. M. Le Maréchal et le secrétaire Simon
soient tous deux autorisés de le signer
pour et au nom de cette corporation
en autant que le dit acte soit accepté
et signé par la cité de Montréal et que
le montant mentionné au dit acte
soit payé à qui de droit.

est que le dit
acte soit inscrit
au procès verbal
de cette assemblée

adopté

L. Gaudet
Secrétaire

Transaction
Entre
La Cité de Montréal
et
Le Village d'Ahuntsic
en l'an mil neuf cent cinq le vingt-
huitième jour du mois de Février
devant Maître Victor Moine, commissaire
notaire public pour la Province de Québec
en Canada, résidant et pratiquant en
la cité de Montréal, dans la dite province

ont comparu

La Cité de Montréal, corps politique et incor-
poré, ayant sa principale place d'affaires à l'Hotel
de Ville, dans le quartier Est de la dite cité de
Montréal, ici représentée et agissant par son
homme le Maire de la dite cité, Monsieur
Thomas Laporte, négociant
demeurant en la dite cité de Montréal.

Partie aux présentes de première part:
Et La Corporation du Village de Ahuntsic
corps politique et incorporé, ayant sa principale place
d'affaires au Village de Ahuntsic, dans le district
de Montréal, dite province, ici représentée par
Monsieur Siffred Gaudet employé de banque
Maire de la dite Corporation et J. Hadam son
secrétaire, tous deux
résidant au dit Village d'Ahuntsic, et en cette qualité
dûment autorisés à l'effet des présentes par une
résolution adoptée à une assemblée du conseil
de la dite Corporation tenue le vingt six Janvier
dernier et seize Février courant
et dont copie certifiée restera annexée aux
présentes après avoir été signées par le Maire
commissaire ou vaient

Partie aux présentes de seconde part:

Lesquelles parties ont d'abord déclaré:
Que la dite Corporation du Village de Ahuntsic
a intenté contre la cité de Montréal surdite
une action accompagnée d'un bref d'injon-
tion portant le N^o 2100. des dossiers de la
Cour Supérieure pour le district de Montréal,
demandant qu'il soit enjoint à la cité

de Montréal susdite de cesser de conduire les eaux de surface, les eaux ménagères et les eaux d'égout provenant du quartier St-Denis, de la dite cité ou de tous autres endroits, et de les déverser dans un cours d'eau verbalisé par procès verbal en date du trois Novembre mil huit cent dix-neuf (1910), et passant à travers la dite Municipalité de Montréal.

qu'une règle "nisi" a été omise dans la dite cause à la demande de la dite partie de seconde part contre la dite Cité de Montréal pour mépris de cour, pour refus de se conformer à l'injonction interlocutoire émise dans la dite cause, et qu'une deuxième poursuite a été prise par la dite partie de seconde part contre la dite Cité de Montréal dans une cause portant le n° 2266 des dossiers de la dite Cour, avec bref d'injonction interlocutoire, demandant qu'il soit fait défense à la dite Cité de Montréal de passer un canal d'égout à travers le chemin public du dit Village de Ahmstrie pour conduire les dits égouts à la Rivière des Prairies.

Que les parties en sont venues à un arrangement à l'amiable et ont transigé sur les dites causes, de même qu'elles ont réglé tous les points en litige au sujet des dits égouts aux conditions suivantes:

1^o La dite partie de seconde part retire par les présents les actions et demandes mentionnées et se désiste des injonctions interlocutoires émisses dans les dites deux causes, s'engageant à produire sans délai toutes procédures nécessaires à cet effet;

2^o La dite Cité de Montréal susdite aura le droit de continuer à évacuer par le dit cours d'eau verbalisé ses eaux provenant du quartier St-Denis ou de tous autres endroits sous le contrôle de la dite Cité, tel que mentionné ci-dessus, jusqu'au premier Septembre pro-

+. mil neuf dix
1910

cham 1910

cham 1905 ou jusqu'à toute autre date antérieure à laquelle l'égout en construction pour conduire les égouts à la Rivière des Prairies sera terminé:

3^o La dite Cité de Montréal aura le droit de faire traverser à son égout le chemin public de la dite Municipalité de Ahmstrie, afin de le conduire jusqu'à la Rivière des Prairies, à l'endroit où il est actuellement destiné à passer, et de faire dans le dit chemin public, les travaux nécessaires à cet effet, ainsi que pour l'entretien et l'exploitation du dit égout.

4^o Pendant le temps que dureront les travaux nécessaires à cet effet, la dite Cité devra faire les travaux ou constructions temporaires requises pour permettre au public de voyager sur le dit chemin, et elle s'engage à remettre le dit chemin, après la construction du dit égout, en aussi bon état qu'actuellement, et à payer tous dommages qui pourraient être soufferts par le public par suite des travaux qu'elle aura à faire pour conduire le dit égout à travers le dit chemin;

5^o La dite Cité de Montréal susdite s'engage de plus à construire, d'ici au premier Septembre prochain, dans la Rivière des Prairies, un tuyau de charge pour son dit égout jusqu'à une distance minimum de deux cent-cinquante pieds (250pds) des eaux basses de la dite rivière, afin de conduire les matières du dit égout dans le courant de la dite rivière, et de ce que cette charge et les liaisons du dit égout seront faites. La dite Cité de Montréal susdite devra discontinuer d'évacuer en aucune manière par le dit niveau verbalisé:

6^o Jusqu'à ce que les travaux mentionnés en l'article précédent soient terminés sous le délai spécifié plus haut, la dite Cité de Montréal susdite aura le droit de faire passer les effluents par son champ d'épuration dans le dit niveau verbalisé, mais elle le fera sous ses risques et périls, et sous l'obligation de payer

deux cent-cinquante
pieds

payer tous dommages qui pourraient être réclamés de la dite corporation du Village d'Armitée à raison de ce fait, tant pour le passé que pour l'avenir; la dite Cité s'engageant non seulement à indemniser la dite partie de seconde part de tous dommages, frais et dépens en simultané, mais aussi de poursuivre d'intervenir dans les causes qui pourraient être prises contre la dite partie de seconde part, ou de plaider pour elle à ses propres frais et dépens;

7^e Le tuyau de décharge qui devra être ainsi conduit jusqu'à une distance de deux cent cinquante (250^{pts}) pieds dans la Rivière des Prairies devra être fait suivant des plans et devis à été approuvés par J. Comte Vanier ingénieur civil, et dont copies restées annexées au présent acte après avoir été signées par les parties et par le notaire soussigné ou variantur, et il devra être entretenu continuellement en bon ordre, la partie de première part devant y avoir soin que les égouts épurés par son champ d'épuration ainsi que les champs de surface et les champs des propriétés qui pourront avoir des raccordements sur cet égout entre le champ d'épuration et la Rivière des Prairies;

8^e La dite Cité de Montréal devra également tenir indemne la dite partie de seconde part de toute réclamation qui pourraient être faites, soit par les contribuables de toute autre Municipalité ou par les Municipalités elles-mêmes, comme aussi de s'entendre, si nécessaire, avec les autorités provinciales, fédérales ou d'Hygiène relatives à la construction de cet égout et à sa décharge dans la dite Rivière des Prairies.

9^e Il est bien entendu que la dite partie de seconde part ne garantit pas la dite Cité de Montréal contre aucun trouble qui pourraient lui être suscités par des tiers

ou

au sujet des permissions données par elle, soit pour passer au dessus du chemin public, soit pour égouts dans le cours de ce verbalisé, et que le tout est accepté par la dite partie de première part à ses risques et périls, frais et dépens, avec l'entente que la dite Corporation de Montréal ne lui causera pas de trouble à ce sujet, mais qu'au contraire, elle lui aidera en tout qu'elle le pourra pour mettre à effet le présent arrangement;

10^e Il est bien entendu que la Cité de Montréal susdite s'engage à tenir ou de tenir égout en bon ordre et état, et à tenir la dite partie de seconde part indemne de tous dommages qui pourraient être réclamés par qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit relativement à la construction, exploitation, réparation ou maintien du dit égout.

11^e Il est bien entendu et compris que dans le cas où les conditions et obligations ci-dessus énumérées ne seraient pas remplies fidèlement, la partie de seconde part aura le droit de demander à la Cité de Montréal d'intercepter son canal d'égout au dessus du dit chemin public, ou que la dite partie de seconde part aura le droit de le faire faire aux frais et risques de la dite Cité, ou de prendre possession des procédés judiciaires pour la forcer à le faire;

12^e Lorsque le dit canal d'égout aura été construit, la dite partie de seconde part pourra y relier des canaux tributaires suivant le besoin qu'elle en aura, mais aux conditions qui pourront être arrêtées entre elle et la dite Cité de Montréal, sous la surveillance et l'autorisation de l'Inspecteur de la Cité de Montréal.

13^e La dite Cité de Montréal susdite s'engage à payer à la dite partie de seconde part, la somme de deux mille cent cinquante (\$2100⁰⁰) en paiement final de tous honoraires et frais d'avocats, de témoins, de sténographes, de notaires et tous déboursés, dommages et réclamations quelconques de la part de la dite Municipalité de Montréal, relativement aux questions en litige

en litige, avec et au plus le compte de Sir J. Imie Varie
jusqu'à ce jour, ainsi que celui des services qu'il
prouva rendre en rapport avec la surveillance de
dite construction d'égoût, la partie de première part
devant entendre elle-même avec ledits M^{rs}
Varie à ce sujet à l'entier acquit de la partie de
seconde part.

14^{es}. N'est bien de plus entendu entre
les parties aux présentes que la cité de Montréal
suscitée ~~de~~ permettra par le M. Narcisse Roy
propriétaire d'un clos d'équarrissage dans la
paroisse St. Laurent, sans plus qu'à toute autre
personne qui pourra acquiescer ledit clos,
dégoutés dans le dit canal sans faire poser
au préalable ses eaux d'égoût par la forme
d'épuration de la dite cité.

15^{es}. N'est que les dits travaux d'égoût
seront terminés, et que pas plus tard que
le premier septembre prochain, La cité de
Montréal susdite devra remettre à ces fins
le dit cours d'eau verbalisé pour le remettre
en bon état de fonctionnement.

ent neuf cent
J.P.

16^{es}. N'est bien entendu que la cité de
Montréal susdite s'engage de protéger, faire et
entretenir à ces fins et dépenses une liaison
suffisante au dit canal d'égoût pour assurer
le dessèchement des eaux de surface prove-
nant du dit cours d'eau verbalisé à l'instinct
ou il sera bloqué par le dit canal d'égoût,
dès que ce canal sera terminé.

17^{es}. Dans le cas ou des maisons vieu-
draient à être bâties dans le voisinage
du parcours suivi par le dit canal d'égoût.
La cité de Montréal susdite se réserve le
droit de faire, avec les propriétaires de ces
maisons tous arrangements qu'elle pourra
juger bons pour les égoutés par le dit
canal.

18^{es}. N'est bien entendu que les travaux
de

du dit canal seront exécutés par la cité de Montréal
susdite ou par toute personne à qui elle pourra en
donner le contrat suivant les plans et devis et d'après
les instructions de son inspecteur, et que la partie de
ces travaux qui concerne l'extension du canal
dans la rivière seulement devra recevoir l'ap-
probation préalable au dit M. Narcisse Varie, in-
genieur de la partie de seconde part, tel que men-
tionné ci-dessus.

19^{es}. N'est également bien compris que dès
la signature du présent acte complété la ~~cité~~
cité de Montréal aura le droit de démolir les
puisards de son quartier St. Denis qu'elle a été
obligée de fermer à la demande de la dite partie
de seconde part, et de faire écouler les eaux prove-
nant de ces puisards par le dit égout.

20^{es}. N'est bien entendu également que tous
litiges entre les parties au sujet des affaires ci-
dessus mentionnées sont par les présentes dis-
continues et réglés et que les parties devront
s'entraider mutuellement et de bonne foi
pour mettre à effet les termes du présent ar-
rangement.

21^{es}. La cité de Montréal susdite paiera le
côté du présent acte, d'une copie pour la partie
de seconde part.

Les présentes ont été consenties de la part de
la Cité de Montréal susdite conformément à
une résolution de son Conseil adoptée à son
jour et de son assemblée du six de Février courant
Comité de Voirie adoptant un rapport de son comité des finances
en date du ~~en date de~~ en date de ~~en date de~~
treizième de Janvier dont copie certifiée restera aussi aux pré-
sentes après avoir été signée par le notaire
Suzagné ou varenteur.

Donné acte: fait et porté en la dite cité
de Montréal à la date ci-dessus au premier
lieu de suite, sous le numéro sept mille
sept cent vingt-cinq du répertoire des
actes de M^r Victor Imrieu, notaire
Suzagné

oussigné.

Et après lecture faite aux parties, elles ont signé les présentes, et l'Honorable Laurent Olivier David Pinoteau, greffier de la Cité

demeurant en la dite cité de Montréal, les a contresignées et y a apposé le sceau de son pouvoir de la dite cité, le tout en présence du dit notaire qui a aussi signé.

(signé) M. Laporte Maire
L.D. " L.O. David Greffier de la cité
" " S. Gaudy Maire
" " J.S. Haddon sec. Les-
" " Victor Morin N.P.

Une copie de la minute des présentes demeurée en l'étude du notaire sus-
signé - quatre autres bons et originaux
sont seuls.

(signé) Victor Morin
Notaire

Une copie de la copie demeurée aux archives de la dite Corporation du Village Ahuntsic

(Signature)

Montréal 1 Mars 1905

(Signature)

au litige concernant l'opération de champs d'épan-
-dage, l'image au niveau verbalisée et la
substitution d'un égout depuis la limite des
craies jusqu'au dit champs d'épandage, et
après avoir délibéré -

Notre Commission recommande que
le dit projet de convention soit amendé
de manière à accorder un délai jusqu'au
1^{er} septembre 1906, pour l'achèvement des
travaux mentionnés, et que, ainsi amendé
son Honneur le Maire et le Greffier de la
cité soient autorisés à le signer, au nom
de la cité

Le tout etc. (signé) S. Larivière

Chambre de la Commission R. Lamer

Notaire de Ville J. Bostien

Montréal 30 Janvier 1905 M. Leclaire
H.B. Amos
M. Lapointe

En présence de l'échevin Vollières
approuvé par l'échevin Larivière
Il est Résolu - Que les rapports soient
reçus et adoptés.

(certifié) L.O. David
Greffier de la cité

Résolution mentionnée à l'acte N. 7725 passé
devant le notaire sussigné ce jour
signé en vertu de son mandat au
dit acte.

Montréal 21 Janvier 1905

(signé) Victor Morin N.P.

une copie

(Signature) Victor Morin N.P.

Extrait du procès verbal du conseil de la cité de
Montreal assemblée spéciale, tenue lundi le
6^{me} Février 1905

Donné et lu le rapport suivant de la
Commission des Finances, approuvant le rapport
suivant de la Commission de la Voirie, recom-
mandant de régler à l'amiable le litige
entre la cité et la Municipalité de Ahmstoe.

La Commission des Finances
à l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération un
rapport de la Commission de la Voirie, recom-
mandant qu'un certain projet d'arrange-
ment entre la cité de Montreal et le Village
de Ahmstoe soit amendé de manière à
accéder au délai jusqu'au 1^{er} septembre 1906,
pour l'achèvement des travaux y mentionnés,
et que, ainsi amendé, le dit projet d'arrange-
ment soit adopté et que, après délibération,
cette Commission a résolu de recommander
au conseil d'approuver le dit rapport de
la Commission de la Voirie et d'autoriser
son Honneur le Maire et le Greffier de la
cité à signer l'arrangement en question.

Le tout, etc. (signé) S. D. Vallières

La Copie (sous pli)
Hotel de Ville, 6 février 1905 C. B. Carter
H. A. Ekens

La Commission de la Voirie

à l'honneur de faire rapport

Qu'elle a dûment pris en considération
le projet de convention ci-joint intervenu
entre la cité de Montreal et la Corporation
du Village de Ahmstoe, relativement au

Provinc de Québec
Moy. Pour les autres résolutions -
Village de Ahmstoe
Jeudi au Conseil de Ahmstoe

Voir l'assemblée du 26 Janvier 1905

dont copie est annexée à l'acte d'arrange-
ment n^o 7725 - Page 44 délibération -

du 16 Février 1905 -

Voir l'assemblée du 16 Février 1905 -

pour la résolution substituant
Sept 1906 - au 1^{er} Sep 1905 - et dont
copie de la dite résolution est
annexée au dit acte d'arrangement n^o 7725.

Le tout signé et enté signé par
qui de droit - suivant autorisation
Page 23 délibération Ahmstoe

(Signature)

La dite loi de la cité de Montreal
projet d'arrangement entre la cité de
Montreal et le Village de Ahmstoe
relativement au litige concernant la
portion des champs et jardins situés
depuis le village de Ahmstoe et la continuation
d'un égout dans la Rivière de Ahmstoe
en substituant au dit projet le
Premier Septembre 1906, un projet
qui pour le Premier Septembre 1905
soit neuf cents cinq et pour l'achè-
vement des travaux y mentionnés.
Après délibération sur l'op-
portunité de cet amendement
fait au projet d'arrange-
ment

(Signature)

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Province de Québec }
 Municipalité du }
 Village d'Armitau }
 Jeudi 16 Février 1905

16 Février 1905

A une session spéciale du Conseil Municipal du Conseil Municipal du Village d'Armitau convoquée par J. J. Hadon Secrétaire Municipal de cette Municipalité, tenue le seizième jour du mois de Février mil neuf cent cinq (1905) conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents: S. Gaudy le Maire et M. H. les conseillers L. Loteudress J. N. Bettelette L. N. Bettelette J. Polette, Bleuy Stubin Clélie Poone siegeant au complet sous la présidence de Monsieur le Maire

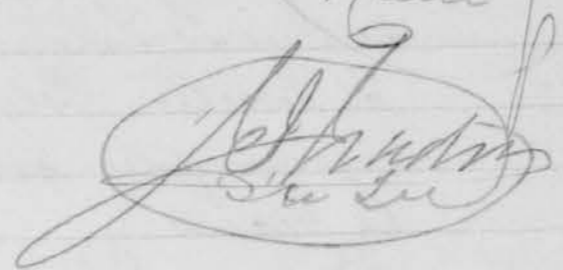
But de l'Assemblée

Prende en considération le rapport du comité de l'avis de la cité de Montréal, rapport approuvé par le comité des Finances de la dite cité de Montréal, amendant le projet d'arrangement entre la cité de Montréal et le Village d'Armitau relativement au litige concernant l'opération du champ d'épuration, l'usage du niveau verbalisé et la construction d'un égout dans la Rivière des Prairies en substituant substituant le Premier Septembre 1906 mil neuf cent six pour le Premier Septembre 1905 mil neuf cent cinq - pour l'achèvement des travaux y mentionnés

Après délibération sur l'opportunité de cet amendement fait au projet d'arrangement

[Handwritten signature] Nest

C'est proposé par M. J. N. Berthelette
 secondé par M. Joseph Racette
 au l'assemblée fait au projet
 d'arrangement intervenu entre la
 cité de Montréal et le Village Ahmstee
 en substituant le premier septembre 1906
 mil neuf cent cinq pour le premier sep-
 tembre 1905 mil neuf cent cinq, soit
 accepté et approuvé par ce conseil.
adopté

S. Gaudy
 Maire


Province de Québec
 Municipalité du
 Village Ahmstee

17 Mars 1905

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
 du Village Ahmstee convoquée par M. S. Gaudy
 Maire de cette Municipalité, et tenue le
 dix septième jour du mois de Mars mil
 neuf cent cinq 1905 - en conformité aux
 dispositions du Code Municipal de la Pro-
 vince de Québec - au lieu ordinaire des
 séances du dit Conseil à laquelle ont
 présents S. Gaudy M. G. Gagnon et M. M.
 La Lotendresse, J. N. Berthelette, P. Fleury
 et Aubin Lidz. M. J. Racette présent sous
 la présidence de Monsieur le Maire -
 But de l'assemblée.

- 1^o Lecture et adoption des minutes des der-
 nières minutes de ce Conseil.
- 2^o Rapport du Conseil au Comité d'Hygiène
 concernant les réparations du
 Pont Rivest.
- 3^o Poursuivre connaissance de l'acte d'arrangement
 et des plans du Canal déjaud dans la
 Rivière des Prairies.
- 4^o Nomination du Comité de Voirie
 pour l'année 1905
- 5^o Nomination des Éducateurs de cette
 Municipalité.
- 6^o Nomination du Comité de Santé
 de cette Municipalité.
- 7^o Recours et dépôt de la requête de M. G. Rabreau pour l'annulation d'Hotel.
- 8^o Lecture des minutes du Conseil sous
 lus -
 Proposé par le conseiller Lotendresse
 secondé par le conseiller A. Racine
 que les minutes (dernières) de ce Conseil
 soient adoptées telles que lues
adopté

2. Rapport du Conseil au Comité en ce qui concerne les réparations à faire au Pont Perrot.

Monsieur le Maire fait rapport qu'il a été décidé à la dernière assemblée du Comité d'Hochelezen. J'ai fait connaître au dit Conseil de Comité le mauvais état du Pont Perrot, en soumettant à l'assemblée le critère approprié motif des réparations à faire - préparé par l'inspecteur de cette Corporation.

Après informations prises par le Comité de par l'inspecteur de cette Corporation le Conseil de Comité a décidé unanimement que le Maire de cette Corporation dite du Village de Montebello soit chargé de faire tous travaux de réparations au Pont Perrot et cela en se conformant aux exigences de la loi pour ces sortes de réparations en vertu du Procès Verbal régissant le dit Pont Perrot.

Le Conseil veut se conformer avec approbation et attendus que il faut aller - dire pour faire telles opérations -

Renvoyer la poursuite des travaux à toute autre subséquent - au temps approprié - le tout soumis au Comité de Voies.

3. Prendre connaissance de l'acte d'arrangement des plans du Canal d'égoût dans la rivière des Prairies -

Monsieur le Maire expose sur la table copie de l'acte d'arrangement de des plans du Canal du Canal d'égoût dans la Rivière des Prairies -

Après examen des copies des documents et plans par le Conseil - Le Comité se trouve et en être satisfait et ordonne

au

au Secrétaire que ces documents soient déposés aux archives de ce Conseil.

4. Nomination du Comité de Voies de cette Municipalité.

Proposé par M. A. Racine

Seconde par M. Joseph Racette

Que M. M. Louis Leduc et J. H. Berthelette

Judge Meilleur soient de nouveaux nom.

- mis et continus dans leur charge, ayant pour président M. Louis Leduc

(adopté)

5. Nomination des Estimeurs de cette Municipalité

Proposé par M. J. H. Berthelette

Seconde par M. Judge Meilleur

Que M. M. James Ross, P. H. Carville et J. H. Meunier soient nommés Estimeurs de

cette Municipalité pour le terme de deux ans -

(adopté)

6. Nomination du Comité de Santé pour cette Municipalité.

Le Conseil demande les noms des personnes faisant partie de ce Bureau - ou Comité.

Le Secrétaire déclare que le Bureau d'Hygiène se compose comme suit: J. H. Radon Inspecteur de la Salubrité, M. D. du Bureau - Jos. Blauparc Président - Arthur Leonard. Greffier -

Proposé par M. Leduc

Seconde par M. Racine

Que le Bureau d'Hygiène de cette Municipalité tel que constitué soit maintenu pour un nouveau terme -

(adopté)

7. Recruti et dispose de la copie de la loi Odilon Ritchot pour l'usage d'Hotel -

dispose au Bureau de cette Corporation

et en vertu de la loi

(adopté)

Avant que le Conseil prenne action sur le 7^e ordre du jour - le secrétaire Hisonir présente au Conseil la requête de M. J.B. Peloguin pour licence d'Hotel.

Cette requête dit-il a été déposée à ce bureau après que j'ins donné les avis de convocations de cette assemblée par le Maire -

Comme le Conseil est au complet conseil j'ordonne par une résolution à cette fin mettre la réception et la disposition de cette requête à l'ordre du jour ce qui amènerait moins de retard -

Propose par M. L. Lotendresse
Demande par M. J.H. Bouthelle
Que le Conseil mette à l'ordre du jour la réception et la disposition de la requête de M. J.B. Peloguin pour licence d'Hotel -

adopté inopinément
Propose par M. L. Lotendresse
Demande par M. A. Racine
Que le Lundi le 3^e jour du mois d'Avril jour d'assemblée régulière de ce Conseil, soit fixé pour en considération les requêtes de M. M. Edilon Ritchot J.B. Peloguin pour licence d'Hotel. et que l'avis public soit donné en conséquence -

prendre

Stm

renu bon

adopté

*J. Gaudy
Maire
J. H. Bouthelle*



Province de Québec
Municipalité Village
Ahuntsic -

3 Avril 1905

Assemblée du Conseil Municipal du Village de Ahuntsic, tenue le Lundi le 3^e jour Avril 1905 soit neuf cent cinq au lieu ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sont présents à l'ouverture de l'assemblée Sifrud Gaudy Ex. Maire et M. M. les conseillers L. Lotendresse Achille Racine, Ludg. Mullen, Pleury & Aubin formant quo-modo avec le Maire de ce Village de M. le Maire -

Les Minutes de l'assemblée spéciale en date du 17^e jour de Mars dernière sont lues et adoptées sur proposition du conseiller Lotendresse appuyé par le conseiller Racine.

Le conseil prend en considération les requêtes de licence d'Hotel de M. M. J.B. Peloguin et de Edilon Ritchot -

Sur demande de M. le Maire le secrétaire donne et fait lecture des avis sur la prise en considération de ces requêtes avec le serment de publication d'icelles -

M. le conseiller J.H. Bouthelle fait son entrée et prend son siège -

M. le Maire fait lecture des signataires des dites requêtes - M. Edilon Ritchot & J.B. Peloguin

Après quoi il est proposé par M. Lotendresse seconde par M. F. H. Aubin -

Que M. Edilon Ritchot ~~obtenu~~ de ce Conseil son certificat de licence actuellement l'icelle et demeurant dans cette Municipalité obtienne de ce conseil son certificat pour y vendre et détailler des liqueurs ou boissons spiritueuses et enivrants, dans la maison

maison sur et située sur les lots n^{os} 11, 12
du no officiel 245 au cadastre et de ps a lui
payer la somme fixée par les règlements
de ce conseil -

^{adopté -}
Il est proposé par le conseiller L.
Lotteudreau secondé par le conseiller
Ludger Meillon.
Que M J.B. Peloguin notaire demeur
rant dans la municipalité obtienne de
ce conseil son certificat de lieu d'habitation
pour y vendre et détailler des biens
spiritueux et minéraux dans la maison
située et située sur le n^o officiel 244 du
cadastre et qu'il occupe actuellement
à cette fin et de ps lui payer la somme
fixée par les règlements de ce conseil -

* Le Maire

^{adopté}
Monsieur* expose sur la table une lettre
de M^r Emile Leonard, après en avoir fait
la lecture, demandant à ce conseil de
prendre une résolution tendant à
demander au Gouvernement de faire
une enquête sur l'administration des
chemins et barrières, afin de prendre
les moyens à leur abolition -
Après discussion sur l'opportunité
d'une telle résolution
à l'unanimité le conseil laisse cette
sur la table pour être prise en considé-
ration à toute autre assemblée subsé-
quente, demandant à ce conseil le temps
de prendre information sur.

Monsieur le Maire porte à la connais-
sance des droits et privilèges que le
M^r Park Ry - demandeur par un bill
à la Chambre des Communes, et comme
ce bill est de nature à enlever

aux

aux Municipalités les droits et privilèges qu'elles
ont en vertu du Code Municipal et autres lois.
Ce Bill est donc contraire aux intérêts des
Municipalités - et pour appuyer ce qu'il
s'agit de faire lecture d'un rapport d'une
assemblée de l'Union des Municipalités
tenue à Montréal dans le
cours du mois de Mars dernier, rapport
paru sur la "Presse" journal quotidien de
Montréal, en date du 31 dernier -

Après quelques remarques -
Le conseil étant convaincu que le bill de
la Compagnie Montreal Park and Island,
tel que présenté devant la Chambre des
Communes, est contraire aux intérêts de la
Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Lotteudreau
secondé par le conseiller J. H. Bertellette
que ce conseil s'oppose à l'adoption
du Bill de la Compagnie M^r P. & A. Rand
tel présenté et bill reconnaissant
les droits et privilèges des Municipalités.
Que M^r Emile Leonard député de
Laval de lui envoie travailler
à sauvegarder les droits des Muni-
cipalités de manière à ce qu'aucune
Compagnie de agone, de celle
de la Montreal Park and Island ne
puisse traverser les limites des Muni-
cipalités, sans en avoir préalable-
ment obtenu la permission de
ces Municipalités -

Que copie des présents soit trans-
mise au député de Laval -

^{adopté}
Il est porté à la connaissance du con-
seil par l'inspecteur de police que des
personnes étrangères se font connaître
pour la chose aux quins -

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil sur les règlements de ce conseil prohibant de décharger des armes à feu dans les limites de cette municipalité. Les femmes ont donc commis une infraction aux règlements de la chose et ainsi qu'à ceux de cette municipalité. Conséquemment le conseil décide de s'opposer entre tous ceux qui seront pris à enfreindre ces règlements.

Monsieur le Maire fait part au conseil du bulletin de l'Union Municipale Canadienne. Cette revue est, je crois d'une grande utilité pour les municipalités qui en font partie. L'union de l'assemblée de cette Union protestant contre les Compagnies tendant à enfreindre les droits des municipalités.

Je croyez vous pas mauvais les conseils que ce serait pour cette municipalité de faire partie de cette Union.

(*) une grande utilité

Proposé par Le Lieutenant Secrétaire J. H. Bouchette que cette municipalité fasse partie de l'Union Municipale Canadienne et que le Secrétaire Général soit autorisé de faire la demande et de payer la contribution annuelle ainsi que la souscription au bulletin de la dite Union.

adopté

J. Gaudry
Maire
J. H. Bouchette
Secrétaire

Province de Québec }
Municipalité du }
Village Ahuntsic }

1905

Assemblée du conseil Municipal du Village Ahuntsic tenue au lieu ordinaire des assemblées au dit conseil. Lundi premier jour du mois de Mai 1905 - en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sous présents S. Gaudry le Maire et M. G. L. Lottendune J. H. Bouchette. Les Messieurs après avoir attendu pendant une heure après l'ouverture de l'assemblée à 8 heures du soir au lieu ordinaire ordi-
naires des séances de ce conseil -
Après au Secrétaire Général d'après ce qui suit

J. Gaudry
Maire

Province de Québec }
Municipalité du }
Village d'Amqui }
4 mai 1905

4 mai 1905

Assemblée du Conseil Municipal du Village d'Amqui tenue jeudi le quatrième jour des mois de mai 1905, étant l'ajournement de l'assemblée du 1^{er} mai de ce courant en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle ont pris part - S. Gaudy le Maire M. M. les Conseillers L. Létourneau A. Racine Joseph Racette Ludg. Meillens J. H. Bettelette Alexis Dubois Siégeants au complet sur le présideur de M. le Maire

Le Secrétaire Ferronier fait lecture de l'avis d'ajournement de ce Conseil en date du premier mai à ce jourd'hui.

Les membres de ce Conseil étant tous présents est une preuve que chacun d'eux ont reçu copie du dit avis.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées à l'unanimité sur proposition du Conseiller L. Létourneau seconde par le Conseiller A. Racine -

M. le Maire donne et fait lecture d'une lettre de J. Emile Leonard député au Federal pour le comté Laval, par laquelle il déclare en réponse à la demande de ce Conseil de par lui travailler contre la passation du Bill du Montreal Park & Island Ry^{co} être favorable à ce bill qu'il doit voter pour sa passation. Sur ce M. le Maire demande que cette lettre soit déposée dans les archives de ce Conseil.

Le Conseil amène au tableau la question du peu de précaution que l'on prend pour la présence des incendies -

Le Conseil demande que le Règlement n^o 20 - contre les incendies - passé et adopté en première lecture le sixième jour de septembre mil neuf cent quatre (1904) soit le finement -

Le Secrétaire Ferronier fait lecture du dit Règlement. Apres en avoir discuté les clauses par clause l'article 9 est amendé en substituant le mot deux au mot "trois" et en remplaçant les mots neuf mots du dit article se lisant "et deux fois" à des intervalles d'un mois deux mois choquant "et entre le dit premier jour du mois de septembre" et le premier jour du mois de mai prochain.

Les articles 10, 11, 12, traitant des amendes, sont rayés du dit règlement -

Les amendements faits et paraphés. Next proposé par le Conseiller J. H. Bettelette seconde par le Conseiller L. Létourneau Le Règlement n^o 20 - Contre les incendies soit adopté tel qu'amendé -

Le Secrétaire Ferronier fait connaître l'intention de M. J. B. Pélouquin de faire venir de L'An - oue Courhan au Conseil.

M. J. B. Pélouquin se présente au Conseil et déclare en vinté - je désire donner cette Avenue au Conseil -

Le Conseil déclare être prêt à accepter l'avenue Courhan ou toute autre avenue ou rue comme il s'en fait par le passé pour les Avenues Pélouquin, St Charles, St Blaise, en autant que le ou les propriétaires pourvus garni des droits ou intérêts dans cette avenue en face don d'un commun accord & agréablement par acte notarié.

M. J. B. Pélouquin attire l'attention sur la rue St Denis allant au Bord de l'eau (à la rivière) qu'il est prêt aussi de donner au Conseil cette partie - les intéressés propriétaires

ont manifesté aussi leur intention à ce
 sujet.
 Le Conseil décide qu'il est toujours prêt à occuper
 les rues, avenues et autres voies en autant que
 les propriétaires, intéressés ayant ou promettant
 avoir des droits ou privilèges dans telle ou telle
 rue Avenue, nein faire essim régulière par
 Acte notarié et de par eux en déposer copie
 au bureau de ce conseil.
 Sur ce M. J. B. Pelopain declare et se satisfait
 et dit qu'il va y voir -

M. Le Maire, informe au conseil - Que très
 prochainement - un enfant de cette localité
 que le Providence a appelé au siège
 épiscopal au diocèse de Montréal doit
 venir visiter sa paroisse natale.
 demande au conseil s'il n'y aurait pas
 moyen pour que cette municipalité fasse
 une réception à Mgr. Rocicoh enfant de
 cette paroisse jadis Saint-Nicolas (municipa-
 lité). M. le Maire fait part au conseil
 pour que Mgr. Rocicoh soit reçu dans
 la salle du conseil ou un adresse
 lui sera présentée.
 Le Conseil tenant beaucoup à recevoir
 Mgr. Rocicoh offre de lui présenter les
 honneurs qu'il lui sont dus -
 M. M. Le Maire Gaudry et le conseiller
 L. Lotendresse sont élus comme
 Marguilles de cette municipalité soient
 deux hommes délégués pour s'en-
 tendre avec M. Loble Bedebien Curé
 de cette paroisse -

Le Conseiller Lotendresse demande
 à Monsieur le Maire, s'il n'y a pas
 un règlement défendant les jeux
 de fortune et les jeux de hasard dans
 les limites de cette municipalité

Monsieur le Maire répondant dans l'affirma-
 tive -

Alors le secrétaire Lesonier est requis de pro-
 duire le règlement en question et d'en faire
 la lecture -

Après lecture faite Le conseiller Lotendresse
 demande à ce que M. J. B. Pelopain Hotelier
 de cette municipalité soit notifié d'arriver à
 enlever ou faire enlever de son hôtel toute
 sorte de fortune, jeux de hasard et toute
 autre jeux répétés jeux de hasard -
 Sur cette demande le conseil admet que
 ces jeux sont défendus, pas permis -
 Sur le secrétaire Lesonier notifie M. J. B. Pelopain
 en conséquence - Alors M. le Maire ordonne
 au secrétaire Lesonier d'arriver à notifier
 M. J. B. Pelopain d'arriver à enlever ou faire
 enlever toute sorte de fortune jeux de hasard
 ou tout autre jeux répétés jeux de hasard -
 Après que l'assemblée est levée -

J. Gaudry
 Maire



Province de Québec
Municipalité du
Village Ahuntsic
5 juin 1905

Assemblée du Conseil Municipal du
Village Ahuntsic tenue en conformité aux
dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec. Lundi le 5^e jour
de juin mil neuf cent cinq, à la Salle
Cathédrale lieu ordinaire des séances
du dit Conseil, ont été présents Messieurs
Gaudy le Maire et Messieurs Létendresse
A. Robine Jo Rocotte. Ludg. Huilleux
J. H. Berthellette formant quorum
sous la présidence de Monsieur le
Maire.

Les Membres de la dernière assemblée
ont lu et adopté sur proposition
de M. L. Létendresse. le second par
M. A. Robine

adopté

Question de l'établissement d'une
salle de Pool dans les limites de
cette Municipalité.

Malgré que ces jeux soient permis
les personnes désirant établir de
telle salle demandent au conseil par ses
recommandations pour l'établissement
de telle salle.

Le secrétaire Comm. est autorisé de
s'engager de la licence imposée par
un règlement de cette Corporation
pour la tenue de tel établissement
de jeux de Billard Pool et autres
jeux semblables.

M. J. H. Berthellette se plaint au
Conseil.

du mauvais état du fossé verbalisé
par lequel les eaux au champ de sports
conduites aux eaux de surplus -
Orde est donné au secrétaire d'avis
à notifier la cité de Montréal d'y
venir immédiatement -

Monsieur J. H. Berthellette deman-
de au Conseil la pose ou construction
tiroir au puits pour éviter le
trou qui il a fait à ses frais
sur la Rue S. Denis, en que ce
Conseil n'est pas le propriétaire
de cette dite Rue - avec les trottoirs
au côté Nord Ouest de l'avenue de
Bonne dans le quartier Sud Ouest
de cette Municipalité -

Le Conseil accepte à la demande
de M. J. H. Berthellette.

Propose par M. Létendresse
secondé par M. L. Huilleux
Que l'inspecteur de voirie de cette
Corporation ait à ériger une traverse
dans le genre des autres érigées au-
térieurement par ce Conseil -

adopté

Monsieur le Maire au quelques mots
fait l'éloge de la franchise Municipal
de cette Corporation à l'occasion
de la réception de M. Jo Rocotte -
Propose par M. J. H. Berthellette
secondé par M. Létendresse
Que la somme de l'impôt municipal
soit voté à la franchise Municipal
Ahuntsic pour les services rendus
par elle lors de la réception
civique de M. Jo Rocotte par
les autorités Municipales -

Il est exposé au Conseil que
 lors de la réception cinq de by
 Roicod. Cette Corporation ne peut
 avoir aucune décoration pas même
 un trophée de Corporation. ce que
 chaque Corporation doit avoir -
 M. Lotendresse propriétaire se charge
 de faire les décorations nécessaires
 à la salle du Conseil. dont le
 montant est de \$2.88.

De même qu'il a été autorisé par
 M. le Maire l'échec d'un trophée
 au bâtiment devant flotter sur
 la salle de ce Conseil à toutes les fêtes
 civiles et civiques -

Il est proposé par J. H. Bessette
 second par A. Roicod -
 Que ce Conseil paie la 1/2 des
 décorations. et que le trophée
 dessus mentionné par la corpa-
 ration.

adopté -

Le conseiller Lotendresse demande
 au Conseil à ce que les règlements
 de cette Corporation soient observés
 attendu que cette Corporation peut
 être punie pour négligence
 de ne pas faire par la non observance
 de tel ou tel règlement -

Sur ce le conseiller Lotendresse cite
 le règlement des jeux de basards
 prohibés dans cette municipalité -
 et ce plus prohibés par les statuts
 ainsi M. J. B. Pelopain continue à
 faire fonctionner - (State Machine
 ou voir de fortune) -

ou il a des règlements ou il en a
 pas. alors qu'ils soient observés -
 Si bien que tous ces jeux sont défendus
 par toutes les lois -

Sur ce Conseil pour la loi à la rigueur
 de faire disparaître ces jeux. soit par
 poursuite ou autres procédés -

Quoique le Conseil admette que ces jeux
 sont défendus et prohibés, contre les
 lois - -

M. J. H. Bessette demande au lieu
 dit. il de poursuivre ou prendre tous
 autres procédés - Sur lequel le
 conseil donne de nouveau son
 avis @ M. J. B. Pelopain en conséquence
 et qu'à défaut de ce contraire, que
 les procédés nécessaires soient pris
 pour faire disparaître tout jeu de
 hasard dans son établissement -

Le secrétaire Tom est autorisé à faire
 suite d'après en conséquence -

La séance est levée

J. Gaudin
 Maire
 J. Bessette
 Secrétaire

Province de Québec
Municipalité Village
Almonte
Lundi 3 juillet 1905

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Almonte tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil. Lundi le troisième jour de mois de juillet mil neuf cent cinq (1905) en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sont présents S. Gaudy le Maire et M. G. les conseillers. L'adjoint Meilleur. J. H. Berthelette - Ces Messieurs voyant que le quorum ne leur permettait pas de siéger à l'heure fixée pour les assemblées ordonnées l'assemblée pour 30 trente minutes après de permettre aux objets d'annoncer peut être retardés par leurs travaux -

Ornant ces trente minutes le conseiller Lotendresse fait son entrée dans la salle.

M. le Maire demande à M. G. les conseillers présents de prendre leurs sièges respectifs attendant que les trente minutes d'absence soient écoulées -

Après le Maire constate le quorum orne l'assemblée étant présents S. Gaudy le Maire et M. G. Lotendresse J. H. Berthelette et l'adjoint Meilleur formant le quorum légal de l'assemblée - sous la présidence de M. le Maire -

Les ordres de la dernière assemblée sont lus et adoptés unanimement sur proposition du conseiller J. H. Berthelette

seconde par le conseiller L. Meilleur -
M. le Maire fait des rapports suivants au Conseil :

1^{er} Les travaux faits au Pont Prioux pour de compte (Hochulaga) et dont le compte a été présenté à la dernière assemblée du dit Conseil qui a été approuvé et ordonné à être donné de lui payer le montant à cette corporation (Almonte)

2^o Pate à la connaissance de ce Conseil qu'une cause de Cholest R. M. P. S. L. pour dresser une en traversant le chemin de fer électrique sur les trottoirs - faute de l'avis de la part de la Compagnie - cette dernière vient d'être condamnée. Preuve que les Compagnies sont obligées à leur station ou débarcadere - plate-forme -

3^o Fait part d'une demande écrite par M. M. Leclerc et McDonald pour entreprendre certains des travaux du canal pour l'usage du chemin de dérivation pour la sommation d'un constable spécial et dont les services sont et seront à leur frais et dépenses -

M. le Maire déclare que voyant la demande juste et raisonnable j'ai eu sage d'assentiment le Théophile Bergeron l'homme suggéré par les requérants - et comme cette annulation doit durer un certain temps - je demande à ce Conseil qu'elle soit autorisée -

Proposé par M. L. Lotendresse
Secundé par M. J. H. Berthelette
Sur la sommation de H. Théophile Bergeron comme constable spécial sur la demande de M. M. Leclerc et McDonald et dont les services de ce constable spécial sont à leurs frais et dépenses. sont approuvés

et ratifiée par le conseil
adopté

M. Le Maire fait lecture d'une lettre de
M. J. N. Proulx Episcier de cette corporation
demandant que les commerçants de la place
soient protégés -

Qu'il les commerçants étrangers paient leur
licences - et cela que le conseil fasse exécuter
les règlements de la place -

Le conseil reconnaît l'existence d'une
réglementation relative aux les commerçants
étrangers comme aux ceux de la localité
M. le Secrétaire Trépoite déclare qu'il a été
écrit à plusieurs et leur réponse est qu'il
ont venant de donner les adresses de ces
magasins - Mais comme aujourd'hui
on peut fournir à cette Corporation les
preuves d'un commerce dans les limites
de cette Municipalité soit en prenant des
ordres ou autrement, en vendant directement
aux étrangers de cette Corporation.

Il faudra prendre des procédures judiciaires
- après son refus de payer -

Mais il est proposé par le conseiller Lottin de
secours par le conseiller J. H. Berthelette -

Qu'il le Secrétaire Trépoite soit autorisé pour
et au nom de ce Conseil de prendre
les mesures nécessaires même judiciaires
pour collecter les licences de toute per-
sonne faisant ou venant faire com-
merce dans les limites de cette Muni-
cipalité -

adopté

Question du Règlement des charretiers
M. Roux Roge charretier demandant
en cette Municipalité s'adresse au
Conseil, et se plaint des abus qu'il
qui se commettent, et cela en se
tenant

au moment même des dispositions du
Règlement des charretiers, que tous charre-
tier doit connaître - Les abus de ce genre
cause dommage - demande à ce conseil
protection dans l'exécution du dit Règlement

Le Conseil a reçu la plainte, et demande
que le Règlement des charretiers soit lu - - -
après discussion sur l'opportunité de cette plainte
déclare unanimement que ce Conseil est prêt
à protéger le public de même les
charretiers - demande à M. Roux Roge
promettant de déposer une plainte
assurément au Secrétaire Trépoite - en
spécifiant les dates ou tel ou tel
charretier a éludé le règlement
sur dit et des procédures sont prises
de suite contre tout délinquant -
M. Roux Roge ayant paru satisfait
s'est retiré -

Question de la licence de la salle de
Pool - et de la en mai dans cette Muni-
-cipalité -

Le Secrétaire Trépoite déclare que malgré
que ce Conseil n'avait autorisé de collec-
ter la licence affectée à l'obtention de
ces jeux permis - Le Représentant de
M. Bourgeois propriétaire des dits jeux
magasin déclare qu'il y avait eu entente
avec M. le Maire pour jouer à la dernière
prochaine assemblée de ce Conseil -
Après avoir vu le Maire sur ce -
fai un sage d'attendre à ce jour, en
que le propriétaire serait présent à
cette assemblée, pour exprimer quelques
raisons -

M. Bourgeois appelé par M. le Maire se
présente et demande protection
en disant qu'il est prêt à payer la
licence, en deux paiements - tout
la moitié de suite et l'autre au
bord de

de se y opposer s'il fait une affaire -
 Le conseil discutant sur la motion
 au Règlement No 13. et a été par ce
 règlement qu'aucune licence ne sera
 payée par partie; mais dans son entier.
 Le conseil déclare à Mr. B. Gaudin qu'il
 regrette ne pas avoir connu plus tôt
 que tel établissement serait en fautive
 dans cette Municipalité. Il aurait pu
 l'amender dans le temps voulu par
 étouffer sur les licences - Aujourd'hui
 il est trop tard, il faut que le Règlement
 ait son cours, il faut espérer qu'il
 sera amendé au printemps prochain.
 Pour le moment les licences
 pour cette année les licences sont être
 payées sans division -

M. le Maire attire l'attention sur
 le mauvais état de certaines parties
 de trottoirs dans cette Municipalité
 surtout dans l'avenue St. Basile. -
 de chez Le Breton bloqué -
 Le conseil sur la déclaration du comité
 de voirie ordonne à l'inspecteur de
 voirie de voir aux réparations ne-
 cessaires de même à l'inspecteur de
 la traverse mentionnée à la dernière
 assemblée -

G. Gaudin
 Maire
 J. B. Gaudin
 Sec. G.

Parrains de Québec
 Municipalité du Village d'Aboukir - Aboukir 1905

Assemblée du conseil municipal du Village
 de Aboukir tenu le 17^{me} jour du comat
 à 7.30 de l'après midi au lieu ordinaire des
 assemblées du dit conseil, en conformité aux
 dispositions du code municipal de la Province
 de Québec à laquelle sont présents -
 M. Gaudin En tant que M. le conseiller J. B. Gaudin
 - Lette. Edouard Meilleux. Blenny. St. Aubin, Jos.
 Arcelle. Après vérification de la liste de correspon-
 dants M. le conseiller L. St. Aubin et Edouard
 Nadeau sont absents -
 M. le Maire ouvre l'assemblée. -
 M. le conseiller J. B. Gaudin demande à ce que l'assemblée soit
 ajournée à Lundi le 21 du comat
 au lieu et heure ordinaire des séances
 du dit conseil.
 Actes à l'unanimité l'assemblée est ajournée
 unanimement sans plus de connaissance
 le but de l'assemblée -

J. B. Gaudin
 Sec. G.

le conseil prenant en deliberation le rapport de l'inspecteur de Voirie approuve par les membres du comite de Voirie - - accepte le rapport -

le conseil sur rapport des Comités Meilleur et Latitudes sans deux membres du comite de Voirie - decide et ordonne a l'inspecteur de Voirie d'enlever la partie des trottoirs a partir de Mr. Pierre Signin en allant jusqu'a la 44^e Avenue - et ce parce qu'une maison n'y est batie. et il arrive que des maisons s'y construisent ainsi le conseil veut en faire des neufs. - Il en est de meme pour les trottoirs de l'avenue Ducharme depuis le N. 10. jusqu'a Mr. W. Pitt a aller au bout vers la Prairie et ce parce qu'il n'y a de maisons dans cette direction

Pour la partie des chemins des avenues St-Charles. au chemin public coté nord - a aller chez Mr Gaudy - a été réparé depuis le chemin public a chez le notaire Choquet - - avec St-Blaise jusqu'a Mr P. Signin

Pour ce qui est la réparation d'un pont dans l'avenue Peloponie est approuve par le conseil -

le conseil ordonne sur demande de Mr le Maire de tailler les arbres de l'avenue St-Charles afin de les conserver -

Ordonne a l'inspecteur de voirie de faire la réparation des trottoirs en face de L'epave d'Auloum - aussitot que le comite de Voirie le lui aura fait rapport -

Pour ce qui concerne l'insertion d'un meuble de fer contrairement au Règlement de cette Corporation en plus de l'avis au procureur a Mr. H. Binelle -

le conseil ordonne a l'inspecteur de voirie de faire a notifier Mr. Binelle,

d'enlever. faire disparaître tout fer ou en meuble ou meuble... a moins de 150 pieds de distance de tout bâtiment, et cela sans huit jours d'avis, a défaut que le Secrétaire L'anne prenne les moyens judiciaires pour faire respecter les règlements de cette Corporation Art 20.

Le conseil sur le compte du rôle de révolutions - ont adopté et ordonne au Secrétaire de le faire payer - -

Après avoir épuisé les questions ayant rapport au comite de Voirie et a celui de l'inspecteur -

Le conseil approuve le premier acte du journal et le règlement du rôle de révolutions pour 1905 - préparé et dressé par les estimateurs de cette Corporation -

Le conseil après s'être formé en comité général procède a l'examen du nouveau rôle de révolutions après s'être assuré que les avis ont été donnés suivant l'article 736 du Code de Municipalité -

A l'unanimité le conseil par proposition du conseiller Eugene Meilleur secondé par le conseiller Bléau et Hubert fait les changements suivants -

- avec maisons en construction \$200 maisons
- Les lots N. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. appartenant à Hercule Maillots à \$75 au lieu de \$50. la bâtisse exigée sur le lot N. 571 @ \$50 au lieu de \$100. la maison exigée et bâtie sur les autres lots à \$400 au lieu de \$350. - Les N. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. ~~585. 586. 587. 588. 589~~ appartenant à Jos. Guenther Dubois à \$75 au lieu de \$50. - les N. 585. 586. 587. 588. 589 appartenant à Joseph Rouette à \$75 au lieu de \$50 -
- Les lots N. 625. 626. a la succ. Ls. Beaupagne à \$75 au lieu de \$50. - les lots N. 627. 628. 629 a Mrs David à 75 au lieu de \$50. - les lots N. 630. 631. 632. 633 a Henri Choquet N. P. a 75 au lieu de 50 et les bâtisses exigées à \$1400 au lieu de \$1500. - Les N. 121. 122. 123. 124. 125

[Signature]

126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134
 135. 136. 137 appartenant à M. J.B.
 Pelopius par le \$75 - au lieu de \$50 -
 Les n. 138. 139. 140. 141. appartenant à David
 par le \$75 au lieu de \$50 - les n. 142.
 143. à J.B. Pelopius par le \$75 au lieu
 de \$50 - Les n. 144. 145. 146. 147 à
 Bernard Goblott par le \$75 au lieu de
 \$50 - Les n. 148. 149. 150. 151 à Estev
 Goodmond of May White par le \$75
 au lieu de \$50 - Les lots n. 186.
 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195
~~196~~ à Richard Carmonay par le \$75
 du lot au lieu de \$50 - Les lots n. 196.
 197. 198. 199. à Séguin par le \$75
 au lieu de \$50 - Les n. 200. 201
 202. 203. 204. 205 à Rutter par le \$75
 du lot au lieu de \$50 - Les n. 206. 207
 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216 à
 Helie & Puro par le \$75 au lieu de \$50 -
 Les n. 252. 253 à G. Beaulieu par le \$75
 du lot au lieu de \$50 - Les n. 254.
 255. 256. 257 à J.B. Pelopius par le \$75
 du lot au lieu de \$50 et la même
 sise et située sur les lots 256. 257 à
 \$1000 telle qu'évaluée par les estimateurs
 Les n. 258. 259 à J.B. Pelopius par le
 \$75 du lot au lieu de \$50 - La maison
 de M. Napoléon Hôte par le \$400
 au lieu de \$300 - La maison de Alfred
 Gravel par le \$400 au lieu de \$300 -
 Les n. 280. 281. 282. 283 à J.B. Pelopius
 par le \$75 au lieu de \$50 - Les n.
 326. 327. 328. 329 à J.B. Pelopius
 par le \$75 au lieu de \$50 - Les n. 330
 333. 334. 335 à H. L. Léonard par le \$75 au
 lieu de \$50 - Les n. 334. 335
 à \$75 du lot au lieu de \$50 - Les n. 336
 337. 338. 339 à \$50 au lieu de \$25 au
 lieu - Les n. 342. 343 par le \$50 au lieu
 de \$25.

Les n. 619. 620. 621. 616. 615. 614 à J.B. Pelopius
 par le \$50 au lieu de \$25 - Les lots n. 607
 606. 605 à F. David par le \$75 au lieu de \$50 -
 Les n. 560. 561. 562. 563. 564. à Joseph Rocette
 par le \$75 au lieu de \$50 - Les n. 488
 487. 486. 485. 484. 483. 482. 481. 480 par le
 \$75 au lieu de \$25 - Appartenant à J.B.
 Pelopius - Les n. 479. 478. 477. 476 à Henry
 Crawford par le \$75 au lieu de \$50 - Les n.
 441. 440. 439. 438 à J.B. Pelopius par le \$75
 au lieu de \$25 - Les n. 426. 425 à J.B. Pelopius
 par le \$75 au lieu de \$25 - Les n. 423. 422.
 421. 420. 419. 418. 417. 416. à J.B. Pelopius
 par le \$75 au lieu de \$25 - Les n. S. Marie
 Les n. 223. 224. 225. 226 à J.B. Pelopius
 par le \$75 au lieu de \$50 - Les n. 233
 234. 235. 236. 237. à J.B. Pelopius par le
 \$75 du lot au lieu de \$50 - Pierre Pigeon
 par les lots 238. 239 par le \$75 au lieu de \$50 -
 Le n. 247 à J.B. Pelopius par le \$75 au lieu
 de \$50 - Les n. 249. 250 à J.B. Pelopius
 par le \$75 au lieu de \$50 - Les n. 303. 304
 à J.B. Pelopius par le \$75 du lot au lieu
 de \$25 - Les n. 354. 355 à Thomas
 Collins par le \$200 au lieu de \$150 -
 Les lots n. 356 à W. Colreque par le \$200
 au lieu de \$150 - Les n. 357. 358. 359. 360
 à F. L. Boker par le \$200 au lieu de \$150 - Les n. 261
 262 à F. McKay par le \$200 au lieu de
 \$150 - Les n. 364. 365 à J. R. Weir par le \$200 au
 lieu de \$125 - Les n. 366. 367. à Louis
 Delorme par le \$200 du lot au lieu de \$125 -
 Les n. 368. 369. à George Ramo par le \$200 au
 lieu de \$125 - même évaluation pour la
 maison - Les n. 370. 371. 372 à W. S. Bentham
 par le \$200 par le lot au lieu de \$125 de la même
 même évaluation - Les n. 374. 375 à Arthur
 Demaree par le \$250 par le lot au lieu de
 \$175 - Les n. 376. 377 à James Durrum
 par le \$250 au lieu de \$175 la maison à \$1500
 au lieu de \$1600 -

Les n^{os} 378. 379. 380. 381. 382 à Albina Robier
 à \$ 250 au lieu de \$ 175 - Les n^{os} 688. 689. 680
 671. 672 à M^{rs} Veneau à \$ 200 du lot au lieu
 de \$ 125. Les n^{os} 684. 685 à James Mantte à
 \$ 250 au lieu de \$ 175 - Les n^{os} 683. 682 au
 dans au Sacré Coeur à \$ 250 du lot au lieu
 de \$ 75 - Les lots n^{os} 682. 689. 688 à M^{rs} N^o 687
 à \$ 250 au lieu de \$ 175 - le lot n^o
 677 à L'ann Bente s'pouse de Thomas Delriv
 à \$ 250 au lieu de \$ 275 - Les n^{os} 507 à J.B.
 Peloprin à \$ 75 au lieu de 25 - Les n^{os} 497. 496
 à M^{rs} B Peloprin à \$ 75 du lot au lieu de \$ 25
 Les n^{os} 493. 492. 491 à M^{rs} Peloprin à \$ 75 au
 lieu de \$ 25 -
 Les n^{os} 2. 3. 4. à J.B. Peloprin à \$ 325 au
 lieu de \$ 300 - au lieu de blanc -
 Par le n^o 230 - les 2. 3. 4. 5. 6 à J.B.
 Peloprin à \$ 150 au lieu de \$ 50 - le
 n^o 7. à Joseph Moaduff comme étant
 le propriétaire - Les n^{os} 13. 13². 13³. 13⁴
 14. 14². 14³. 14⁴ à J.B. Peloprin à \$ 30 au
 lot - Les n^{os} 16. 17 à J.B. Peloprin à \$ 50 au
 lieu de \$ 50 - les n^{os} 18 à M^{rs} McColleston à
 150 au lieu de \$ 50 - le n^o 19 à Ach McColleston
 à 150 au lieu de \$ 50 - le n^o 20 à Ach
 McColleston à \$ 150 au lieu de \$ 50 - les
 n^{os} 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27 à J.B.
 Peloprin à \$ 150 au lieu de \$ 50 - les
 n^{os} 28¹. 28². 28³ à J.B. Peloprin à \$ 50
 au lieu de \$ 25 - Les n^{os} 29¹. 29². 29³.
 30¹. 30². 30³. 31¹. 32¹. 33¹ à J.B. Peloprin
 à 150 au lieu de \$ 25 - Les n^{os} 37. 35. 36
 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43 à J.B. Peloprin
 à \$ 150 au lieu de \$ 50 - Les n^{os} 45¹. 45².
 45³. 45⁴. 45⁵. 45⁶. 45⁷. 45⁸. 45⁹. 45¹⁰. 46¹. 46².
 46³. 46⁴. 46⁵. 46⁶. 46⁷. 46⁸. 46⁹. 46¹⁰ à J.B.
 Peloprin à \$ 15 au lieu de \$ 13 -
 Richard Stauflem par son n^o 879 de 223
 \$ 300 terrain au lieu de \$ 100 - et main
 à \$ 1000 au lieu de \$ 800

488. a 480

479. 476

313 313-

Le n^o 7231 à la succursale Clive Gaboris
 terrain 1/2 à \$ 1500 au lieu de \$ 1000 -
 L'autre 1/2 du n^o 231 à Madame Oswald Melinco
 jointe à \$ 1500 au lieu de \$ 1000 - Le n^o 232
 à J.B. Michaud à \$ 2000 pour le terrain de 1000
 pour les Bâtisse - François Girard propriétaire
 des bâtisses exigées sur une partie du n^o 232
 à \$ 200 - ~~Philippe~~ Roger chantier propriétaire
 terrain de Bâtisses exigées sur une autre partie
 du lot n^o 232 - partie à \$ 500 au lieu de
 \$ 300 - Marcel Major du n^o 232 à
 \$ 300. pour le terrain au lieu de \$ 400
 de \$ 600 au lieu de \$ 400 pour les bâtisses -
 M^{rs} Jules Proulx pour la maison exigée sur
 les n^{os} 20. 21. à \$ 1400 au lieu de \$ 1300 -
 La compagnie du Port N. 235 terrain à
 \$ 500 au lieu de \$ 300 - Le n^o 15 au n^o 235
 à M^{rs} Busby (Judge) à \$ 300 -
 Le Conseil voyant l'honneur avancé. A
 yonne l'assemblée à mercredi le 23.
 du jour @ 7.30 heures puis au soir -
 23 Aum
 1905
 En vertu de l'ajournement en date du
 du conseil le conseil a tenu son assen-
 - ble ayant écarté présents S^{rs} Gaudy
 maire M^{rs} les Conseillers S^{rs} Leducq
 Schelle Rocine, J^r Roatte, Ludger Guillemin
 J^r Buthelle, Bleury St Dubin seigneur
 qui complet sous la présidence de M^{rs} le
 maire -
 Le Secrétaire Lermier demandant au
 Conseil de bien vouloir prendre en considéra-
 - tion un des sujets mentionnés dans l'avis
 de convocation. sujet omis dans l'avis
 qui est la question du descent des charre-
 - tiers - le conseil voyant la conduite qui
 semble devoir tenir, en se basant sur
 les dispositions du Règlement ordonné
 au Secrétaire Lermier. de faire exécuter la
 clause du Règlement de Charles le pair

pas été au, ou even que l'un ou l'autre
 de voudrait enfreindre de mauvaise conduite
 envers le public ou gerinal -
 Propose par Ludge Meilleux
 Secunde par Louis Leduc
 Le conseil se fera de nouveau en suite
 gerinal et procede a la continuation de l'ay
 arrete du Role d'evaluation commise
 Leude le 21^{em} jour du present mois -

avec le president
 de la demane

(Signature)

adete
 Le conseil procede a la continuation
 du Role d'evaluation, en fait en faisant
 les amendements suivants au Role
 de l'evaluation qui ont été adoptes a l'unanimité
 au presidium de M. Leduc Secunde
 par Achille Rocine -

Les Nos 15, 14 au 245 appartenant a J.B. Peloguin
 portés a \$200 au lieu de \$100 - La maison
 appartenant appartenant au M. Edmond Verdun
 a \$1400 au lieu de \$1300 - Les Nos 13, 14 au 245 a
 J.B. Peloguin a 300 au lieu de \$100 -
 Le No 11 au 245 occupe par G. Pitelot a 1800
 au lieu de \$1800 - Les Nos 127, 128 au 240 a
 J.B. Peloguin portés a \$300 au lieu de \$50 -
 Les Nos 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 139
 125, 126 au 240 a J.B. Peloguin portés a
 100 au lieu de \$50 - Les Nos 138, 137
 136 au 240 a J.B. Peloguin portés a \$25 au
 lieu de \$50 - La maison de Blenzy
 d'Aubin portés a \$700 au lieu de \$600 -
 Le No 248 a D. Barbeil portés a \$200
 pour le terrain au lieu de \$300 et la
 maison a \$1300 au lieu de \$1200 -
 Le Nos 129, 130 a J.B. Peloguin portés a
 \$300 pour le terrain et \$200 au lieu de \$200
 et la maison a \$700 au lieu de \$600 - Le No
 242 a J.B. Peloguin portés a \$200 pour le
 terrain au lieu de \$300 et la maison a
 \$900 au lieu de \$800 -

Les Nos 147, 148 aux fonds de l'union portés a
 \$200 au lieu de \$50 - et les Nos 161, 162
 a \$200 au lieu de \$50 - Les Nos 153, 154, 155, 156
 157, 158, 159, 160, 149, 150, 151, 152 portés a \$100
 au lieu de \$50 - Les lots Nos 2, 3, 16, 17 de
 246 par fonds de l'union portés a \$200 au lieu
 de \$50 - Les lots du No 247 - Nos 2, 3, 174, 175
 lots situés sur le chemin public appartenant
 a Mrs J. Stocham portés a \$200 au lieu de
 \$30 - et les autres du 247 appartenant
 a Mrs J. Stocham portés a \$40 au lieu
 de \$30 - La maison de M. J. O'Connell
 portés a \$1000 au lieu de \$800 - Le No 1
 au No 248 a M. Manotte portés a 200 au
 lieu de \$100 - Les Nos 3, 4, 5 du 248 a
 M. B. Bessette portés a 100 au lieu de
 \$75 - Les lots Nos 10, 11, 12, 13 du
 248 a M. Bessette portés a \$100 au lieu
 de \$75 - Les Nos 1, 2, 3 du 250 portés a
 \$200 au lieu de \$150 - La maison de
 M. Mandan Hardnett femme de Philippe H. Call
 portés a \$500 au lieu de \$300 -
 Les lots Nos 177, 178, 179, 180 a Mrs Camp-
 bell portés a \$200 au lieu de \$100 - La
 maison sur et située sur le No 265 portés
 a \$1200 au lieu de \$1000 - Le No 266
 a Thérèse Bessette portés a \$500 au lieu de
 \$200 - Tous les lots en subdivision du
 No 267 a Charles Wiatens portés a \$100
 au lieu de \$50 - La maison prise de
 située sur le No 29, portés a \$800 au lieu
 de \$600 - La partie du No 261 non subdivi-
 sée a \$600 omis par les estimateurs
 la partie du No 262 non subdivi-
 sée a \$500 omis par les estimateurs - Les Nos du No 262 =
 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19,
 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34,
 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49,
 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64,
 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79.

80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94
 95. 96. 97. 98. 99. 100. — 102. 103. 104. 105. 106. 107
 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122
 123. — 125. 126. 127. 129. 130. 131. 132. 133. 134. ~~135. 136~~
 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145
 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. à —
 \$10 du lot — Les lots des autres lots du n. 262
 appartenant à Leslie H. Gault portés à
 \$40 au lieu de \$30.

Les lots du n. 261. en subdivision appartenant
 à Leslie H. Gault portés @ \$40 au lot au lieu
 de \$30 — les maisons sises et situées sur
 les lots — 199 de 261. et les lots 717. 718 restés à
 l'évaluation faite par les estimateurs —

Le n. 268 appartenant à Amine Gagnon porté
 à \$9000 pour le terrain au lieu de \$8100 —
 les bâtisses y exigées à \$5000 au lieu de \$4500
 les bâtisses y exigées sur le n. 269 appartenant
 à James Darcy porté à \$500. au lieu
 de \$400 — la partie du terrain appartenant
 à M^{me} DuPuis Parrot porté à \$1500 au lieu
 de \$900 et les bâtisses à \$400 telle qu'évaluée
 par les estimateurs —

Le n. 272 appartenant à Aldine Racine
 à \$2000 au lieu de \$2500 les bâtisses à \$500
 au lieu de \$700 — le n. 271 à M^{me} Françoise
 Gagnon porté à \$1200 au lieu de \$1000 —

Le n. 273 appartenant à Fred Marston porté
 à \$800 pour le terrain et les bâtisses à
 à \$1500 — la partie du lot n. 272 du 275 à
 William Johnson à \$1000 pour les bâtisses
 le terrain même compris pour les bâtisses —

Les propriétés de Cleophas Racine pour
 le terrain du lot n. 23 à \$1000 au lieu de
 \$800 — J. Emest Racine \$800 pour le
 terrain au lieu de \$600 —

Le n. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641
 642. 643. 644. appartenant à Fr^s David
 à \$75 au lieu de \$50 de lot —

Les n. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655
 656. 657. 658. 659. à J. O. Gagnon portés @ \$75 du lot au
 lieu de \$50 de lot. Le maison exigée sur le lot 4. 652
 à la même évaluation fixée par les estimateurs \$1500 —
 Les n. 659. 660. 661. 662. 663. 664. à J. B. Pelopon portés à
 \$100 du lot au lieu de \$60 — le 15 de 236. Compagnie
 du Port @ \$500 — le 236. 395. 394. 393. b. Rouleau
 a 25 — h. 392. 91. 90. 89. 88. 87. 86. 385 J. B. Pelopon @ \$25 —

J. Gaudin
 J. Gaudin
 J. Gaudin

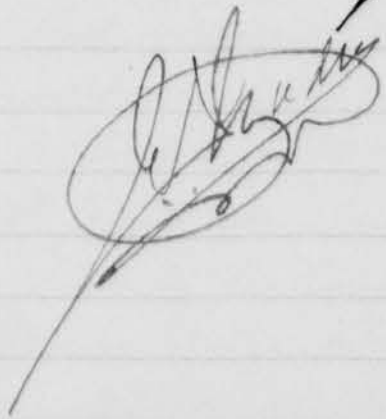
Province de Québec
Municipalité du Village
Almonte
Mardi 5 Sept 1905

Assemblée du Conseil Municipal du Village
Almonte tenue le 5^{em} jour de septembre 1905 jour
juridique en conformité aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
sont présents: Siffred Gaudy Maire et M^{rs}
Louis Loteudresse Ludger Mullet — Les
deux conseillers Municipaux de cette Muni-
cipalité. Les Messieurs ayant attendu prin-
cipalement l'assemblée avec le quorum voulu
mais l'un d'eux n'étant pas présent l'assemblée étant
écoulée — sont restés l'ordre au Secrétaire de
convoquer une assemblée spéciale
pour le mardi le 11^{em} du courant.
Pour prendre en considération les sujets
suivants:

1^{er} Lecture et adoption des minutes de l'as-
semblée précédente qui est les amendes
faits au rôle d'évaluation pour
son homologation.

2^{es} Lecture des actes à planter ordre
a donner à l'inspecteur de faire observer
ou le règlement y stipulant cette plan-
tation.

3-



Province de Québec
Municipalité du
Village Almonte
11 Sept 1905

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village de Almonte convoquée par
M. le Maire S. Gaudy et M. les conseillers
L. Mullet et L. Loteudresse et tenue ce dix-
ième jour de septembre mil neuf cent cinq
1905 au lieu ordinaire des séances du Conseil
en conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec. Sont
présents: M. le Maire et M. les conseillers
L. Loteudresse Ludger Mullet Jo Rocette
B. Dubois J. H. Berthelette J. Renaud
quorum pour la présidence de M. le
Maire —
Lecture du Procès Verbal des dernières as-
semblées —

Proposé par le Conseiller Loteudresse
secondé par le Conseiller J. H. Berthelette
que les minutes de la dernière assemblée
soient adoptées de même que les am-
endements faits au rôle d'évaluation pro-
posés par les Estimeurs soient adoptés
et que le rôle d'évaluation ainsi a-
mendé soit homologué —

Le Maire soumet la question de la man-
nière d'indemnité des employés du Canal
et sur ce fait lecture d'une lettre de son
honorable Maire de la cité de Montréal.
Après quelques délibérations sur cette lettre
M. le Maire soumet l'opinion de l'avis
légal de cette corporation —
Puis l'ordre proposé par le J. H. Berthelette
secondé par M. Renaud Dubois
que le Sec. des. de cette Municipalité
soit autorisé d'envoyer à la cité de
Montréal d'invois à envoyer
de

de la police pour maintenir la
paix qui est souvent enfreinte par
les employés des entrepreneurs du
canal d'égoût en voie de construc-
tion par la cité, ces hommes de
police devront être les employés de
la cité de Montréal, paies par elle
pour à ses frais risques pour la
conduite de ses hommes de police
et qui copie sera de suite trans-
mise à L. Harrold L. O. Herende
greffier de la cité —

Attendu que M. J. B. Pelopain ^{adopté}
a fait préparer l'acte de cession
du lot 15 sub du lot 230 au Cadastre
officiel, tel que désigné au plan de
cette municipalité, et que le dit lot
15 est connu sous le nom de l'avenue
Durham.

Il est proposé par M. L. Leduc
secondé par M. J. B. Pelopain
que M. M. les Maire et le secrétaire
de cette municipalité ont été les deux
autorités à signer pour et au nom de
cette municipalité l'acte de cession de
M. J. B. Pelopain pour lui et ses ayants
causes en faveur de la Municipalité du
Village de Ahmontée, du lot (15) sous
subdivision du lot officiel (230) deux cent
trente de la paroisse du Saule du-Récollet
désignés par ce sur dit lot (15) sous
l'avenue Durham telle que désigné au
au plan de la dite municipalité du
Village de Ahmontée

^{adopté}
M. J. B. Pelopain demande le
transfert de la licence de M. Buzgic
pour la salle de Pool —

M. J. B. Pelopain

dépense devant le conseil l'arrangement en
terme autre lieu et M. Buzgic propriétaire de
la salle de Pool. Sur ce le conseil sur
proposition du conseiller Leduc
secondé par le conseiller B. B. Aubin
le conseil accorde le transfert de la licence
de la salle de Pool de M. Buzgic à M. J. B.
Pelopain —

M. le Maire porte à la connaissance
du conseil une lettre de M. J. Murray
de Harrold sur l'établissement d'un sys-
tème d'égoût par la municipalité du Village de
St-Joseph de Bordeaux devant verser les
eaux dans la rivière des Prairies afin
de leur puiser de l'eau des citoyens du dit
Harrold place —

Après discussion sur l'opportunité de la lettre
de M. J. Murray —
Le conseil a l'hon-
nête homme M. M. les conseillers Leduc
Leduc et le secrétaire Leduc de
cette municipalité comme délégués
pour visiter pour et au nom de cette
municipalité les travaux de construction
de l'égoût du dit Village de St-Joseph de
Bordeaux — et d'en rendre l'avis
légal s'il y a lieu, avant la prochaine
assemblée — ^{adopté} sur proposition
de M. J. B. Pelopain secondé par M. B. B. Aubin

M. le Maire demandant au secrétaire
Leduc ou en son absence les procédures
judiciaires contre le F. Bisel pour infra-
ction du Règlement 4.0 20 —
Le secrétaire Leduc que les procédures
soient être prises en conséquence —

P. P.

64

Proposé par le. Jrs. Rocette
 présenté par Blumy & Aubin
 Que l'inspecteur de Ville de cette année
 polite soit autorisé de faire à neuf
 les trottoirs depuis chez M. W. Pitt jusqu'à
 au bout ou était autrefois le vieux trot.
 trois enlevés par vétusté complète -
 ces trottoirs devant être faits sur le
 long d'une largeur de toute suppression
 adu. J. T.

G. Gaudry
 Maire
 J. Madry

65

Province de Québec
 Municipalité Village
 Ammirée
 le 26 octobre 1905

Assemblée du conseil municipal du village
 Ammirée à la salle municipale de la dite
 municipalité Lundi 27^e jour du mois d'Oct
 1905 en conformité aux dispositions
 du Code municipal de la Province de
 Québec sous présents M. le Maire S.
 Gaudry et M. le Ld. Lotendresse et M.
 Ludger Meilleux - après avoir entendu
 l'hon. ligole - alors à 9/2 le Maire
 ayant le mandat de l'Assemblée
 tenue le 17 du courant



Province de Québec
Municipalité Village
Alma

17 Octobre 1905

Assemblée spéciale du conseil municipal
du Village d'Alma convoquée par M. M.
Le Maire Gaudry et les conseillers
de l'école, et tenue ce 17^e jour du mois
d'Octobre au lieu ordinaire des séances sur avis
convié en conformité des dispositions de la
Municipalité de la Province de Québec, sont présents
M. Le Maire Gaudry M. Les conseillers Loteudresse
Muellem. R. R. St-Aubin J. N. Bouthelle
formant quorum sous la présidence de M.
Le Maire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues
et adoptées sur proposition du conseiller
L. Loteudresse appuyée par le conseiller Muellem
1^{er} But de l'assemblée

1^{re} Réunion de la liste électorale.

Le secrétaire Lormier fait la lecture des élections
inscrites sur la liste.

Proposé par M. J. N. Bouthelle
Secrétaire par M. B. St-Aubin

Sur la liste des électeurs telle que préparée
soit approuvée par ce conseil. *adopté*

2^e Liste des jurés pour l'année 1905

Le conseil prend connaissance de la
liste des jurés préparée d'après le Rôle
d'évaluation

Proposé par M. Loteudresse

Secrétaire par M. J. Rocette

Sur la liste des jurés telle que préparée
est homologuée comme étant correcte
adopté

3^e Le secrétaire Lormier fait connaître
par une lettre de M. H. H. St-Pierre
comme ayant rendu ses lettres à M.
Wilfrid Dagnais agent d'assurances
de Montréal

Proposé par M. Loteudresse

Secrétaire par M. L. Muellem

Sur M. Wilfrid Dagnais agent d'assurances
ont rendu au Rôle de cette Municipalité à
la place de M. H. H. St-Pierre

4^e Question de la vente des chemins d'écoulement
par les Avenues Poloparis St-Charles - *adopté*
Le conseil adopte que les chemins d'écoulement
de l'avenue Poloparis côté sud depuis le chemin
publié à la 4^e Avenue - et les chemins d'écoulement
de l'avenue St-Charles côté nord depuis le chemin
publié à la Stanley Bogg Avenue soient vendus
comme les autres terres possédées par la Ville
St-Charles côté Nord autrement dit par le
pays - Prop. B. St-Aubin Secrétaire par M. Rocette *adopté*

5^e Question de M. 23 faisant partie d'une rue
(Rue St-Denis) - Sur désignant cette partie de cette
rue comme figurant appartenir à la
succession Lormier - tel que est indiqué
par le Bureau d'enregistrement -

Question renvoyée à l'inspecteur L. Lormier
Beaudin -

6^e M. Le Maire fait et donne lecture d'une
lettre de L. Ingénieur Lormier concernant
les travaux de la Canal de Saint-Jovin pour la pose
de tuyaux de plomb à la Rivière des Pains
-

Après discussion sur l'opportunité des exp.
par M. L. Ingénieur Lormier.

Aut proposé par M. J. N. Bouthelle
Secrétaire par M. Louis Loteudresse
Sur le secrétaire Lormier ont autorisé
de transmettre la résolution susdite
à la cité de Montréal.

on que le dit H. B. a payé les frais de la course - mais bien entendu que cet abandon ne doit pas servir d'un précédent pour personne -

En vertu de la cédente au Code Inri pol. le Secrétaire par lecture des lots - en

dette envers cette municipalité - par -

avec Ft. le 25/26. 228-625-626. tous

de 1.04 Comul 810.12. \$ 11.06

| Noms | Nos | Subde | Role | Comul | Total |
|--------------------|-----|----------|------|-------|-------|
| Oscar Renaud | 228 | 415 | 1.04 | 2.72 | 3.76 |
| Orta Rochon | 504 | 505 | 3.48 | 3.57 | 6.76 |
| F. Leclercq | 506 | | 1.04 | 2.72 | 3.76 |
| Jacob Maurice | 542 | | 1.04 | 10.76 | 11.30 |
| Mop. Mezier | 621 | | 2.73 | 8.10 | 10.83 |
| Damo Legault | 196 | 199 | 1.66 | 5.81 | 7.41 |
| J. Lefebvre | 73 | | 1.58 | 3.04 | 4.62 |
| J. Lefebvre | 72 | | 1.58 | 3.04 | 4.62 |
| Patrice Pilon | 227 | 228 | 1.04 | 4.23 | 5.27 |
| Mop. Rochon | 229 | 232 | 1.60 | 8.32 | 9.92 |
| Wilfrid Guy Picard | 248 | | 1.58 | 8.96 | 10.54 |
| J. O. Seguin | 288 | 288 | 3.04 | 28.03 | 31.07 |
| Miguel Lardier | 305 | | 1.98 | 11.46 | 13.44 |
| W. Wilkins | 309 | 308 | 1.04 | 11.91 | 12.95 |
| W. Guenneville | 665 | 666 | 4.08 | 12.07 | 15.98 |
| W. & Reuther | 371 | 372 | 3.88 | 12.07 | 15.95 |
| Joseph Dubois | 239 | | 7.98 | 4.82 | 12.80 |
| Mad. Roy | 247 | 140. 143 | 2.76 | 1.32 | 4.08 |
| Louis Desnoes | 248 | 4. 8 | 2.28 | 1.21 | 3.49 |
| Ludger Cariepy | 15 | | 52 | 56 | 1.08 |
| Victorin Marin | 262 | 199. 204 | | 2.07 | 2.07 |
| J. Lefebvre | 271 | 272 | | 96 | .96 |
| Mollias Deroh | 543 | 544 | 3.48 | 1.46 | 4.94 |
| Joseph Guilbeault | 439 | 441 | | 1.15 | 1.15 |
| Lesage Coron | 246 | | | 69 | |
| J. Adrien Marcil | 241 | 242 | 1.58 | 1.76 | 3.34 |
| Geop. McCulley | 275 | 17. 18 | | 18.13 | 18.13 |
| J. Bernard | 247 | 52 | | 69 | 69 |
| J. W. Labrecque | 228 | 356 | 2.95 | 2.97 | 5.92 |
| Joseph Pelanzer | 262 | 340. 341 | 2.64 | 89 | 1.53 |

| Noms | Nos | Subde | Role | Comul | Total |
|------------------|-----|---------------|------|-------|-------|
| L. Berroit | 262 | 297. 298 | 1.24 | 89 | 2.13 |
| P. H. Marie | | 396 | 1.04 | 89 | 1.93 |
| Bernard Kolblott | 228 | 145. 146. 147 | 1.89 | 2.81 | 4.90 |

Propose par J. H. Berthelette
 second par P. Lemy & Aubin
 Que les Nos. de lots tels que décrits dans la
 liste déposée sur la table soit acceptés et
 que le seul et unique homme soit autorisé de
 mettre tous ces lots au Comul de compte
 pour être vendus par l'usage des sur les
 différents lots en rajoutant les taxes en sus
 dues à ce jour - Le tout après avoir donné
 les avis voulus par la loi pour la coller.
 Rien après avant le dépôt de la dite liste
 au dit Comul de compte -

(Adopté)

Le Comul après avoir pris connaissance de l'opi.
 - ordi. legal de son assureur legal. concernant la
 rue ouverte depuis la chemin public à la
 Rivière des Prairies - entre les Nos. 245. 246
 a été proposé par le Comul J. H. Berthelette
 second par le Comul. Ludger Cariepy
 En attendant que le h. 23 du h. 245 et le 146 du
 h. 246 du Cadastre de la paroisse du Sault
 - au Rivollet ont été et sont tous désignés
 par les plans officiels de subdivisions de
 dit h. 245. 246. comme une
 En attendant que les h. 23. et 146 ont été et
 sont et ont de chaque côté désignés
 par l'usage comme une rue publique
 En attendant que cette rue ainsi etoturée
 de chaque côté a été en usage par le public
 pour se dépla. dir. aus. et quelle liste ac.
 - tuellement -
 En conséquence de cette rue forme
 les h. 23. de 245. 146 et 246. comme une
 place

Plan de cette copartition sans de nom
de Boulevard d'Alouis ont déclaré
être la propriété de la copartition
pôle du Village de Ahuntic - par
la devenu de ce jour et à l'avenir
soumise à l'application des lois et
réglements établis ou à établir par
par ce conseil pour l'entretien des
chemins municipaux de cette Copar-
tition.

adopté

Proprié par le conseil Lude (meilleure)
Seconde par le conseil J. W. Berthelette
du l'inspecteur de voirie ont autorisé d'y
faire des trottoirs au côté N. B. - d'une largeur
de huit six pouces sur le long du bois,

adopté

Le conseil désirant ne pas tarder sur
la question de l'éclairage de cette Muni-
cipalité -

Il est proposé par le Lude (meilleure)
Seconde par le conseil J. W. Berthelette
que ce conseil s'assemble en assen-
blée spéciale le Vingt du courant
pour prendre en considération en
dernière lecture le Règlement de
Eclairage de la Municipalité au moyen
de l'électricité -

adopté

S. Gaudy
Maire
J. W. Berthelette

Paroisse de Québec
Municipalité du
Village Ahuntic

Assemblée spéciale au conseil Municipal
du Village Ahuntic tenue suivant résolutions
passées et adoptées à la session de ce conseil
en date du 6 novembre ont eu lieu
vingt-cinq ce Vingt-cinquième jour du mois novem-
bre 1905 au lieu et heure ordinaires des assen-
blées de ce conseil, en conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la Province de
Québec sans présents S. Gaudy du
Maire et M. les conseillers L. Loteudenne
Alex. Racine Joseph Racette. Lude (meilleure)
J. W. Berthelette Bleury Dublin siégeant
au complet sous la présidence de Monsieur
le Maire -

But de l'Assemblée -
Lecture pour la 2^{ème} fois du Règlement de
22 de cette copartition - "Intitulé Service
Electrique - pour et dans les limites de cette
copartition (Ahuntic)

Int. Marie possi le règlement au sec-
-taire M. Racine qui en fait la lecture -
Après discussion sur l'opportunité de
ce Règlement -

Il est proposé par le conseil Loteudenne
Seconde par les conseillers Dublin et Racine
en attendant que plusieurs changements soient
être portés à la connaissance de ce conseil
les changements soient posés - et qu'il
seraient bons de les étudier -
Le présent règlement ont laissé en
lotable pour être discutés à la prochaine
assemblée ou à toute assemblée subse-
-quente de ce conseil -

adopté

Le maire et le vice

S. Gaudy
Maire
J. W. Berthelette

Province de Québec
Municipalité du
Village Ahrensberg

Assemblée du Conseil Municipal du Village
de Ahrensberg tenue le quatrième jour de decem-
bre - lundi, au lieu ordinaire des séances au dit
Conseil en conformité aux dispositions des
Lois Municipales de la Province de Québec
à laquelle sont présents Sulpice Gaudet le
Maire et M. M. les Conseillers L. Loteudesse
E. Racine J. Rouette Ludy Meilleux J. Bédette
Blondy & Aubin. Siégeant au complet
sous la présidence de Monsieur le Maire -
Les minutes des dernières assemblées
en date des 6 et du 20 novembre dernier
sont lues et adoptées, sur proposition
du Conseiller L. Loteudesse secondé par
le conseiller A. Racine -

M. le Maire fait lecture de deux requêtes
signées par plusieurs propriétaires de
cette municipalité demandant que le
Règlement des de la lumière électrique
soit adopté tel qu'il paraît à sa der-
nière assemblée -

Le Conseil ordonne au Secrétaire Ver-
de faire de nouveau la lecture des
dits Règlements avec tous les change-
ments faits depuis la dernière assem-
blée de ce Conseil -

Après discussion sur les avantages
du dit Règlement de même que
sur les désavantages -

M. Loteudesse se di-
clarant en faveur de l'établisse-
ment d'un bon système de lu-
mière électrique dans cette mu-
nicipalité -

M. Louis Loteudesse propose de lire
en attendant que le règlement
concernant la lumière électrique

tel que renvoyé par l'avisur légal de cette
corporation, a été depuis qu'il a subi
sa première lecture possiblement modifié
par Louis Loteudesse proposer le renvoi
complet du règlement - et de plus je
proposer que le Conseil fasse desuite les
demandes et les dépenses nécessaires
pour s'enquérir du coût approximatif
de l'établissement d'un système d'égale-
ment et même faire un règlement à
cette fin si c'est nécessaire -

Qu'un comité soit nommé à cette as-
semblée - 1° pour étudier les moyens à
prendre pour un égale-ment -

2° de voir et étudier un bon système
d'éclairage - pour avoir donner sa-
tisfaction non seulement à ce Con-
seil mais aux citoyens -

Un plan est proposé, établissant
la somme réel de lampes électriques
qu'il faut pour un bon éclairage
soit par lampes à arc ou incan-
descentes - Que ce comité ait à faire
rapport pas plus tard le 21 de cen-
vembre. Cette proposition est renvoyé
à la discussion par le Conseiller Blondy & Aubin
la discussion s'engage sur les avantages
de l'établissement d'un égale-ment avec
preservé des incendies et de la lumière
électrique pour les temps d'obscurité -

Après quoi il est proposé un
amendement par J. Bédette
secondé par Ludy Meilleux -
Sur le règlement 423 - soit laissé
sur la table pour étude à nou-
veau -

Le Maire ayant mis l'amende-
ment aux voix -
C'est voté pour l'amendement
par J. Bédette Meilleux & Racine -

Province de Québec
Municipalité du
Village d'Armitée
21 Decembre 1906

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village d'Armitée tenue le vingt-neuf
-me jour de décembre mil neuf cent six (1906)
suivant résolution du dit Conseil en
date du 4. du présent mois. en confor-
mité aux dispositions du Code Muni-
cipal de la Province de Québec, à laquelle
sont présents. Siffred Gaudry le Maire
et Messrs les Conseillers M. Loteudrese
Pleumy d'Aubin. J. H. Berthellette
Ludger Meilleux (Schelle Rocine).
siégeant sous la présidence de Monsieur
le Maire -

Procès de l'assemblée

Première connaissance du rapport
du comité d'urgence nommé à l'assem-
blée de ce Conseil en date du 4^{me}
jour du présent mois -
Monsieur le Maire fait lecture des
rapports du Comité.

Rapport de M. Pareux électricien
de la cité de Montréal sur l'établis-
-sement d'un système d'éclairage
au moyen de l'électricité - suivi
de la lecture du rapport de la Compa-
gnie dite Crédit Municipal de
la Province de Québec -

* de faire lecture
du rapport du
comité -

J. H. Berthellette

Le Président du comité nommé
à cette fin demande au Secrétaire
du comité (M. L. Loteudrese) de faire
lecture du rapport au Comité
au Conseil par son président M. Louis
Loteudrese -

Après discussion lecture des différents
rapports que le comité a soumis
à

ce Conseil. Monsieur le Maire recommande
l'établissement d'un aqueduc -
M. Loteudrese président du comité de-
-mande que les rapports du comité soient
acceptés -

Après discussion sur les rapports ils
sont adoptés sur Proposition de M. H. Berthellette
secondé par M. Ludger Meilleux - Que les
rapports du comité soient reçus et ap-
-provis -

adopté

M. Pareux électricien de la cité de Montréal
comme ayant préparé le plan de l'éta-
-blissement de la lumière électrique
fait son entrée dans la salle, et est
appelé à donner des explications sur
le plan qu'il a préparé à la demande
du Comité de ce Conseil -

M. Pareux fait remarquer que ce plan
a été préparé pour l'avenue, spécialement
à ce Conseil de le charger surtout dans
la disposition des lampes à Arcs tels
qu'indiqués sur le plan -

Après quelques remarques de part et d'autre
la séance est levée -

Siffred Gaudry
Maire
J. H. Berthellette
Secrétaire



Provincia de Quebec
Municipalite du
Village de Ahmstee }

22 Janvier 1906

Assemblée spéciale du conseil Municipal du
Village de Ahmstee convoquée par M. Le Maire
et tenue ce jour d'hui Vingt deuxième jour de
Janvier mil neuf cent ~~1905~~ 1906, en conformité avec
dispositions du Code Municipal de la Province
de Quebec (partie spéciale ordinaire des assemblées
de ville Locales) sont présents Alfred Gaudry
M. D. H. Buthellette, Blenny St Aubin
Ludger Millen, Schulle Racine Pothol
H. Leveille et J. A. Christian
Maire de l'Assemblée.

1. Nomination du Maire pour 1906
2. Lecture des minutes des différentes assemblées
générale et spéciales
3. Prendre connaissance de tous comptes dus
par la Corporation pour l'exercice écoulé
comme fini dernier fiscal 1905.

1. Nomination du Maire
Proposé par M. H. Buthellette
secondé par M. J. A. Christian
Que M. Alfred Gaudry soit déclaré
Maire pour la Municipalité du
Village de Ahmstee —

accepté

Je soussigné ayant été d'abord nommé
Maire de cette Municipalité j'ai ser-
menté que je remplirai bien et fide-
lement les devoirs de ma charge et
sola au meilleur de ma connaissance
et capacité. Am que Dieu me soit en
aide —

Présenté devant moi }
ce 22 Janvier 1906 à Ahmstee } J. Gaudry
Maire }
J. B. Peloguin J. D.



M. le Maire avec des vœux et des
 propriétés remerci ses collègues de
 la marque de confiance qu'il
 venant de nouveau lui teni-
 gn en le mettant pour fois
 à la tête Municipalité -
 En tenant deb. et je compte sur
 vos pour les grandes améliorations
 en perspective: Eau et la lumière
 Je compte sur vos Messieurs pour
 conduire les choses à bonne fin
 et que de bien être de nos amis
 citoyens - Merci
 Proposé par J. H. Bettelette
 second par M. Achille Racine
 sur les autres ordres au jour mentionné
 à l'avis de convocation sont remplis
 à la prochaine assemblée régulière
 du conseil le 5^{me} jour de février 1906
 après le Maire

G. Gaudy
 J. H. Bettelette
 M. Achille Racine

Province de Québec
 Municipalité du
 Village de Ahmtévo
 5 Février 1906

Assemblée du conseil Municipal au Village de
 Ahmtévo tenue lundi le cinqième jour du mois
 de Février mil neuf cent six 1906, au lieu et heure
 ordinaires des séances du dit conseil conformément
 à la disposition du Code Municipal de la
 Province de Québec sont présents M. Gaudy
 Maire et M. H. les conseillers J. H. Bettelette, J. A.
 Christian, Blévy d'Aubier, P. H. Lemire et
 Racine Ludg. Millem siegeant au complet sous
 la présidence de M. le Maire.

Les minutes des dernières assemblées sont lues
 Proposé par M. J. H. Bettelette
 second par M. A. Racine
 que les minutes de l'assemblée régulière en date
 du 4 oct. dernier soient adoptées

Proposé par M. J. H. Bettelette adopté
 second par M. P. H. Lemire
 que les minutes de l'assemblée de ce conseil en date
 du 27 décembre dernier soient adoptées.

Proposé par M. Ludg. Millem adopté
 second par M. Blévy d'Aubier
 que les minutes de l'assemblée spéciale de
 ce conseil en date du 22 janvier dernier
 soient adoptées -

Ordre du jour -
 Monseigneur le Maire informe par écrit
 le rapport de l'auditeur de cette mu-
 nicipalité J. M. Houette de Montréal -
 qui est donné satisfaction au con-
 seil; mais pour plus. M. le Maire
 demande à M. J. M. Houette de bien
 vouloir faire quelques remarques
 sur les comptes, livres s'il y a lieu.

Monsieur J. M. Marcotte déclare avoir vu
 l'arrêté de ce qui a été dans son rapport
 l'année dernière.

Sur proposition du Conseil J. M. Berthellette
 secondé par le Conseil P. S. Aubin
 Au le rapport de l'auditeur des biens
 du Secours d'homme pour l'année 1905 soit
 reçu et adopté par ce Conseil, comme étant
 exact et satisfaisant

adopté

Monsieur le Maire soumet au Conseil les comptes
 suivants: savoir,

| | |
|---|------------------|
| J. B. Pelogini autres emplois annuels | |
| compte - | \$ 101.50 |
| du J. Hadon Cuffin des Estimations | |
| 3 anns @ \$ 2 ⁰⁰ | \$ 6.00 |
| Au même Cuffin pour ouvrage
des estimations. Note a été signée
et acceptée 3 \$ 2 ⁰⁰ | 6 ⁰⁰ |
| Salaires du Secours 1905 | 75 ⁰⁰ |
| Depenses et Voyage extra au sec-
urs pour l'année 1905 | 41 ⁰⁰ |
| Plan de la lumière électrique 1905 | 25 ⁰⁰ |
| Revenus annuels des dernières élections
annuels compte - | 14 ⁰⁰ |
| J. H. Poirneau annuels compte - | 41.50 |
| Compte J. P. Poirneau Elections 273 | 6 ⁰⁰ |
| G. Milleux compte sans P. Poirneau | 45.24 |
| Intérêt sur emprunt 2 semestres 1905 | 87.50 |
| Loyer de la salle annuels 1905 | 50 ⁰⁰ |
| Depenses du Comité lumière électrique
en de l'année | 8.00 |
| J. M. Marcotte Auditeur | 25 ⁰⁰ |

Proposé par M. J. M. Berthellette
 secondé par M. Morin
 Au on le soumet l'ouvrage qui a été
 fait le Secours d'homme lors de la réunion
 au rôle d'évaluation, en on fait un
 troisième

troisième. Sur ce Conseil vote au Secours d'homme
 la somme de six piastres - \$ 6⁰⁰

adopté

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de M.
 Alphonse Poirneau du Sault au-Richel au
 les services que la pompe à incendie que appar-
 tenant aux citoyens du village du Sault au-Richel
 qui ils ont bien voulu mettre à la disposition
 de ceux de Montréal lors du dernier incendie
 au date au mois novembre 1905

Sur proposition de M. J. M. Berthellette
 secondé par M. J. A. Christian
 Au une somme de vingt-cinq piastres soit
 au Comité de la pompe à incendie du village
 du Sault au-Richel pour les services que cette
 pompe a rendu lors du dernier incendie
 et que cette somme adonne à qui de droit

adopté

Monsieur le Maire fait lecture de la nomination
 de M. P. H. Cornille comme Estimateur de
 cette Municipalité en attendant qu'il oc-
 cupe un siège au Conseil de la dite Commu-
 nauté

Proposé par J. M. Berthellette
 secondé par Edg. Milleux
 Au la nomination de M. P. H. Cornille com-
 me estimateur soit acceptée et que le siège
 comme estimateur par M. Cornille soit déclaré
 vacant.

adopté

Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs
 lettres de demande pour l'extension d'un
 aqueduc dans les limites de la Municipalité
 de Saint-Jean-de-Martigny. J. Chopin et
 autres. La Commission technique de la
 Le Crédit Municipal -
 Cette question est laissée sur la table
 pour être reprise à plus tard -

Question des débris du canal d'épave de
la Municipalité Bordeaux
Proposé par M. J. H. Berthelette
Secondé par M. A. Robine
Que le Secrétaire s'occupe soit autorisé par le
Conseil de la Ville de voir le Bureau
d'Hygiène provincial. et d'exposer les plants
qui sont joints à ce Conseil entre la municipalité
et le lot les agents de Joseph de Bordeaux
ont devancés dans la rivière des Prairies
Vu et attendu que le Conseil veut approuver
que le M. D. Lavigne défend de boire de l'eau
puisée sur les bords de la dite rivière des
Prairies dans les limites de cette Municipalité.

adopté

Province de Québec
Municipalité Village
Montreal

Continuation de l'assemblée du Conseil
Municipal au Village de Montreuil en date
du cinq février courant et ajourné
et tenu ce jour d'hui le deuxième
jour de mai dernier ont été
cent six (1906) en conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la
Province de la Province de Québec
sont présents Sifrid Gaudry le Maire
M. J. H. Berthelette. B. Blain de Meillon
A. Robine. P. G. Bourville. J. A. Christian
tous conseillers municipaux siégeant au
complet sous la présidence de Monsieur
le Maire.

Monsieur le Maire communique au Conseil
une lettre M. Beaudin avoué légal de
cette Corporation concernant la pose
des tuyaux au auer dans la Rivière
des Prairies.

Après avoir pris connaissance l'acte
d'arrangement

d'arrangement intervenu entre la cité de
Montreal et cette Corporation.

Il est proposé par M. J. A. Christian
Secondé par M. H. Berthelette
Que le Conseil laisse la cité de Montreal
de jouir de jouir des privilèges et des
obligations qui lui sont accordés par
l'acte d'arrangement passé entre la
cité de Montreal et la Corporation du Village
de Montreuil. Le tout avec l'approbation de
sous la surveillance de M. J. Emile
Vivier Ingénieur nommé au dit acte
d'arrangement.

adopté

Monsieur le Maire communique au Conseil une
lettre des Bénévoles par laquelle ils
donnent et leguent à la Municipalité du
Village de Montreuil la rue formée par les
P. 256-257 de la route officielle de la paroisse
de Sault au-Ruisseau laquelle rue
a été ouverte pour conduire à l'école
Catholique sous le nom de
rue St-Nicolas de Montreuil.

Proposé par M. J. H. Berthelette
Secondé par M. Blain de Meillon
Que le Conseil accepte cette donation
de cette rue formée par l'acte par les lots
256-257 officiels de la paroisse de Sault
au Ruisseau en autorisant que cette donation soit exempte de tout impôt
Que Monsieur le Maire et le Secrétaire s'occupe
de cette Municipalité soient les deux
autorisés de signer par acte au nom de cette
dite Municipalité un acte que les Bénévoles
de Montreuil devront faire préparer à cette fin
et dont le coût des papiers avec copie
sera payé par la dite Municipalité
du Village de Montreuil.

Roberge.

Monsieur il est proposé par M. J. A. Blustin
 Secrétaire par M. A. Racine -
 Que M. F. L. Roberge Ingénieur civil
 soit nommé ingénieur de cette Muni-
 cipalité en provision des travaux que la
 Municipalité doit entreprendre, et cette nom-
 ination est faite au prix et conditions
 spécifiées et déterminées dans la lettre de
 M. Roberge adressée au Conseil en date
 du Vingt-huit-janvier dernier. (5% sur les
 travaux)

adopté

Monsieur le Maire soumet la question de
 l'utilité d'un safe (coffre fort) pour la sûreté
 des documents de cette Corporation - déclare
 qu'on pourrait peut-être s'en procurer un
 à la Banque d'Épargne de la cité de Mon-
 tréal.

Proposé par M. J. H. Berthelette
 Secrétaire par M. J. A. Blustin
 Que ce Conseil fasse l'offre de cent dollars
 à la Banque d'Épargne de la cité de Mon-
 tréal pour le safe tel que décrit par M.
 le Maire.

adopté

Monsieur le Maire fait lecture d'une
 lettre de M. Le Maire Alphonse Portas du
 Sault au Recollet et président du comité
 de la pompe à incendie du Village
 du Sault. remerciant le Conseil de
 Village de St. Amant pour la généro-
 sité qu'il a eue de reconnaître dans
 les services qu'a pu rendre la
 pompe -

Monsieur le Maire soumet une
 demande de la ville de St. Louis pour
 services rendus lors du dernier incendie
 dans cette Municipalité -

dans le montant des réclamations soulevées
 suit -

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Pour services de la pompe à incendie | \$ 10 |
| Pour réparé la pompe et le compte | 14 |
| Somme totale | \$ 24 |

Proposé par M. J. H. Berthelette
 Secrétaire par M. P. M. Corville
 Que la somme de vingt quatre piastres soient
 votée au conseil de ville de St. Louis pour les
 services de leur pompe lors du dernier incendie
 en novembre dernier.

adopté

Monsieur le Maire rappelle au conseil
 qu'il existe un règlement sur le nettoyage
 des cheminées -

Le conseil croyant sage de mettre ce règle-
 -ment en vigueur -

Rest proposé par M. Aleuy & Aubin
 Secrétaire par M. P. M. Corville
 Que M. Hubert Lepave soit nommé
 receveur officiel pour cette Muni-
 cipalité au prix et conditions stipulés
 et énumérés dans le Règlement n. 20 inté-
 rieur. (Contre les incendies)

adopté

Monsieur le Maire soumet une demande
 de M. J. B. Pilquin aux fins de réduire
 la licence des jeux de Pool. à \$ 5⁰⁰ au
 lieu de \$ 25 - pour la première table et \$ 5⁰⁰
 pour toute table additionnelle -

Après discussion sur cette demande
 Rest proposé par M. Achille Racine
 Secrétaire par M. Aleuy & Aubin
 Que l'article 25 du Règlement n. 13.
 règlement des licences - se lise ainsi comme
 suit: Toute personne ou compagnie de
 personne tenant un jeu de Pool, Tra-
 Madame, Billard, Baguettes, paiera
 en sus de la licence qui doit payer
 au

Proposé par J. H. Berthelette
 Secondé par P. N. Courville
 Du cette assemblée ont approuvé
 au Vingt deux du courant au lieu
 et heure ordinaire des séances de ce
 Conseil. — adopté

Province de Québec
 Municipalité du Village
 Ahuntsic

Continuation de l'assemblée du Conseil
 Municipal du Village Ahuntsic en date
 du cinq mars courant, et tenue ce
 jour d'hui le vingt deuxième jour du mois
 de mars mille-neuf cent six (1906)
 en conformité au disposition du code
 Municipal de la Province de Québec
 Sont présents, Silfrid Gaudry, Ex Maire
 Messrs J. H. Berthelet B. St-Aubin, Ludger Meillon
 A Racine, P. N. Courville & J. A. Christian
 Tous Conseillers Municipaux, siégeant au
 Complet sous la présidence de M^r Le Maire
 M^r Le Maire fait lecture d'une lettre de M^r J. E. Vanier
 Ingenieur Civil en date du 7 mars courant
 adressée à M^r S. Beaudin aviseur légal de
 notre Municipalité, accompagnée d'une copie
 de lettre de M^r John Barlow à M^{mes} Laurin & Leitch
 en date du 3 mars, ainsi qu'une lettre de M^{mes}
 Laurin & Leitch à M^r J. E. Vanier en date 7 mars
 en rapport au tuyau en acier qui doit être
 posé dans la Rivière pour les égouts de la
 Cité de Montreal, et le principal sujet de ces
 lettres est celui-ci. M^r John Barlow au
 nom de la Cité de Montreal demande à
 M^{mes} Laurin & Leitch d'obtenir ~~du~~ ^{du} Village
 Ahuntsic un permis par écrit de la
 Municipalité d'Ahuntsic, leur permettant
 de déverser leurs égouts du Champ d'opéra-
 tion, dans la Rivière à Ahuntsic.
 Sur avis de M^r S. Beaudin à M^r Le Maire,
 ces lettres sont mises de côté sans considération

* 3 mots Rayés nulla

* 3 mots Rayés nulla

Leur Date du 7 mars
 Courant

M^r Le Maire fait ensuite lecture d'une lettre
 de M^r Elzéar Pelletier, Secrétaire du Conseil
 d'Hygiène, ainsi que du rapport de M^r R. S. Leves
 Ingenieur Consultant sur l'Inspection du canal
 d'Égout du Village de Bordeaux déversant
 dans la Rivière au limite de notre Municipalité.
 Ce rapport étant défavorable pour le Village
 de Bordeaux, le Secrétaire est autorisé d'écrire
 au Conseil de Bordeaux en conséquence.
 Un avis Date de ce jour, vingt deux mars
 Dix-neuf cents six signé par M^r J. B. Pelquin
 est présenté au Conseil demandant, de s'em-
 presser de faire remettre à qui de droit, les
 lots # 504-505 & 72 qui furent vendus
 pour les taxes par le Conseil de Comté
 aux noms de M^{mes} Avila Rochon & Arthur Rose
 auxquels il n'appartenaient pas, après discussion.
 Le Secrétaire est autorisé de voir M^r C. Paquet
 Secrétaire Trésorier du Conseil de Comté, pour
 savoir ce qu'il y a faire pour acquies de nouveaux
 ces lots, et d'en faire rapport.

Il est fait ^{la} Demande au Secrétaire Trésorier de fournir
 à la Municipalité un cautionnement de
 trois cents Dollars par une assurance en
 garantie et ce pour la prochaine
 assemblée.

M^r Le Maire souleve ensuite la question sur
 l'Engagement du Secrétaire Trésorier, à savoir
 qu'il sera à l'emploi de la Municipalité en autant
 qu'il donnera ^{la} satisfaction sur ce il est proposé ce qui
 suit.

Proposé par M^r J. H. Berthelet secondé par
 M^r B. St-Aubin que le Secrétaire Trésorier
 soit payé sur le prix de \$75⁰⁰ soit ante quinze
 Dollars par douze mois pour le temps qu'il
 sera à l'emploi de la Municipalité

Adopté Un

M^r Le Maire Invite M^r Robyze Ingenieur
 de soumettre son rapport sur les travaux
 de l'aqueduc & Canaux d'Égouts.

M^r Roberge fait rapport qu'il est impossible d'égoutter la partie de Homewood par le canal de la Ville de Montréal, vu le niveau qui est à certains endroits même plus bas que le dit canal, il n'y aurait qu'une très minime partie de la Municipalité qui pourrait être égoutté par ce Canal et ça ne serait pas avantageux de le faire.

M^r Roberge est aussi allé voir M^r Pitcher de la Montreal Water Power Coy. lui demandant s'ils pourraient nous approvisionner d'eau en continuant leurs tuyaux de la Municipalité de Villerai. M^r Pitcher répondit qu'ils ne pourraient passer par Villerai parce que les tuyaux sont trop faible à cet endroit.

M^r Pitcher ira ou fera visiter le terrain en continuant par la Rue St Laurent au Mile End, et soumettra en arrangement au Conseil à cet effet.

M^r Roberge a aussi vu M^r Beaudry Ingénieur Sanitaire, qui doit venir visiter les lieux, en sa compagnie alors il lui expliquera les travaux en perspective, afin d'avoir son approbation. M^r Roberge n'a pas encore complété son travail pour ces raisons, et ne pourra tant qu'il n'aura pas le lieu définitif de la prise d'eau.

M^r Le Maire Invite M^r Roberge de revenir nous voir à la prochaine Assemblée.

Le Conseil prend en considération les requêtes de licences d'Hotel de M^{ess} J. B. Peloguin & Odilon Ritchot.

Sur demande de M^r Le Maire le Secrétaire donne et fait lecture des 8 avis sur la prise en considération de ces requêtes accompagné du serment de tel

M^r Le Maire Lecture 1^{re} des Signatures la requête de M^r J. B. Peloguin 2^e sur celle de M^r O. Ritchot

Sur ce, il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. A. Chislin que les Licenses d'Hotel soient accordés à M^{ess} J. B. Peloguin & O. Ritchot comme par le passé.

Adopté: Unaniment

Après discussion soulevée par M^r B. St Aubin sur la fermeture des Hotels le Dimanche, il est établi que les Hotels doivent être fermés le Dimanche d'après la loi.

Et La séance est levée.

J. Gaudin
Maire
A. P. Ricard
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalite du Village
Ahuntsic Lundi 2 Avril 1906

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalite
du Village d'Ahuntsic tenue au lieu & heure
ordinaire du dit Conseil le 2^{im} jour du mois
d'Avril dix-neuf cents six sont présents S. Gaudy Co.
Maire Messrs J. H. Berthelot, P. St. Aubin, Ludger Meilleur
A. Racine, P. N. Courville & J. A. Christin
tous Conseillers municipaux seignants au complet
sous la présidence de M^r Le Maire
en Conformité des dispositions du Code Municipal
de la Province de Quebec.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé
par M^r P. St. Aubin que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées tel que lues.
Adopté Unanimentement.

M^r Le Maire donne quelques remarques aux publiques
présent, sur les progrès du Comité de l'eau, disant
qu'ils ne sont pas encore très avancés mais c'est
chose qui ne peut se faire aussi vite qu'on le
voudrait.

M^r Le Maire produit ensuite l'assurance en
garantie fournie par le Secrétaire d'après
la demande qui lui en a été faite à la
dernière assemblée, et cette assurance doit faire
partie des Archives du Conseil.

M^r Le Maire souleve la question, sur des heures
de Bureau pour le Secrétaire afin que les gens
Intéressés soient certains de le trouver chez lui
à ces heures déterminées, et il est proposé ce qui
suit

Proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r
P. N. Courville que les Lundi, Mercredi & Vendredi
de chaque semaine de 7^{1/2} heures du soir à neuf soient les
heures de Bureau du Secrétaire à son Domicile Ave. St. Charles

M^r Le Maire demande ensuite au Secrétaire
s'il a écrit à Bordeaux à propos de leurs
égouts et s'il a reçu une réponse du Conseil
de Bordeaux, pas de réponse de reçu encore,
attendu que le Conseil de Bordeaux ne doit
pas s'être assemblée depuis cette date alors il
est décidé d'attendre à la prochaine assemblée
pour cette réponse.

M^r Le Conseiller J. H. Berthelot demande au
Secrétaire s'il a envoyé le Compte à M^r A. Primeau
de Pont Vieu pour licence de Boulanger et s'il a
reçu le paiement.

Alors M^r Primeau étant dans la salle se lève et
demande à M^r Le Maire la permission de dire
quelques mots, M^r Le Maire lui permet,

M^r Primeau dit qu'il n'est pas juste de lui
faire payer la licence pour un an, quand il va
vendre dans la Municipalité que durant trois
mois de l'année, et que M^r Berthelot est Intéressé en
soulevant cette question, M^r Berthelot demandant
l'ordre à M^r Le Maire, la discussion s'anime.
M^r Le Maire fait cesser cette discussion, et
autorisant le Secrétaire de voir M^r S. Beaudin
aviséur légal et d'agir d'après son avis à cette
effet.

Étant sur la question des licences M^r
J. A. Christin fait remarquer que dans toute les
Municipalités ces licences sont payées et dis
que le vendeur fait son apparition dans la
Municipalité et cela pour toute l'année de
licence, et même pour un montant plus élevé
qu'ils ont à payer ici il croit qu'il serait
bon que le Conseil augmente le taux des
Licences pour les Échangés venant vendre dans
la Municipalité.

M^r Le Maire dit ensuite que le Comité
de l'eau n'est pas en mesure de donner
de très ample Informations sur l'avancement
des travaux, il invite M^r Roberge Ingénieur
de faire rapport sur ce qu'il a pu faire.

Sur la question des Egoûts, M^r Roberge a visité le terrain en compagnie de M^r Beaudry Ingénieur Sanitaire, M^r Beaudry doit consulter M^r Lea Ingénieur Consultant de la Province, avant de se prononcer sur les travaux en question.

Question de L'eau. M^r Roberge a vu M^r Pitcher de la Montreal Water Power Coy. M^r Pitcher lui a dit qu'il n'avait pas encore eu le temps de préparer un rapport, mais il croit que cela encourrait une dépense de \$25,000⁰⁰ pour la Compagnie. Cela donne une idée de la prétention de la dite Comp.

M^r J.A. Christian, ajoute aux remarques de M^r Roberge que la Montreal Water Power Coy. est bien la Comp^e la plus avantageuse sous le rapport du pouvoir d'eau, mais paraissent être exigeant dans leur prix et conditions, Le Comité va rencontrer le Conseil de Bondeaux qui desire nous faire faire des propositions, et nous en mesur^{erons} à la prochaine assemblée d'annoncer de nouveau.

L'assemblée est ajournée

Proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r P. H. Courville que l'assemblée soit ajournée au 17 du courant au lieu et heure ordinaire

Province de Québec

Municipalité du Village
Ahuntsic

Continuation de l'assemblée du Conseil Municipal du Village Ahuntsic le 2^e Avril courant et tenue ce dix septième jour du mois d'Avril dix-neuf cent six en conformité au dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sont présents M^r S. Gaudry Maire M^{rs} J. H. Berthelot L. Meilleur A Racine P. H. Courville, tous conseillers municipaux formant quorum, siégeant sous la présidence de M^r Le Maire.

M^r Le Maire ouvre l'assemblée et

Soumet au Conseil la nomination d'un Estimateur, pour remplacer M^r P. H. Courville Demissionnaire, ainsi qu'un Inspecteur de Voirie. Inspecteur agraie, et un Gardien d'Enclou public, M^r J. A. Christian Conseiller fait son entrée dans la salle et prend son siège, après discussion sur les officiers a nommés,

1^o Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r P. H. Courville que M^r Theo Paré soit nommé Estimateur de cette Municipalité pour remplir la place vacante

adopté Unanimement.

2^o Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r A. Racine que M^r C. Racine soit nommé Inspecteur agraie de cette Municipalité

adopté Unanimement.

3^o Il est proposé par M^r A. Racine secondé par M^r J. A. Christian que M^r J. B. Peloguis soit nommé gardien d'Enclou public de cette municipalité - adopté Unanimement.

4^o Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r L. Meilleur que M^r Geo Millen soit nommé Inspecteur de Voirie de cette Municipalité

adopté Unanimement.

M^r Le Maire souleve ensuite la question sur les Instruments de musique de la fanfare Ahuntsic, qui appartiennent à la Corporation, et comme il n'y a personne de proposer à la surveillance de tels Instruments qui sont entre les mains de Divers Musiciens, sur ce il est proposé la résolution suivante.

Proposé par M^r J. A. Christian secondé par M^r A. Racine que M^r J. H. Berthelot soit nommé gardien surveillant et autorisé pour et au nom du conseil à faire rendre compte

de L'usage des Instruments de la fanfare par qui s'en sert.

Adopté Unanimement

M^r Le Maire annonce à l'assistance que le Comité de l'eau n'est pas resté Inactif sur les travaux en perspectives, le Comité est allé rencontrer le Conseil du Village de Bordeaux qui désirerait fournir de l'eau à notre Municipalité et il fait lecture d'une résolution du Conseil de Bordeaux à cette fin.

Cette résolution est mise de côté pour Considération à plus tard, n'ayant rien à y répondre pour le moment.

M^r Le Maire Invite M^r Champagne de la Cartierville Light Heat & Power Coy qui est présent dans la salle, de Communiquer au Conseil la proposition qu'il aurait à faire aux fins de fournir de l'eau à notre Municipalité, sur ce M^r Champagne dit qu'il a déjà déposé une proposition au Conseil à cet effet. Il qu'il est encore prêt pour et avec la Compagnie qu'il représente d'entrer en négociation avec le Conseil, sur d'autre proposition car Aujourd'hui dit-il je ne sais pas si nous aurions le droit de passage à travers la Municipalité de Bordeaux.

Après discussion sur la nouvelle proposition de M^r Champagne dont les principaux points sont de fournir l'eau à 5 cents par mille gallons en considération de certains privilèges que le Conseil lui conférerait de l'usage de ~~l'eau~~ l'usage d'approvisionnement, M^r J. H. Berthelet Conseiller demande à M^r Champagne d'envoyer sa proposition par écrit au Comité de l'eau afin qu'elle soit prise en considération M^r Champagne répond qu'il l'enverra.

M^r Le Maire Invite M^r Roberge Ingénieur à faire les remarques qu'il pourrait avoir à communiquer au Conseil sur la proposition de M^r Champagne.

M^r Roberge Considère que cette proposition est très avantageuse, d'autant plus que la Municipalité aura de la bonne eau en prenant son eau à Cartierville et le prix lui paraît très bas en considération de ce qu'on ^{à payer} certaines autre municipalités, il ne croit pas, que la Municipalité pourrait pomper son eau elle-même pour ce prix.

Après ces Remarques de la part de M^r Roberge M^r Le Maire clos la séance.

J. Gaudin
Maire
A. Ouev
Sec. Tres.

Province de Québec.

Municipalité du Village Ahuntic.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité du Village Ahuntic, en date du 7 Mai 1906 - tenue au lieu ordinaire du dit, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, sont présents.

M^r S. Gaudry Maire, M^{rs} J. H. Berthelot, Ludger Meilleur, J. A. Christin, tous Conseillers Municipaux formant Quorum. Siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire.

Lecture des Minutes de la dernière Assemblée

Sur proposition de M^r J. H. Berthelot secondé par M^r Le Meilleur que les Minutes de la dernière Assemblée soient adoptés tel que ci-dessus.
Adopté Unanimement.

M^r Le Maire lit une lettre de L'Hôpital St Paul de Montréal relativement aux conditions pour les Municipalités au cas de Maladies Contagieuses. Il est décidé d'accuser réception de la lettre et que le Conseil prendra en considération en temps et lieu.

Une lettre de M^r Pelletier est référée au Comité de Voirie.

Les Comptes suivants sont discutés pour paiement

| | |
|--|------------------|
| M ^r J. H. Foisy - Impressions d'États de l'Éche | 4 ⁰⁰ |
| La Patrie - Annonce Re Aqueduc | 40 ⁵ |
| La Gazette " " | 3 ⁵⁰ |
| Gazette Municipale de Montréal - 2 ans abonnement | 4 ⁰⁰ |
| Tranqu & Fiers Lignes & papeteries | 3 ⁰⁰ |
| Moïse Fortin - Entretien Chemins d'Hiver Ave St Charles | 10 ⁰⁰ |

Proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r Ludger Meilleur que ces Comptes soient payés

Adopté Unanimement.

M^r Le Maire fait Lecture d'une lettre de M^r Gélony de Montréal, demandant qu'elle serait les privilèges que la Municipalité aurait à lui offrir pour l'érection d'une Manufacture de Chaussures dans la Municipalité. Il est répondu à cette lettre que le seul privilège que la Corporation peut offrir serait une exemption de taxes pour un certain nombre d'années, en occupant dans la Municipalité le site désigné par le Conseil.

M^r Berthelot fait rapport sur les Instruments de la fanfare, il dit qu'il a un des Musiciens demeurant à Pont Vieux, et que ce Musicien ne se rend pas aux exercices, alors il lui a fait demande de remettre son Instrument et il s'est objecté, M^r Berthelot va lui faire une nouvelle demande et s'il ne se soumet pas - il agira de rigueur pour lui faire remettre son Instrument.

M^r Berthelot fait remarquer au Conseil qu'il y a certains gens de la Municipalité qui se plaisent à faire des pourparlers au dehors disqualifiant l'administration du Conseil, il ne sait pas dans quel but ces gens parlent ainsi, si c'est seulement pour critiquer ou autre chose, mais dans tous les cas dit-il, j'aime à le faire remarquer ici publiquement, afin que le public qui d'ordinaire assiste au Conseil porte attention aux délibérations de sorte qu'ensuite ils pourront en juger d'après eux-mêmes.

M^r J. A. Christin appuyant les remarques de M^r Berthelot dit que c'est très difficile d'empêcher les gens de parler, alors c'est de laisser dire et à nous d'agir.

M^r Le Maire parlant dans le même sens, dit qu'il a suivi l'avis du Comité de l'eau et qu'après qu'ils auront fini leur besogne ils auront la Conscience tranquille. Car dit-il pour assurer un succès il faut agir prudemment et c'est ce que le Comité fait, nous avons eue une assemblée pour préparer le règlement.

M^r Beaudin Aviseur légal est à le compléter il sera fait et redigé d'après toutes les conformités et exigences de la loi, afin dit-il que quand il sera lu il n'y aura pas à en faire des changements.

M^r J. A. Christin ajoute à ces remarques que le Comité a pour but de faire un règlement juste et acceptable pour tous et que le public aura à juger par lui-même s'il a été bien fait.

M^r H. Baker assistant dans la Salle se lève et demande au Conseil s'il y a eue quelques résolutions d'adopter engageant le Conseil à propos de l'aqueduc. M^r Berthelot Conseiller se lève et dit que M^r Baker connaît mieux que cela.

M^r Le Maire explique à M^r Baker et au public présent, qu'il n'y a encore rien de fait engageant le Conseil, il qu'il ne sera rien fait ailleurs que publiquement à la Salle du Conseil, car tout s'adapte à la Salle du Conseil et non ailleurs.

M^r J. A. Christin soulève ensuite la question sur l'état du débarcadere de la Station des Chars Electric disant que c'est impraticable pour des dames de passer là, et que c'est même dangereux pour les Hommes le soir, car c'est un plus ni moins encombrement de Chars de fuet et de bois de sciage après discussion sur la question il est decider que M^r Gaudry Maire et M^r J. A. Christin allent voir la Compagnie à cet effet.

À la demande de certains Contribuables de l'avenue St-Charles sud. demandant la continuation du trottoir à partir de la Propriete de M^r Choquette jusqu'à la dernière maison sur telle Rue.

M^r J. H. Berthelot propose secondé par M^r J. A. Christin que le Comité de voirie soit autorisé à construire le trottoir sur un coté de la Rue St-Charles Laisant

La propriété de M^r Choquette jusqu'à la dernière maison sur telle Rue.

Adopté Unanimement

Proposé par M^r J. H. Berthelot, secondé par M^r J. A. Christin que l'assemblée soit ajournée à Lundi prochain le 14 mai.

adopté Unanimement

Province de Quebec Municipalité
du Village Ahuntic.

Continuation de l'Assemblée du Conseil Municipal du Village Ahuntic en Date du 7 Mai Couant et tenue ce jour 14 Mai 1906 - en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec, sont Présents.

M^r S. Gaudry Maire Mess J. H. Berthelot
Ludger Meilleux J. A. Christin - tous Conseillers Municipaux formant quorum seigeant sous la présidence de M^r Le Maire.

M^r Le Maire fait Lecture du jugement annulant l'Élection du Conseiller R. H. Couville ainsi qu'avis de la prochaine Élection. Sur ce M^r J. H. Berthelot sur la question d'un homme de police pour le jour de l'Élection.

Proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. A. Christin qu'un homme de police de Montreal en Uniforme soit engagé pour le maintien de l'ordre public le jour de l'Élection.
adopté - Unanimement.

M^r Le Maire Lit une lettre du notaire Leclerc ainsi qu'une résolution redigée à l'effet de la donation d'une Rue à la Corporation par les frères Viateurs.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H. Berthelot que l'ancienne Résolution en date du cinq Février dernier Relativement à la donation par les Clercs Viateur de la Rue St-Nicolas du Chemin public à l'École Catholique soit remplacé par la suivante, et que copie soit transmise au notaire Leclerc.

Que la Corporation du Village de Ahuntsic accepte de la Corporation dite: "Les Clercs Paroissiaux ou Catholique de St Viateur" La cession et abandon d'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numero (164) cent soixante-quatre, de la subdivision officielle du lot numero deux cent cinquante-six (256) aux plan et livre de renvoie officiels de la paroisse du Saule au Recollet, destine comme Rue Conduisant du Chemin public à la Maison d'Ecole;

Ce terrain devant servir comme Rue et être entretenu par la dite Corporation, libre de toute obstruction, de manière à en permettre la jouissance par les Citoyens du Village de Ahuntsic comme ils ont la jouissance des autres Rues de la dite Corporation.

Que le Maire et le Secrétaire-Tresorier de cette Municipalité soient autorisés de signer au nom de cette Corporation, l'acte de cession qui devra être passé devant C.E. Reclere, notaire, et d'en payer le coût.

adopté Unanimement
M^r Le Maire a reçu une lettre de M^r Ferroll de Homood se plaignant de l'état du trottoir en face du terrain des Clercs Viateur, étant donné que le terrain est très bas à cet endroit soit que des garde Corps soit posé au trottoir ou que le terrain soit élevé, la question est soumise au Comité de Voirie,

M^r Le Maire demande à M^r Milleu s'il est allé examiner les lieux relativement à la plainte de M^r Pelletier,

Sur rapport de M^r Milleu M^r Le Maire donne l'explication que ceci reste à la discrétion du Conseil, mais que dans le cas actuel le Conseil ne peut mettre une telle dépense sur la Corporation, la requête n'est pas rejetée mais est ~~ajournée de côté pour un plus tard.~~
L'ajour.

*Laisse sur la table

Une Carte de poste de M^r G. Wilkins Relativement à ces taxes sur les Lots # 309 & 310 - est lue - Le secrétaire devra lui écrire donnant explications.

M^r O'Connell écrit payant ses taxes de compte et demande explication sur augmentation de taxe. Le secrétaire lui répond.

M^r Le Maire dit qu'à la dernière Assemblée il était sûr de faire la première lecture du règlement de l'eau cette fois-ci, mais il n'est pas encore prêt car il y a des changements à faire et c'est l'aviseur légal, qui est chargé de cela, M^r Le Maire ajoute que,

Une demande de permis pour passer notre Maie tuyeau à travers le Village de Bordeaux leur a été faite, et les conditions que Bordeaux suggères à cette effet ne sont pas acceptable alors il serait sage de leur faire une proposition.

Proposé par M^r J.A. Christin secondé par M^r J.H. Berthelot que la Résolution suivante soit envoyée au Conseil de Bordeaux
M^r Le Maire et Comissiers du Village de Bordeaux.

Messieurs

À Une Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité du Village Ahuntsic tenue ce jour à 8 heures du soir, relativement au projet d'aller chercher notre approvisionnement d'eau à Cartierville, il a été décidé par Résolution d'accepter votre permission de passer notre Maie tuyeau à travers votre Municipalité et de se conformer à votre desir en passant par le parcours Indiqué par votre Conseil, quant aux conditions de votre propre approvisionnement, d'eau, notre conseil n'a d'autre alternative que de vous referer directement à la Compagnie de Cartierville avec laquelle nous avons la certitude que vous pourrez parfaitement vous entendre.
adopté Un

M^r Christin ajoute les remarques suivantes.
que cette résolution sera transmise à la Municipalité
de Bordeaux, et que s'ils ne veulent pas nous
laisser passer, bien le Comité verra à autre
projet

M^r Le Maire ajoute à ces remarques qu'il
n'y aura aucune résolution ni aucun Contrat
de fait qui ne soit fait publiquement à la
salle du Conseil, de sorte le public en sera
renseigné,

M^r Le Maire invite s'il y a quelqu'un
dans la salle qui ont des remarques à faire
au Conseil qu'il sont prêts à les entendre.
sur ce M^r Geo Carson, présente son Compte
de taxes et conteste les taxes pour Arbres
plantés, en face de sa Maison, qui n'est pas
une Rue publique alors il demande au
Conseil de lui donner justice.

M^r Le Maire lui répond que la chose sera
prise en considération et que justice lui sera
faite.

M^r Le Maire demande s'il n'y a pas
quelqu'autre personne qui aurait quelques
remarques à faire.

La séance est levée.

Le Contrat pour l'Entretien des Chemins d'Heure
des Avenues St Claire & Pelouquin est mis
sur la table par le Secrétaire le paiement
de ce Contrat étant échu - montant \$42⁰⁰
Il propose par M^r J H Berthelot secondé
par M^r J. C. Christin que ce montant soit
payé.

adopté Unan

La séance est levée

J. Gaudy
Maire
A. Briens

Province de Québec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil de la
Municipalité du Village en date du 4 juin 1906
tenue au lieu et heure ordinaire du dit Conseil
en conformité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec. Sont présents
M^{rs} Gaudy Maire - M^{rs} Les Conseillers
J. H. Berthelot, B. St Aubin, L. Meilleur, M. Courville
J. A. Christin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues,
il est proposé par M^r J. H. Berthelot, secondé
par M^r Ludger Meilleur que les minutes soient
adoptées tel que lues.

adopté Unaniment

M^r Le Maire fait remarquer qu'il y a des
animaux errants dans la Municipalité, il
ajoute que les propriétaires de ces animaux
auront à payer l'amande, s'ils ne les empêchent
d'errer ainsi.

M^r Le Maire fait la lecture du Règlement
N^o 35 - Autourant et ordonnant la construction
d'un Aqueduc et d'un système d'égout,
après lecture, il est proposé par M^r
J. H. Berthelot secondé par M^r C. N. Courville
que le règlement N^o 35 soit adopté en
première lecture

adopté Unaniment

M^r Le Maire lit ensuite le Rapport de
M^r Roberge et donne quelques Explications et
Invite M^r Roberge lui-même à en donner
l'Explication, ce que fait M^r Roberge, et
ce rapport est déposé avec les plans.
M^r Le Maire fait remarquer que ce rapport
est très pratique,

M^r Le Maire Explique ensuite comment le
Comité de l'eau est venu à la conclusion
de construire son propre Aqueduc,

* La Municipalité

C'est dit-il qu'après avoir étudié la chose minutieusement, c'est à l'avantage ^{de} de construire notre propre aqueduc.

Sur ce M^r Baker demande à M^r Christin la différence du coût entre ce que voulait nous charger Bordeaux, et ce que ça nous coûtera avec notre propre installation. M^r Christin lui répond dans l'affirmative lui disant que Bordeaux demandait 7^{cts} par mille gallons d'eau avec minimum de \$1500⁰⁰ par ans - nous pouvons certainement pomper notre eau meilleur marché que cela.

M^r Latendresse demande la différence de coût entre 8 à 10 pes pour le tuyau principale M^r Roberge lui répond et dit que le coût serait beaucoup plus élevé; car il faudrait changer tous les autres tuyaux proportionnellement.

Après discussion sur ces sujets la séance est levée

G. Gaudry
Maire
Notre
Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Village Ahuntsic

Session spéciale du Conseil de la Municipalité du Village Ahuntsic en date du Huit JUILLET mille-neuf cent six, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sont présents

Monsieur Gaudry Maire & Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelot B. St Aubin L. Meilleur A Racine J. N. Courville, J. A. Christin, Tous Conseillers Municipaux, Ségeants au Complet sous la présidence de M^r Le Maire.

But de l'assemblée

1^o 2^{im} Lecture du règlement #35 Concernant l'aqueduc

2^o fixer date de l'assemblée publique pour approbation de tel règlement.

Avant lecture du règlement #35, et son adoption il est proposé en amendement.

A une session du Conseil Municipal du Village Ahuntsic tenue au lieu & heures ordinaires des séances du dit Conseil, le huitième jour de Juin mille-neuf cent six, à huit heures et demie de l'après-midi suivant les dispositions du Code Municipal à laquelle étaient présents M^r Le Maire, ilfud Gaudry & Mess^{rs} les Conseillers, J. H. Berthelot B. St Aubin L. Meilleur A Racine J. N. Courville & J. A. Christin, Ségeants au Complet, sous la Présidence de M^r Le Maire.

Il a été proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r Ludger Meilleur que le règlement portant le #35 des règlements du dit Conseil soit adopté amendé avant deuxième lecture, tel que suivant savoir

- 1^o En remplaçant dans le dixième paragraphe le mot "quarante", par le mot "Cinquante".
- 2^o En ajoutant dans le onzième paragraphe, après les mots "mille piastres", les mots suivants: "portant chacune le sceau de la Corporation et" et en remplaçant dans le même paragraphe le mot "quarante" par le mot "Cinquante".
- 3^o En retranchant de le quatorzième paragraphe les mots suivants "et demi".
- 4^o En remplaçant le seizième paragraphe par le suivant: le fonds d'amortissement ci-dessus et le revenu net du "dit Aqueduc" seront déposés semi-annuellement, dans la première semaine des Mois de Mai et Novembre de chaque Année, à Montréal, dans le département d'Épargne de toute Banque choisie par la Corporation de ce Village, et y demeureront déposés jusqu'à ce qu'il aient atteint une somme égale au chiffre total "des dites detentes".
- 5^o En remplaçant le sous-paragraphe 1 du paragraphe 17 par le suivant, savoir, pour tous propriétaires, Locataires, ou occupants d'une Maison ou partie de Maison d'habitation sept piastres pour la première Chantepleure et une piastre pour chaque Chantepleure additionnelle, mais pas plus de douze piastres pour une seule maison ou partie de Maison d'habitation; Une Chantepleure pour l'eau chaude ou pour lieux d'aisances (Water Closet) sera Compté Comme Chantepleure additionnelle.
- 6^o En ajoutant dans le sous-paragraphe 2 du même paragraphe 17, après le mot "Engin" les mots suivants: les fontaines ou jets d'eau et en retranchant de le même sous paragraphe les mots suivants: "si le Conseil le juge à propos" et on ajoutant encore dans le même paragraphe, après les mots "mille gallons" les mots suivants: "mais dans tout les cas, ou l'eau sera

ainsi fournie au compteur, le prix de l'eau ne deva pas être moindre que vingt cinq piastres par année.

- 7^o En remplaçant le 2^o paragraphe 3 du paragraphe 17 par le suivants; pour le droit d'employer un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus d'un quart de pouce d'orifice trois piastre.
- 8^o En ajoutant après le paragraphe 20 le paragraphe suivant: 20^e personne ne puisera de l'eau dans la Rivière des prairies ou ailleurs pour la vendre dans les limites de la Municipalité sans la permission du Conseil.

Signé J. A. Christin
Ludger Meilleur
adopté Unaniment

M^r Le Maire lit le règlement tel qu'amendé

A Une session du Conseil Municipal du Village Ahuntsic tenue au lieu et heures ordinaires des séances du dit Conseil, le quatrième jour de Juin mille-neuf-cent-six, à huit heures et demi de l'après midi, suivants les dispositions du Code Municipal, à laquelle était présents M^r Le Maire Siffid Paudry et Mess^{rs} Les Conseillers J. H. Berthelot L. Meilleur, J. A. Christin B. St Aubin + O. N. Courville, formant plus que le quorum du Conseil, sous la présidence de M^r le Maire, le règlement suivant, portant le N^o 35 des règlements du dit Conseil, fut adopté sur proposition du Conseiller J. H. Berthelot, secondé par le Conseiller J. N. Courville.

Rege

Règlement n^o 35 autorisant, et ordonnant par la Corporation du Village Ahuntsic la construction d'un Aqueduc et d'un système d'égout, et autorisant un emprunt et l'émission de bons ou de valeurs au montant de soixante mille piastres pour payer le prix des dites constructions et frais accessoires et Incidents pour la passation du présent règlement, et obligeant tous propriétaires, locataires ou occupants de maisons, magasins ou bâtiments semblables, à payer une compensation pour l'eau, et fixant et déterminant un tarif pour l'approvisionnement de l'eau.

Attendu que la construction d'un Aqueduc et d'un système d'égout par la dite Corporation paraît avantageuse pour elle-même, et pour les contribuables et habitants de cette Municipalité du Village d'Ahuntsic, vu que cette Aqueduc, une fois construit, procurera un excellent approvisionnement d'eau et offrira par la construction de Bornes fontaines une protection efficace pour les Incendies et par là même une réduction dans les taux d'assurances.

Attendu que les contribuables de cette Municipalité ont aussi intérêt à ce que la somme requise pour payer la construction de cette Aqueduc et de ce système d'égout ne soit pas prélevée par voie de taxation Immédiate mais soit procurée à la Corporation au moyen d'un emprunt à long échéance sur des bons et de valeurs à échéance;

Il est en conséquence ordonné & statué par règlement de ce Conseil, comme suit:

1^o La Corporation du Village Ahuntsic construira un Aqueduc & Système d'égout dans et pour le Village Ahuntsic, au temps et de la manière qu'il sera jugé convenable par le Conseil de la dite Corporation, mais avec diligence et de manière à en terminer dans un an, si possible, et conformément aux plans préparés à cette fin par Mr F. C. Latberge, Ingénieur Civil, de la Cité de Montréal, en date du 4 Juin Mille neuf cent six dont copie est déposée entre les mains de Secrétaire du dit Conseil Municipal pour y avoir recours au besoin.

2^o Cette Aqueduc et ce système d'égout seront posés et placés sous terre dans toutes les Rues, Ruelles & places publiques ou sur des terrains particuliers mentionnés au dit plans ou qui pourront être désignés plus tard par Résolution du Conseil et cela dans le territoire de la dite Municipalité ou en dehors d'icelui, suivant que le Conseil le jugera convenable.

3^o La prise d'eau se fera dans la Rivière des prairies à l'endroit indiqué sur les dits plans, ou à tout autre endroit approuvé par le Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

4^o Cette Aqueduc comprendra également un réservoir ou tour d'eau, une Usine Hydraulique et tout le matériel nécessaire pour distribuer l'eau; il comprendra de plus des bornes fontaines pour fin d'Incendies qui devront être placés aux endroits indiqués sur les dit plans, tout ce matériel et les travaux à faire devant être de première qualité.

5^o Le dit Conseil Municipal posera et entretiendra en bonne ordre, aux frais de la Corporation, tout le système d'aqueduc et d'égouts Indiqué au dits plans; et la dite Corporation devra conduire les tuyaux d'aqueduc pour chaque service particulière jusqu'à la ligne de division entre la Rue et chaque Emplacement mais le Conseil Municipal sera le seul juge de la nécessité qu'il pourra y avoir d'installer un service particulier, il en sera de même pour les raccordements des tuyaux particuliers avec le dit système d'égouts; mais pour le système d'égout, ce raccordement sera fait sous la surveillance des officiers du Conseil, de la manière et aux conditions fixées par le dit Conseil.

6^o Les travaux de construction, tant d'aqueduc, que d'égouts, seront faits sous la surveillance d'une Commission Composée de Membres du Conseil nommés par lui.

7^o Les dits travaux pourront être exécutés à la journée par la Corporation ou par Contrat, ou partiellement à la journée, et partiellement par Contrat.

8^o Le Coût de la construction du dit Aqueduc et du système d'égout et autre accessoires y compris les frais de l'Ingénieur ou des Ingénieurs, de même que les frais pour la passation et la publication du présent règlement, frais de notation et autres frais accessoires, ne devant pas dépasser la somme de soixante mille piastres, et ce coût sera payé à même les deniers empruntés à cet effet, tel que ci-après pourvu, sur des certificats fournis par

le ou les Ingénieurs des dits travaux et sur l'ordre de la Commission ci-dessus mentionnée, au fur et à mesure que les travaux progresseront.

9^o Pour les fins de la construction des dits système d'aqueduc et d'égouts, la Corporation aura le droit d'acquiescer pour et au nom du Village Ahuntsic pour la construction du dit Aqueduc et du dit système d'égout par convention privée ou par voie d'expropriation, tout le terrain nécessaire à l'installation des Bâties, Machineries, Conduites et prise d'eau, du dit Aqueduc.

10^o La Corporation du Village Ahuntsic Empruntera, aux fins de couvrir le Coût de la construction des dits système d'aqueduc et d'égouts, frais accessoires aux dites construction, une somme de soixante mille piastres remboursable dans cinquante ans à un taux d'intérêt ne devant pas dépasser cinq pour cent par an, payable le dit Intérêt semi annuellement, les premiers Mai et Novembre de chaque année.

11^o La Corporation pour affectuer le dit Emprunt par des rentes de mille piastres portant chacune le sceau de la Corporation et payable au porteur à cinquante ans de leur date et à un taux d'intérêt n'ex-cédant pas cinq pour cent par an.

12^o Les rentes pourront être datées du premier jour juridique de novembre mille neuf cent six, ou du premier jour juridique de Mai mille neuf cent sept.

et seront payables au Bureau d'une Banque Incorporée, en la Cité de Montréal, ou au Bureau de la dite Corporation, à la discrétion du dit Conseil, et seront signés par le Maire et Contresigné par le Secrétaire et seront numérotés de l'un à soixante.

13^o

L'Intérêt des dites debentures sera représenté par des Coupons y attachés portant le même numéro que leur debentures respectives, la même date et aussi faits payables au Bureau de la même Banque ou au Bureau de la dite Corporation, et signés par le Maire et Contresigné par le Secrétaire Trésorier.

14^o

Aux fins de pourvoir au paiement des Intérêts et pour créer un fond d'amortissements sur le dit Emprunt, tel que pourvu par la loi. Il est par le présent règlement, imposé une taxe annuelle et spéciale égale à sept pour cent sur la dite somme de soixante mille piastres, sur les Immobiliers Imposables de la Municipalité du Village Ahuntsic, à être répartie chaque année jusqu'au parfait paiement ou rachat de toute et chacune des dites debentures.

15^o

Cette taxe annuelle et spéciale sera payable annuellement et prélevée et collectée de la même manière que les autres taxes et cotisations que ce Conseil a droit de prélever chaque année, suivant et d'après le montant des dites debentures qui seront en circulation et d'après le Rôle d'évaluation en force dans la dite Municipalité,

et ce après déduction faite du revenu net du dit Aqueduc pour l'année courante.

16^o

Le fond d'amortissement ci-dessus et le revenu net du dit Aqueduc seront déposés semi-annuellement, dans la première semaine des mois de Mai et novembre de chaque année, à Montréal, dans le département d'épargne de toute Banque choisie par la Corporation de ce Village et y demeureront déposés jusqu'à qu'ils aient atteint une somme égale au chiffre totale des dites debentures.

17^o

Tous propriétaires, locataires ou occupants de maisons, magasins ou bâtiments semblables occupés, que ces dits propriétaires, locataires ou occupants se servent de l'eau du dit aqueduc ou ne s'en servent pas, seront tenus de payer, comme compensation pour l'eau, en sus de la taxe spéciale ci-dessus mentionnée, les charges annuelles ci-après spécifiées payables d'avance au Bureau du Conseil le premier de mai de chaque année pourvu que le Conseil leur ait signifié qu'il est prêt à conduire l'eau à ses frais dans ou auprès de leurs propriétés;

1^o Pour tous propriétaires, locataires ou occupants d'une maison ou partie de maison d'habitation, sept piastres pour la première chaudière et une piastre pour chaque chaudière additionnelle; mais pas plus de douze piastres pour une seule maison ou partie de maison d'habitation. Une chaudière pour l'eau chaude ou pour lieux d'aisances (Water closet) sera comptée comme chaudière additionnelle,

2^e Pour les Hôtels, les manufactures, les engins, les fontaines, ou jets d'eau, les bâtisses exploitées pour fins industrielles ou commerciales, les maisons d'éducation et autres edifices publics, il sera posé un compteur pour l'approvisionnement de l'eau, et le loyer pour les compteurs sera au taux de dix pour cent sur la valeur des compteurs posés par la municipalité; le prix de l'eau fournie au compteur sera de vingt cents le mille gallons. Mais dans tous les cas où l'eau sera ainsi fournie au compteur, le prix de l'eau ne devra pas être moindre que vingt-cinq piastres par année.

3^e Pour le droit d'employer un tuyau d'arrosage et ayant pas plus d'un quart de pouce d'orifice, trois piastres.

4^e Pour chaque animal de la race bovine ou chevaline, cinquante cents par tête.

18^e Le conseil aura le droit de fermer l'eau à quiconque negligera ou refusera de payer les sommes ci-dessus spécifiées et y étant obligé, et ce sous quinze jours de l'échéance des dites taxes ou compensation pour l'eau, et les officiers du conseil auront pouvoir à cet effet.

19^e Le conseil aura le droit de régler par résolution la manière de se servir de l'eau et d'en empêcher le gaspillage.

20^e Il sera expressément défendu à tout occupant de maisons ou bâtiments ou toute partie d'iceux approvisionnés d'eau par le dit aqueduc, de fournir de l'eau à d'autres personnes ou de s'en servir autrement que pour son propre usage, ou de la gaspiller, ou de frauder la dite corporation, en aucune manière quant à ce qui regarde l'eau ainsi fournie.

20^a. Personne ne puisera de l'eau dans la rivière des-prairies ou ailleurs pour la vendre dans les limites de la municipalité, sans la permission du conseil.

21^e Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement, encourra pour chaque violation une amende n'excedant pas vingt piastres recouvrable suivant la loi.

22^e Le présent règlement deviendra en force à l'expiration des quinze jours qui suivront sa promulgation qui ne devra être faite qu'après l'approbation du présent règlement par les Electeurs municipaux et par le lieutenant gouverneur en conseil suivant la loi.

fait au Village Ahuntsic le
huitième jour de Juin mille neuf
Cent dix.

Vraie copie de l'original demeuré
dans les Archives du Conseil
N^o 1. 1.

S. Gaudry
Maire
A. A. Brousseau
Secrétaire

Proposé par M^r J. A. Christin
secondé par M^r J. H. Berthelet que
le règlement # 35 soit adopté en deuxième
lecture tel que lu
adopté Unanimement

M^r Baker présent dans la salle
demande Explication sur la taxe
Special, M^r J. A. Christin lui en
donne l'Explication,

Sur le Deuxième ordre du jour il
est proposé par M^r J. A. Christin
secondé par M^r J. H. Berthelet

que l'assemblée des Electeurs Municipaux
pour l'approbation ou la Rejet du
reglement N^o 35 soit convoquée et
fixée pour Mardi le 3 Juillet
prochain a 10 heures de L'avant-midi
au lieu ordinaire des seances du
Conseil

Adopte Unanimement
Après quoi la seance est levée

J. Gaudy
Maire

A. Briens
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntic
Session special du Conseil Municipal
de la Municipalité du Village Ahuntic en date
du vingtsept juin mille neuf six tenue
au lieu ordinaire des seances du dit Conseil
en Conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec a
Laquelle sont present.
M^r Le Maire S. Gaudy, et Mess^{rs} les Conseillers
J. H. Berthelot, Ludger Meilleu, B. St-Aubin
A. Racine, P. N. Couville & J. A. Christin
tous Conseillers municipaux seignant au
Complet sous la presidence de M^r Le Maire

1^o
Lecture des minutes des deux assemblées
en date du ^{quatre} et huit juin,
Sur proposition de M^r J. H. Berthelot
secondé par M^r J. A. Christin les
minutes des Assemblées en date du
quatre et huit juin sont adoptées tel
que lues - a L'unanimité

2^o
Il Est propose par M^r J. A. Christin
secondé par M^r J. H. Berthelot que le
Conseil preme connaissance d'une requête
de M^r J. B. Peloguin, adressée au
dit Conseil, en date du vingt trois juin
mille neuf cent six, et que sur preuve
suffisante des faits relatés dans cette
requête, la dite requête, soit accordée.

adopté Unanimement
Le President du Conseil donne alors lecture
de la requête de M^r J. B. Peloguin;

A Son Honneur le Maire et Mess^{rs}
les Conseillers du Village Ahuntic
L'Humble requête de J. B. Peloguin, Hotelier
du Village Ahuntic.
Et pour Respectueusement. —

1^o qu'il est Electeur propriétaire de la
Municipalité du Village Ahuntsic

2^o

Que depuis la revision du Role
d'Evaluation de la dite Municipalite
plusieurs mutations de propriété ont
eu lieu.

3^o que notamment, Ch. W. Backwill
a acheté de vote requérant les
subdivision 225- et 226 du N^o 228
au plan et liere de renvoie officiel
de la paroisse du Sault au Recollet.

4^o

que Treffle Bastien, Entrepreneur de la
Cite de Montreal, a acheté de l'Ins-
titution des sourds muets.

1^o les lots de terre connus et designés
sous les N^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8-9-10-11-12
13-14-15-16-17-17^a 18-18^a 19-19^a 20-20^a
20^b - 21-21^a 22-22^a 23-23^a 24-24^a
25-25^a 26-26^a 27-27^a 28-28^a

Un. deux. trois-quatre-cinq-six-sept-huit-neuf dix onze
douze-treize quatorze quinze seize dix sept dix huit
dix huit a - dix-neuf-dix-neuf a - vingt-vingt a - vingt B
vingt-un-vingt-un a - vingt-deux-vingt-deux a - vingt-trois
vingt-trois a - vingt-quatre-vingt-quatre a - vingt-cinq
vingt-cinq a - vingt-six-vingt-six a - vingt-sept
vingt-sept a - vingt-huit-vingt-huit a -

de la Re Subdivision officielle du lot
numeros deux-cent-soixante-sept. (267)
des plans et lieres de Renvois officiels de
la paroisse du Sault au Recollet, dans
le Combe de Jacques Cartier.

2^o

La partie non divisée du dit lot N^o
Deux-cent-soixante-sept de la Paroisse
du Sault au Recollet, Bonne comme suit.

au Nord ouest par la Riviere des Prairies
au Sud est par les lots Dix-huit. dix-huit
-D- et vingt-huit a - de la dit Re subdivision
du dit lot N^o Deux-cent-soixante-sept, au
Nord est par partie du lot N^o Deux-cent
soixante-deux et du Cote Sud ouest
par partie d'un lot N^o Deux-cent-soixante
huit, tous des dits plans et liere de renvoie
officiel de la paroisse du Sault au Recollet.

5^o

Que Albert Belair, du Village Ahuntsic,
a acheté la propriété de Mademoiselle
Baylis, laquelle propriété porte le
numeros deux-cent-trente-huit au plan
et liere de Renvois officiels de la
paroisse du Sault au Recollet.

6^o

Que Joseph Sauvé a acheté de
Chas Blanchard les subdivisions
cent-trente-deux cent-trente-trois-cent-
trente-trois a du numeros-deux-cent
quarante au plan et liere de renvoie
officiel de la paroisse du Sault au
Recollet.

7^o

Qu'a une vente pour taxes faite par
la dite Municipalite du Village Ahuntsic,
A Durcastel a acheté les 5/100 du lot
portant le numero 246 - au plan et
liere de renvoie officiel de la
paroisse du Sault au Recollet,
appartenant a Derange Garon

Que Treffle Dubreuil a acheté un
terrain étant la subdivision cent
quatre-vingt-seize du numeros-deux-cent
vingt-huit au plan et liere de renvoie
officiel de la Paroisse du Sault au
Recollet, appartenant a Damase Legault

Que Adelaïde Fortin a acheté le 7/100 de
la subdivision numeros-241- de 262 au
plans et liere de renvoi officiel

de la Paroisse du Sault au Recollet,
appartenant à Adrien Marcell.

Milfred Picard a acheté la subdivision
248 du no- 228 aux plans et lires de
renvoie officiel de la Paroisse du Sault
au Recollet, appartenant à N. & G. Picard
Adelaid Fortin a acheté les 8^{es} 100 d'un
lot étant la subdivision 305- du no
deux cent vingt huit aux plans et lires
de renvoie officiel de la Paroisse
du Sault au Recollet, appartenant à
Michel Lardin;

Que Adelaid Fortin a aussi acheté les
6^{es} 100 d'un lot étant la subdivision
52 du no 247 aux plans et lires
de renvoie officiel de la Paroisse
du Sault au Recollet, appartenant
à James Stewart.

Que de plus, Joseph Quintin dit Dubois
a acheté la propriété de Moise Fortin,
si cette propriété portant les numéros
de subdivision - 347- 348- du no 228 aux
plans et lires de renvoie officiel de la
Paroisse du Sault au Recollet.

9^o
Que G. W. Foisy a acheté de Nap Rochon
un terrain étant la subdivision 231
du no 228- aux plans et lires de
renvoie officiel de la Paroisse du
Sault au Recollet.

10^o
Que T. L. Foisy a aussi acheté de
Nap Rochon un terrain étant la
subdivision 232- du no 228 aux plans
et lires de renvoie officiel de la
Paroisse du Sault au Recollet.

11^o
Que Oswald Lachance a aussi acheté de Nap Rochon
un terrain étant la subdivision 230 de 228 aux
plans et lires de renvoie officiel de la Paroisse

du Sault au Recollet.

12^o
Que H. Kelly a acheté de La Propriété de
Joseph Sharkey étant les nos de subdivision
316- 317- 318- du no 228 aux plans et lires
de renvoie officiel de la Paroisse du Sault
au Recollet.

13^o
Que Herbert Aug Lamsdell a acheté de
Vote requerant J. B. Peloguin un terrain
étant la subdivision 258 et 259 du no 228
aux plans et lires de renvoie officiel de
la Paroisse du Sault au Recollet.

14^o
Que J. R. Tanguay Hotelier de Montreal
a acheté la propriété de Joseph Malouf
laquelle porte les nos de subdivision
351- 352 du no 228 aux plans et
lires de renvoie officiel de la
Paroisse du Sault au Recollet.

15^o
Que Vote requerant a acheté de Demand
Renard un terrain étant la subdivision
412- du no 262 aux plans et lires
de renvoie officiel de la Paroisse
du Sault au recollet.

16^o
Que de plus, Vote requerant avait
consenti une promesse de vente à
J. Anthin. Rose alias Arthur Rose
pour un terrain étant la sub-
division 92- du no 228- aux
plans et lires de renvoie officiel
de la Paroisse du Sault au Recollet,
mais le dit Rose n'a jamais donné
suite à la dite promesse de vente
et qu'en conséquence son nom doit
être retranché du Role d'évaluation,
comme propriétaire, et être remplacé
par celui de Vote requerant;

17^o Que Madame J. J. Ross Epouse du
S^r J. J. Ross a acheté de Arthur Gren-
une propriété portant le no de subdivision
- 11 - du no 258 aux plans et livres de
renvoie officiel de la Paroisse du
Sault au Recollet.

18^o

Que les Demoiselle Cath. Jane Mary Em-
et Lilly. Elizabeth et Rebecca Henry Ferill
soutes filles majeures et usant de leur droit
ont acheté de Mrs Ringland une propriété
portant le no de subdivision - 3 - du no 252
aux plans et livres de renvoie officiel de
la Paroisse du Sault au Recollet.

19^o Que Arthur Fred Stables a acheté de
votre requérant un terrain étant la Subdi-
vision 268 - du no 228 aux plans et
livres de renvoie officiel de la
Paroisse du Sault au Recollet.

20^o Que de plus, la succession Lajeunesse
qui est portée au Role d'Evaluation comme
propriétaire du lot N^o 11 du no 245 aux
plans et livres de renvoie officiel de la
Paroisse du Sault au Recollet doit être
remplacé par Dame Blanche Lajeunesse
Epouse de Joseph Michaud laquelle est
la seule Héritière de cette succession.

21^o Que Louis Jacob qui est porté au
Role d'Evaluation de la Municipalité
du Village Ahuntsic comme propriétaire
de la subdivision 542 - du no 228 aux
plans et livres de renvoie officiel
de la Paroisse du Sault au Recollet
est décidé et que son nom doit
être remplacé par les mots suivant
succession Louis Jacob.

22^o Que James Price qui est aussi porté
au Role d'Evaluation comme propriétaire
du lot portant les nos de subdivision 567
568-569-570 - du no 228 aux plans et
livres de renvoie officiel de la Paroisse

du Sault au Recollet est décidé et que
son nom doit être remplacé par les
mots suivant succ - James Price
23^o

Qu'au nom de l'ame Berube qui est
porté au le Role d'Evaluation comme
propriétaire du lot portant le no.
de subdivision 679 du no 228 aux
plans et livres de renvoie officiel
de la Paroisse du Sault au Recollet
doit être ajouté celui de son mari
savoir Joseph Dibein.

24^o Que James d'Arcy qui est porté
sur le Role d'Evaluation comme
propriétaire du lot portant le no.
de subdivision 33 du no 269 aux
plans et livres de renvoie officiel
de la Paroisse du Sault au Recollet
est décidé et que son nom doit être
retranché du dit Role et remplacé
par celui de succession James d'Arcy.

25^o Que Arthur Desmarteau qui est porté
au Role d'Evaluation de la Municipalité
du Village Ahuntsic comme propriétaire
du lot portant les numeros de subdivision
374 - et 375 du no 228 aux plans et
livres de renvoie officiel de la Paroisse
du Sault au Recollet est aussi
décédé et que son nom doit être retran-
ché - du dit Role d'Evaluation et rem-
placé par celui de succession du dit
Arthur Desmarteau.

26^o Que de plus, Aubeline Birolle qui est
porté au Role d'Evaluation du Village
Ahuntsic comme propriétaire d'un
terrain portant le no de subdivision
773 du no 262 aux plans et livres de
renvoie officiel de la Paroisse du Sault
au Recollet est aussi décédée et que son
nom doit être retranché du dit Role
et remplacé par celui de succession de la dite
Aubeline Birolle.

26^e que M. Treffe Bastien a vendu
à Different acquereurs certaines subdivisions
d'un terrain portant le numero 267 aux
plans et livres de renvoi officiel de la
Paroisse du Sault aux Recollets.

à M. G. Leitch la subdivision N^o 4 du dit N^o 267
" Jas Larin La " " 2 " " 267
" Joseph Marcotte " " 9 " " 267
" J. Emile Vanier " " 5 " " 267
" Hector Quevillon " " 3 " " 267
" Audin Bray " " 1 " " 267
" E. Leclerc " " 11 " " 267
" J. A. Martin " " 15 " " 267
" L. H. Paireaud " " 7 " " 267
aux plans et livre de renvoi officiel de la
Paroisse du Sault aux Recollets.

26¹³ que M. Joseph Charette a acheté
la propriété de Mme Charette étant la
moitié sud de la subdivision⁽¹⁴⁾ du dit
N^o 250 au plan et livre de renvoi officiel
de la Paroisse du Sault au Recollet.
26^e.

Que M. Zotique Leroux a acheté de M.
Emerg Prevot, de St^e Vincent de Paul, la
propriété connue sous le numero de subdivision
36 du numero 228 aux plans et livres de renvoi
officiels de la paroisse du Sault au Recollet.

27^e Que toutes les propriétés dont les mutations
sont ci-dessus énoncées sont toutes situées dans
les limites de la municipalité du village
d'Ahuntic;

28^e Qu'il est de l'intérêt des contribuables
de la dite municipalité que les mutations
ci-dessus énoncées soient constatées au
dit rôle d'évaluation en retranchant du
dit rôle les noms des personnes qui ont
cessé d'être propriétaires comme ci-dessus
allégué et en portant au dit rôle les noms
des personnes qui sont ainsi devenues pro-
prietaires, le tout en conformité de l'arti-
cle 746 du Code municipal, lequel article

s'applique à la municipalité du dit vil-
lage d'Ahuntic;

Pourquoi votre requérant demande à son
Honorable Maire et à Messieurs les Con-
seillers du dit Village Ahuntic de bien
vouloir prendre en considération la requête
de votre requérant et de faire au Rôle
d'Évaluation du dit Village Ahuntic
les changements nécessités par les faits
ci-dessus allégués sur preuve suffisante
qui sera faite devant le Conseil de la
dite Municipalité au jour et à
l'heure fixée par le dit Conseil.
Et vous ferez justice

Ahuntic 23 Juin 1906

— Signé: J. B. Peloguin

La preuve des allégations de cette requête
est faite devant le dit Conseil et alors
Monsieur J. A. Christin propose secondé
par M. J. H. Berthelot, que la preuve
faite concernant les allégations de la
requête de M. Peloguin soit déclarée
suffisante, que la dite requête soit en
conséquence accordée et qu'ordre soit donné
au Secrétaire Trésorier de la Municipalité
du Village Ahuntic de faire au Rôle
d'Évaluation du dit Village les changements
nécessités par suite de cette requête; le
tout en conformité à l'article (746)
du Code Municipal.

Cette proposition est adoptée Unanimement

M. Le Maire demande à l'assistance s'il
quelqu'un aurait quelque mutation de
propriétaire à suggérer au Conseil.
il n'est fait aucune autre demande.

Alors la séance est levée.

J. Gaudin
Maire
J. A. Christin
Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

x en date 3 juillet
1906 x

Assemblée régulière du Conseil de la
Municipalité du Village Ahuntsic tenue au lieu
et heures ordinaires des séances du dit Conseil en
conformité aux dispositions du Code municipale de
la Province de Quebec sont présents

M^r Le Maire S. Gaudry et Mess^{rs} les Conseillers
P. N. Courville J. A. Christin & J. H. Berthelot
formant quorum et seigeant sous la présidence
de Monsieur Le Maire.

Le Secrétaire fait Lecture des minutes de la
dernière assemblée.

Proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r
J. H. Berthelot que les Minutes de la dernière
assemblée soit adoptées tel que lues.

Le secrétaire remet une lettre a M^r Le Maire, de la
part de M^{rs} Moïse Fortin par l'entremise de M^{rs} W.
Baker avocat reclamant dommage pour son
Cheval prétendant qu'il s'est Estropié dans le
trottoir, après avoir pris connaissance des faits
la lettre est mise de côté pour le moment.

Le Secrétaire présente le Compte du fond des Jures
secondé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r
P. N. Courville que ce Compte soit payé.

M^r Berthelot souleve la question d'un Inspec-
teur de voirie, Il est proposé par M^r J. A. Christin
secondé par M^r J. H. Berthelot que A. A. Picum
spécieux soit nommé Inspecteur de voirie en
remplacement de M^r G. Hillen, demissionnaire
adopté Unanimement.

L'Extrait du Role d'Evaluation pour la
liste des Jures est produit devant le Conseil
pour approbation.

Proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par
M^r P. N. Courville que l'Extrait du Role
d'Evaluation pour la liste des Jures soit
envoyé au Greffier tel que fait.

Proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H.
Berthelot que l'assemblée soit ajournée a jeudi le
cinq du courant. adopté Unanimement.

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

Continuation de l'assemblée du Conseil
Municipal du Village Ahuntsic en date du
trois juillet courant et tenue ce cinq juillet
1906 en Conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec, sont
présents.

M^r S. Gaudry maire et Mess^{rs} Les Conseillers
J. H. Berthelot L. Meilleur P. N. Courville
J. A. Christin - tous Conseillers Municipaux
formant. Quorum seigeants sous la
présidence de M^r Le Maire.

M^r Le Maire donne connaissance au
Conseil du livre de Poll tenue pour
approbation du règlement M^{rs} 35, et la
résolution suivant est, adopté:-

M^r St. Aubin - Conseiller - Entre et prend son
siège.

Province de Quebec.

Municipalité du Village Ahuntsic.

A la séance du Conseil Municipal
du Village de Ahuntsic tenue au lieu et
heures ordinaires des séances, ce jour
jeudi le cinquième jour de juillet mil-
neuf centes six la dite séance étant un
ajournement de la session régulière de
trois du même mois, à laquelle sont
présents Mess^{rs} S. Gaudry Maire et Mess^{rs}
Les Conseillers J. H. Berthelot B. St. Aubin
L. Meilleur. P. N. Courville J. A. Christin
étant tous membres du Conseil seigeants sous
la Présidence de M^r Le Maire.

Le Conseil prend connaissance
du livre de Poll tenue les trois et
quatre juillet courant pour approuver ou
d'essapprouver le règlement numers 35- de
ce Conseil en date du huit Juin dernier
Autorisant et ordonnant la construction d'un
aqueduc et d'un système d'égouts et auto-
risant un emprunt et l'émission de bons ou
deventures au montant de soixante mille

piastes, pour payer le prix des dites constructions et frais accessoires et Incidents pour la passation du present règlement et obligeant tous propriétaires Locataires et occupants de maison Magasins ou batiments semblable a payer une Compensation pour l'eau et fixant et determinant un tarif pour l'approvisionnement de l'eau, constatant le dit livre de Poll que cent douze Electeurs qui sont en même temps propriétaires ont votés pour approuver le dit règlement, et que seize Electeurs municipaux qui sont en même temps propriétaires ont votés pour d'approver le dit règlement.

2^e

Du certificat donné au bas du dit Livre de Poll par le Maire et le Secrétaire Tresorier de ce Conseil le quatrieme jour de Juillet courant. Constatant que le dit règlement n^o 35 de ce Conseil est approuvé par les Electeurs Municipaux. M^r Le Conseiller J. A. Christin fait motion secondé par M^r Le Conseiller J. H. Berthelot que le Certificat donné par le Maire et le Secrétaire Tresorier de l'approbation par les Electeurs Municipaux du règlement n^o 35 de ce Conseil soit approuvé et confirmé par ce Conseil, et que priere soit faite a son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil d'approuver le dit règlement n^o 35 et qu'afin d'obtenir cette approbation, le Secrétaire Tresorier de ce Conseil transmette sous le plus court delai possible a L'Honorable Secrétaire Provincial une Copie Autantique du dit règlement ainsi qu'une Copie certifié de tous les documents propres a Instruire le Lieutenant Gouverneur en Conseil sur l'accomplissement des prescriptions de la loi, et sur l'utilité de la passation du dit règlement. -

- adopté a l'unanimité
faite au Village de Ahuntsic ce
Cinquieme jour de Juillet 1906 -

Une lettre de M^r J. McDuff demandant un trottoir en face de sa propriété est lue.
Le Comité est autorisé a faire construire tel trottoir.

Les Comptes suivants sont présentés au
Conseil

| | |
|---|------|
| M ^r J. Hadon - Service Ex Secrétaire | 1850 |
| Aug Hadon - Greffier Elect ⁿ mun 22-23 mai | 400 |
| J. Co. Hadon Constable " " | 400 |
| F. Clinguaux " " " | 400 |
| Theo Paie " " " | 400 |
| A. A. Priem - Sec Tres " " | 400 |

proposé par M^r J. A. Christin secondé par
M^r P. N. Courville que ces Comptes soient
payés.

adopté Unanimentement.

M^r Le Maire invite M^r Roberge
Ingenieur Civil a donner quelques Explica
tions sur les plans et devis de l'aqueduc
après quelques remarques de part et
d'autre sur les soumissions a prendre
La Reçue est levée.

J. Gaudry
Maire
A. Priem
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Ahuntsic
Ahuntsic

Assemblée régulière de la Municipalité
du Village Ahuntsic en date du six Août
mil-neuf-cent-six, tenue au lieu et heure
ordinaire des séances du dit Conseil en
conformité aux dispositions du code Municipal
de la Province, de Quebec, sont Présents.

M^{ons} J. Gaudry Maire, et Mess^{rs} Les Conseillers
L. Meilleur P. N. Courville J. A. Christin
tous Conseillers Municipaux formant quorum
siégeant sous la présidence de M^r Le Maire.
Le secrétaire fait lecture des Minutes de la
dernière Assemblée

Proposé par M^r J. A. Christin secondé
par M^r P. N. Courville que les Minutes
de la dernière Assemblée soient adoptées
telle que lues.

adopté Unaniment.

Le secrétaire lit l'avis public de la révision
du Rôle d'Évaluation.

M^r Le Maire lit la révision, et le Conseil
prend connaissance de cette révision, après
avoir fait connaissance de la révision

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé
par M^r P. N. Courville que l'Évaluation sur
la maison de M^r Joseph M^r Duff situé sur le
n^o 7 - du n^o Cadastre 230 - soit réduite à
\$ 100.00 mille piastres au lieu de \$ 18.00
dix huit cent tel que mentionné à la dite
révision formant un total de treize cent dollars
au lieu de vingt-et-un. cents.

adopté Unaniment

Il est proposé par M^r L. Meilleur secondé
par M^r J. A. Christin que le secrétaire passe
au Rôle d'Évaluation les changements
nécessaires par la révision.

M^r Le Maire donne lecture de correspondance
entre L'Honorable M^r Gorin ainsi que L'Honorable
secrétaire Provincial en rapport à l'approbation
du règlement n^o 35, et rien de définitif est encore arrivé

M^r Christin soulève la question sur les licences
et demande au secrétaire si M^r Moise Fortin a
payé sa licence, sur réponse du secrétaire que
non le Conseil décide et autorise le secrétaire de
poursuivre M^r Moise Fortin.

La séance est levée

J. Gaudry
Maire
A. A. Proulx
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Village
Ahuntsic

Assemblée régulière du Village Ahuntsic
en date du 14 Septembre mil-neuf-cent-six
tenue au lieu et heure ordinaire des séances
du dit Conseil, sont présents.
M^r J. Gaudry Maire et Mess^{rs} Les Conseillers
A. Racine P. N. Courville
à 8 1/2 heures M^r Le Maire déclare ne
pouvoir siéger faute de quorum.

Province de Quebec
Municipalite du Village
Ahuntsic

Assemblée special en date du
Vingt deux Septembre Mil-neuf cent six
~~Le~~ lieu et heure ordinaire des seance
du dit Conseil, en Conformité aux
dispositions du Code Municipal de la
Province de Quebec sont présents
Mr S. Gaudry "Maire" et Mess les Conseillers
Ludger Meilleu P. N. Courville, & J. A. Christin
formant quorum

A 8 1/2 heures Mr Le Maire ouvre la seance
en donnant lecture de l'avis de Convocation
de l'assemblée signifie a Mess. B. Staubin
L. Meilleu & A. Racine, par Mr P. N. Courville
qui declare les avoir signifiés a eux-mêmes
en personne

Il est propose par Mr J. A. Christin
secondé par Mr P. N. Courville que
l'assemblée soit ajournée a 9 1/2 heures
du même jour

adopté

A 9 1/2 heures la seance est ouverte sont
présents Mr Le Maire S. Gaudry et
Mess les Conseillers J. H. Berthelot
L. Meilleu B. Staubin P. N. Courville
& J. A. Christin

Mr Le Maire fait lecture d'un protêt
de Mr Z. Leroux étant le suivant
Relativement a l'aqueduc.

3 mots Rayés

Il est proposé par M^r J. A. Christin
secondé par M^r J. H. Berthelot que les
allegations contenues dans le protêt de
M^r B. Leroux, attaquant l'ordre du jour
n'étant pas fondées que ce protêt soit
Ignoré.

Adopté
M^r F. C. LaBerge fait lecture des devis
pour fins de l'aqueduc et système
d'égouts, et en donne Explications

M^r Le Maire ouvre les soumissions reçues
pour la construction de l'aqueduc d'après
les devis tel qu'expliqués par M^r F. C.
LaBerge Ingénieur
Dont une de M^{rs} McDonald & Leclair
au montant de cinquante sept mille
piastres, avec chèque accepté
Une de M^r T. Bastien au montant
de \$ 52 342⁰⁰ avec chèque accepté

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot
secondé par M^r J. A. Christin que la
soumission de M^r T. Bastien au
montant de cinquante deux mille
trois cent quarante deux dollars soit
acceptée pour la construction de
l'aqueduc et système d'égouts
d'après les plans et devis préparés
par M^r F. C. LaBerge Ingénieur civil
soit acceptée et que le Secrétaire
Trésorier soit autorisé à faire
préparer un contrat par Main
de Notaire à cet effet et que le
Maire et le Sec. Trés. soient
autorisés à le signer pour et au
nom de la Municipalité

Adopté
Proposé par M^r J. A. Christin secondé
par M^r J. H. Berthelot que les chèques
des autres soumissionnaires soit
retournés à qui de droit.

La séance est levée. ^{adopté}

J. Gaudet,
Maire
A. A. Proulx,
Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée Speciale de la Municipalité du Village Ahuntsic en date du Vingtsept Septembre Mil neuf cent six tenue au lieu et heure ordinaire des seances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec

Sont présents.
M^r L. Gaudry Maire et M^{rs} Les Conseillers J. H. Berthelot P. St Aubin L. Meilleu A Racine & P. N. Courville formant plus que le quorum seigneur sous la présidence de M^r Le Maire
Le Secrétaire fait lecture de l'avis de convocation de l'assemblée ainsi que du certificat de signification, a tous les Conseillers

1^{er} ordre du jour
M^r Le Maire explique que le Comité de l'eau ayant décidé de pomper l'eau de l'Aqueduc par l'Electricité, le Comité est en négociation avec La Compagnie Electrique Saraguay pour fournir le pouvoir, ainsi que pour l'Eclairage de la Municipalité, et un règlement est préparé a cet effet,

M^r Le Maire fait la première Lecture de ce règlement au conseil,
après lecture faite il est proposé par M^r J. H. Berthelot, secondé par M^r P. N. Courville que le règlement dit n^o 36 relativement au pouvoir Electrique et l'Eclairage de la Municipalité soit adopté en première lecture

adopté Unanimement.

2^{im} ordre du jour
M^r Le Maire donne lecture de certaines options prises sur divers terrains requis pour les fins de l'Aqueduc.

Dont la propriété de M^r C. Racine pour l'Installation de la pompe - au prix de \$2500⁰⁰ Deux mille cinq cents Dollars

+ De l'Aqueduc
Deux terrains de M^r Pelletier requis pour l'Installation du reservoir, au montant de \$40⁰⁰ Deux cent quarante.

Permis d'Installer filtre et tuyau d'égout sur le terrain de Dame Frs Gagnon au Ruisseau Prevost \$200⁰⁰ Deux cent dollars.

Permis de passer le tuyau de la prise d'eau sur le terrains de M^r James Roy \$400⁰⁰ quatre cent Dollars.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r A. Racine que l'option relativement a l'achat de la propriété de M^r C. Racine par la Municipalité au montant de Deux mille cinq cents Dollars \$2500⁰⁰ soit accepté par ce Conseil

adopté Unanimement

Il est proposé par M^r L. Meilleu secondé par M^r P. N. Courville que l'option relativement a l'achat des deux terrains de M^r Pelletier par la Municipalité au montant de Deux cent quarante Dollars \$240⁰⁰ soit accepté par ce Conseil

adopté Unanimement

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r P. N. Courville que l'option relativement au permis de poser le filtre et tuyau d'égout sur la propriété de Dame Francois Gagnon au Ruisseau Prevost, pour le montant de \$200⁰⁰ Deux cent Dollars soit accepté par ce Conseil.

adopté Unanimement

Il est proposé par M^r L. Meilleu secondé par J. H. Berthelot que l'option relativement au permis de passer le tuyau de la prise d'eau de l'Aqueduc sur le terrain de M^r James Roy pour le montant de \$400⁰⁰ quatre cent Dollars soit accepté par ce Conseil

adopté Unanimement

Il est proposé par Mr J H Berthelet secondé par Mr P. N. Courville que des Contrats relativement aux quatre options diement acceptées et adoptées par ce Conseil soit préparés par Main de Notaire et que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à les signer pour et au nom de la Municipalité.

adopté Unanimement.
La séance est Levée

J. Gaudry
Maire

A. Bruneau
Sec. Trés.

x Oct. 1^{er} 1906 Province de Québec
Municipalité du Village Ahuntic

Assemblée régulière de la Municipalité du Village Ahuntic tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec.

Sont Présents.

Mr S. Gaudry Maire et Mess les Conseillers J H Berthelet L. Meilleur P. N. Courville.

Le secrétaire fait lecture des minutes des Assemblées en date du 6 Août, ainsi que du 22 Sept.

Il est proposé par Mr J H Berthelet secondé par Mr L. Meilleur que les minutes des Assemblées en date du 6 Août et 22 Sept soient adoptées tel que lue.

adopté Unanimement
Après lecture et adoption des minutes Mr B. St Aubin Conseiller fait son entrée dans la salle et prend son siège

Mr Le Maire informe le Conseil qu'il s'est occupé de contrats pour les terrains de l'aqueduc, le notaire est à les préparer.

Mr Le Maire fait la deuxième lecture du règlement n^o 36 Eclairage et Pouvoir Electrique, après lecture.

Il est proposé par Mr J H Berthelet secondé par Mr L. Meilleur que le règlement n^o 36. Pouvoir Electrique et Eclairage de la Municipalité soit adopté en deuxième lecture.

adopté Unanimement

Mr Le Maire suggere au Conseil de
soccuper des debentures a être émises
sur ce, après Consideration

Il est propose par Mr J H Berthelot
secondé par Mr P M Courville que Mr
S. Gaudry Maire, soit autorisé de negocier
les debentures à être émises au montant
de \$6000⁰⁰ pour les fins de l'aqueduc.

adopté Unanimement

Mr Berthelot attire l'attention du Conseil
sur le tuyeau d'égout de la Cité de
Montreal. devant dans la Rivière, disant
que ce tuyeau sil n'est pas protégé sera
enlevé par les premières glaces au printemps.
Mr Le Maire dit qu'il avisera les Interesses
de la Cité de Montreal,

Il est fait mention des Arbres morts dans
la Municipalité.

Il est propose par Mr J H Berthelot secondé
par Mr P M Courville que le president du
Comite de voirie soit autorisé de faire
enlever les Arbres morts, dans la Municipalité.

adopté Unanimement

Le secretaire soumet les Comptes suivants
au Conseil

Leclerc et Faribault, \$1500

acte et enregistrement, Re donation d'une Rue
par les Clus Viateur

Emile Roger - Chanetier 250

Conduire les Echevains - Revision du
Role d'Evaluation

Geo Millen

Compte pour Bois Pont Presost

4 temps pour frotoir 5499

Il Est propose par Mr J H Berthelot
secondé par par Mr L. Meilleur que ces
Comptes soient payés

Adopté Unanimement

Il est fait rapport qu'il ya Beaucoup d'animaux
dans la Municipalité, et qu'un gardien
devrait être nommé aux fins de mener ces animaux

* d'animaux

a l'Enclos public, moyennant remuneration
Il est propose par Mr Ludge Meilleur
secondé par Mr B. St Aubin que Mr D Javarsac
soit nommé a la garde des Animaux errants
dans la Municipalité et que 25[¢] pour
chaque animal qu'il menera à l'Enclos
public lui soit accordé par la Municipalité

adopté Unanimement.

Il est question de l'utilité de code Municipal
pour l'usage des Conseillers.

Propose par Mr J H Berthelot secondé
par Mr P M Courville que deux Codes
Municipaux soient achetés pour l'usage
des Conseillers

adopté Unanimement

La séance est Levée.

J. Gaudry
Maire

A. A. Proulx
Sec. Tres

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée spéciale de la Municipalité
du Village Ahuntsic en date du 15 Oct 1906
Mil-neuf cent six tenue au lieu et heure
ordinaire des séances du Conseil en Confor-
mité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Quebec, à laquelle sont
présents

M^r S Gaudry Maire, et Mess^{rs} les Conseillers
J H Berthelot, Ludger Meilleur A Racine
P. N. Courville, J A Christin formant plus
que le quorum, sous la Présidence de M^r Le Maire

Le Secrétaire lit le Certificat de la signifi-
cation de l'avis de Convocation de l'Assemblée,
1^{er} ordre du jour

Lecture des Minutes des deux dernières Assemblées
en date du 27 Sept. et 1^{er} Oct. 1906.

M^r J A Christin, avant l'adoption des Minutes,
demande explication sur la proposition adoptée
contenu dans les Minutes du 1^{er} Oct, autorisant
M^r Le Maire de négocier les débetures
à savoir si cette proposition entend dire
que M^r Le Maire négociera les débetures
personnellement ou s'il entrera seulement en
négociation avec les parties désirants les
achetés et que l'approbation devra en être
faite par le Conseil, sur explication de
M^r Le Maire que rien ne sera fait sans
que se soit approuvé par le Conseil en
session, M^r J A Christin se déclare satisfait.

Il est proposé par M^r J H Berthelot secondé
par M^r P. N. Courville que les minutes des
deux assemblées 27 Sept et 1 Oct soient adoptées
tel que lues.

adopté.

2^{im} ordre du jour

Examen de la liste Electorale et des plaintes
Il est présentée une demande par M^r J B Peloguin
d'inscrire sur la liste divers noms.

Après examen de cette plainte

Il est proposé par M^r J H Berthelot secondé
par M^r A Racine que les Deux Mess^{rs} Ferill
Père & fils ne soient pas Inscrit sur la liste
Electorale, attendu qu'ils ne sont pas occupant
actuellement.

Ont voté pour - Mess^{rs} J H Berthelot, A Racine - prop
& L. Meilleur

Contre - M^{rs} P. N. Courville & J A Christin

Il est résolu unanimement de ne pas Inscrite
M^r Francis Meunier, attendu qu'il n'est pas
qualifié - ainsi M^r Geo Cowan

Sur proposition de M^r P. N. Courville secondé
par M^r L. Meilleur il est résolu d'inscrire
les noms suivants sur la liste Electorale
à la demande de M^r J. B. Peloguin par
écrit, savoir.

| | Bad - | Sub |
|--------------------------------------|-------|---------------------|
| Paul Michal Propriétaire | 248 | 7 |
| M ^r Hertenstein Locataire | 236 | 13 |
| Alp. Brouillet " | 236 | 23 |
| J J Ross. Propriétaire | 258 | 11 |
| Jos. Irwin " | 287 | 2-3 |
| Hector Quevillon Locataire | 267 | 29 |
| Joseph Brunet fils Prop- | 266 | |
| Joseph Beaudin Instituteur | | |
| Thos Boston Locataire | 286 | |
| Geo Thomson Propriétaire | 247 | 164 1/2 - 168 |
| Hubert Lefrançois Locataire | 237 | |
| Joseph Sarrazin " | 237 | |
| Leon Brumeau " | 237 | |
| William Jacob " | 228 | 240 |
| J A Pinoteau Prop | 228 | 214 - 15 - 16774 |
| Louis Malo " | 228 | 219 - 220 - 21 - 22 |
| Nap LaBlanche Locataire | 236 | 23 |
| Adelard Gagnon " | 246 | 27 |

Sur proposition de Mr J H Berthelet secondi par Mr A Racine il est resolu de rayer le nom de Mr Abondius Desnoyers attendu qu'il n'est plus resident, d'Achuntic

3^{iem} ordre du jour

Il est resolu unanimement de Confectionner un Rolle de perception pour l'annee 1906 d'apris l'etat produit par le Secretaire C'est-a-dire pour taxe de Comte No 37-Reglement ainsi pour les reparations & nouveau trottoir et Entretien des chemins d'Hiver 1905-1906.

4^{iem} ordre du jour

apris discussion sur la formation d'un Comite d'Eclairage, cette question est mise de cote et laisse sur la table.

5^{iem} ordre du jour

Chemins d'Hiver. Il est resolu que les chemins d'Hiver soient vendus par l'Inspecteur de Voirie, pour entretien comme par le passe

29 mots Nuls. Aal Sec Tres

6^{iem} ordre du jour

Il est resolu unanimement que le Secretaire Tresorier, Mr Le Maire soit autorise a signer le Contrat de lumiere et pouvoir Electrique pour et au nom de la Municipalite,

7^{iem} ordre du jour

Il est resolu unanimement qu'un Contrat soit prepare Base sur le reglement no 36 obligeant la Saraguay Electrique Light & Power a fournir la Lumiere Electrique dans la Municipalite ainsi que de pomper l'eau de l'aqueduc par l'Electricite et que le Maire et le Secretaire Tresorier soient autorises a le signer pour et au nom de la Municipalite.

La seance est Levie

A. Racine Sec Tres

adopté -

J. Gaudet Maire

Province de Quebec

Municipalite du Village Achuntic

Assemblée Régulière de la Municipalité du Village Achuntic en date du 5 novembre mil neuf cent six, tenue au lieu et heure ordinaire des seances du dit Conseil en Conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province Quebec à Laquelle sont présents, Mr J. Gaudry Maire et Mess Les Conseillers J. H. Berthelet, B. St Aubin, L. Meilleur, A. Racine, P. N. Courville & J. A. Christin, sous Conseillers Municipaux Seigneurs sous la Présidence de Mr Le Maire

Le Secretaire fait lecture des Minutes de la dernière assemblée, sur proposition de Mr J. H. Berthelet Secondi par Mr J. A. Christin Les Minutes sont adoptées tel que Lues.

Le Secretaire fait rapport de son Certificat de publication et promulgation du règlement no 36 Lumiere Electrique.

Mr J. A. Christin souleve la question des debentures, sur ce, Mr Le Maire produit les soumissions qu'il a recues.

1^{re} Une soumission de la Caisse d'Economie offrant de payer le pair.

2^{de} Une soumission de Mess Mainville & Mainville offrant le montant de \$63,306⁰⁰ Soixante trois mille trois cent six dollars - 00/100

Il est propose par Mr J. H. Berthelet, Secondi par Mr P. N. Courville que la soumission de Mess Mainville & Mainville au montant de \$63,306 pour l'achat des debentures au montant de \$60,000 soit acceptée

adopté Unanimement

M^r Le Maire parle de l'ave Peloguin, ^{Sud} s'il ne serait pas opportun de continuer le tuyau de l'eau jusqu'aux maisons nouvellement construites, attendu qu'il n'en est pas fait mention sur les plans, ces maisons ayant été construites depuis.

Après discussion, vu qu'il n'y aurait que le coût du tuyau, il est décidé unanimement de poser ce bout de tuyau.

M^r Le Maire mentionne que plusieurs résidents de Norwood lui ont formulé le désir d'avoir l'eau en face de leur propriété; il leur fit réponse qu'ils auront à donner leurs Rues à la Corporation auparavant.

M^r J. H. Berthelot communique au Conseil que les habitants avoisinant le Ruisseau se plaignent que l'eau diversant des terres dans ce Ruisseau est affreusement contaminée il est décidé que L'Inspecteur agraire accompagné de l'Inspecteur de boirie, s'enquerraient qu'elle est la cause, et que sur rapport le Secrétaire écrira aux Intéressés en cause.

M^r J. H. Berthelot soulève la question des poteaux de la Lumière Electrique, sur ce M^r J. A. Christin prend la parole disant qu'il fut déjà question de nommer un Comité d'Eclairage, ayant réfléchi sur la question il est d'opinion qu'un comité d'éclairage est opportun alors il propose secondé par M^r B. St Aubin qu'un Comité soit formé composé de M^r J. H. Berthelot Président et M^{rs} L. Meilleur & P. N. Courville membre du Comité.

adopté Unanimement

La séance est ajournée à Jeudi le huit

Novembre 8

Continuation de l'assemblée en date du cinq Courant.

Sont M^{rs} J. H. Berthelot L. Meilleur P. N. Courville J. A. Christin sous la Présidence de M^r Le Maire

M^r Le Maire fait des remarques sur les débuts ainsi que les travaux de l'aqueduc en construction, il donne lecture du Contrat de M^r Bastien entrepreneur de l'aqueduc.

M^r J. H. Berthelot fait rapport de son examen de la Municipalité en rapport à la pose des Lumières, il dit qu'il nécessiterait 45- Lumières pour éclairer la Municipalité à la satisfaction après discussion il est décidé qu'on avisera la Compagnie de la quantité à poser et où en temps et lieu.

M^r L. Meilleur donne communication au Conseil d'un petit ruisseau en arrière chez M^r Holmes qui a besoin d'être nettoyé, Le secrétaire devra y voir.

La séance est levée.

J. Gaudin
Maire

A. Briere
Sec. Tres

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière de la Municipalité du Village en date du trois Décembre huit-cent-six, tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents.

M^r J. Gaudy Maire et Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelot, Ludger Meilleu - A Racine P. N. Courville & J. A. Christin, formant plus que le quorum, siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée proposée par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r Ludger Meilleu que les minutes soient adoptés tel que lues.

adopté Unaniment
Sur Proposition de M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H. Berthelot, le témoignage de satisfaction à la Saraguay Electric Coy ci-dessous mentionné est adopté unaniment.

Attendu que The Saraguay Electric Light & Power Coy. desire étendre le champ de ses opérations,

Attendu que la dite Compagnie a fait un contrat avec le Village de Ahuntsic pour éclairer les Rues et les Habitations de cette Municipalité et qu'il est à la connaissance de la dite Municipalité que la Compagnie donne pleine et entière satisfaction à tous ces clients tant dans les limites de cette Municipalité que dans les Municipalités voisines et que la Compagnie fonctionne depuis bientôt un an et qu'elle a donné un service de première classe, sans interruption aucune.

Il est résolu que ce Conseil dans un but

d'Intérêt Public ce fait un devoir de témoigner que la Compagnie The Saraguay Electric Light & Power Coy, remplit toutes ces obligations d'une manière très satisfaisante.

Il est question que le Secrétaire écrive de nouveau au Can. Pac. Ry Coy à propos des équités au Ruisseau Préost.

Il est décidé Unaniment que les lots 504-505- & 22- du 228 soient remis à M^r J. B. Peloguin. sur payment par lui des Arerages de ces terrains ayant été vendus au Conseil de Comté pour taxes - "par erreur."

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r A. Racine que M^r A. Préost soit nommé Président pour l'Élection des Conseillers pour le deuxième Lundi de Janvier

adopté Unaniment
M^r Berthelot parle de l'Installation des lumières Electriques.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r A. Racine que le Comité de lumière soit autorisé à faire poser les lumières aux endroits propices.

adopté Unaniment
M^r J. A. Christin suggère le projet d'un règlement de Construction, sur différentes remarques des Conseillers, la question est remise à plus tard

La séance est levée

J. Gaudy
Maire
A. Préost
Sec. Tres

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée spéciale de la Municipalité du Village de Ahuntsic en date du vingt quatre Decembre Mil neuf cent six en Conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents Mr S. Gaudry Maire et Mess les Conseillers B. St Aubin L. Meilleu A Racine P. N. Courville formant plus que le quorum sous la Présidence de Mr Le Maire

1^{er} ordre du jour -
Spécifier à quelle Banque seront payable les debentures qui ont été vendus par la Corporation

Il est proposé par Mr P. N. Courville secondé par Mr B. St Aubin que les debentures émises par la Corporation du Village de Ahuntsic payable en cinquante ans de leur date au montant de \$60,000⁰⁰ ainsi que les coupons d'Intérêt payable semi-annuellement soient faites payable à la Banque d'Epargne de la Cité et du district de Montreal.

adopté Unanimement

2^{em} ordre du jour

Considérer l'offre de Mr LaBerge Ingenieur, Re prolongement du tuyau à l'eau sur la Rue Peloguin Nord.

Proposé par Mr L. Meilleu secondé par Mr B. St Aubin qu'une Conduite d'eau sur la Rue Peloguin Nord, d'une étendu de 400 Pds à partir des limites du tuyau tel que montrer et indiquer sur les plans du Contrat Bastien; soit Construite. Et ce pour la somme de Deux cent dix neuf 99/100 Dollars - \$219⁹⁵ à titre d'Extra sur tel Contrat.

adopté Unanimement

3^{em} ordre du jour

Nommé Auditeur,

Il est proposé par Mr A. Racine secondé par Mr P. N. Courville que Mr Marcotte soit nommé pour auditer les livres

de la Corporation, pour l'année courante, à un Salaire n'excedant pas Vingt-cinq dollars \$25⁰⁰

adopté Unanimement

S. Gaudry
Maire

A. Racine
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Village
Ahuntsic

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic tenue le Vingt quatrième
jour de Janvier mil-neuf cent sept, au lieu
et heure ordinaire des séances du dit Conseil
d'après l'avis préalablement donné par A.A. Brien
Secrétaire Trésorier, et en Conformité aux
dispositions du Code Municipal de la
Province de Quebec, à laquelle sont Présents.
M. S. Gaudry-Maire M. M. Les Conseillers
J. H. Berthelot, L. Meillon, Camille Racine
P. N. Courville, J. A. Christin.

But de L'assemblée

1^{er} ordre - Nomination du Maire pour 1907
2^{em} ordre - Engagement du Secrétaire,

Proposé par M. J. H. Berthelot Secondé par
M. L. Meillon que M. S. Gaudry soit élu Maire
pour l'année mil-neuf cent sept.
adopté

Je soussigné ayant été dûment nommé
Maire de cette Municipalité fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et de mes Capacités
ainsi que Dieu me soit en aide.

Attesté par Devant moi
le soussigné A. A. Brien
Sec. Trés. à Ahuntsic ce
Vingt quatrième jour de
Janvier mil-neuf cent sept.
A. A. Brien
Sec. Trés.

S. Gaudry
Maire

2^{em}
Proposé par M. J. H. Berthelot Secondé par
M. J. A. Christin que M. A. A. Brien soit
réengagé comme Secrétaire-Trésorier aux mêmes
Conditions que l'an dernier,

adopté unanimement
La séance est Levée

S. Gaudry
Maire
A. A. Brien
Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite du Village
Ahuntsic

Assemblée Reguliere du Conseil
Municipal de la Municipalite du Village
Ahuntsic en date du quatre fevrier
mil-neuf-cent-sept. tenue au lieu
et heure ordinaire des seances du dit
Conseil en conformite aux dispositions
du Code Municipal de la Province
de Quebec, a laquelle sont presents
Mr S. Gaudry Maire et Messrs
Conseillers J. H. Berthelet B. St Aubin
L. Meilleur C. Racine & J. N. Courville
formant plus que le Quorum sous la
Presidence de Mr Le Maire.

Le Secutaire fait Lecture des Minutes
en date du 3 Decembre 24 Decembre
mil-neuf-cent-six et du 24 Janvier
mil-neuf-cent-sept.

Propose par Mr J. H. Berthelet
secondé par Mr J. N. Courville
que les Minutes en date du 3 et 24
Dec-1906 et 24 Janvier 1907 soient
adoptées tel que lues.

adopté Unanimement
Mr Le Maire fait certaines remarques
sur la Lumiere des Rues disant que pour
la quantite de lumiere que nous avons
c'est ~~très~~ tres Satisfaisant.

Mr Le Maire donne lecture des Comptes
Ci-dessous pour adoption afin d'en
faire les paiements

| | |
|---------------------|-------|
| Re- Reglement n° 35 | |
| Le Canada | 9.00 |
| La Gazette | 75.75 |
| La Patrie | 85.50 |
| Mr Lamoureux | 25.00 |
| David & Dubreuil | 50.00 |

Notaire J. O. Ogden \$99.00
Propose par Mr J. H. Berthelet seconde par Mr
J. N. Courville que les Comptes ci-haut stipules
soient payes a même des fonds de l'Emprunt.
adopté Unanimement

| | |
|------------------------------|---------|
| Administration generale | |
| Comptes Suivants - Secutaire | \$90.40 |
| J. H. Foisy | 29.25 |
| J. N. Primeau | 11.60 |
| J. Geo. Millen | 154.10 |
| B. St Aubin | 10.30 |
| C. Les Racine | 3.75 |
| Granger & Piere | 2.15 |
| Wilson & Lafleur | 8.00 |
| Ls. Latendresse | 50.00 |
| H. Dagenais | 87.50 |
| J. M. Marlotte | 75.00 |
| Evaluateurs - juillet 1906 | 6.00 |

Propose par Mr J. H. Berthelet seconde
par Mr L. Meilleur que les Comptes
ci-haut stipules soient payes au fur et
a mesure qu'il y aura des fonds au credit
de l'administration generale
adopté Unanimement

Après discussion il est decide
Unanimement que le Secutaire prepare
le Role de perception pour le fond
d'amortissement, et les Interets sur
l'emprunt pour le semestre echéant le
2 Mai prochain et ce au taux de
un demie pour cent-pour ce semestre
et sur le même Role Inclure la
taxe pour lumiere des Rues étant
.05 1/2 ct par cent piastres pour ce même
Semestre

Il est aussi decide unanimement
d'écrire au Can Pac Rail. Re leurs
eaux versants au Ruisseau Presost leur
allouant jusqu'au 15 Avril pour en
faire cesser l'état actuel.

Les Mutations de propriétés suivantes
 sont produites - Mr F. Pausby a Mr Holmes ^{Cad. 258-3} - Charles ^{Cad. 230-11}
 Mr Quintin Dubois vendu a M. J. Jacomb ^{Cad. 228-250}
 Mr H. Gault a Mr O. Campeau ^{Cad. 262-174-175}
 Mr G. H. Wilkins a Mr U. Chopin ^{Cad. 228-307-210}
 Mr Frs David a Mr A. Choquette ^{Cad. 228-634-635}

Il est décidé Unanimement que le
 Secrétaire fasse les changements de ces
 mutations au Role d'Évaluation

La séance est levée

J. Gaudry
 Maire
 A. Gagnon
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité du Village Ahuntsic 4 Mars 1907
 Assemblée Régulière du Conseil
 Municipal de la Municipalité du Village
 Ahuntsic en Conformité aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de
 Québec a laquelle sont présents
 Mr J. Gaudry Maire et Messrs Conseillers
 J. H. Berthelot Ludger Meilleux C. Racine
 P. H. Courville et J. A. Christin - tous
 Conseillers Municipaux formant Quorum
 sous la Présidence de Mr Le Maire
 Le Secrétaire fait lecture des Minutes
 de l'Assemblée du 4 fév 1907
 Il est proposé par Mr J. H. Berthelot
 secondé par Mr P. H. Courville que les
 minutes en date du 4 et 11 mil-neuf
 cent sept soient adoptées tel que lues
 Adopté Unanimement

* fait

Le Secrétaire donne lecture des avis
 publics des requêtes d'Hotels de Mess
 J. B. Pelouquin A Parneton et O. Ritchot
 après lecture faites des signatures de ces
 requêtes, sur proposition de Mr L. Meilleux
 secondé par Mr P. H. Courville, les licences
 pour tenir Hotel sont accordées a
 Mess J. B. Pelouquin A Parneton et
 O. Ritchot

Le Secrétaire fait lecture du Role Spécial
 de Perception pour les taxes du fond
 d'amortissement et Intérêt des débentures
 semestre échue 2 Mai prochain.

Mr Le Maire fait remarquer que ces
 taxes doivent être payés de suite, car
 dit-il nous ne pouvons retarder le
 paiement de nos Intérêts qui seront échus
 le 2 Mai prochain.

Il est question de la pompe de l'aqueduc il
 est décidé Unanimement que le Comité de
 l'eau s'occupe de l'achat de cette
 pompe.

Le Secrétaire donne connaissance au
Conseil du jugement rendu contre la
Municipalité d'une cause en dommage
par Mr Moise Fortin pour son cheval
Estropié dans le trottoir en face de chez
lui; a l'entrée de la Ruelle
Dommage \$30⁰⁰ frais. 43⁶⁰ somme totale \$73⁶⁰
dont un chèque fut émis.
Le Conseil a L'unanimité Retifié ce
réglement

La séance est Levée

S. Gaudy

Maire

A. A. Gagnon

Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée Régulière de la Municipa-
lité du Village Ahuntsic en date du deux avril
mille neuf cent sept temps au lieu et heure
ordinaire des séances du dit Conseil en
conformité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Quebec a laquelle sont
présent Mr S. Gaudy Maire et Apres les
Conseillers, J. H. Berthelot L. Veilleux C. Racine
P. H. Couville et J. A. Christin - tous Conseillers
Municipaux formant plus que le quorum
sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Lecture des Minutes de l'assemblée du
quatre Mars mille neuf cent sept
Propose par Mr J. H. Berthelot secondé par son
J. A. Christin que les Minutes soient adoptées
telle que lues.

adopté

Mr Le Maire donne connaissance au
Conseil d'une réclamation de Dame F. Gagnon
pour prétendu frais payés par elle pour
Informations prises par elle Re le permis de
poser une filtre pour les Egouts sur sa
propriété - cette réclamation est Revisée de
Côté.

Une réclamation de \$1000⁰⁰ de la Part de Mr C.
Laberge sur ces honoraires de la surveillance des
travaux de l'aqueduc est produite
sur proposition de Mr J. A. Christin secondé par
Mr J. H. Berthelot il est décidé unanimement de
payer un acompte de \$1000⁰⁰ sur ces honoraires

Mr J. Bastien Entrepreneur de l'aqueduc
réclame \$5000⁰⁰ sur ses travaux, cette
réclamation est appuyée d'un certificat de
Mr C. Laberge Ingénieur Comme quoi Mr Bastien
a exécuté des travaux pour ce montant

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. H. Berthelet que le montant de \$5000⁰⁰ soit payé à Mr Bastien moins 15%

adopté -

Il est question de la pompe pour l'aqueduc après examen de divers soumissions, Mr L. Meilleur propose secondé par Mr J. H. Berthelet qu'un projet de contrat relativement à l'achat de la pompe électrique soit préparé par le Président et les membres du Comité de l'eau, assisté de l'ingénieur de la Municipalité, sujet à ratification par le Conseil.

adopté -

Une requête des Citoyens de Hornwood cédant à la Corporation certaines Rues Connues sous le nom de Park Lane, le Conseil accepte cette Rue aux conditions suivantes - à savoir - que la Corporation entretiendra les trottoirs en bon ordre, les Chemins seront à la charge des Propriétaires comme le sont tous les autres Chemins de la Municipalité, ainsi que l'entièrement de la neige sur les trottoirs.

La Corporation devra y installer les tuyaux de l'aqueduc, quant aux rennes la Corporation en fera l'installation aussitôt qu'il sera possible de le faire, sur ce

Mr Gylling fait remarquer au Conseil que le contrat de l'aqueduc ne comprend pas de droits sur la Rue Florence, et qu'il était sur l'impression qu'il devait y en avoir.

Le Conseil lui répond, que les travaux dans cette Rue seront faits à la fin, et qu'alors s'il y a assez de fonds disponible les Egoûts y seront posés.

Le Secrétaire produit une lettre de Mr O. Ritchot demandant au Conseil de transférer sa licence d'Hotel à Mr J. O. Bastien à qui il a vendu

Il est proposé par Mr O. H. Courville secondé par Mr L. Racine que le transfert de licence

de Mr O. Ritchot à Mr J. O. Bastien soit accordé moyennant finance.

adopté -

La séance est ajournée au 10 Avril courant.
10 Avril-1907

Continuation de la séance. Sont présents Mr S. Gaudry Maire et Mess les Conseillers J. H. Berthelet L. Meilleur L. Racine. O. H. Courville et J. A. Christin tous Conseillers municipaux formant plus que le quorum sous la Présidence de Mr Le Maire, Lit une lettre de Mr D. Lafortune Avocat réclamant une somme de \$10⁰⁰ au nom de Dame F. Gagnon, le Secrétaire répondra à Mr Lafortune en conséquence.

Mr Le Maire soulève la question d'un Inspecteur des travaux de l'aqueduc pour la Corporation.

Après discussion sur la question il est proposé par Mr L. Meilleur secondé par Mr J. A. Christin, que le salaire du Secrétaire actuel soit augmenté à \$800⁰⁰ huit cent piastre par année pourvu qu'il doive tout son temps à la Corporation du Village Ahuntic agissant comme Inspecteur des travaux de l'aqueduc boire etc et voir à la paix public principalement le Dimanche, dans les limites de la Corporation, c'est-à-dire tout ce que la Corporation pourra légalement et raisonnablement exiger de lui.

adopté

Mr J. A. Pelletier de l'ave St-Blair Sud - Demande des informations, sur les égouts s'il doit y en avoir jusque chez lui, il lui est fait réponse qu'il n'y en a pas pour le moment.

La séance est levée

S. Gaudry
Maire
J. A. Christin Sec. Fin.

Province de Quebec
Municipalite du Village Ahuntsic

Assemblée Reguliere du Conseil
Municipal du Village Ahuntsic en date du
6 Mai mil neuf cent sept tenue au lieu
et heure ordinaire des seances du dit Conseil
en Conformite aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec
à laquelle sont presents

Mr S. Gaudry Maire - et Mess Les Conceilles
J. H. Berthelot, L. Meilleur C. Racine et
J. A. Christin, formant plus que le quorum
sous la Presidence de Mr Le Maire.

Le Secretaire fait -
Lecture des Minutes de l'assemblee en
date du deux et dix avril

Il est propose par Mr J. H. Berthelot
secondé par Mr J. A. Christin que les minutes
soient adoptées tel que lues

- adopté -

Mr Le Maire fait rapport au Conseil
que les Coupons d'Interet sur les debentures
ont été payés pour le premier semestre,
ainsi que pour la propriété de Mr Cles
Racine qui appartient à la Corporation,
le Contrat ayant été signé.

L'Inspecteur est questionné sur l'état
et l'avancement des travaux,

Il fait rapport au Conseil de la maniere
dont les travaux sont executés au meilleur
de sa Connaissance

Il est question de l'achat de Pompe
sur recommandation de l'Ingenieur,
Il est propose par Mr J. H. Berthelot
secondé par Mr C. Racine que Mr Le Maire
et le Secretaire soient autorisés à signer
un Contrat pour l'achat d'une Pompe
Electric de La Buffalo Forge Coy, pour
la somme de Sept cent soixante quinze
Dollars.

adopté

Il est question du passage de l'Egoût sur
les Ruelles de Mr Bagg, Mr Bagg en a donné
le permis par Ecrit
Mr J. A. Christin souleve la question des travaux
sur le milieu du Chemin disant que c'est
très inconvenient, sur plusieurs rapport
principalement après que c'est compléter la
Rue est très mauvaise, sur ce.
Il propose secondé par Mr J. H. Berthelot
qu'Instruction soit donné à Mr Bastien
notre Entrepeneur par l'Entenise de
notre Ingenieur que le Conseil desire
avoir l'Egoût sur la Rue principale
Creusé du Côté Sud du Chemin tel
qu'originaiement entendu

adopté

La demande de transfer de licence de Mr
Arthur Panneton et Mr Odilon Ritchot sont
produites par le Secretaire, pour transfer
de Mr Panneton à Mr Chevalier et Mr
Ritchot à Mr J. O. Bastien Le Secretaire
fait lecture des avis publics donné pour
ces licences

Il est propose par Mr J. H. Berthelot
secondé par Mr L. Meilleur que le transfer
de licence de Mr A. Panneton à Mr
A. Chevalier soit accordé

adopté

Le Secretaire produit les mutations de proprietaire
suivant Mr A. Beube ^{Bad 262-78-79} et Jules Morneau ^{Bad 228-657}
Mr J. Watson ^{Bad 261-82} et J. R. Fenill ^{Bad 261-82}
J. H. Morneau ^{Bad 245-9-10} a L'unanimité de Conseil autorise

le Secretaire à faire les Changements au
Role d'Evaluation

L'assemblee est ajournée au vingt
Courant

Mai Vingt mil neuf cent sept

Continuation de l'assemblée sont présents
M^r Le Maire S. Gaudy et Mess^{rs} les Conseillers
J. H. Berthelot B. St Aubin L. Meilleur J. A. Christin
formant plus que le quorum sous la Présidence
de M^r Le Maire.

M^r Le Maire fait lecture de la réponse
de M^r Bastien Entrepreneur a la demande
qui lui a été faite de changer de route
pour les travaux - au lieu de milieu du
chemin creusé dans le fossé.

Après considération de la réponse de M^r
Bastien disant que c'est contre les Intérêts
de la Corporation etc, et que lui-même en vertu
de son Contrat il a le plein droit de travail-
ler comme il le fait.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé
par M^r L. Meilleur que la motion de
M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H. Berthelot
demandant a M^r Bastien de creuser les égouts
sur le Côté Sud du Chemin soit Reçue
adopté

M^r Le Maire fait lecture de la Resignation
de M^r P. N. Courville comme Conseiller
Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé
par M^r B. St Aubin que la resignation de M^r
P. N. Courville comme Conseiller de ce
Conseil soit acceptée; M^r Courville ayant
vendu sa propriété n'est plus qualifié
comme tel
adopté

La demission de M^r J. B. Pelouquin comme
gardien d'Enclous Public est produite
la question est remise.

Une réclamation d'un M^r Legault de
Bordeaux prétendant avoir subi des
dommages dans le chemin & l'endroit
les travaux de l'aqueduc sont en operation
M^r Bastien Entrepreneur des travaux présent
dans la salle accepte et prend sur ces
charge toute responsabilité de cette réclamation.

Une certaine réclamation de M^r C. Vanier J. C.
est produite, Re surveillance - des travaux
du tuyau d'égout de la Cité de Montréal
deversant dans la Rivière,
M^r Le Maire doit communiquer avec M^r Vanier
a ce sujet -

Il est a l'unanimité résolu de payer
le coût de l'entretien des chemins d'Hiver
pour les Rues - St Clair Pelouquin & St Charles
montant. \$52⁰⁰

Il est aussi résolu de payer a M^r J. B. Pelouquin
la somme de \$184⁰⁰ pour prime assurance
de un an sur la Batisse des Pompe

Il est question d'unologation de
certaines Rues et examen des plans
a cette effet

La séance est levée

S. Gaudy
Maire
A. P. New
Sec. Tres

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée Régulière du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du trois Juin mil-neuf cent sept tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité des dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents Mr Le Maire S. Gaudry et Mess les Conseillers J. H. Berthelet B. St-Albin L. Meillem C. Racine et J. A. Christin formant plus que le quorum sous la Présidence de Mr Le Maire.

Le Secrétaire fait lecture des minutes en date du six et vingt mai 1907

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr C. Racine que les minutes soient adoptées tel que lues.

adopté Un -

Il est question de l'Installation de la pompe de l'aqueduc, ainsi que de la pose des tuyaux au Pont Prevost.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. H. Berthelet que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux de l'Installation de la Pompe et la traverse des tuyaux au Pont Prevost, et ce à la journée par des ouvriers Compétent.

adopté

Il est question des travaux dans Norwood sur cette question.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr L. Meillem qu'il soit donné à l'Entrepreneur par notre Ingénieur que les travaux a été accomplis dans Norwood soient laissés pour la fin des travaux.

adopté

Il est question de Remplacer le Conseiller P. N. Courville démissionnaire.

Après certaines remarques bien appropriées sur l'opportunité de nommer un Citoyen

+ John R. Ferrell
G. G.
H. A. B.

de langue Anglais - de la part de Mr J. H. Berthelet
Il propose secondé par Mr L. Meillem que Mr Geo Ferrell soit nommé Conseiller en remplacement de Mr P. N. Courville.

adopté

L'Inspecteur fait rapport de l'Etat des trottoirs comme étant en très mauvais état principalement dans la partie ouest de la Municipalité, et donne aussi un estimi de la quantité de bois nécessaire pour les réparations. C'est-à-dire qu'il faudrait renouveler de quatorze à vingt mille pieds courant de lisse, et de deux à trois mille pieds courant de trottoirs.

Il est décidé unaniment de faire le Pont de fossé sur l'avenue St-Charles nord avec du tuyau en gris de 12" d'après le rapport fait par le Président de Voirie et l'Inspecteur. Mr Le Maire fait rapport que la réclamation de Mr C. Vanier a été réglée par la Cité de Montreal.

Mr Le Maire Communiqua au Conseil une demande d'un contrat pour l'éclairage des Rues de la Part de Mr Champagne Ors de la Saraguay Electric Co. Le Conseil a l'unanimité son accord au contrat basé sur le règlement - hors-voies que la Compagnie Saraguay Electric accorderait un fort Escompte sur le coût en vertu d'un Contrat Spécial. Mr Le Maire Communiquera avec la Compagnie Electric à cet effet.

La séance est levée

S. Gaudry
Maire
A. Meillem
Sec Tres

Province de Québec
Municipalité du Village Ahuntsic
Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du Vingt et un Juin
mil neuf cent sept, tenue au lieu et heure
ordinaire des séances du dit Conseil en
conformité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec, d'après avis spécial
donné à tous les Membres du Conseil.

sont présents

M^r S. Gaudy - Maire
Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelet J. R. Terill
J. A. Christin L. Meilleu, sous la Présidence
de M^r Le Maire

Le Secrétaire fait lecture du certificat de
signification de l'avis spécial.
1^{er} ordre du jour.

M^r Le Maire fait lecture d'un règlement
de Construction

Après lecture du règlement M^r J. A. Christin
fait remarquer au Conseil, qu'il est
opportun pour la Municipalité de régler
le mode de Construction, après ces
remarques

Il propose secondé par M^r J. H. Berthelet
que le règlement des Bâtiesse "Construction"
portant le n^o 37 soit adopté en première
lecture

adopté

2^{im} ordre du jour - nomination d'un Estimateur
Il est proposé par M^r L. Meilleu secondé
par M^r J. R. Terill que M^r Les huillien
soit nommé Estimateur en remplacement
de M^r A. Belain

adopté

La séance est ajournée au lendemain
Vingt deux Juin à 8 p-m pour 2^{im} lecture
du règlement, le Secrétaire devra donner
avis aux Conseillers absents.

Jeun Vingt deux 8 heures p-m
Continuation de l'assemblée sont présents
M^r Le Maire S. Gaudy - et Mess^{rs} les Conseillers
* J. H. Berthelet, L. Meilleu B. St Aubin,
* C. Racine J. R. Terill & J. A. Christin sous
la Présidence de M^r Le Maire
ordre du jour 2^{im} lecture du Règlement
de Construction,
Après discussion, il est décidé unanime-
ment de soumettre ce règlement à l'avis
légal avant 2^{im} lecture.

La séance est levée

S. Gaudy
Maire

A. A. B. New
Sec. Tres

* Meilleu
S. G.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic
Assemblée Régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 2 Juillet
mil-neuf-cent-sept à laquelle sont présents
en conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec
à laquelle sont présents
Mr S. Gaudy Maire et Messrs les Conseillers
B. St-Aubin L. Meilleur G. Racine J.R. Terill
et J.A. Christin formant plus que le
quorum sous la présidence de Mr le Maire
Lecture des minutes de la dernière assemblée
Il est proposé par Mr J.A. Christin secondé
par Mr B. St-Aubin que les minutes
soient adoptés tel que lues.

adopté

Mr le Maire fait rapport et en même
temps lecture ^{de l'ordre du jour} de l'Assemblée des Chemins
à Barrière à laquelle il assistait

Il est proposé par Mr J.A. Christin
secondé par Mr J.R. Terill que
l'arrangement conclu entre Mr le Maire
et la Compagnie des Chemins à Barrière
relativement à la pose des tuyaux d'égouts
et eau sur leurs chemins soit ratifié
et que Mr le Maire soit autorisé à signer
un contrat avec la Compagnie des Chemins
à Barrières à cet effet.

adopté

à ce moment Mr J.H. Berthelet Conseiller
fait son entrée et prend son siège.

Mr le Maire donne l'avis de l'avisé légal
à propos du contrat de Mr Bastien n'ayant
pas été fini à temps. sur ce il est adopté
la Résolution suivante.

Attendu que le temps fixé par le contrat
Intervenu entre la Corporation du Village
Ahuntsic et Mr T. Bastien entrepreneur pour
la completion des travaux pour la pose
des conduites d'eau et canaux d'égouts

est expiré le 2^e juillet il est proposé par
Mr J.H. Berthelet secondé par Mr J.A. Christin
qu'un protêt notaire soit signé à Mr
T. Bastien entrepreneur à cet effet.

adopté

Mr le Maire soumet un contrat de la
Saraguay Electric.

Il est proposé par Mr J.A. Christin
secondé par Mr J.R. Terill que Mr le
Maire soit autorisé à signer le contrat
avec la Saraguay Electric Co pour
le terme de 10 ans pourvu que les mots
or Continued to be taken later than
sun rise, soit ajoutés tel qu'indiqué en
marge sur tel contrat. - adopté

Compte de Mr Osden

Il est proposé par Mr J.H. Berthelet
secondé par Mr J.R. Terill que le compte
de Mr Osden notaire au montant de \$30⁰⁰
soit payé.

adopté

Mr J.A. Christin soumet la question
d'un plan de la Municipalité
après discussion.

Il est proposé par Mr J.A. Christin
secondé par Mr J.R. Terill de donner
Instruction à notre Ingénieur Mr
F. Chas Laberge, Arpentier Géomètre Provincial
de préparer un plan complet de la
Municipalité montrant les Rues projetées
de Montréal et les Rues des Municipalités
Voisines et les Maisons et toutes les
Constructions à l'échelle de 50 pds au
pouce ce plan devant servir pour
l'Homologation ou pour l'Élargissement
ou le prolongement des Rues déjà existantes
et montrer toutes les Rues à Homologuer
ce plan sera préparé et une copie sera
fournie à la Municipalité et l'Ingénieur
devra tenir ce plan au courant des
changements et toute autre amélioration
futurs de la Municipalité pour être

utilisé pour toutes les fins que le Conseil pourra avoir besoin, il est entendu cependant que le coût de tel travaux ne deviendra exigible par Mr L'Ingenieur La Berger qu'en cas d'annexion de notre Municipalité à Montréal si toutefois tel annexion a lieu. Ce marché devrait être accepté par écrit par l'Ingenieur d'ici à quinze jours.

adopté

Question des Lumières

Il est proposé par Mr L'Ingenieur secondé par Mr J. A. Christin qu'ordre soit donné à la Compagnie Edouard Electrie de poser leur ligne d'Éclairage sur l'ave St Blain Sud jusqu'à la 44^{ème} ave et que sept lanternes additionnelles de 16 chandelles soient installées dans la Municipalité d'après les Instructions du Président du Comité de Lumières.

adopté

Proposé par Mr C. Racine secondé par Mr B. St Aubin qu'un billet à demande au montant de \$221.⁵⁴/₁₀₀ soit consenti en faveur de Delle Sarah Duimeau pour ce montant prêté par Elle à la Corporation et tel billet portant intérêt à 6% par an, et ce tel billet a été signé par Mr Le Maire et le Sec. Tresorier au nom de la Corporation.

adopté

Question des Rues de Norwood

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. R. Terrill que Mr Le Maire et le Sec. Tres. soient autorisés à signer le contrat de l'abandon des Rues dites Park Lane et Beech Lane situées dans Norwood d'après le plan original.

adopté

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. A. Christin que Mr Le Maire et le Sec. Tresorier soient autorisés à signer le Contrat entre Mr L. H. Gault et la Corporation pour la donation d'une partie de terrain sur l'ave Summerville.

adopté

La séance est ajournée à Lundi le 9 Juillet 9 Juillet Assemblée est close faute de quorum.

S. Gaudin

A. Duimeau

Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntic
Assemblée régulière du Conseil Municipal du
Village Ahuntic en date du cinq Août mil-
neuf cent sept tenue au lieu et heure ordinaire
des séances du dit Conseil en conformité aux
dispositions du Code Municipal de la
Province de Quebec à laquelle sont présents
M^r S. Gaudry "Maire"

Et Mess^{rs} les Conseillers J. K. Berthelet.
B. St Aubin L. Meilleur C. Racine J. R. Ferill
& J. A. Christin, Sigeants au Complet sous la
Présidence de M^r Le Maire.

Le Secrétaire fait lecture des minutes du
2 Juillet 1907.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelet secondé
par M^r C. Racine que les minutes soient adoptées
tel que lues. — adopté —

M^r Le Maire lit une lettre de Mess^{rs} Vipond &
Vipond, Avocats pour une réclamation de la
Part de M^r K. Kelly, pour prétendu dommages
causés à sa maison, par l'effet des minages
dans la Construction des Canaux.

Il lit une réclamation de la Part de M^r Bériault
prétendant avoir tombé dans l'excavation du
Canal sur la Rue (Chemin de Montreal) Son
Epouse lui-même son Cheval et sa voiture
et par le fait avoir subi des dommages,
après discussion sur ces réclamations

M^r Le Maire se charge de voir L'aviséur
légal de la Corporation à ce sujet.

M^r Le Maire lit une demande des Citoyens
et spécialement du Comité de la Chapelle
Catholique demandant de faire poser une
traverse de trottoir en face de cette Chapelle.

Il est proposé par M^r J. R. Ferill secondé
par M^r B. St Aubin que deux traverses en
pierre soient construites en de la Chapelle
Catholique sur le Chemin public.
adopté

M^r Le Maire lit une lettre de M^r F. C. LaBerge
Ingenieur acceptant les Conditions Estimerées
dans la Résolution adoptée par ce Conseil à
son Assemblée du 2 Juillet 1907.

Ainsi que d'une réclamation de M^r F. C. LaBerge
au montant de \$800⁰⁰ pour Commission sur
la surveillance des travaux de l'aqueduc.
Il est proposé par M^r J. K. Berthelet secondé
par M^r L. Meilleur que le montant de \$800⁰⁰
pour partie de Commission relativement à
la surveillance de la Construction de l'aqueduc
et Canaux d'Egouts soit payé à M^r L. Ingenieur
LaBerge. — adopté —

Le Compte de M^r J. O. Ogden est présenté
Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé
par M^r L. Meilleur que le Compte de M^r
J. O. Ogden notaire au montant de \$10⁰⁰
pour protêt signifié à M^r T. Bastien, lui
soit payé. — adopté —

License de M^r J. B. Peloguin pour transport
à M^r B. Bourgeois.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé
par M^r J. K. Berthelet que le Certificat de
transport de License d'Hotel de M^r J. B. Peloguin
à M^r B. Bourgeois soit Confirmé par ce
Conseil et que tel transport soit accordé
en faveur de M^r B. Bourgeois.
adopté.

M^r J. R. Ferill fait remarquer au Conseil
la nécessité de lumières sur L'ave Florence
Il est proposé par M^r L. Meilleur secondé
par M^r J. R. Ferill qu'ordre soit donné
à la Saraguay Electric & Power Co. que
deux Lumières de 16 Chandelles soient
Installées sur L'ave Florence d'après les
Instructions du président du Comité de
Lumières. — adopté.

Il est question de Cellule Souterraine par
M^r J. R. Ferill au cas d'arrestation de
prisonnier.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé
par Mr J. R. Ferill que deux cellules
soient construites à la maison de la
Pompe.
La séance est levée.

S. Gaudry
Maire
A. Berthelet
Sec. Gues

Province de Québec
Municipalité du Village Ahuntic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village
en date du trois Septembre mil neuf cent sept tenue
au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil
en conformité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec, à laquelle sont présents
Mr S. Gaudry Maire. et Mess les Conseillers
J. H. Berthelet, B. St-Aubin L. Meilleur C. Racine
J. R. Ferill & J. A. Christin, siégeants acc. complet
sous la Présidence de Mr Le Maire.

Mr J. A. Christin fait lecture des minutes de
la dernière assemblée en date du 5 Août
sur proposition de Mr C. Racine secondé par
Mr L. Meilleur les minutes sont adoptées tel
que lues. adopté Unaniment.

Mr Le Maire produit le Compte du Trésorier
Olden qui est remis à Jeudi.

Le Compte de la Saraguay Elect & Power Co. est
aussi renvoyé à Jeudi le 5-Sept.

Il est proposé par Mr J. A. Christin
secondé par Mr C. Racine que la séance
soit ajournée à Jeudi le 5 Courant.
adopté Unaniment.

Jeudi 5 Sept. 1907
Continuation de la séance du 3 septembre
sont présents Mr Le Maire S. Gaudry et Mess
les Conseillers J. H. Berthelet L. Meilleur
J. R. Ferill & J. A. Christin, formant plus que
le quorum sous la Présidence de Mr Le Maire.

Mr Le Maire lit une lettre des Citoyens de
Normood demandant au Conseil de faire
poser des Luminaires dans Park Lane.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr
L. Meilleur qu'ordre soit donné à la Saraguay Elect
Light & Power Coy. que trois Luminaires de 16 Chan delles
soient installés dans Park Lane Normood, sous
la supervision du Président du Comité de Luminaires.
adopté Unaniment.

M^r Le Maire lit une Soumission de M^r J. B. Deloquin offrant de vendre a la Corporation des tuyaux d'aqueduc et d'égouts installés entre la Rivière et le Chemin public passant une partie sur le chemin du Pont Vieux et une partie sur la propriété de M^r J. A. Christin le tout de ces tuyaux d'égouts et d'aqueduc pour la somme de \$500⁰⁰ Cinq cent 00/100 Dollars.

M^r L'Ingenieur donne Explications sur l'utilité de ces tuyaux, que pour l'usage que la Corporation peut en faire il ne sont certainement pas trop chers.

Après rapport de M^r L'Ingenieur M^r J. A. Christin Président du Comité de l'eau exprime l'opinion qu'il est dans l'Intérêt de la Corporation d'acheter ces tuyaux ou que la Corporation sause une certaine somme sur le coût des travaux qu'il y aurait a faire dans cette Rue.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r L. Meilleur que la Soumission de M^r J. B. Deloquin de vendre ces tuyaux a l'eau et égouts à la Corporation pour la somme de \$500⁰⁰ soit acceptée par la Corporation

adopté Unanimement.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r L'Ingenieur La Berger faisant rapport des travaux de l'aqueduc étant sur le point d'être bientôt terminés attirant l'attention du Conseil sur certains travaux supplémentaires qu'il y aurait a faire, après discussion sur ce rapport.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r L. Meilleur que notre Ingenieur donne ordre a M^r Bastien Entrepreneur, de continuer les canaux d'égouts et eau sur l'axe St Charles nord et Sud jusqu'aux dernières maisons égoutant la partie nord en traversant les Terains où la permission sera obtenu pour égouter sur l'avenue Deloquin aussi ajoutés les canaux d'égouts dans Norwood partout où il y aura l'eau de poser, ainsi que la continuation

des canaux d'égouts sur l'avenue Deloquin jusqu'à chez M^r F. A. Pinoteau.

adopté Unanimement.

M^r Le Maire parle du Role de perception ordonnant au Secrétaire de donner l'avis public de sa Confection aussitôt possible, sur ce le Secrétaire fait remarquer au Conseil qu'une taxe spéciale est nécessaire pour prévoir au Salaire du Sec^r Tres et Inspecteur de la Corporation.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. R. Terrill qu'une taxe spéciale au montant de \$800⁰⁰ huit cent 00/100 Dollars pour prévoir au Salaire du Secrétaire Trésorier et Inspecteur Général de la Corporation soit prélevé sur tous les biens Imposables de la Municipalité et être inclus au Role general de perception a été préparé.

adopté Unanimement.

M^r Le Maire lit une lettre de la Saragay Elect^r & Over Coy a l'effet d'un Contrat pour l'usage du Courroil Electrique a la pompe de l'aqueduc après discussion sur les Conditions de ce Contrat il est décidé de le signer que pour un an. - Unanime -

M^r J. A. Christin suggère de faire enlever le trottoir de pierre en face de la Propriété de M^r J. H. Primeau ancienne Hotel Ritchot, et de le remplacer par un trottoir en bois, attendu que ce trottoir est trop bas et qu'en Automne au lieu de marcher sur le trottoir les gens marche plutôt dans la boue, et cette pierre pourrait être utilisée pour faire des traversées de la Rue en temps et lieu.

sur ce.

Il est proposé par M^r J. R. Terrill secondé par M^r J. A. Christin que le trottoir en pierre en face de la Propriété de M^r Primeau sur le Chemin du Pont Vieux et Chemin de Bordeaux soit remplacé par un trottoir en Bois de 4 pds de large, pour sur le travers.

adopté unaniment.

Mr Le Maire produit le Compte du Notaire Ogden pour le Contrat de donation des Rues dans Norwood, au montant de \$70²⁵, après discussion sur ce Compte.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr L. Meilleu que le Compte du Notaire Ogden au montant de \$70²⁵ soit réduit à \$35⁰⁰ et que ce montant lui soit payé

adopté Unanimement

Mr G. Gylling s'adresse au Conseil et demande comment il se fait que le Conseil fasse passer l'égoût en même temps que l'eau dans Norwood sans faire la même chose dans Sommerville Avenue.

Mr J. A. Christin fait remarquer que déjà un système d'aqueduc existe dans cette avenue et qu'il pourrait peut-être être réutilisé après l'avoir éprouvé

Mr Berthelet fait remarquer que les Rues n'appartiennent pas encore à la Corporation sur ce, Mr J. R. Terill dit que lundi le 9 Sept, il aura une réponse certaine à propos de la donation des Rues Sommerville & Florence. Alors Mr Le Maire répond à Mr Gylling que lundi le 9 Sept. le Conseil sera de lui rendre une réponse affirmative.

Revision du Role d'évaluation est produite

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. R. Terill que la Revision du Role d'évaluation soit adoptée tel que produite par les Estimateurs et que le Secrétaire fasse les Changements au Role

adopté Unanimement

Compte de Mr A. A. Priem pour bois fourni à la Corporation au montant de \$74⁰⁰ Il est résolu de payer ce Compte.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr L. Meilleu que la séance soit ajournée à lundi le 9 Sept 1907.

adopté Unanimement

9 Sept 1907.

Continuation de la séance, sont présents Mr S. Gaudry Maire. Mess les Conseillers J. H. Berthelet L. Meilleu J. R. Terill J. A. Christin C. Racine B. St Aubin, au Complet sous la Présidence de Mr Le Maire.

Mr Le Maire ouvre la séance, Il lit une lettre de Mr J. R. Terill l'autorisant de donner ceder à la Corporation l'ave Florence & Sommerville après discussion sur ce document, ces Rues sont acceptées par la Corporation.

Unanimement.

Mr Le Maire produit un nouveau projet de Contrat pour pouvoir Electrique de la Sar. Elect Light & Power Co, après discussion sur ce Contrat.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. A. Christin que la Resolution autorisant Mr Le Maire à signer un Contrat d'un an. avec la Saraguay Elect. & Power Co. soit abrogée et remplacé par la resolution suivante signer un Contrat de 10 ans dix avec pompage durant le jour du lever du Soleil à 3 heures p-m, et avec un Esc de 10% sur le Coût du pompage.

adopté Unanimement

Soumissions pour Matériaux aqueduc, après examens des Soumissions de Mr Garth & Co. Jansson & R. Mitchell & Co.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. H. Berthelet que la Soumission de Mess R. Mitchell & Co. pour fournitures de Cuivre & plomb pour l'aqueduc. soit acceptée par ce Conseil.

adopté Un

Mr Le Maire parle des Services privés pour l'aqueduc Mr C. Racine considère que des Soumissions devaient être demandées pour ces ouvrages. Après discussion sur la question de savoir s'il est préférable de faire faire ces travaux par Contrat ou à la journée

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. A. Christin que les coupes pour corrections des services de l'aqueduc soient faites à la journée, sous la surveillance de l'Inspecteur de la Corporation, et que la Corporation se procure l'outillage et matériaux nécessaires pour telle ouvrage.

adopté Unanimement

Il est question des travaux dans Somerville Ave après discussion, il est décidé de prendre le Rapport de l'Ingénieur.

Mr Le Latendresse, avec permission de Mr le Maire souleve la question sur ces tuyaux à l'eau et égouts disant qu'il est prêt de les vendre à la Corporation s'il desire les acheter et qu'il est même dans l'intérêt de la Corporation d'en faire l'acquisition.

Mr J. A. Christin dit qu'il ne voit aucune utilité d'acheter d'autre tuyaux ou que la Corporation possède ce qu'elle a besoin après discussion, de part et autre, Mr le Maire répond à Mr Latendresse que la question sera soumise à l'Ingénieur.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr L. Meilleur que les mutations de propriétaires produites par le Secrétaire soient inscrites au Roll d'Evaluation.

| | | | |
|---------------------|---------|-----|----------------------------|
| E. E. Bieffenstein | Cad 228 | Sub | 237-238
233-234-235-236 |
| Joseph Paradis | Cad 228 | Sub | 616-617 |
| Madame L. Leguin | " | " | 285-286 |
| A. Foster | " | " | 287 |
| J. B. Peloguin | " | " | 288 |
| Dame J. B. Peloguin | " | " | 320-321-322-323-324-325 |
| Mr Leduc | " | 236 | 16-17 |
| Mr J. B. Peloguin | " | 246 | " |
| Mr J. J. Hamel | " | 228 | 59 |

adopté Unanimement

Question d'écrire à la Cité de Montréal à propos du tuyau d'égout déversant dans la Rivière

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. H. Berthelet que la Corporation de la Cité de Montréal soit notifiée, que le Comité d'Ahumtsie desire que la Cité de Montréal fasse enterre son tuyau d'égouts déversant dans la Rivière des prairies de manière à ce qu'il ne paraisse plus au bord de l'eau et cela aux frais et dépens de la Corporation de Montréal.

adopté Unanimement

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. R. Ferill que la séance soit ajournée à lundi le 16 Sept 1907

adopté

Lundi 16 Sept 1907

Continuation de la séance; sont présents Mr S. Gaudy Maire Mess les Conseillers J. H. Berthelet, B. St Aubin & J. A. Christin

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr B. St Aubin que la séance soit ajournée au mardi 17 Sept 1907

Mardi 17 Sept 1907

Continuation de la séance, sont présents Mr S. Gaudy Maire Mess les Conseillers J. H. Berthelet, B. St Aubin L. Meilleur J. R. Ferill & J. A. Christin.

Mr le Maire lit une lettre de Mr L. Latendresse offrant ces tuyaux d'égouts et eau pour \$300.00 Mr J. A. Christin objecte à l'achat des tuyaux de Mr Latendresse, donnant pour raison que ces tuyaux sont d'aucune utilité pour la Corporation attendu que la Corporation possède déjà un service sur l'autre côté de la Rue.

Mr l'Ingénieur est appelé à donner son opinion sur la valeur de ces tuyaux

Mr l'Ingénieur peut difficilement se prononcer dit-il ou que la Corporation possède déjà en service, mais il évalue d'au moins \$25.00 par coupe de service à donner du côté de Mr Latendresse

après toute discussion sur ce sujet il est

Il est proposé par M J. H. Berthelot secondé par M B. St Aubin que la somme de \$200⁰⁰ deux cent ⁰⁰00 Dollars soit offerte à M Ls Latendresse pour ses tuyaux d'égouts et tuyaux à l'eau installés dans le Chemin public du Chemin principal jusqu'au Bord de l'eau lequel service d'eau et d'égouts passant sur la propriété de M Leduc.

M J A Christin objecte à cette proposition considérant que le tout ne vaut pas plus de la somme de \$100⁰⁰ cent ⁰⁰00 Dollars pour la Municipalité.

M Le Maire prend le vote pour - Mess J H Berthelot B. St Aubin L Meillon & J. R. Terrill

Contre M J A Christin.

La proposition est adoptée sur un vote de 4 Contre 1

adopté -
M Le Maire annonce que la résolution sera communiquée à M Ls Latendresse, pour acceptation ou refus, M Ls Latendresse présent dans la salle répond à M Le Maire, qu'il accepte l'offre.

M Le Maire soumet la question des travaux dans Sommersville ave. et demande au Conseil s'il juge à propos de faire les travaux dans cette Rue, d'après le document produit par M J. R. Terrill l'autorisant à céder cette Rue à la Corporation.

M La Bergeron donne son rapport sur le parcours que ses travaux devront être faits.

après discussion.

Il est proposé par M J H Berthelot secondé par M J. R. Terrill que les travaux d'aqueduc et d'égouts soient faits sur la Rue Sommersville et sur l'ave Bastien jusqu'au chemin Public à la journée, sous la surveillance de l'Ingénieur

et qu'il soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires pour tels travaux.

adopté Unanimement
M T Bastien présent dans la salle promet de donner permis de passage sur sa propriété aussi tôt que tel document sera préparé.

M L Ingénieur La Bergeron dit au Conseil que la Can Buffalo Forge Co. lui ont téléphoné qu'ils désiraient avoir un atc sur le coût de la pompe.

Il est proposé par M J H Berthelot secondé par M B St Aubin que les deux Comptes suivants soit payés

Can Buffalo Forge Co. \$390⁰⁰
Buchanan & Co \$34⁹⁰

adopté Un-

M J A Christin soumet la question de la Rue de la Gare des tramways.

Il propose secondé par M J H Berthelot qu'Instruction soit donnée à notre Ingénieur de faire un relevé de la Rue de la gare au débarquadaie des tramways, pour en donner la largeur afin de pouvoir résuler la clôture dans la ligne de la Rue projetée

adopté -

Il est proposé par M J A Christin secondé par M J R Terrill que les montants pour les systèmes d'aqueduc et d'égouts achetés de Mess J B Peloguin et Ls Latendresse soient payés, ainsi que le Compte de M J B Peloguin pour pierre concassée au montant de \$45⁰⁰

adopté -

M Audette demande au Conseil s'il serait obligé de faire poser des Lumières sur la Rue St Charles dans la partie où il demeure.

Il est décidé unanimement que le Président du Comité de Lumières désigné à la Compagnie Elect ou posee des Lumières dans cette Rue.

La séance est levée

J. Gaudet
Maire

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village Ahuntic en date du 7 Oct mil neuf cent sept tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents.

M. S. Gaudry Maire et Messrs Les Conseillers A. St Aubin L. Meilleur J. H. Berthelot C. Racine J. R. Terrill & J. A. Christin tous Conseillers Municipaux siégeants au complet sous la Présidence de M. Le Maire.

Le Secrétaire fait lecture des minutes de la dernière assemblée en date du 3-5-49 Sept.

Il est proposé par M. J. H. Berthelot secondé par M. L. Meilleur que les minutes soient adoptées tel que lues. adopté.

M. Le Maire lit une lettre de M. F. Bastien Entrepreneur, demandant la remise de son dépôt en garantie de la construction de l'aqueduc.

M. Le Maire demande à l'Ingénieur M. LaBerge s'il a eue le compte de M. Bastien et s'il est d'usage de remettre dépôt avant que les travaux soit acceptés, M. LaBerge répond que ça ce pratique.

Question de la pompe. M. LaBerge regrette de ne pouvoir donner un rapport plus favorable ou qu'il y a certain inconvénients au fonctionnement de la pompe qui seront il espère remédiés sous peu.

M. Le Maire demande à M. LaBerge si dans le cour de l'hiver on prévoit quelque objection au fonctionnement de la pompe, qu'il serait le moyen à prendre pour éviter cela.

M. LaBerge répond qu'un puit au pied de la pompe serait le moyen le plus sene mais il ne croit pas que ce soit nécessaire pour le moment car il est d'opinion que la pompe fonctionnera bien.

Question du dépôt de M. Bastien revient sur le tapis.

Il est proposé par M. J. H. Berthelot secondé par M. B. St Aubin que le dépôt en garantie de la construction de l'aqueduc et système d'égout au montant de \$5250⁰⁰ soit remis à M. F. Bastien Entrepreneur et que M. Le Maire et Sec. Tres. soient autorisé de signer un chèque à cet effet.

adopté

M. Le Maire lit une lettre de La Saraguay Elect Co. offrant de poser un téléphone gratis moyennant privilège de couper les branches d'arbre, cette demande est renvoyée à jeudi le 10 courant.

M. Terrill demande si la Corporation possède un safe pour conserver ces documents, M. Le Maire lui répond que la chose a déjà été discutée et dès que l'occasion se présentera d'en acheter un il est de l'intention du Conseil de le faire.

M. Le Maire lit une lettre de M. Bastien consentant à prêter \$5000⁰⁰ moyennant certaines conditions c'est-à-dire l'exécution de l'amende sur le retard à finir son contrat, sur ce M. J. A. Christin exprime l'opinion qu'il n'est pas pratique d'emprunter de l'entrepreneur attendu que c'est ce mettre à la merci, étant donné que cette argent est pour les travaux dans Sommeville Ave, il est d'opinion que se procurer de l'argent de cette manière n'est pas légale il est en faveur de faire les travaux dit-il mais aussi d'agir légalement pour se procurer l'argent voulu, M. Berthelot alors dit que M. Christin attaque le Conseil en général en parlant ainsi, et que ce n'est aucunement l'intention du Conseil d'agir frauduleusement, si M. Christin a une autre suggestion pour avoir l'argent voulu qu'il la fasse, M. Christin dit qu'il n'attaque aucunement le Conseil, mais qu'il est contre le projet de relever M. Bastien de son amende en agissant de cette manière. après cette discussion la question est renvoyée à jeudi le 10 courant.

Mr Le Maire lit une lettre de Mr L. Latendresse
donnant avis au Conseil qu'au 1^{er} Janvier prochain
le loyer de la Salle si le Conseil desire continuer
de l'occuper sera de \$100⁰⁰ par an.

Une lettre de Mr Came fermier est produite
faisant plainte sur les fossés asséchés cette
lettre est laissée sur la table

Mr Kelly expose de nouveau ses griefs
à propos de dommage à sa maison par
l'effet du minage durant les travaux d'aqueduc
le Secrétaire devra aller examiner les lieux et
en faire rapport le 10 courant.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelot secondé
par Mr B. St. Aubin que la séance soit
ajournée au 10 courant

adopté

10 Oct 1907

Continuation de l'assemblée, sont présents
Mr S. Gaudy Maire et Mess les Conseillers
J. H. Berthelot L. Meilleu J. R. Terrill C. Racine
& J. A. Christin formant plus que le quorum
sous la présidence de Mr Le Maire.

Mr Le Maire lit lettres de Mess N. Lamdelle
Stables et Geo Thomson à propos des
Canaux d'égouts.

des formules à cette effets seront imprimées et
le Secrétaire devra en informer ces Messieurs
Le Compte du Can Pac Rail pour fret sur
tuyeau est produit montant \$66⁰⁰ en chèque
sera émis pour ce montant.

Une lettre de Mr Kelson est lue sur
l'état de la Station de la pompe.

Le Secrétaire répondra à Mr Kelson que le
Conseil prendra ces remarques en considération.

Le Secrétaire fait son rapport sur la maison
de Mr Kelly les dommages s'évaluant à peu
près \$20⁰⁰ communication devra en être

donnée à Mr Bastien

Il est question de l'état des Chemins Mr Bastien
devra être notifié d'avoir à les mettre
en ordre

Le Président du Comité de Voirie est sollicité
de faire une Inspection des Arbrés.
La séance est levée

J. S. Gaudy
Maire

A. A. P. H. M.
Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 4 novembre
mil-neuf-cent-sept tenue au lieu et
heure ordinaire des séances du dit Conseil
en conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec

à laquelle sont présents

M^r Le Maire S. Gaudry et Mess^{rs} les Conseillers
B. St-Aubin L. Meilleu C. Racine J.R. Ferrell
et J.A. Christin formant plus que le
quorum sous la Présidence de M^r Le Maire

Le Secrétaire fait Lecture des Minutes
de la dernière Assemblée

Il est proposé par M^r J.A. Christin
secondé par M^r B. St-Aubin que les
minutes de la dernière assemblée soient
adoptées telle que lues.

adopté -

L'Inspecteur fait son rapport sur la
maison de M^r Kelly. Les dommages
seront payés par M^r Bastien Entrepreneur
M^r Kelly accepte le montant des dommages
Estimés par L'Inspecteur \$20⁰⁰

Le Secrétaire fait Lecture des Correspondances
envoyées.

M^r Le Maire fait rapport sur un Releve
qu'il a fait des arrages de taxes sur ce
rapport il est question que si ces taxes
ne sont payées bientôt il faudra absolu-
ment agir avec rigueur.

M^r J.H. Berthelet Conseiller, fait son
entrée et prend son siège.

Il est question des connections privées
de savoir le prix que M^r Lefrançois doit
charger. M^r Lefrançois devra donner son prix
par écrit avant de continuer l'ouvrage.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r Bhandis
de La Compagnie Saraguay Electric Coy sur
le pouvoir exigé pour faire fonctionner le

motor de notre pompe, utilisant 40 force au
lieu de 20 - donc il donne par la présente
lettre avis que la Compagnie aura à changer
son transformeur -

M^r Laberge est appelé à faire son rapport
sur cet état de chose, M^r Laberge fait
rapport en lisant le contrat de l'achat
de la Pompe, La Compagnie qui a
vendu la pompe s'engage à fournir
un moteur suffisant pour faire fonctionner
la pompe à la satisfaction d'après les
détails fournis par l'Ingénieur M^r Laberge
après ce rapport, il est décidé que M^r
Laberge entre en communication avec la
Compagnie qui a vendu la pompe afin
de remédier à la chose sous le plus bref
délai.

M^r Laberge fait une réclamation sur sa
Commission de la Construction de l'aqueduc
au montant de \$700⁰⁰

S.G.

A.A.O.

Il est proposé par M^r J.A. Christin
secondé par M^r J.H. Berthelet que la
réclamation au montant de \$700⁰⁰
par M^r Laberge Ingénieur sur sa Commission
de la Surveillance des travaux de l'aqueduc
lui soit payé.

adopté

Les Comptes suivants sont produits

| | |
|---|----------|
| The Robt Mitchell Coy Ltd pompes plomb & cuivre | \$661.34 |
| Hyde & Webster - tuyau gris | 385.75 |
| Comp. Park & Island Ry - fret char tuyau | 12.00 |
| Can. Iron Foundry Coy. "tuyau fer" | 535.41 |
| H. L. Thom Del - Graine | 3.75 |
| La Presse - Annonce | 3.00 |
| E. L. Baugh & Co. - tuyau gris | 1.75 |
| Moin & McKay - Notaire - Contrat | 12.00 |
| Can. Asbestos Coy - "feutre & Asbestos" | 24.61 |
| Amiot Lecours & Larivière - Divers matériaux | 119.19 |
| J. H. Pimeau " " | 354.2 |
| Geo Mullen - Bois pour trottoir | 123.47 |

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot
 Secondé par M^r B. Skrubin que les Comptes
 ci-haut mentionnés soient payés.

La séance est Levée

adopté

S. Gaudry
 Maire
 A. Brien
 Sec Tres

Province de Quebec
 Municipalité du Village Ahuntic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du
 Village Ahuntic en date du 2 Dec mil-neuf cent
 sept tenue au lieu et heure ordinaire des
 séances du dit Conseil en conformité aux
 dispositions du Code Municipal de la
 Province de Quebec à laquelle sont présents.
 M^r Le Maire, S. Gaudry Mess^{rs} Les Conseillers
 J. H. Berthelot, C. Racine, & J. A. Christin formant
 quorum sous la Présidence de M^r Le Maire
 Lecture des Minutes de la dernière assemblée
 Il est proposé par M^r J. H. Berthelot
 secondé par M^r C. Racine que les Minutes
 de la dernière assemblée soient adoptées
 telle que Lues.

- adopté -

M^r Le Maire parle de l'arage des taxes
 après discussion que ces taxes devaient
 être données pour Collection.

Il est proposé par M^r J. A. Christin
 secondé par M^r C. Racine, que le Secrétaire
 passe son possible pour collecter la
 balance de taxes dues d'ici au dix
 courant et après cette date ceux qui
 n'auront pas payé les remettent à
 l'avocat pour Collection.

- adopté -

M^r Le Maire parle d'avoir une cloche pour
 avvertir quand il y aura obligation de fermer
 l'eau. après discussion il est décidé
 unanimement d'en acheter une.

Question que M^r Lapancôis à continuer
 de faire les Connections de services privés
 après avoir donné son prix par écrit au
 taux de 40 cts de l'heure pour le premier homme
 et 15 cts l'heure pour le second.

Il est question du contrat pour pompage
 de l'eau par l'Electricité étant que la
 pompe utilise 40 force au lieu de 20

La Compagnie Electrique desirant changer le Contrat et exigeant une augmentation du minimum.

M^r Berthelet prend la parole disant que si la pompe est changée il ne sera pas nécessaire de passer un nouveau Contrat.

Sur ce M^r J. A. Christin dit que pour le moment nous sommes pas en état de donner une réponse.

M^r Le Maire demande au Conseil doit-on laisser la Compagnie Buffalo Forge changer les disques de la pompe.

M^r Laberge Ingenieur est appelé à donner son opinion.

Il fait son rapport en lisant la lettre qu'il a reçue de la Compagnie Buffalo Forge et celle qu'il leur a adressée. après lecture de cette correspondance M^r Laberge dit qu'il est plus avantageux que les disques soient changés pourvu qu'ils fournissent la même quantité d'eau ce qu'ils sont obligés de faire en vertu de leur Contrat.

Après ce rapport établissant qu'il y a eu erreur dans la confection des disques de la pompe M^r J. R. Terrill fait son avis et prend son avis.

M^r J. A. Christin dit que s'il y a réellement erreur dans la confection des disques de la pompe, il est d'opinion de donner avantage à la Compagnie Buffalo Forge de mettre leur pompe dans l'état qu'ils l'ont vendue c'est-à-dire fournir 10,000 gallons d'eau à l'heure avec Moteur de 20 forces si non il sera toujours temps de changer Contrat avec la Compagnie Saragay Electrique.

M^r J. H. Berthelet parle du Cour d'eau de ligne chez M^r H. Holmes traversant le chemin lequel a été rempli de terre en construisant l'aqueduc.

M^r Laberge devra en donner avis à l'Entrepreneur, pour le faire nettoyer.

Sur ce M^r J. A. Christin demande si M^r Bastien a renvoyé son Compte, sur réponse que non, il ajoute ne serait-il pas opportun de protester.

M^r Bastien, après discussion, il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. R. Terrill que M^r J. Bastien entrepreneur soit protesté par main de notaire à remettre les Chemins dans le même état qu'ils les a pris ainsi que rétablir les Cours d'eau qu'il a comblés et enlever le surplus des terres de son creusage tant dans les chemins qu'aux fosses septiques et les transporter aux endroits indiqués par l'Ingenieur.

adopté.

Les lettres suivantes sont communiquées au Conseil

Lettre de M^r Love - prétendant que son Epouse s'est blessée sur le trottoir en face de chez M^r Tolhurst.

Lettre de M^r W. Baker avocat pour M^r M. Fortin demandant de faire ôter la clôture de la Rue chez M^r E. G. Beuthner.

Lettre de Dame A. Leroux, pour le fossé en face de sa propriété.

La Demande de transport de licence de M^r Chevalier à M^r J. St. Marie, a été prise en considération à la prochaine réunion.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelet secondé par M^r C. Racine que la séance soit ajournée au Lundi le 9 du courant.

adopté.

Lundi 9 Dec. Continuation de l'assemblée sont présents M^r Le Maire Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelet B. St. Aubin L. Meilleu J. R. Terrill & J. A. Christin, formant plus que le quorum sous la Présidence de M^r Le Maire.

Une formule pour compte de taxe d'eau est mise sur la table, après discussion il est décidé unanimement d'en faire imprimer telle que rédigée.

M^r Le Maire donne connaissance au Conseil d'une action de M^r M Fortin pour faire ôter la clôture sur la Ruelle près de chez M^r Beuthin. Consulté M^r Beaudin aviseur légal à cet effet et suivre son avis.

Lecture du protêt signifié à M^r J Bastien. M^r Le Maire lit une lettre de M^r Larose demandant de la terre qu'il y a sur la Rue Pelouquin, répondue à M^r Larose qu'on ne peut en disposer pour le moment.

Il est décidé unanimement après discussion d'acheter un gauge pour signaler la pression de l'eau à être adopté audessus de la Chantepleine chz le Secrétaire. Taxe de l'eau il est décidé qu'elle sera exigible du 1^{er} Janvier pour j'usqu'au mois de mai prochain.

Il est question de l'augmentation du loyer de la Salle dont M^r L^s Latendresse propriétaire demande \$100⁰⁰ pour l'année prochaine. après discussion que M^r Latendresse demande une augmentation trop élevée on demande à M^r Latendresse s'il accepterait \$75⁰⁰ il répond que non, et il prétend que lui ayant pas répondu quand il leur a donné avis il le Conseil est obligé de garder la salle au prix demandé pour une autre année.

sur ce, Il est proposé par M^r J A Christin secondé par M^r J. H. Berthelet que les prétentions de M^r L^s Latendresse allant à dire que le Conseil est obligé de garder la Salle au montant du loyer de \$100⁰⁰ par année, par le fait de ne pas lui avoir répondu à la date de sa notification de l'augmentation du loyer nous sommes obligés de la garder pour une autre année, soit soumise à M^r Beaudin notre aviseur légal, et que si le Conseil est libre de voir si on ne pourrait faire mieux ailleurs avant d'accepter ces conditions.

Adopté

Certificat de License de M^r J St^e Marie. Il est proposé par M^r J A Christin secondé par M^r J. H. Berthelet que le transport de license de M^r A Chevalier soit accordé à M^r J St^e Marie M^r J S adopté

M^r J St^e Marie paye la somme de \$10⁰⁰ sur le fait. —

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H. Berthelet que le Secrétaire Trésorier A. A. Priem, soit nommé Président d'Élection pour les Élections Municipales, du deuxième Lundi troisième jour de Janvier mil neuf cent huit.

La séance est levée

J. Gaudy

A. A. Priem Sec^{re}taire

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du 3 Janvier mil neuf cent huit d'après avis préalable donné en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents.

M^r J. Gaudy Maire - Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelet J. A. Christin L. Judgen Meilleur formant quorum sous la Présidence de M^r Le Maire

Après lecture de l'avis de Convocation et certifiés de Signification

1^{er} ordre du jour

Il est proposé par M^r J A Christin secondé par M^r J H Berthelet que le Conseil accepte le permis de la Commission Scolaire de se servir de la Salle de l'École comme lieu de réunion du Conseil de la Corporation du Village Ahuntsic à raison de \$50⁰⁰ par année à titre d'en dédommement. adopté

2^{im} ordre du jour. Il est proposé par M^r J A Christin secondé par M^r L. Meilleur que le Bureau de Poste soit choisi pour y afficher des avis publics en sus des autres endroits déjà mentionnés dans le règlement à cet effet adopté. La séance est levée.

J. Gaudy
A. A. Priem Sec^{re}taire

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 20 Janvier
mil neuf cent huit d'après avis de convo-
cation préalablement donné en conformité
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Quebec à laquelle sont présents
Mr S. Gaudry Maire - Messrs les Conseillers
C. Racine J. N. Primeau, J. B. Peloguin
J. A. Christin J. H. Berthelot formant plus
que le quorum sous la Présidence de Mr Le Maire
But de l'assemblée

1^{er} ordre du jour - Nomination du Maire pour 1908.

2^o ordre du jour Engagement du Secrétaire pour 1908.

Après lecture de l'avis de Convocation et du
certificat de signification.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelot secondé
par Mr C. Racine que Mr S. Gaudry soit réélu
Maire de cette Municipalité pour l'année
1908
adopté

Mr J. A. Christin fait des remarques d'Éloges sur
le Compte de Mr Le Maire.

Mr Le Maire signe serment d'office séance tenante
Et remercie les Conseillers de l'honneur qu'ils
lui font en l'élisant, de nouveau Maire, et Spéc-
cialement Mr J. A. Christin pour les Éloges
qu'il adressa à son égard, disant que s'il
ne les méritait pas il s'efforcera de les
mériter à l'avenir.

Mr J. R. Terrill fait son entrée et prend
son siège.

2^o ordre du jour

Il est proposé par Mr J. N. Primeau secondé
par Mr C. Racine que A. A. Priem soit engagé
Secrétaire Trésorier pour une autre année aux
même prix* que l'année dernière.

La séance est levée.

adopté

S. Gaudry
Maire
A. A. Priem
Sec. Trés.

* Et Conditions.

S. G.
A. A. P.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 13 Février 1908 d'après
avis de Convocation préalablement donné en con-
formité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Quebec à laquelle sont présents
Mr S. Gaudry - Maire - Messrs les Conseillers C. Racine
J. H. Berthelot, J. B. Peloguin & J. A. Christin formant
plus que le quorum sous la Présidence de Mr
Le Maire.

Après lecture de l'avis de Convocation et du Certificat
de publication.

Ordre du jour

1^{er} Prendre connaissance des Correspondances et Comptes
à être payés

La réclamation de Mr F. C. Laberge Ingénieur au
montant de \$300.⁰⁰

Il est proposé par Mr J. H. Berthelot secondé par
Mr J. A. Christin que la réclamation de Mr F. C. Laberge
au montant de trois cent dollars \$300.⁰⁰ en sus sur
sa Commission de la Surveillance ^{des travaux} de l'aqueduc
lui soit payé.
adopté

Mr Le Maire donne Communication d'une lettre
de Mr Gillespy pour un Concasseur de pierre cette
lettre est mise de côté pour plus tard -

Lettre de Mr Cane, laissée sur la table -

Mr J. R. Terrill fait son entrée et prend son siège
Mr Le Maire lit une lettre de Mr Paul Gaudry
offrant ses services comme Auditeur de la Corporation
pour l'année 1907 -

Sur cette proposition Mr J. A. Christin prend la
parole, disant que si comme d'habitude de la Corporation
a l'intention d'engager un Auditeur pour
faire faire l'audition des livres, Mr. Paul Gaudry
étant expérimenté dans la Comptabilité et doit être
engagé de préférence à un étranger.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par
Mr J. R. Terrill que Mr Paul Gaudry soit nommé Auditeur
de la Municipalité pour l'année courante pourvu que
son compte ne s'élève pas au delà de la somme de

Quarante Dollars. \$40⁰⁰ pour tout l'ouvrage
qu'il aura à faire. adopté
après examen des Comptes suivants

Can Buffalo Forge
Remoyé a plus tard
Garth & Co. - a l'Ingenieur pour approbation
Can Iron foundry à l'Ingenieur pour approbation
Saraguay Electric Coy.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par
Mr J. R. Ferill que le Compte de la Saraguay
Electric Coy soit referri a l'Ingenieur pour ce
qui regarde les changements des transformateurs
et pour ce qui regarde les Luminieres des Rues au
President du Comité de Luminiere, ainsi que
demandé à la Saraguay Electric Coy qu'il
donne un Compte separé pour chaque département
adopté -

| | |
|---------------------------------|------------|
| Cleophas Racine - Compte | ✓ \$ 36.55 |
| Amiot, Lecons & Lavoie - Compte | ✓ \$ 21.04 |
| R. H. Buchanan & Co. " | ✓ \$ 57.45 |
| E. L. Baugh & Co. " | ✓ \$ 3.65 |
| Canadian Asbestos Coy " | ✓ \$ 6.45 |
| Frs Meunier " | ✓ \$ 0.90 |
| A. A. Orieur " | ✓ \$ 82.50 |
| B. St Aubin " | ✓ \$ 15.40 |
| J. H. Foisy " | ✓ \$ 10.85 |
| Granger & Freres " | ✓ \$ 4.60 |
| A. A. Orieur " | ✓ \$ 1.50 |
| Alex Orieur " | ✓ \$ 5.50 |
| Ls L. Latendresse " | ✓ \$ 52.00 |

Après examen de ces Comptes.
Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé
par Mr J. A. Christin que les Comptes cités
soient payés. adopté

2^{iem} ordre du jour - Rendement des Comptes par
Secrétaire Trésorier.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture de l'opération
de la Caisse ainsi que du montant des Arriérés
de taxes due

Mr Christin prend la parole disant ayant un
Auditeur de nommé il vérifiera et en donnera

rapport au Conseil à la prochaine assemblée.
3^{iem} ordre du jour nomination du President du
Comité de voirie

Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par
Mr J. R. Ferill que Mr J. B. Peloguin soit nommé
President du Comité de voirie et Mr J. H. Prineau
comme membre du Comité. adopté -

4^{iem} ordre du jour - Considerer Chemins Verbalisés
& non Verbalisés & Chemins Trustees
Discussion sur l'Etat actuel, l'Inspecteur aura
à faire tenir En bon état devra agir de rigueur
si nécessaire. -

5^{iem} ordre du jour - Boyeaux a Incendie
Après discussion sur l'achat de boyeaux a
Incendie le President du Comité de l'eau
devra s'occuper d'avoir des échantillons et
des soumissions et faire rapport à la
prochaine assemblée.

6^{iem} ordre du jour - question des Trottoirs
Le President du Comité de voirie devra
s'occuper de la chose et faire rapport
à la Prochaine assemblée

7^{iem} ordre du jour - avis public Re taxes
pour service de l'eau -

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé
par Mr J. H. Berthelet que le Secrétaire donne
avis public que la taxe pour service d'eau
Est payable du 1^{er} Janvier 1908 et que les Comptes
sont envoyés pour l'usage de l'eau de
cette date au 1^{er} mai prochain. à ceux
qui s'en servent actuellement. adopté

8^{iem} ordre du jour, Confection du Role de perception
pour taxe fond Amortissement et Intérêt des debentures
avis public - après discussion -

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin secondé
par Mr J. R. Ferill que le Role de Perception
pour la taxe du fond d'amortissement et Intérêt
des debentures soit préparé pour le 1^{er} Mars et
qu'un avis public soit donné à cet effet.
adopté.

9^{iem} ordre du jour - question des Hydromètre

Le President du Comité de l'eau devra demander des soumissions et faire rapport à la prochaine assemblée.

10^{ème} ordre du jour - Prendre connaissance de la pierre provenant de la Canalisation de l'Aqueduc Remise à la prochaine assemblée.

11^{ème} ordre du jour - reconsidérer règlement des Patrons à la prochaine assemblée.

12^{ème} ordre du jour - Prendre connaissance des Documents relatifs aux Avenues Sommerville & Florence données par Mr de Crew.

Moved by Mr J.R. Ferill seconded by Mr J.B. Deloquin Whereas Dame Florence Jane Tiffin Wife of Arthur Crew has signified her willingness to make a Conveyance to this Municipality, of certain lots forming parts of Sommerville and Florence Avenues Streets in the said Municipality known as lots Subdivision five on the official subdivision of lot number two hundred and fifty (250-5) Subdivision five on the official subdivision of lot number two hundred and fifty one (251-5) Subdivision number five on the official subdivision of lot number two hundred & fifty three (253-5) Subdivision number three and six on the official subdivision of lot number two hundred and fifty four (254-3 and 254-6) Subdivision number Eight on the official subdivision of lot number two hundred and fifty five - (255-8) Subdivision number Eight and seventeen on the official subdivision of lot number two hundred and fifty eight (258-8 and 258-17) and Subdivision lot number nine on the official subdivision of lot number two hundred and fifty nine (259-9) all on the official plan and Book of reference of the Parish of Sault-au-Roccollet and Whereas it is to the advantage of this Corporation that such Conveyance be made Wherefore the Mayor and Secretary Treasurer be and are hereby authorized to execute

and accept on behalf of this Corporation a proper Conveyance of the property in question a draft of which Conveyance has been read and approved of, at this meeting -

- adopté -

13^{ème} ordre du jour - Question de la Salle Municipale à la prochaine assemblée.

La séance est levée -

J. Gauthier
 Maire
 H. Brien
 Sec Tres

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Ahuntsic en date du 2 Mars 1908
au lieu et heure ordinaire des séances du dit
Conseil,

Sur proposition de Mr J. N. Primeau, secondé
par Mr S. Gaudry La séance est ajournée à
Lundi le 9 du Courant faute de quorum.
Lundi 9 Mars 1908.

Sont présents. Mr S. Gaudry Maire. & Mess les
Conseillers J. N. Primeau C. Racine J. B. Deloquin
J. R. Ferill. & J. A. Christin formant plus que
le quorum sous la Présidence de Mr le Maire.
Le Secrétaire fait lecture des minutes des
Assemblées en date du 2 Dec 1907 - 3 Jan 1908
20 Jan 1908 - 13 Février 1908, après lecture de
ces minutes.

Il est proposé par Mr J. A. Christin
secondé par Mr J. B. Deloquin que les
minutes soient adoptées tel que lues.
adopté.

Mr Le Maire lit rapport de L'auditeur.
Sur ce rapport Mr J. A. Christin soulève un
point sur le fait que le rapport demontre
un deficit et qu'au contraire il devrait y
figurer un surplus, sur ce il demande si
l'aqueduc est évalué dans sa pleine Valeur
sur le rapport ou si seulement les argents
payés sur l'aqueduc sont inclus à l'actif
sur réponse du Secrétaire que seulement les argents
payés sur l'aqueduc sont inclus à l'actif.

Mr J. A. Christin soutien que la Valeur totale
Actuelle de l'aqueduc devrait être inclus à
l'actif, après discussion sur ce point le rapport
est lu de coté pour considération et faire
rapport à la prochaine assemblée.

Mr Le Maire lit un règlement des devoirs de
Mr C. Racine Comme gardien des Bâties et
de la Coupe de l'aqueduc
après discussion.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par
Mess J. N. Primeau et J. R. Ferill que Mr C. Racine
soit notifié de signer ce Règlement de ces devoirs.
adopté.

Il est question de la pompe de l'aqueduc,
Mr Le Maire lit un rapport de Mr Laberge Ingenieur
sur la pompe actuelle.

Mr J. A. Christin prend la parole, et fait rapport
que Mr Laberge et lui, ont fait les essais
nécessaires pour établir les Capacités de la
Pompe. ainsi que le pouvoir qu'elle utilise
et fait remarquer au Conseil que la pompe
pompe bien la quantité de gallons d'eau
qu'elle est supposée pomper, mais que
pour cela elle nécessite une très grande
force motrice, ce qui n'est pas avant-
geux, donc dit-il dans les circonstances
il recommanderait au Conseil et même
suggérerait l'achat d'une autre pompe
qui est même une nécessité au cas d'infec-
tiosité d'une pompe il y en aurait une autre
à disposition.

Après discussion de part et d'autres - établis-
sant que tôt ou tard une seconde pompe est
nécessaire il vaut tout aussi bien en acheter
une a présent.

Il est proposé par Mr J. B. Deloquin secondé
par Mr J. N. Primeau que le Président du
Comité de l'eau, de concert avec l'Ingenieur
soit autorisé de voir à acheter une pompe
garantie pouvoir pomper de l'eau en bas du
prix de .10cts le mille gallons à l'heure pour
être installée à la Station de Pompage le
tout sujet à l'approbation du Conseil.
adopté.

Question des boyeux à Lucentiq le Président du
Comité de l'eau devra faire rapport à la
prochaine assemblée.

Mr Le Maire lit une lettre du Maire de
Rosemont Mr Drummond protestant contre
le Bill de la Cité de Montreal Re annexion
des Municipalités,

* 2 mots nuls
J. G. Drummond
A.A.B. S.D

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. R. Ferrell de renvoyer à notre Aviseur Légal de l'initiative à prendre dans cette question.

Mr J. N. Primeau, soulève la question de Comité prétendant que les Comités doivent être formés tous les ans, dit-il et que cela n'a pas été fait donc il n'existe pas de Comité actuellement, il n'a pas d'objection à ce que les Comités soient formés des mêmes membres, mais ils doivent de nouveau nommer - alors.

Il est proposé par Mr J. N. Primeau secondé par Mr J. A. Christin que les Comités de l'Arqueduc et Lumières soient composés pour l'année 1908 des mêmes membres que l'année précédente.
adopté.

question du Bill de la Saraguay Electric Co. demandant des Pouvoirs à la Législature de Québec.

Il est proposé par Mr J. R. Ferrell secondé par Mr J. N. Primeau, que ce Bill soit soumis à notre aviseur Légal afin de préparer une résolution de protestation contre ce Bill.

adopté.

Mr J. N. Primeau soulève la question de la Salle, prétendant que le Conseil devrait retourner à la Salle Latendresse, disant que l'assentiment public le desir. Mr J. H. Berthelot fait son entrée et prend la parole.

Il est proposé par Mr J. N. Primeau secondé par Mr C. Racine que le Conseil retourne à la Salle Latendresse, au prix du loyer de \$100⁰⁰ par année. La motion est battue sur division suivante.

Pour - Mess J. N. Primeau & C. Racine - 2 -
Contre - Mess J. H. Berthelot J. B. Peloguin J. R. Ferrell & J. A. Christin

Il est proposé par Mr J. N. Primeau secondé par Mr J. A. Christin que l'assemblée soit ajournée à Mardi le 17 du courant

adopté.

Mardi 17 Mars 1908

Continuation de l'assemblée Soirs présents
Mr Gaudry Maire Mess Les Conseillers J. H. Berthelot
& Racine - J. B. Peloguin, J. N. Primeau, J. R. Ferrell & J. A. Christin

au complet sous la Présidence de Mr Le Maire.
Mr Le Maire présente et lit rapport de l'Auditeur avec Bilan Corrigé.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr C. Racine que le rapport de l'audition des livres pour l'année 1907 ainsi que le bilan soit adopté tel que présenté.

adopté.

Mr Le Maire lit l'avis public pour la taxe de Comité Règlement 1038 - taxe qui seront réparties et collectées avec les autres taxes.

Il est question de Lumières Electriques sur la Rue de l'Ecole ainsi que pour éclairer la Salle. sur ce. Il est proposé par Mr J. H. Berthelot secondé par Mr J. A. Christin que la Saraguay Elect & Power Co. soit notifiée de faire poser des poteaux sur la Rue de l'Ecole pour y installer des Lumières tant dans la Rue que les Habitations d'après les Indications du Président du Comité de Lumière, et en plus le Président du Comité de Lumière est autorisé à faire poser la lumière dans l'Ecole pour éclairer le Conseil.

adopté. Un

Question d'une Coffre fort - à l'unanimité Mr Le Maire et Mr J. R. Ferrell son prier de visiter le Coffre fort offert par un Citoyen et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Boyeaux à Incendie -

Mr J. A. Christin fait son rapport sur les soumissions et échantillons qu'il a reçus, étant de Robt Mitchell & Co - Gault & Co - Amiot Lecours - & Larivière Co & Can Fire Hose Co.

Après examen de ces divers soumissions et échantillons il est établi que la Can Fire Hose Co. est la plus basse soumission.

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin secondé par Mr J. H. Berthelot, que la soumission de la Can Fire Hose Co. est acceptée pour les Boyeaux à Incendie marque rayée jaune et verte et que Mr J. A. Christin de concert avec Mr J. R. Ferrell soit autorisé à faire le choix définitif des boyeaux et ustensiles nécessaires pour accomplir

ainsi que la soumission de Mess Rott Mitchell Co. pour Compteur est aussi acceptée au prix de \$18⁰⁰ pour Compteur de 3/4" de connection et que l'ordre soit transmise à Mess R. Mitchell & Co pour six Compteurs.

adopté un
Question du Règlement de M^r Racine, après discussion et part et d'autre et Explications de certaines Clause du règlement il est décidé qu'il devra être signé par M^r Racine d'aujourd'hui à Lundi le 23 du courant.

M^r Le Maire lit une lettre de la Saraguay Electric Co. qu'après demande lui ayant été faite de la part de M^r J. A. Christin et de M^r Laberge Ingenieur La Compagnie consent à augmenter l'escompte sur le pouvoir du pompage de 10% à 40%.

Après discussion et explication de la Part de M^r J. A. Christin, disant qu'après considération il en est venue à la conclusion qu'il était désavantageux de pomper l'eau à l'électricité au prix que la Corporation paye actuellement. même avec une autre pompe qui userait moins de pouvoir c'est alors qu'il s'est rendu en compagnie de M^r Laberge auprès de la Saraguay Electric Co. les sollicité d'avoir à diminuer le prix de l'électricité pour le pompage de l'eau, done.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H. Berthelot, que la proposition de la Saraguay Electric Light & Power Co. augmentant leur escompte de 10% à 40% sur le coût du pompage de l'eau avec minimum de \$900⁰⁰ par an d'après leur lettre en date du 16 Mars 1908 - soit acceptée, et que la dite lettre soit attachée au contrat du pompage de l'eau comme en faisant partie.

adopté Unanimement.
M^r Le Maire lit une lettre de M^r Bastien, concernant une certificat de \$3500⁰⁰ qui lui a été remis par l'Ingenieur, ainsi qu'une lettre de l'Ingenieur M^r Laberge expliquant sur quoi il se base pour émettre ce certificat, étant donné que d'après l'ouvrage fait par M^r Bastien il a droit à ce certificat M^r J. A. Christin prend la parole, comme Président

du Comité de l'eau il lui incombe la tâche de s'objecter au paiement de ce certificat car d'après lui Les travaux ne sont pas terminés à la satisfaction et M^r Bastien a retiré assez d'argent.

M^r J. B. Deloquin prend la parole disant que si M^r Bastien détient un certificat de l'Ingenieur il doit y avoir droit, après discussion, M^r Le Maire demande si le Conseil desire oui ou non payer le certificat, pour réponse il est décidé qu'une délégation composée de M^r Le Maire Mess J. B. Deloquin J. A. Christin J. R. Terrell rencontre M^r Bastien pour discuter la question.

Le Compte de La Saraguay Electric & Power Co. est produit, après examen de ce compte.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. A. Christin que le Compte due à la Saraguay Electric Light & Power Co - pour pouvoir du pompage. Lumieres des Rues et autres au montant de \$902²⁵ neuf cent deux \$100 piastres soit payé à même les argents en Banque.

adopté un
Question de la nouvelle pompe, M^r J. A. Christin fait rapport sur la pompe qu'il a choisi de concert avec M^r Laberge, cette pompe est garantie pouvoir pomper, économiquement, d'après un contrat signé par la Compagnie vendeuse, M^r Laberge présent dans la salle appui le rapport de M^r J. A. Christin sur ce

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. B. Deloquin que le Conseil ratifie l'achat de la pompe Dean de The John M^r Douglas Coy. pour le prix de \$1449⁰⁰ quatorze cent quarante neuf 00/100 Dollars. et que le Président de concert avec l'Ingenieur soient autorisés à la faire installer immédiatement par la Compagnie Vendeuse afin de protéger nos garanties, et que le Maire et le Président du Comité de l'eau soient autorisés à signer le contrat d'achat.

adopté Unanimement
Question du Bill présentée à la Législature de Québec par La Compagnie Saraguay Electric Light & Power Co.

du Comité de l'eau

J. B.
A. B.

M^r J. B. Peloguin lit divers sections de ce Bill étant dangereuse au Intérêt de la Municipalité et en donne explication, et dit que le Bill a été monté à l'avisem légal, qui dit que la Corporation a déjà donné assez de pouvoir à cette Compagnie, et qu'il ne serait pas prudent de laisser passer ce Bill sans protestation.

M^r E. Champagne géant de la dite Compagnie présent dans la Salle, donne des explications sur son bill, prétendant, qu'il n'y a rien de dangereux contenu dans ce bill étant donné que chaque clause sont sujettes à l'approbation du Conseil Municipal, après ces explications de part et d'autre.

Il est proposé par M^r J. B. Peloguin, secondé par M^r C. Racine, attendu que The Paragway Electric Light & Power Coy. s'adressera à la Législature de la Province de Québec pour en obtenir une loi que lui conférerait des privilèges et des pouvoirs extraordinaires.

Attendu que ces privilèges et ces pouvoirs extraordinaires, s'ils étaient accordés le seraient au grand détriment des Municipalités Intéressées et de leurs habitants. Attendu que l'expérience a démontré que ces Compagnies qui obtiennent ainsi des privilèges et pouvoirs exorbitants du droit Commun créent des Monopoles si puissants que les Municipalités sont à leur merci et forcées d'accepter, et subir, les conditions les plus despotiques et exagérées, attendu que ces privilèges et ces pouvoirs extraordinaires créeraient en danger social et seraient le tombeau de l'autonomie Municipal.

Attendu que les sections 6-7-8-11-14-16-17-18 le paragraphe 6- de la section 20 du bill sont absolument préjudiciables, aux Intérêts de ce Village et que plusieurs d'entre elles sont dangereuses, pour son autonomie et affectent le droit de propriété de ses habitants.

Attendu que le Village de Ahuntsic étant presque voisin de la Municipalité où la dite Compagnie exploite ses engins, ses usines est compromis et bien exposé aux empiètements,

d'icelle, si de tels privilèges lui étaient accordés.

Il est en conséquence décrété par résolution de ce Conseil.

Que cette loi serait dangereuse et arbitraire violerait le droit de Propriété mettrait en danger l'autonomie des Municipalités intéressées et constituerait un danger social.

Que M^r M^r les Législateurs soient respectueusement priés de ne pas voter les sections précitées de la dite loi.

Que le Village de Ahuntsic s'oppose énergiquement à l'adoption de la dite loi.

Que Copies de la présente résolution soient adressées aux greffiers, de la législature et du Conseil des Bills privés.

Adopté sur division du vote suivants pour M^r M^r J. B. Peloguin C. Racine J. N. Primeau et J. R. Terrill.

S'obstinant de voter M^r M^r J. H. Berthelot et J. A. Christin - donnant pour raison que la Corporation ne devrait pas protester trop énergiquement contre ce Bill, attendu que c'est une nouvelle Compagnie et que si on met des obstacles au prolongement de ces opérations on court le risque de tomber entre les mains des grands monopoles tel que la Front Light Heat & Power Co. etc.

M^r J. B. Peloguin dit qu'il y aurait la question des chemins et trottoirs à considérer mais l'heure étant avancée, la séance est ajournée à l'unanimité à Lundi le 23 du courant.

Lundi 23 Mars 1908

Continuation de l'assemblée sont présents M^r S. Gaudy Maire - M^r M^r Les Conseillers J. H. Berthelot, C. Racine, J. B. Peloguin, J. N. Primeau, J. R. Terrill & J. A. Christin, au complet sous la Présidence de M^r Le Maire.

Le règlement de M^r C. Racine est présenté signé par lui.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r Puzé - Entrepreneur des travaux de la nouvelle Prison

protestant contre l'encombrement par la neige du ruisseau traversant la localité de Woodside situé dans la Municipalité, disant qu'il craint l'inondation, de ses travaux et tenant la Municipalité responsable s'il y a lieu. après considération l'Inspecteur devra examiner les lieux et donner avis à qui de droit, d'avoir à nettoyer le fossé. Une lettre de Mr T. Bastien re son compte et pour son dernier certificat de \$3500⁰⁰ après discussion sur le paiement de ce certificat et réponse de Mr Le Maire, que Mr T. Bastien a refusé de renoncer la délégation tant que ce certificat ne lui aura été payé, l'avis de l'avocat étant que la Corporation est tenue de payer ce certificat et qu'il reste encore 15% sur le coût total des travaux.

* par la majorité du Conseil sans Mr J. A. Christin dissidant
 G. G. Man
 H. B. S. F.

Il est décidé unanimement de payer ce certificat de \$3500⁰⁰ à Mr Bastien moins les 15% - 2975⁰⁰ Lettre de Ban Buffaloe forge re son compte remis à Mr Le Président du Comité de l'eau avec le compte afin de voir aux réductions à faire avant de régler.

Divers Comptes ^{Suivants} sont examinés et acceptés et il est résolu unanimement de les payer
 H. H. LeFrançois - pour aqueduc & matériel pompe 45.40
 Ban Iron Foundry Matériaux aqueduc 27.30
 Eugène Picard Charbon pompe 16.66
 Guertin Printing Co. Livre de Compte 11.50
 Garth & Co Borne fontaine & Matériaux aqueduc 203.34
 J. N. Primeau " " 26.99

Arthur Beaudin greffier d'Élection 1908 par jour 2.00
 Question du Coffrefort après discussion sur divers Coffreforts visités par Mr Le Maire et J. R. Terrill Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. B. Deloquin que Mr Le Maire et Mr J. R. Terrill soient autorisés d'acheter le Coffrefort le plus convenable. adopté unanimement

Mr Le Maire parle de débayer la neige des trottoirs L'Inspecteur devra en donner avis aux propriétaires Mr J. B. Deloquin souleva la question des chemins. Il est temps dit-il d'y voir, car au débaillements

de la neige les chemins sont devenus dangereux après discussion, sur proposition de Mr J. A. Christin il est décidé unanimement que le Président de voirie de concert avec l'Ingénieur, sont autorisés de mettre Mr T. Bastien en demeure de réparer ces chemins en temps et lieu.

Question des Trottoirs à savoir s'ils doivent être construits en bois - en ciment ou en pierre, après discussion - le Président de voirie devra faire rapport du ~~deux~~ coût des divers matériaux ci-haut mentionnés à la prochaine assemblée, afin de décider l'initiative à prendre.

Question du trottoir du Chemin public à la Station du Mont Park & Island Ry.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. H. Berthelet qu'un trottoir de 4 pds de largeur soit le travers longeant la ligne de la propriété Stump et la clôture établie jusqu'à la Station du Mont Park & Island Ry. avec des chevales au besoin dans la partie basse ainsi qu'une traverse en pierre vis-à-vis tel trottoir sur le chemin principal soit construit immédiatement par le Comité de voirie adopté enam

Mr C. Racine demande au Conseil qu'il désire avoir une traverse en face de sa propriété n'ayant pas de trottoir son côté de la Rue, la question est referé au Comité de voirie.

Requête d'Hotel de Mr B. Bougais - le secrétaire devra l'afficher pour confirmation à la prochaine assemblée.

Mutations de propriétés Il est proposé par Mr J. H. Berthelet secondé par Mr J. R. Terrill que les mutations de propriétés suivantes soient signalées au Role d'Évaluation Mr Mathias Devot a vendu à Mr trap Trudeau les nos 542-543 du cad 262 - La succo Ross a vendu à Lame J. B. Deloquin les nos 287-288-289-290-254-255-256-257 - du cad 240 à Mr J. B. Deloquin 232-234-235-236-266-267-268-269 du cad 240 L. H. Galt a Delle Victorie Turin 199-200-201-202-203-204 du cad 262

M^r J^s David a M^r Narcisse Blain les nos 627
628-629 cad 228 - a a a Ouew les nos 594-595
596-597 du cad 228 M^{ell} Alma Robin a M^r Emile
Rogev les nos 378-379-380-381-382 du cad 228.
M^r Alfred Racine a M^r A Gravel le no P 272
M^r A. Chevalier a M^r H. St Maie cad 237
M^r J. B. Peloguin a M^{me} a Carrière les nos
328-329 du cad 228 - M^r Holmes nos

adopté

M^r J. A. Christin souleve la question du
reglement des Batisses et explique certaines sug-
gestions des divers quartiers il demande a considerer
la chose en Comité.

M^r J. B. Peloguin souleve la question du
bill de la Saraguay sa que sa doit passer
a Quebec cette semaine et de decider si
Le conseil doit envoyer quelqu'un a Quebec
pour représenter le Conseil, il suggere
d'envoyer une copie de resolution au député
du Comté M^r J. L. Decary lui demandant
de s'interessier a nous dans cette affaire
cette suggestion est adoptée unanimement.
Une lettre de mess Charteaud & Turgeon est
lit a propos de la faillite de M^r J. A. Pelletier
La seance est levée.

J. Gaudet

Maire

A. A. Brien Sec Tres

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du
Village Ahuntsic en date du 6 Avril mil neuf cent
huit tenue au lieu et heure ordinaire des seances
du Conseil en Conformité aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Quebec à
laquelle sont présents.

M^r S. Gaudry Maire Mess^{rs} Les Conseillers J. H. Berthelot
E. Racine J. B. Peloguin J. H. Pimeau J. R. Ferrill et
J. A. Christin au Complet sous la Présidence de
M^r Le Maire.

Lecture des Minutes de la dernière assemblée
après certaines corrections ajoutées en marge
Initiales par M^r Le Maire et le Secrétaire
trésorier.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé
par M^r J. H. Pimeau que les Minutes
soient adoptées. adopté. Unanimement

M^r J. B. Peloguin desirant prendre connaissance
du protêt signifié a M^r J. Bastien, M^r Le Maire
en fait la lecture, après discussion

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par
M^r J. R. Ferrill que le Secrétaire mette M^r
J. Bastien en demeure par lettre enregistrée que
tous les chemins qu'il a bouleversés durant ces
travaux soient remis en ordre aux termes
de son Contrat aux places déjà découvertes
de neige et que suivant le protêt du
mois de Decembre dernier le Conseil fera
ces reparations et lui en chargera le coût
s'il negligé de faire ces reparations im-
mediatement. adopté

M^r Le Maire lit une lettre de M^r Robert
Locataire voisin de Notre Batisse des pompes
demandant de Cloturer son terrain.

Une lettre de M^r Edwards se plaignant du Canal
d'égout de la Cité de Montreal profitant de
mauvaises odeurs, après discussion sur
cette état de chose ainsi que dit Turgeon à la
Rivière,

Il est proposé par Mr J. B. Pelouquin secondé par Mr J. A. Christian que la Cite de Montreal soit notifié de faire mettre leur champ d'epuration en bon état afin que les égouts soient epurés avant de deverser dans la Riviere a Ahuntsic ainsi que de construire le tuyau au bord de l'eau.

Lettre de Mr Gauzi - a propos du fossé dans Normood.

Il est question du trottoir de la Station des Tramuays, Mr Le Maire lit une lettre qu'il a écrite a la Compagnie des Tramuays a ce sujet Mr Pelouquin prend la parole demande si le Conseil l'autorise a faire faire ce trottoir - il est decide de le construire. Certificat de license de Mr B. Bourgeois apres verification des signatures et avoir public.

Il est proposé par Mr J. H. Berthelot secondé par Mr C. Racine que le certificat de license de Mr B. Bourgeois soit confirme et accordé a Mr B. Bourgeois. adopté

Lettre de Mr Irwin re - dommages faits a ces arbres par la Compagnie Electrique, Mr Irwin present dans la Salle est informe que la Compagnie Electric est responsable de tout dommages qu'elle cause, le Conseil regrette de ne pouvoir intervenir.

Certificat de license de Mr A. Roy, il est decide de l'afficher et d'appeller a l'assemblée speciale pour sa confirmation.

Nomination des Evalueurs

Il est proposé par Mr J. B. Pelouquin secondé par Mr J. N. Pimeau que Messrs L. S. Latendresse, E. Racine & W. M. Boa soient nommés Evalueurs pour cette Municipalité. adopté.

Mr J. A. Christian parle de la disposition des Bogeaux a l'Incendie, l'Inspecteur les disposera dans les endroits les plus appropriés de la Municipalité.

Compte de la Com. sur Rose Bay est produit et accepte. Ordre de la Com. sur King Street est produit.

S. G. - J. A. B.

La Seance est ajournée a lundi le 13 Avril 1908
Lundi 13 Avril - Continuation de la Seance.
Sont presents Mr S. Gaudy Maire ~~présent~~
Conseillers J. H. Berthelot, C. Racine, J. N. Pimeau, J. B. Pelouquin, J. R. Ferrell & J. A. Christian au Complet sous la Presidence de Mr Le Maire

Mr Le Maire lit une lettre de Mr T. Bastien en réponse a la lettre qui lui a été envoyée. Mr Le Maire lit une lettre de Mr McDonald de Girant de la Compagnie des Tramuays a propos de l'Etat de l'entourage la gare. Le Compte de l'Installation de lumiere Electric dans la Salle au montant de \$35.00 est produit. Il est resolu de le payer. Mr Pelouquin prend la parole sur la question des trottoirs donne divers coût la verge pour trottoir en ciment - Beton et pierre, mais apres consideration il voit que l'opinion publique ne desire pas les trottoirs permanents encore pour cette alois il dit que les trottoirs de bois doivent être repare et cela veut dire que dans une grande partie de la Municipalité ils doivent être fait a neuf.

Reglement des Batisses. Mr Le Maire en fait la lecture pour discussion, au paragraphe 3^e Il est proposé par Mr J. B. Pelouquin secondé par Mr J. R. Ferrell que dans le paragraphe 3^e du Reglement de Construction le mot. abattoir soit substitue au mot. Echoppe et ajouté apres le mot. Entrepot. - les mots secue publics. adopté

au paragraphe 5^e
Il est proposé par Mr J. B. Pelouquin secondé par Mr J. H. Berthelot que les mots suivants soient ajoutés - au sud du chemin public jusqu'à la 45^e avenue de l'est a l'ouest de la Municipalité, ainsi que les paragraphe 5^e compose compose comme ceci - toute Batisse pour habitation a être erigée au nord du chemin public de l'Est a

x au paragraphe 5^e a la suite des mots parties de la Municipalité.

S. G.
N. A. B.

L'ouest devront avoir au moins deux étages sous forme de Cottages détachés ou semi-détachés,

5^B toute Bâtisse telle qu'elle soit érigée dans toute partie de la Municipalité non déjà prévu par le présent règlement le soit à au moins 10 Pds des lignes de la Rue

et que dans tel paragraphe 5^e les mots suivants soient rayés, et être sous forme de Cottages détachés ou semi détachés si elles se trouvent au Sud de la Rue St-Hélène et 2000⁰⁰ si elles se trouvent au Nord de la Rue St-Hélène,

adopté.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. R. Ferrell, que le règlement n^o 37 Construction - soit adopté en seconde lecture avec les changements notés en marge tels que proposés et résolus.

La séance est levée

adopté.

J. Gaudin

Maire

A. B. B. B.

Province de Québec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée Spéciale du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du 27 Avril 1908 en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. S. Gaudin Maire Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelot J. B. Peloguin J. N. Primeau, J. R. Ferrell & J. A. Christin Après lecture de l'avis de Convocation et Certificat de Signification de l'avis publié et le Secrétaire fait lecture du Certificat de publication du Certificat de licence de M^r J. A. Roy après, considération des signatures

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. N. Primeau que le Certificat

de licence d'Hotel présentée par M^r J. A. Roy soit confirmée. On sa faveur pour être tenue à l'Hotel Ahuntsic. adopté.
M^r J. H. Berthelot, assermenté les Cautions.
La Séance est levée.

J. Gaudin
Maire
A. B. B. B.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 4 Mai 1908
tenue au lieu et heure ordinaire des sessions
du Conseil en conformité aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Quebec, a laquelle sont présents M^{rs}
M^r S. Gaudry Maire, M^{rs} les Conseillers
J. H. Berthelot & Racine J. B. Deloquin
J. N. Primeau et J. A. Christin formant
plus que le quorum sous la Présidence
de M^r Le Maire.

Lecture des Minutes des Assemblées en
date du 6-13-27 Avril mil-neuf cent huit
Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé
par M^r J. N. Primeau que les minutes soient
adoptées telle que lues. - adopté -

M^r Le Maire lit une lettre de la Co. de
Buffalo Forge Co. demandant le paiement
de son compte, - après discussion le Conseil
est prêt à payer ce compte après les
réductions faites par l'Ingénieur si la
Co. Buffalo Forge Co. accepte.

Une lettre de M^r Brandeis de la Saragony
Electric a propos du changement de moten
a la Pompe.

Question de faire Cassi la pierre
question des Chemins, les propriétaires
devront entretenir leur chemin comme par
le passé, sur ce M^r Deloquin prend la
parole et dit ce jusqu'à ce que le
réglement des Chemins devienne en force
Car dit-il la Corporation devra adopter
un règlement prenant les Chemins sur son
contrôle.

Il est question du trottoir de l'avenue
Dunham ainsi que de l'Etat de la Rue
vis-a-vis chez M^r Millen encombré par son
bois, notifié M^r Millen d'avoir à enlever
son bois ainsi que faire ses entrées de cour

Compte de M^r T. Bastien, au moins les
matériaux qu'il a fournis devraient être payés
dit-il, demande son état Compte séparé des
matériaux,

M^r Ls Latendresse demande au Conseil
de vouloir lui nommer un remplaçant comme
Evaluateur donnant des raisons pour ne
pouvoir accepter la charge.

Il est proposé par M^r J. B. Deloquin secondé
par M^r J. N. Primeau que M^r T. Paré soit
nommé Evaluateur en remplacement de
M^r Ls Latendresse adopté.

Les Comptes suivants sont produits
A A Piem pour timbre poste article de
Bureau pour l'utilité du Conseil \$47.00
Entretiens des Chemins d'Heve
sur les Avenues St-Blas St-Charles Deloquin \$52.00
Il est proposé par M^r Racine secondé
par M^r J. B. Deloquin que ces Comptes
soient payés. adopté.

La séance est levée.

J. Gaudry
Maire
A. Brémont
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du 1^{er} Juin 1908 tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle sont présent.

M^{rs} S. Gaudry "Maire" M^{rs} les Conseillers C. Racine, J. B. Pelouquin, J. N. Primeau, J. R. Ferill & J. A. Christin formant plus que le quorum sous la Présidence de M^r Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée en date du 4 Mai.

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé par J. R. Ferill que les minutes soient adoptées telles que lues. adopté unan.

Certificat de demande de transport de licence d'Hotel de M^r J. A. Roy a M^r B. Boyer, après lecture de l'avis de publication et certificat, M^r C. Racine conseiller assermente les Caution et le Transport est accordé a M^r B. Boyer.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r Gibson de Montreal se plaignant qu'un charretier de la place l'aurait soulevé pour le conduire dans la place.

Repondu a M^r Gibson qu'il y avait eu erreur par le conducteur de la voiture.

Le Compte de M^r E. Roger Charretier pour la somme de \$7⁰⁰ divers Voyages conduire le Président du Comité de l'Eau et au personnes a la Compe.

Il est unanimement résolu de payer ce Compte.

M^r Le Maire lit une lettre des Citoyens de Nonwood par l'entremise de Mess^{rs} White & Buchanan avocats a propos de la Clôture et Trottoir de M^{rs} M. Guerin.

Après discussion sur l'état de ce trottoir.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. R. Ferill que le Trottoir longeant la propriété de M^r M. Guerin dans Nonwood soit abaissé au niveau de la Rue. adopté.

Lettre de la Canadian Buffalo Forge demandant

paiement de leur Compte.

M^r Laberge Ingenieur, de concert avec M^r Christin avait décidé de payer la somme de \$400⁰⁰ a la Can. Buffalo Forge Co, montant que la dite Compagnie ne veut accepter prétendant que nous avons pas droit de faire des réductions sur leur Compte.

Après discussion -

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. B. Pelouquin que M^r l'Ingenieur F. C. Laberge soit autorisé a régler le Compte de la Canadian Buffalo Forge Co au meilleur de sa connaissance adopté

M^r Le Maire fait rapport qu'il a signé le Contrat avec la Saraguay Electric Co - pour l'Eclairage de la Salle avec la clause du minimum sur tel Contrat biffé.

Les Comptes suivants sont produits

| | |
|---|-------------|
| Saraguay Electric Co. pompage. | \$ 165.90 ✓ |
| " " " " Lumieres des Rues | 152.50 ✓ |
| J. McDougall Co-Ltd 75% sur pompe | 1087.00 ✓ |
| Caverhill Leamont & Co | 1.85 ✓ |
| Mess ^{rs} Rott Tritchell & Co - Meters | 108.00 ✓ |
| R. H. Buchanan & Co. | 7.75 ✓ |
| Elephas Racine | 17.97 ✓ |

Il est décidé de payer ces Comptes.

Question de la Coupe du tuyau de la prise d'Eau dont M^r Roy propriétaire du terrain demande a faire combler l'excavation.

Instruction est donné a l'Inspecteur de faire combler cette Coupe.

Il est proposé par M^r J. R. Ferill secondé par M^r J. N. Primeau que des copies de la loi de Nouvelle Bâtisse soit collé sur toutes les différentes Eglises, Maisons et Ecoles a la même place que les avis municipaux sont collés. adopté

Une lettre de M^r Moine Fortin "pere" avec un compte pour réparation a sa voiture par M^r E. Labelle prétendant l'avoir brisée dans les mauvais chemins de la Municipalité; il demande le paiement de compte par la Corporation.

Repondre a Mr Fortin que la Corporation ne reconnaît aucunement la responsabilité de payer ce Compte et lui retourner le dit Compte.

Mr T. Bastien demande au Conseil de poser une conduite d'eau ainsi qu'en même temps comme ailleurs poser les canaux d'égouts et il paiera la différence ce pour la Chapelle St Nicolas il demande aussi de continuer le creusage pour poser l'eau sur sa Rue j'us qu'à sa maison privée et il fournira le tuyau nécessaire, après discussion il est décidé de faire ce creusage.

Mr T. Bastien demande ensuite le paiement des matériaux qu'il a fournis pour les travaux de la Rue Sommeville, ainsi que le montant de sa retenue sur le contrat de l'aqueduc.

Après discussion, Mr J. N. Primeau prend la parole, Mr Laberge Ingenieur présent dans l'assemblée pourrait peut-être nous renseigner sur ce point.

Mr Laberge dit que pour lui Mr Bastien a fini ces travaux et qu'il a droit à un règlement.

Il est proposé par Mr J. N. Primeau secondé par Mr C. Racine que la retenue sur le contrat de Mr T. Bastien lui soit payé. adopté l'unaniment.

Mr J. B. Peloguin prend la parole sur la question des trottoirs et dit qu'aux limites de la municipalité entre Bordeaux une traverse serait nécessaire pour relier le trottoir de Bordeaux au nôtre, après discussion il est décidé d'écrire à Bordeaux s'ils veulent en supporter la moitié du coût nous ferons cette traverse en pierre.

Question de la continuation de l'aqueduc et Egoût sur l'avenue St Charles Sud. après discussion.

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin secondé par Mr J. A. Christin que les Egoûts et tuyaux à l'eau soient continués sur l'avenue St Charles jusqu'à la dernière maison, ainsi que sur le grand Boulevard pour donner l'eau et égouts aux Maisons Perreault et Bohanna et que ces travaux soient faits à la fin de la journée par la Corporation. adopté sur division
Pour Mr J. N. Primeau J. B. Peloguin J. A. Christin Contre Mr C. Racine

Proposé par Mr J. R. Terill secondé par Mr J. A. Christin qu'un livre d'Inventaire avec tous les matériaux en mains appartenant à la Municipalité d'Ahuntsic soit gardé et qu'aucun matériel soit prêté ou donné sans un ordre écrit de Mr Proulx.

Mr J. A. Christin prend la parole sur l'état des Pompes de l'aqueduc, que pendant que nous sommes à les installer il serait opportun de faire mettre cette Chambre à l'épreuve de feu, comme Président du Comité de l'aqueduc il demande à être autorisé à cet effet sous forme de résolution.

Il est proposé par Mr J. A. Christin secondé par Mr J. R. Terill, que le Président du Comité de l'eau soit autorisé à faire compléter l'Installation de la Station de Pompes de façon à protéger les pompes contre les possibilités d'une Incendie ainsi qu'à faire transformer l'endroit de façon à le rendre plus convenable à tenir proprement et en ordre les effets de la Municipalité,

ainsi que cinq Convoies en fer pour (Manholes) et sept pour (Lamp Hole) soient installés, adopté sur division

pour Messrs Christin J. R. Terill J. B. Peloguin et J. N. Primeau, Contre Mr C. Racine.

Il est proposé par Mr C. Racine secondé par Mr J. A. Christin que l'assemblée soit épuisée au Lundi 15 Juin. adopté.

15 Juin 1968

Continuation de l'assemblée.

Sont présents Mr S. Gaudy Maire Messrs J. B. Peloguin C. Racine, J. B. Peloguin J. N. Primeau J. R. Terill J. A. Christin.

Ouverture - Mr Le Maire donne connaissance du Compte de Mr T. Bastien; certifié par Mr Laberge Ingenieur.

Après discussion sur ce Compte, ainsi que sur une autre réclamation faite par Mr T. Bastien pour outillage fourni ainsi pour l'intérêt sur la somme due.

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin

Secondé par Mr J. H. Berthelot, que le Compte de Mr J. Bastien Entrepreneur des travaux de l'Acque due et Egoûts au montant de \$11,393.49 Onze mille trois cent quatre vingt treize ⁴⁹/₁₀₀ Dollars certifié par Mr L. Ingenieur F. Laberge soit accepté
adopté

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin secondé par Mr J. H. Berthelot, que la somme de \$1800.⁰⁰ Dix huit cent ⁰⁰/₁₀₀ Dollars soit allouée à Mr J. Bastien Entrepreneur pour le nivellement du tuyeau de la prise d'eau à être fait suivant les plans primitifs et devis devant être approuvés par Mr L. Ingenieur F. Laberge, et le President du Comité de l'Eau.

adopté.

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin secondé par Mr J. H. Berthelot que la somme de \$1406.⁵¹ Quatorze cent six ⁵¹/₁₀₀ Dollars soit payé à Mr J. Bastien pour toute réclamation comprenant outillage fourni à date ainsi que pour un an d'Intérêt de cette date au 16 Juin 1909. Sur le montant de la somme totale à lui due ce jour, et compris le coût du nivellement de la prise d'eau qu'il doit faire

adopté

Il est proposé par Mr J. B. Peloguin secondé par Mr J. H. Berthelot que Mr Le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de signer un billet au nom de la Corporation au montant de \$14,600.⁰⁰ Quatorze mille six cent ⁰⁰/₁₀₀ Dollars à six mois de cette date renouvelable pour six autres mois à échéance sans Intérêt, en faveur de Mr J. Bastien Entrepreneur en règlement final des montants de \$11,393.49 Onze mille trois cent quatre vingt treize ⁴⁹/₁₀₀ Dollars. \$1800.⁰⁰ Dix huit cent ⁰⁰/₁₀₀ Dollars. et \$1406.⁵¹ Quatorze cent six ⁵¹/₁₀₀ Dollars, acceptés ce jour par ce Conseil.

adopté.

Le Compte de Mr A. Beaudin Institutéur pour lumière fourni à l'Ecole d'Éclairage du Conseil \$2.⁰⁰ il est décidé de payer ce montant.
Mr J. B. Peloguin prend la parole sur

les Chemins disant qu'ils doivent être mis en ordre et qui doit les réparer sont-ce les propriétaires ou la Corporation, après discussion Mr Peloguin, comme président du Comité des Chemins devra consulter Beaudin aviseur légal à ce sujet et agir en conséquence ensuite.
La séance est levée.

J. Gaudin
Maire
F. A. Proulx
Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalité Village Ahuntsic

Assemblée Régulière du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du 6 juillet 1908 tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle sont présents.

M^r S. Gaudry Maire Mess^{rs} les Conseillers J. B. Deloquin J. H. Berthelet C. Racine J. N. Primeau J. A. Christin et J. R. Terrell, au complet sous la présidence de M^r Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée en date du 1^{er} juin et 15 juin.

Il est proposé par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. H. Berthelet que les minutes soient adoptées telles que lues. adopté.

M^r Le Maire demande au Secrétaire si M^r Guercha de Hornwood a été notifié de mouvoir sa clôture d'après les piquets posés par M^r L'Ingénieur Laberge, en réponse M^r Laberge doit faire rapport que tous les propriétaires de Hornwood sont plus ou moins hors de la ligne de division.

M^r Le Maire lit communication de M^r J. Bastien Entrepreneur acceptant les résolutions adoptées le 15 juin, moins la dernière résolution laquelle il accepte sauf la réserve suivante savoir: que ce travail de \$1800⁰⁰ sera celui monté aux plans et devis annexés a cette telle communication de M^r Bastien.

M^r Christin prend la parole et dit que ce travail doit comprendre un puisard en brique et que le plan de M^r Bastien démontre un puisard de bois, M^r Bastien présent dans la salle dit qu'il n'a jamais promis de faire un puisard en brique après discussion cette question est renvoyée a l'Ingénieur.

M^r Deloquin demande d'écrire a Delle Strachan si elle veut abandonner a la Corporation la Paroisse la Rue St Denis entre chez M^r Berthelet

et le chemin public.

Sur proposition de M^r J. A. Christin il est résolu unanimement que la Lumière de 32 chandelles située au coin du Boulevard St Denis + Chemin public soit remplacée par deux Lumières de 16 chandelles dont une a la même place et l'autre a tri chemin entre la Rivière et le chemin public ainsi de même de celle située au coin de la Rue St Denis, et ce d'après les Indications du Président du Comité de Lumière, a l'unanimité l'assemblée est ajournée au 15 du courant.

15 juillet 1908 Continuation de l'assemblée sont présents M^r S. Gaudry Maire Mess^{rs} les Conseillers J. H. Berthelet C. Racine J. B. Deloquin J. N. Primeau + J. A. Christin.

Question du nivellement du tuyau de la prise d'eau, après discussion sur le puisard M^r Bastien présent, dit qu'il n'a jamais eu l'intention de faire un puit en brique quand il a fait son prix mais qu'il avait dit qu'il le ferait d'après les spécifications qu'il avait déjà fournies et ces spécifications dit-il sont celles que je fournis actuellement,

M^r Christin prend la parole et dit qu'il a toujours compris que ce devait être un puisard en brique, M^r C. Racine formule la même opinion, après divers discussion sur cette question M^r Bastien dit qu'il est prêt a faire l'ouvrage tel qu'il le soumet pour le prix de \$1800⁰⁰ et qu'il ne peut discuter la question plus longtemps quand le Conseil sera prêt il n'aura que lui répondre, il se retire.

M^r Christin prend la parole et dit que vu que M^r Bastien ne veut accéder a la demande du Conseil il est opportun de répondre a sa communication,

Il est proposé par M^r J. A. Christin

Secondi par Mr J B Pelouin qu'il soit
repondu par l'entremise de notre aviseur
legal a Mr Bastien que relativement à sa
communication du 6 Juillet par laquelle il
desire changer la nature de l'entente de
reglement entendu mutuellement entre lui
et notre Conseil tel que par resolution faite
en sa presence et acceptées alors par lui de
vive voix à l'assemblée du 15 Juin 1908
que nous nous en tenons a tel reglement
et que nous le tenons responsable pour
l'exécution des travaux qu'il s'est alors
engagé de faire Re-nivellement de la
prise d'eau adopte unanimement

Question de finance, Mr J N Primeau demande
si nous avons encore de l'argent en caisse
et combien ont coûté les travaux des trottoirs
ainsi que les prix payés aux journaliers et
charretiers, les renseignements sont fournis a Mr Primeau
Question du tuyau de la Cite de Montreal.
deversant dans la Riviere

Il est propose par Mr J B Pelouin secondi par
Mr J H Berthelot que le President du Comité de
l'eau soit delégué aupres des autorités de
Montreal afin de les requerr d'avoir à couvrir
complètement le tuyau d'égouts sur le bord de la
riviere venant de leur champ d'épuration et
deversant dans la Riviere des plaines.

adopté.

Compte de Mess Millen Fiers pour bois.

Il est propose par Mr J B Pelouin secondi par
Mr J A Christin que Mr Le Maire et le Secrétaire
Trésorier soient autorisés de signer un billet
a 3 mois de cette date a l'ordre de Mess Millen Fiers
au montant de \$1777.⁷⁴ Dix sept cent vingt sept
et 74/100 Dollars. en règlement du compte de bois produit
du 3 Avril au 4 Juillet 1908. adopté.

Lettre de Mr M Fortin par l'entremise de
Mr H Baker avocat pour réclamation de
dommage a sa voiture.

Mr Le Secrétaire remettra copie de cette

Lettre a Mr T Bastien Entrepreneur
La séance est Levée.

J Gaudry
Maire

J A Primeau
Sec. Tres

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 3 Août 1908
au lieu et heure ordinaire des séances a
laquelle sont présents Mess J H Berthelot
J N Primeau & J R Ferrell ne formant pas
quorum.

Il est propose par Mr J H Berthelot
secondi par Mr J N Primeau que
l'assemblée soit ajournée a lundi le
10 du courant à l'heure ordinaire des
séances.

Assemblée en date du 10 Août 1908 a
l'heure ordinaire des séances en conformité
aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Quebec sont présents
Mr S Gaudry Maire. Mess les conseillers
J H Berthelot, C Racine J B Pelouin J N Primeau
& J A Christin, Siegeant sous la Présidence
de Mr Le Maire.

Le Secrétaire fait lecture de l'avis
d'ajournement et Certificat de signification.

Lecture des minutes de la dernière
Assemblée.

Il est propose par Mr J A Christin
secondi par Mr J H Berthelot que les
minutes soient adoptées telle que lues.

adopté.

Mr Le Maire lit une lettre de la Compagnie
Park & Island Ry refusant de payer

La moitié du coût du trottoir de la Station
 Mr Le Maire lit une lettre de Mr W Baker
 avocat de la part de Mr M. Fortin réclamant
 des dommages pour avoir bûs sa voiture.
 décider d'en remettre une copie à Mr Bastien.
 Lettre de Bordeaux acceptant de payer la
 moitié du coût de la traverse entre leur
 municipalité et la nôtre.

Mr J. R. Terrill Conseiller, entre et
 prend son siège.

Une lettre de Dame A. Leons demandant
 de changer le fossé du côté Est de la
 Rue Peloguin en face de chez elle et lui
 faire prendre son cour ailleurs

Mr J. B. Peloguin Pres de voirie examine
 le cas et fera rapport.

Rôle d'Evaluation. lecture de l'avis
 public du depot.

Il est décidé d'examiner le Rôle d'Evaluation
 lundi le 17 courant avis public
 sera donné en conséquence.

Mr Le Maire lit lettre envoyée à Mr
 T Bastien Entrepreneur par Mr Beaudin
 avocat au sujet des tuyaux de la prise d'eau.
 Mr Christin fait rapport a propos du
 tuyau d'égouts de la Cité de Montreal.
 il est allé voir Mr Ethier qui doit s'occuper
 de la chose.

Compte E Roger Charvetier divers voyages du
 President comite de l'aqueduc 1875

Il est décidé unanimement de payer ce Compte
 Question des Chemins Mr Peloguin propose
 que des bornes de manholes devraient
 être posés de suite.

Il est proposé par Mr J A Christin
 secondé par Mr J H Berthelet que l'assemblée
 soit ajournée au Lundi 17 du courant.

17 Août Continuation de l'assemblée
 sont présents Mr S. Gaudry Maire
 Mess J H Berthelet C Racine J B Peloguin
 J N Pimeau & J A Christin Conseillers

Siegeants sous la Présidence de Mr Letourneau
 Après lecture avis public, Examen du
 Rôle d'Evaluation. Mr J H Berthelet
 prend la parole et demande que les
 terrains s'ils n'ont pas été assez évalués
 par les Estimateurs il est d'opinion
 qu'ils devraient être Elevés et Evalués
 dans leur pleine valeur.

Mr J. R. Terrill Entre et prend son
 siège

ont procédé alors à l'Examen du
 Rôle - No 49 Sub du 228. Il est proposé
 par Mr J N Pimeau secondé par Mr Racine
 que ce numero soit évalué à \$225.00

adopté d'unan-

- #55 - Unanime a \$400.00
- ✓ Avenue St Charles du no 657 a 541 - de \$90.00 évalué \$100.00
 - ✓ Bâtisse de Mr. A Leduc Unanime a \$800.00
 - ✓ Nos 540 a 508 Rue St Charles de \$60.00 a \$75.00 Unan.
 - ✓ No 385 a 395 " Unanime a \$75.00
 - ✓ Nos 415 a 666 - de \$75.00 \$85.00 et \$90.00 évalué a \$100.00
 chaque d'après le rôle
 - ✓ Bâtisse de Mr Buron ave Peloguin diminuée a \$300.00
 - ✓ Bâtisse de Mr Quintin Dubois " a \$375.00
 - ✓ Partie terrain No 228 - Mr Racette - évalué a \$1200.00
 - ✓ Nos 668-669 a \$200.00 chq. Nos 31-32
 - ✓ " 677 a 684 a \$200.00 " et 58 a \$400.00
 - ✓ Nos 37 a 41 évalué a 275.00 chaque
 - ✓ Nos 15-16-17-18-19 a \$400.00 "
 - ✓ Bâtisse Mr Geo Carson a \$3000.00
 - ✓ Nos 21 a 29 a \$225.00 chaque
 - ✓ 351-352 a \$100.00 "
 - ✓ Maison Theo Paré a \$1200.00
 - ✓ Bâtisse J A Ricard a 450.00
 - ✓ No 343 a 75 de \$75.00 \$85.00 et \$90.00 Elevés a \$100.00
 - ✓ Bâtisse J B Dubois \$1500.00
 - ✓ " Stables \$400.00
 - ✓ Nos 66 a 75 \$50.00 - 87 a 89 - \$75.00
 - ✓ Nos 111 a 238 de \$60.00 et \$90.00 Elevés a \$100.00
 - ✓ 317 & 318 " \$100.00
 - ✓ 374 a 382 a \$200.00

- ✓ Partie 228 Dame J. Laflamme Succ \$10500⁰⁰
- ✓ Bâtisse " " " \$18000⁰⁰
- ✓ No 8 a 12 \$225⁰⁰ No 14⁰⁰ 225⁰⁰
- ✓ No 229 - Totals des lots 1187 a 200⁰⁰
- ✓ Cad 230 Nos 1 et 2 a 400⁰⁰
- ✓ Nos 18 a 27 a \$225⁰⁰ - 462452 \$400⁰⁰
- ✓ Nos 32 a 41 a \$225⁰⁰ 16-17-42-43 a \$400⁰⁰
- Il est proposé par Mr JH Berthelet secondé par Mr J B Peloguin que l'assemblée soit ajournée a mercredi le 19 courant adopté.
- Mercredi 19 Continuation de l'assemblée sont présents Mr Gaudry Maire Mess JH Berthelet C Racine J B Peloguin J N Primeau et J A Christin Conseillers siégeants sous la Présidence de Mr Le Maire.
- ✓ No 231 - Unanim a \$7500⁰⁰
- ✓ No 232 " a 4750⁰⁰
- ✓ No 233 " a 400⁰⁰
- ✓ No 234 " 8000⁰⁰
- ✓ Bâtisse Dame J Brevier a 400⁰⁰
- ✓ H Corbeil 3 terrains Cad 236 - Nos 3-4-7-a 280⁰⁰
- ✓ Champonx Joz. Bâtisse \$1500⁰⁰
- ✓ Cad 236 - Nos 11-12 a \$2500⁰⁰
- ✓ " " " 22 - \$3500⁰⁰
- ✓ Bâtisse Jules Primeau \$1500⁰⁰
- ✓ No 238 - \$1000⁰⁰ No 239 - \$2000⁰⁰
- ✓ No 239 - du 240 - \$2500⁰⁰
- ✓ No 240 - Sub 132-132⁰⁰ 133-133⁰⁰ \$7500⁰⁰
- ✓ " No 134 - \$3000⁰⁰ #135 \$2500⁰⁰
- ✓ #242 - \$175⁰⁰ #243 - \$120⁰⁰
- ✓ Bâtisse J B Peloguin Sur le #242 \$800⁰⁰
- ✓ No 244 \$1200⁰⁰ No 240 Sub 115 a 126 a 200⁰⁰
- ✓ Nos 127-128 a \$400⁰⁰ 137-138 a \$125⁰⁰ 139-200⁰⁰
- ✓ No 240 - Sub 2 a 291 a \$100⁰⁰ chaque
- ✓ Cad 245 Sub 11 - \$1300⁰⁰
- ✓ Bâtisse P. Michal \$2000⁰⁰
- ✓ #246 du 245 \$350⁰⁰ #246 Sub 153 a 156 a \$400⁰⁰
- ✓ #246 Sub 25-26-27 \$200⁰⁰ #165 a 477 a \$100⁰⁰
- ✓ #247 Sub 178-174 a \$200⁰⁰ #90 a 173 a \$100⁰⁰
- ✓ #248 Sub 1 - \$700⁰⁰ 247-#6 \$200⁰⁰
- ✓ #248 Sub 2 a 34 \$200⁰⁰ #247-5a89 \$1000⁰⁰

- ✓ No 249 - \$37500⁰⁰
- #250-251-252-253-254-255-256-257-258 et 259
- Sub du bord de l'eau \$400⁰⁰ Sub-front
- Summerville ave \$250⁰⁰ front Chemin public \$300⁰⁰
- ✓ Bâtisse R. E Edwards \$3000⁰⁰
- #256-#260 - Il est proposé par Mr JH Berthelet secondé par Mr J A Christin que les No Sub du Le #260 soit évalué a \$10400⁰⁰ (chaque) ^{256 a \$100⁰⁰}
- en Amendement.
- Il est proposé par Mr C Racine secondé par Mr J N Primeau que les Nos 256-260 soit évalués a \$7,950⁰⁰ Chacun, amendement Contre l'amendement Mess JH Berthelet J B Peloguin J A Christin, pour Mr C Racine J N Primeau la motion principale remporte.
- Le No 257 a \$9600⁰⁰
- Il est proposé par Mr JH Berthelet secondé par Mr J B Peloguin que l'assemblée soit ajournée a lundi le 24 du courant
- 24 - Aout Continuation
- sont présents Mr S. Gaudry Maire Mess JH Berthelet J B Peloguin C Racine J N Primeau J A Christin sous la présidence de Mr Le Maire
- Il est proposé par Mr J B Peloguin secondé par Mr J A Christin que l'Évaluation des Bâtisses de Mr J Michaud soient maintenues a \$500⁰⁰
- en Amendement Il est proposé par Mr J N Primeau secondé par Mr C Racine que l'Évaluation des Bâtisses de Mr J Michaud soient diminuées a \$400⁰⁰
- Contre l'amendement Mess JH Berthelet J B Peloguin J A Christin pour Mess C Racine J N Primeau, La motion principale Remporte. trois contre deux
- Bâtisse de Mr Dey a \$2500⁰⁰ Unanim
- Bâtisse de Mr a Rivin a \$4000⁰⁰
- Partie du No 257 a \$4000⁰⁰ Le No Sub a \$100⁰⁰
- No 261 a \$1200⁰⁰

No 262 - Sub du bord de l'eau \$750⁰⁰
 Nos 199 a 205 - \$200⁰⁰ { 689 a 700 } \$200⁰⁰
 682 a 688 @ 200⁰⁰ par 75 pds large
 ✓ 261-262 - Sub haut de la terre a \$100⁰⁰ chaque
 ✓ Partie du 262 - \$1000⁰⁰
 No 263 - \$2800⁰⁰
 Il est propose par Mr J N Prumeau seconde
 par Mr C Racine que le no 263 soit evalue
 a \$1400⁰⁰
 en amendement Il est propose par Mr
 J A Chistm seconde par Mr J B Deloquin
 que le no 263 soit evalue a \$2800⁰⁰
 pour amendement J H Berthelot J A Chistm
 J B Deloquin. Contre C Racine J N Prumeau
 l'amendement remporte. trois Contre deux
 ✓ No 264 a \$2400⁰⁰
 ✓ 265 a \$2800⁰⁰
 ✓ 266 a 900⁰⁰
 ✓ Batisse de Mr J Brunet a \$1800⁰⁰ Sub 670
 ✓ No 267 - 21 a 32 - a \$200⁰⁰ chaque
 Nos 1 a 18 175⁰⁰
 ✓ Batisses de Mr T Bastien \$7000⁰⁰
 ✓ 268 - Bord de l'eau \$8600⁰⁰ Haut 17.600⁰⁰
 ✓ 269 haut de la terre \$17000⁰⁰
 ✓ 269 Bord de l'eau \$6000⁰⁰
 ✓ Batisse P Prevost 400⁰⁰
 ✓ # 271 \$3000⁰⁰ Batisse S Gagnon 271-500⁰⁰
 ✓ 270 a Racine haut de la terre \$16000⁰⁰
 272 - \$9000⁰⁰ a divise proportion gardi
 entre Gravel Racine et Morisson
 ✓ No 273 \$3000⁰⁰ No 274 \$450⁰⁰
 ✓ 275 - #19 \$125⁰⁰ 20 20 \$1100⁰⁰
 ✓ # 22 \$3000⁰⁰ 24 \$2000⁰⁰
 ✓ Batisse T J Tolhurst \$500⁰⁰
 ✓ " Mm Boa 1300⁰⁰
 ✓ " S Tolhurst 900⁰⁰
 ✓ # 275 27-28-29 a \$400⁰⁰ # 23-100⁰⁰
 ✓ # 25 \$200⁰⁰ # 26 \$300⁰⁰ Balance terre \$16000⁰⁰
 ✓ # 276 - \$3300⁰⁰
 277 - \$1900⁰⁰ 272 \$210⁰⁰ # 24 3000⁰⁰
 # 23 \$2000⁰⁰ 22 25-1000⁰⁰

6 mots Rayes
 S. G.
 H. A. B.

28-30-31-34-35
 # 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 Sub 277 \$1600⁰⁰ # 37-38-39-40. a \$100⁰⁰
 Mr C Racine objecte a cette Evaluation
 Nos 275-277-278 par tot des 50 pds front. a \$400⁰⁰
 Batisse W B Smith \$2000⁰⁰ profond
 ✓ " W H Kelson 2000⁰⁰
 ✓ " M. Guerchu 3000⁰⁰
 ✓ " J R Roy 2000⁰⁰
 ✓ " Z. Robert 700⁰⁰
 Il est propose par Mr J H Berthelot
 seconde par Mr J B Deloquin que le
 Role d'Evaluation tel que ci-dessus
 revise soit amende et adopte pour
 homologation - adapte -
 Mr J A Chistm fait quel ques remarques
 sur le Bureau de Section -
 Mr le Maire suggere de fournir la
 Bauges pour cet ouvrage
 Une action de Mr fortin est presente
 la remettre a notre Avocat.
 La seance est Levée.

11 mots Rayes
 S. G.
 H. A. B.

J. Gaudin
 Maire
 H. A. Brien
 Sec Tres

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 8 Sept 1908
En Conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec a
laquelle sont présents M^r St Gaudry Maire
Mess^{rs} les Conseillers J H Berthelet C Racine
J B Peloguin J N Pimeau & J A Christin formant
quorum sous la Présidence de M^r Le Maire
Lecture des minutes de la dernière assemblée
après Changement en marge des mots suivants
les mots Bord de l'eau et haut de la terre
Rayés - ainsi que les mots M^r Le Maire
suggère de fournir la brigue pour cet ouvrage
aussi rayés des minutes.

Il est proposé par M^r J B Peloguin
secondé par M^r J A Christin que les
minutes de la dernière assemblée soient
adoptées tel que lues avec les changements
ci-haut en marge. adopté Unanimement.
M^r Joseph Gagnon fait plainte verbal
contre son Evaluation, M^r H Treost
fait aussi plainte contre son Evaluation
prétendant tous deux être évalués plus
que la valeur réelle.

M^r Le Maire lit les plaintes écrites par
Mess^{rs} C Racine, Achille Racine et Aldéric
Racine prétendant eux aussi être évalués
plus que la valeur réelle.

Il est proposé par M^r J A Christin secondé
par M^r C Racine qu'un Comité composé
de Mess^{rs} J B Peloguin J H Berthelet et J N
Pimeau soient appointés pour prendre en
considération les plaintes faites contre
le rôle d'Evaluation et faire rapport
au Conseil. adopté.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r T Bastien
re la prise d'eau.

M^r Le Maire lit rapport fait par M^r
J A Christin Pres^{id} du Comité de l'eau

Sur la prise d'eau.

après discussion sur l'opportunité de faire
les travaux immédiatement.

Il est proposé par M^r J A Christin secondé
par M^r J H Berthelet que l'avis de M^r Beaudin
sur la question du contrat de nivellement du
tuyau de la prise d'eau soit suivi et que
M^r T Bastien soit protesté par train de
notaire d'avis à exécuter les travaux, et
qu'à défaut de s'y conformer des soumissions
soient demandées par le Comité de l'eau pour
en faire rapport à la prochaine séance.
adopté.

Compte de la Buffalo Forge Coy.

Il est proposé par M^r J A Christin
secondé par M^r J B Peloguin que M^r Le Maire
et le Sec^r Tres soient de signer un billet au
nom de la Corporation à l'ordre de la
Canadian Buffalo Forge Coy en règlement de
leur compte au montant de \$750⁰⁰ adopté.
Question des travaux.

Il est proposé par M^r J H Berthelet
secondé par M^r C Racine que tous travaux
faits au nom de la Corporation soit
référé au Comité par le Président de tel
Comité pour en faire rapport au Conseil
d'après le code municipal. adopté.

Il est proposé par M^r J H Berthelet
secondé par M^r J B Peloguin que l'assem-
blée soit ajournée le lundi le 14 du courant
adopté.

Lundi 14 - Sept - 1908 Continuation
Sont présents M^r Le Maire Mess^{rs} les
Conseillers J H Berthelet C Racine
J B Peloguin J N Pimeau J R Turill
J A Christin au complet sous la Présidence
de M^r Le Maire.

M^r Le Maire fait rapport que M^r Beaudin
a téléphoné re action Fortin que M^r T Bastien
que est prêt de supporter la moitié du
Coût.

M^r Berthelot prend la parole sur cette question que nous devons plaider, et nomme les témoins dans cette cause.

Question du Cheque de M^r H. Dagenais pour Intérêt, écrire à M^r Nadon en conséquence.

M^r C. Racine prend la parole sur le rapport du Comité sur l'évaluation.

Le Comité par M^r J. H. Berthelot fait rapport verbal, que les terres des M^{rs} suivants soient diminuées pour la valeur suivante: Aldé Racine - 5 Arpents sur le total, Achille Racine 4 Arpents sur le total, Camille Racine 5 Arpents sur le total. Il est proposé par M^r C. Racine secondé par M^r J. N. Primeau que l'évaluation de la Propriété de M^{de} P. Prevost soit diminuée de mille Dollars. — adopté.

M^r Le Maire ^{rapport} de M^r J. A. Christin sur les démarches faites

S. G.
A. A. P.

Re nivellement de la prise d'eau, Un projet fut signifié à M^r T. Bastien M^r Le Maire en fait lecture.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r T. Bastien faisant de nouvelles offres après discussion,

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r Le Conseiller C. Racine que le projet signifié à M^r T. Bastien soit retiré et que l'offre de M^r T. Bastien pour faire le nivellement de la prise d'eau daté de ce jour 14 Sept 1908, soit acceptée et qu'un contrat soit préparé par main de notaire spécifiant les détails de l'ouvrage à faire sans Extra d'aucune nature sous la surveillance de l'Ingénieur.

Il est proposé en amendement par M^r J. A. Christin secondé par M^r J. R. Terill que des soumissions soit demandées pour faire le nivellement de la prise d'eau parce qu'il considère que la motion principale accorde la somme de mille Dollars de plus que le prix déjà convenu avec

M^r T. Bastien pour faire ces travaux, Vote sur Amendement -

Pour M^{rs} J. A. Christin J. R. Terill Contre M^{rs} J. H. Berthelot C. Racine J. B. Peloguin J. N. Primeau. L'amendement est battu 4 contre 2 Vote sur motion principale.

Pour M^{rs} J. H. Berthelot C. Racine J. B. Peloguin J. N. Primeau - Contre M^{rs} J. R. Terill J. A. Christin La motion principale est reportée 4 contre 2 M^r Lester donne explication sur compte M^r Dougall, après discussion le compte devra être reconsidéré.

Il est proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. N. Primeau que M^{rs} le Maire le Secrétaire et l'Ingénieur soient tous trois autorisés de signer un contrat entre la Corporation et M^r T. Bastien Entrepreneur pour le nivellement de la prise d'eau, adopté.

Proposé par M^r J. H. Berthelot secondé par M^r J. N. Primeau que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 21 du courant, adopté.

21 Sept 1908 Continuation.

Sont présents M^r le Maire, M^{rs} les Conseillers J. H. Berthelot J. B. Peloguin J. N. Primeau J. A. Christin formant quorum sous la Présidence de M^r Le Maire

M^r C. Racine prend la parole sur son Evaluation trouvant qu'il est encore trop évalué et que le Conseil devrait considérer la chose.

M^r Le Maire lit Contrat entre la Corporation et M^r Bastien Re prise d'eau.

Compte M^r Dougall à la prochaine assemblée.

Règlement des Chemins Il est proposé par M^r J. B. Peloguin qu'un règlement pour entretien des chemins et Ponts municipaux par la Corporation soit préparé pour être soumis à une assemblée subséquente.

pas de secondaire. M^r J. B. Peloguin fait remarquer au Conseil que les poutres sont en mauvais

Mr Deloquin prend la parole sur travaux
peinture des Reservoir de l'aqueduc
Il est proposé par Mr J H Berthelet secondé
par Mr J B Deloquin que la peinture des
Reservoir de l'aqueduc soit continué de
deux couches.

Mr Come demande l'eau
Il est décidé unanimement sur proposition
de Mr J H Berthelet de demander l'avis de
l'avocat.

La séance est levée

J. Gaudy Maire
A. Prévost
Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 5 Oct 1908
en conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec a laquelle
sont présents M^{rs} S. Gaudy Maire M^{rs}
J. H. Berthelet C. Racine J. B. Deloquin
J. N. Primeau J. R. Terrill & J. A. L. Justin
Conseillers au Complet sous la Présidence
de M^r Le Maire.
Lecture des minutes de la dernière assem-
blée en date du - 8 - 14 - et 21 Sept 1908
Il est proposé par Mr J. H. Berthelet
secondé par Mr J. N. Primeau que les minutes
soient adoptées tel que lues.

adopté-
Compte de Mr Oden notaire pour
protet a Mr Bastien, a plus tard, remarque
que ce compte est éléré
Compte du Can Municipal Journal
ordre au Secrétaire de retourner cette
ouvrage n'ayant pas été commandé
par le Conseil
Action Fortin pour voiture - voir
témoins et remettre le tout a l'avocat
pour procéder.

Question d'un emprunt temporaire
sur billet.

Il est proposé par Mr J. N. Primeau
secondé par Mr J. R. Terrill que M^r Le
Maire et le Sec. Trés. soient autorisés
de contracter un emprunt temporaire
ne dépassant pas \$10,000⁰⁰ dix mille dollars
ne dépassant pas 6% par billet pour et au nom de la Cor-
poration du Village Ahuntsic aux fins
de payer les Comptes les plus pressés.
par an
J. G.
A. B.

adopté:
Rapport de Mr J. R. Terrill sur compte
McDougall n'est pas encore finalement
vérifié.

question du telephone, les representants de la Cie Bell telephone presents sollicitent le permis de poser des poteaux dans la municipalite. se presenteront a la prochaine seance pour donner par ecrit ce qu'ils ont a offrir en retour.

Il est propose par Mr J H Berthelet secondé par Mr J B Peloguin que l'assemblée soit ajournée a Lundi le 19 du courant.

adopté

Lundi 19 Oct. 1908. Continuation de l'assemblée sont presents Mr S. Gaudry maire Messrs J. H. Berthelet J. B. Peloguin J. N. Primeau J. R. Ferrill J. A. Christin Conseillers formant plus que le quorum sous la Presidence de Mr Le maire.

Mr Le maire lit une lettre d'un Mr Archambault propriétaire de terrain sur la Rue Durham demandant de poser les tuyes au d'eau et Egoûts Mr Le maire a répondu a Mr Archambault que quand il bâtit le conseil verra a lui faire justice.

Compte de McDougall approuvé par Messrs J. R. Ferrill, J. A. Christin et P. Laberge Ingenieur après discussion sur ce compte.

Il est propose par Mr J. A. Christin secondé Messrs J. R. Ferrill et J. B. Peloguin que le compte de The John McDougall Cooy au montant de \$ 5,845.¹⁵ trois mille huit cent quarante cinq et quinze centins pour tout compte a date soit réglé par un billet a 3 mois de cette date, sujet a renouvellement a échéance a 6% d'interet, et que Mr Le maire et le Sec. Tres. soient autorisés de signer un tel billet pour et au nom de la Corporation.

adopté.

moins Mr J. N. Primeau dissident
Rapport de Mr J. A. Christin sur le canal d'Egoûts de la Cite de Montreal. une lettre de Mr Ethier.

Lettre de Mr Jones de la Bell Telephone

Cooy. donnant leurs conditions a raison du permis de poser des poteaux dans la municipalite, après discussion.

Il est propose par Mr J. B. Peloguin secondé par Mr J. A. Christin que la Corporation permet a la Compagnie Bell telephone de poser des poteaux pour telephone sur le Cote nord du chemin principal de la Municipalite entre l'Hotel Peloguin et les limites ouest, pourvu que la Compagnie s'engage par ecrit qu'aussitot l'echange de la Ville St Louis du Mile-End, sera termine elle fournisse un service de 4 parties au prix maximum de \$40⁰⁰ et \$90⁰⁰ pour une ligne directe avec Montreal.

adopté Unanimement

La seance est levée

x par an
G. L.
N. A. B.

S. Gaudry
Maire
N. A. B.
Sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalite du Village Ahuntic
Assemblée reguliere du Conseil Municipal du
Village Ahuntic en date du 2 novembre 1908
tenue au lieu et heure ordinaire des seances
en conformite aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec à
laquelle sont presents M^{rs} S. Gaudry maire
M^{rs} Les Conseillers J. H. Berthelet & Racine
J. B. Peloguin J. N. Primeau, formant quorum
sous la Presidence de M^r Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière Assemblée

Il est propose par M^r J. N. Primeau
secondé par M^r J. H. Berthelet que les minutes
soient adoptées tel que lues.

M^r J. R. Terrill fait son entrée adopte
D^{me} J. Leroux fait plainte verbal sur
le fossé de la Rue pretendant que ça
lui cause des dommages en face de chez
elle.

Il est propose par M^r J. H. Berthelet secondé
par M^r J. R. Terrill qu'un Comité composé
de M^{rs} J. B. Peloguin J. N. Primeau & C. Racine
alle examiner le fossé en question et
faire rapport au conseil.

M^r Le Maire lit lettre de M^r Laberge Re
peinture Interieur du reservoir.

Il est propose par M^r J. H. Berthelet secondé
par M^r C. Racine que l'Interieur du Reservoir
soit peinture tel que recommande par
l'Ingenieur.

M^r Le Maire donne connaissance au conseil
d'une action de M^r C. Racine contre son
Evaluation, decide de passer cette action
à M^r L'Avocat Beaudin

Question d'un règlement d'emprunt en
preparer un pour la prochaine seance
Liste de compte surrants sont produits
pour adoption.

M^r J. Lamin \$75⁰⁰ Frs Lamin \$12⁴⁵
W. Theriault \$21⁰⁰ Caserhill Lermont \$1³⁵

R. H. Buchanan \$77⁵ Alex Bremner \$46⁰⁷
Amiot Lecours & Laine \$23¹⁸ Robt Mitchell \$14⁵⁰
Gauth vco \$26⁴⁰ Delle J. Hebert \$5²⁰
Ahearn Safe Co \$113⁰⁰ Thom oil Coy \$8¹⁵
J. B. Fauze & Co \$1475⁰⁰ J. H. Foisy \$11⁰⁰
Gaugu & frere \$48. Can fire hose \$5⁵⁰
Notaire Light hall \$15⁰⁰ Notaire Oden 31⁰⁰
Cleo Racine \$42⁰⁰ J. N. Primeau \$205⁸⁷
Geo Millen frere \$83⁴⁵ Millen frere \$389⁷⁵
L. H. St Aubin \$26³ Can Buffalo Forge \$30¹⁵

Il est propose par M^r J. A. Christin secondé
par M^r J. B. Peloguin que les comptes
ci-haut soient réglés par billet à ceux
qui voudront en accepter et que M^r Le
Maire et le Secetaire Tresorier soient
autoimés de signer tels billets pour et
au nom de la Corporation, et que ceux
qui ne seront pas réglés par billet soient
payés quant la Corporation aura réalisé
des fonds. adopté

M^r J. A. Christin prend la parole sur le Canal
d'égouts de la Cité de Montreal, et demande de
donner Instruction à M^r Beaudin d'ecrir
à la Cité de Montreal,

Question du Role de Perception

Il est propose par M^r J. N. Primeau secondé
par M^r J. A. Christin que le Secetaire Tresorier
prepare un Role de Perception pour la taxe
des Interets et fonds d'amortissement
des debentures pour deux sinestres étant
Novembre 1908 et Mai 1909 à .50cts par
\$100⁰⁰ sur Evaluation adopté
ainsi que .08cts par \$100⁰⁰ pour l'emiere
des Rues. adopté

Il est propose par M^r J. H. Berthelet
secondé par M^r J. A. Christin que l'Assemblée
soit ajournée à Lundi le 16 du courant
adopté

Lundi 16 Nov 1908 Continuation de
l'Assemblée sont presents M^r Le Maire
S. Gaudry M^{rs} Les Conseillers

J. H. Berthelot C. Racine J. N. Primeau
J. A. Christin formant quorum sous la
Présidence de M. Le Maire.

M. Le Maire lit lettre de M. J. R. Ferrière
ne pouvant assister à l'assemblée.

Lettre de M. Beaudin Re procès Racine.
Question Règlement #35 Re Clause taxe
d'eau.

Attendu que d'après le règlement de liquidation
no 35 Les Comptes du service d'eau sont
payables d'avance le 1^{er} mai de chaque
année, Il est proposé par M. J. N. Primeau
secondé par M. C. Racine que tout proprié-
taire ou occupant de maison qui après
avoir payé sa taxe d'eau d'après le
Compte produit sur l'inspection faite
par l'officier préposé à cet effet si le
dit propriétaire ou occupant de maison
augmente soit le nombre de chaudières
tuyaux d'arrosage ou animaux un compte
additionnel tel que prévu par le règlement
lui sera envoyé et il devra en payer le
montant, sur présentation de tel compte
et sur refus du paiement en vertu de
la clause no 18 du dit règlement l'eau
sera fermée.

2^e Au cas où un propriétaire aurait seulement
un service pour plusieurs logements de sa
Bâtisse le dit Propriétaire sera responsable
de la taxe d'eau de chaque locataire.

adopté —

Egouts de Montreal —
Il est proposé par M. J. A. Christin secondé
par M. J. N. Primeau qu'instruction soit
donnée à M. L'Avocat Beaudin de prendre
immédiatement contre la Ville de Montreal
les procédures nécessaires pour la forcer
d'abord de réparer les joints de leur tuyau
d'égouts se déversant dans notre Rivière, le
convenir de façon à ce qu'il ne soit pas
exposé à la vue et aussi à voir à ce que

d'après les prix
G. L.
H. A. P.

seulement des eaux épurées ne passent dans
cet égout, — adopté —
sur Lecture du Règlement d'Emprunt
portant le no 38, après lecture
Il est proposé par M. J. A. Christin secondé
par M. J. H. Berthelot que le Règlement no 38
de ce Conseil soit adopté en première lecture
tel que lu — adopté sur division —
Pour Messrs J. H. Berthelot J. N. Primeau & J. A.
Christin — Contre M. C. Racine — trois contre
un.

La séance est levée

J. Gaudin
Sec. Trés.

H. A. P.
Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntic en date du 7 Decembre
mil-neuf-cent-huit et tenue au lieu et heure
ordinaire des seances en Conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la Province
de Quebec à laquelle sont présents M^r
S. Gaudry maire Mess Les Conseillers
J. H. Berthelet C. Racine et J. N. Primeau
formant quorum sous la Présidence de
M^r Le maire.

Lecture des minutes de la dernière Assemblée.
Il est proposé par M^r J. H. Berthelet secondé
par M^r J. N. Primeau que les minutes de la
dernière Assemblée soient adoptées tel que
Lues, adopté Unanimement.

M^r J. B. Peloguin entre et prend son siège.
Compte de la Saraguay & lectie and Pores Coy au
montant de \$ 1488.02.

après discussion sur ce compte à raison que la Comp
agnie ne veut réduire l'Escompte, le temps pour
payer étant expiré, M^r Le Maire essaiera d'obtenir
l'Escompte quand même mais si impossible
il le paiera au complet.

Les Comptes suivants sont examinés

| | | | |
|----------------------|------------|---------------------|--------|
| Guth & Co. | \$ 786 | Sept 86/100 Dollars | \$ 786 |
| Murman & Labelle | Une | 35/100 Dollars | 1.35 |
| Robt Mitchell Coy | Trois | 60/100 Dollars | 36.50 |
| Bourgeois & Demers | Six | 60/100 Dollars | 66.00 |
| Cie Beauchamp Ltd | Trois | 12/100 Dollars | 3.12 |
| W. L. Thom Oil Coy | Dix | 83/100 Dollars | 10.83 |
| Lariviere Incorporée | Vingt deux | 30/100 Dollars | 22.30 |

Decider unanimement de payer ces Comptes
Question de couvrir les impermeables pour les
moteurs à la Station pompe, Le Secrétaire est
autorisé à en faire faire

M^r J. R. Ferrell Conseiller entre et prend
son siège.

Règlement no 38 emprunt, question de la
deuxième lecture, après discussion,

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé par M^r
C. Racine que la deuxième lecture du règlement no
38 soit renvoyé à la première Assemblée régulière
de mil-neuf-cent-neuf.

M^r J. B. Peloguin prend la parole et dit que c'est
l'initiative du conseil actuel qu'il est donc du
ressort du Conseil de l'adopter en deuxième
lecture avant les Elections Municipales, alors
Il est proposé en amendement par M^r J. B. Peloguin
secondé par M^r J. H. Berthelet que la deuxième
lecture du règlement no 38 soit faite à cette
séance, Vote sur amendement.

Pour Mess J. H. Berthelet J. B. Peloguin J. R. Ferrell
Contre Mess J. N. Primeau C. Racine amendement
est remporté trois Contre deux.

Vote sur motion principale.

Pour Mess C. Racine et J. N. Primeau
Contre M^r J. B. Peloguin J. H. Berthelet & J. R. Ferrell
La motion principale est renvoyée trois Contre deux
Lecture du Règlement, en deuxième Lecture -
après lecture,

Il est proposé par M^r J. H. Berthelet secondé
par M^r J. B. Peloguin que le règlement no 38 soit
adopté en deuxième lecture tel que lu,
adopté sur division, suivante
pour Mess J. H. Berthelet J. B. Peloguin et
J. R. Ferrell, Contre Mess C. Racine J. N. Primeau
trois Contre deux.

M^r Le Maire lit lettre de M^r Beaudin Re-
poursuite Gagnon, demandant autorisation du
Conseil pour produire motion pour suspension

Il est proposé par M^r J. H. Berthelet secondé
par M^r J. N. Primeau que M^r Beaudin "avocat"
soit autorisé de produire une motion en con-
tre suspension des trois dernières actions
Contestation d'Evaluation d'après son avis
donné. adopté

M^r Le Maire lit une lettre de La Ligue
de la tuberculose, demandant support.
Président d'Élection pour les Elections
Municipales, prochaine.

Il est proposé par Mr J.N. Primeau secondé par Mr J.R. Terrill que M^r A.A. Prieur soit nommé Président pour les Elections Municipales du deuxième Lundi de Janvier (1909) mil neuf cent neuf.

adopté

Liste arrearages de taxe.

Il est proposé par Mr J.H. Berthelet secondé par Mr C. Racine que les Comptes d'arrearages de taxe datant de 1906 d'après la liste produite par le Secrétaire soit donné au Conseil de Comté pour Collections.

Compte J.A. Dumas. Cadre du Conseil. adopté
Date de vote du Règlement No 38.

Il est proposé par Mr J.B. Peloguin secondé par Mr J.N. Primeau que le Compte de M^r J.A. Dumas & Co au montant de \$40⁰⁰ pour le Cadre du Conseil soit payé. adopté.

Il est proposé par Mr J.H. Berthelet secondé par Mr J.B. Peloguin que les propriétaires de biensfonds soient convoqués en assemblée publique qui sera tenue le Lundi onzième jour de Janvier 1909 pour approuver ou d'isapprouver le règlement no 38- adopté.

Question du téléphone. -

Il est proposé par Mr J.B. Peloguin secondé par Mr J.N. Primeau que permit soit donné à la Compagnie Bell Telephone de poser leur poteaux dans les Rues de la Municipalité de l'Hotel Peloguin aux limites Ouest de la Municipalité, à leur risque et péril assumant la responsabilité de tout dommage qu'ils pourraient causer, et la pose des poteaux sera faite sous le Contrôle de la Corporation, adopté.

Entrekin Chemins Héra des Arènes St Charles Partie
B.G. Peloguin & St Clair - Partie Rue de l'Ecole
M.C.P. et Park Lane Wood, décider de les afficher
pour vente au rabais par Inspecteur voirie
La séance est levée

J. Gaudry
A. Prieur
Secrétaire

1909.

18 Janvier

Province de Quebec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée Spéciale du Conseil Municipal du Village Ahuntsic tenue au lieu et heure ordinaire des séances du Conseil en conformité aux Conformes du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis Spécial préalablement donné à chacun des Conseillers à laquelle sont présents Mr S. Gaudry Maire Mess T. Bastien Louis Latendresse C. Racine J.N. Primeau J.B. Peloguin et J.R. Terrill au complet sous la Présidence de M^r Le Maire Lecture de l'avis de Convocation et du Certificat de Signification.

1^{er} ordre du jour nomination du Maire pour l'année 1909 -

2^{em} ordre. Compte rendu de l'opération de la Caisse pour 1908 -

3^{em} ordre Engagement du Secrétaire pour 1909.

Sur 1^{er} ordre du jour -

Il est proposé par Mr Louis Latendresse secondé par Mr J.N. Primeau que Mr S. Gaudry soit réélu Maire pour 1909. adopté -

Mr Gaudry remercie le Conseil pour l'honneur qu'il lui font de le réélire Maire de nouveau, il signe serment d'office séance tenante.

Sur 2^{em} ordre du jour, Le Secrétaire donne lecture de l'opération de la Caisse pour l'année écoulée spécifiant les argent collectés et dépenses pour divers départements.

3^{em} ordre du jour - Mr T. Bastien demande si le Secrétaire a quelques remarques à faire au Conseil à ce sujet. Le Secrétaire fait réponse qu'il n'a aucune remarque si ce n'est qu'il accepterait la position pour le prix et conditions de l'année dernière. Mr Le Maire fait remarquer au

Conseil que pour ce qui regarde la Comptabilité du Secrétaire il en est lui-même très satisfait, sur ce —
 Il est proposé par Mr C Racine secondé par Mr J.R. Terrill que A.A. Prém soit reengagé Secrétaire pour l'année 1909 au même prix et conditions que l'année dernière. *adopté*
 La séance est levée.

J. Gaudry
 Maire
 A.A. Prém
 Sec. Trés.

1909
 1^{er} Février

Province de Québec
 Municipalité du Village Ahuntsic
 Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du 1^{er} Fév-1909 tenue au lieu et heure ordinaire des séances du Comité en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Mr S Gaudry Maire Mess Ls Latendresse C Racine et J N Primeau Conseillers formant quorum sous la Présidence de Mr Le Maire.
 Lecture des minutes des deux dernières Assemblées en date du 7 Dec 1908 et 18 Janvier 1909
 M^{re} T Bastien Conseiller entre et prend son siège.
 Il est proposé par Mr Ls Latendresse secondé par Mr J N Primeau que les minutes soient adoptées tel que lues. *adoptées*
 Mr Le Maire fait rapport au Conseil que le billet de The John McDougall Coq au montant de \$3845¹⁵ a été réglé comme suit en payant un acompte de \$890¹⁵ compris les Intérêt pour trois mois sur un autre billet de \$3000⁰⁰ en renouveau
 Compte de la Saraguay Electric, pour pompage Mr Bastien demande si le Secrétaire vérifie le Compteur quand ces comptes arrivent.

sur réponse de oui par le Secrétaire, mais que le Compteur a été lu par la Compagnie il y a déjà quelques jours quand le compte arrive, il est décidé d'avertir la Compagnie qu'à l'avenir il est du désir du Conseil que le Secrétaire soit présent quand l'employé de la Compagnie lira le Compteur.
 Lettre de Mr Beaudin Avocat - Re procès Racine et Règlement n^o 38 -
 Lettre de Mr Gault trouvant son compte de taxe trop élevé. Mr J.R. Terrill entre et prend son siège
 Le Secrétaire est chargé de demander à Mr S Beaudin avocat s'il a quelque réclamation contre la Corporation.

Jugement -
 J.R.
 A.A.P.

Bilan produit par Secrétaire - laissé sur la table pour être vérifié par Auditeurs
 Liste de Compte suivants et produits
 La Cie Beauharnois papeterie \$6.00
 J.A. Ricard Imprimeur Role Evaluation 24.00
 Granger et fiere papeterie 2.75
 Saraguay Electric - pompage Balance Dec 12.40
 " " " Janvier 125.20
 " " Lumière Ecole 2.28
 J.H. Foisy - papeterie 6.75
 Emile Roger (Charette) 6.00
 Cleo Racine - (matériel et fumées) 20.10
 J.N. Primeau (" et Assurance) 18.40 32.10
 Evaluateurs 1908 & Fonds des fruits 12.00
 J.E. Racine - 3 jours 6.00
 Jom Roa 3 " 6.00

J.R.
 A.A.P.

Theodule Poiré Gagnon tuteur poêle
 Il est décidé unanimement de payer ces Comptes *adopté*
 Il est proposé par Mr Ls Latendresse secondé par Mr C Racine que Mr T Bastien soit nommé Président du Comité des finances *adopté*
 Il est proposé par Mr J N Primeau secondé par Mr C Racine que Mess Ls Latendresse et J R Terrill fassent partie du Comité des finances. *Adopté*

Il est proposé par Mr J.R. Terrill secondé par Mr J.N. Primeau que Mr L.S. Latendresse soit nommé Président du Comité de l'agne duc.
 Il est proposé par Mr T. Bastien secondé par Mr J.R. Terrill que Mr J.N. Primeau et Mr C. Racine fassent parti du Comité de l'agne duc.
 Il est proposé par Mr J.N. Primeau secondé par Mr J.R. Terrill que Mr C. Racine soit nommé Président du Comité de voirie -

adopté

Il est proposé par Mr J.N. Primeau secondé par Mr J.R. Terrill que Mr L.S. Latendresse et J.B. Peloguin fassent partie du Comité de voirie.

adopté

Il est proposé par Mr T. Bastien secondé par Mr L.S. Latendresse que Mr J.B. Peloguin soit nommé Président du Comité de Lumière.

adopté

Il est proposé par Mr L.S. Latendresse secondé par Mr J.N. Primeau que Mr T. Bastien et J.R. Terrill fassent parti du Comité de Lumière.

adopté

Il est proposé par Mr T. Bastien secondé par Mr L.S. Latendresse que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 15 du courant.

adopté

15 Février

Lundi 15 Février 1909 - Continuation de l'assemblée sont présents Mr S. Gaudry Maire Mess. Les Conseillers C. Racine L.S. Latendresse & J.N. Primeau formant quorum sous la Présidence de Mr Le Maire -

Lettre de Mr Beaudin Re proces Racine informé projet d'arrangement.

Compte de Mr Beaudin est produit

Mr Wilson du Canadian Journal argumente sur le compte produit pour annonce de la Municipalité, Compte laissé sur la table.

Lettre de Mr Gendreau des Bleses viateurs

Re Evaluation demandant date d'Evaluation.

Lettre de Mr Paul Gaudry Re audition.
 Mr Primeau fait remarque sur chemin Ferme

jusqu'à quand nous devons les entretenir -
 mutations de propriété.
 Il est proposé par Mr L.S. Latendresse secondé par Mr C. Racine que les noms de Mess. suivants L. J. B. Archambault nos 46-4 46⁵ de la Sud du 230 45⁵ et 45⁷ Sub du 230 - en remplacement de Mr J.B. Peloguin - Mr Charles Alluisi - nos 677 Sub du 238 en remplacement de T. Dehien Laine Berube Joseph Sabourin nos 271-272 Sud du 262 en remplacement de J.H. Keroux - Dida ce Gagnon nos 18 Sub du 228 en remplacement de J.A. Christian J.J. Seguin 376-377 - Sub du 262 en remplacement de D. Pepin. Soient enties au Role d'Evaluation Comme Propriétaires. - adopté -
 La séance est Levée -

S. Gaudry
 Maire
 A. Gendreau
 Sec. Trés.

1909
 1^{er} Mars

Province de Quebec
 Municipalité du Village de Ahuntsic.

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du 1^{er} Mars 1909 tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents Mr S. Gaudry Maire Mess. Les Conseillers T. Bastien Louis Latendresse C. Racine J.B. Peloguin J.N. Primeau et J.R. Terrill. Siégeants au Complet sous la Présidence de Mr Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière Assemblée en date du 1^{er} et 15 Février 1909.

Il est proposé par Mr J.N. Primeau secondé par Mr L.S. Latendresse que les minutes de la dernière Assemblée soient adoptées tel que lues. - adopté.

Mr Le Maire lit une lettre des ~~Messieurs~~ ^{fidèles}

de la St. Andrews Church protestant contre la demande d'une nouvelle licence, dans la Municipalité, Mr Le Maire lit aussi une Lettre du Rd. Morrison ainsi qu'une contre-requête ayant rapport a cette licence.

Question des Licenses d'Hotel il est décidé des prendre en Consideration pour Confirmation, Lundi Le 15 du courant et le Secrétaire devra donner avis public en conséquence.

Question du Coût du pompage, après discussion Mr T Bastien propose que Mr Ls Latendresse Président du Comité de l'eau soit autorisé de voir a trouver le mal à la pompe et d'y remédier cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de Collection des taxes,

Mr J. B. Deloquin propose secondé par Mr Louis Latendresse que le Secrétaire soumette une liste des noms des personnes qu'il ne connaît pas les adresses. — adopté.

Mr T. Bastien soumet question Auditeur en suggerant Mr J. H. Charette comme Auditeur. Il est proposé par Mr J. N. Primeau secondé par Mr Ls Latendresse que Mr T. Bastien soit autorisé à engager l'auditeur sujet a ratification par le Conseil. — adopté.

Compte de la Saraguay Electric & Water Coy. Il est proposé par Mr T. Bastien secondé par Mr Ls Latendresse qu'un Compte corrigé soit demandé a la Saraguay Electric & Water Coy. adopté.

Question Emprunt, un reglement devra être préparé.

Il est proposé par Mr T Bastien secondé par Mr Ls Latendresse que le Secrétaire fasse la réduction des Nos 114 a 140^{Sub des 240} répétés deux fois au Role d'Evaluation. adopté.

L'Assemblée est ajournée a Lundi Le 15 du courant à l'unanimité.

adopté

15 Mars 1909

Lundi 15 Mars 1909.

Continuation de l'assemblée, en Conformité aux dispositions du Code Municipal - Sont présents Mr Le Maire S. Gaudry Mess Les Conseillers T Bastien Louis Latendresse C. Racine J N Primeau formant quorum sous la Présidence de Mr Le Maire Question des Licenses d'Hotels.

Il est proposé par Mr Ls Latendresse secondé par Mr J. N. Primeau que la Consideration pour Confirmation des certificats des licences d'Hotel soit renvoyé a l'assemblée régulière du mois d'août. — adopté

Il est proposé par Mr J N Primeau secondé par Mr Ls Latendresse qu'un Comité Composé de Mess Ls Latendresse C Racine et de Mr Le Maire ainsi que du proposeur soit nommé pour rediger et préparer un reglement concernant la bonne tenue des Hotels restaurants etc sis dans la Municipalité. — adopté

Mr J. R. Ferrill Conseiller Enté et prend son siège.

Mr T Bastien souleve la question d'un Notaire pour la Municipalité ainsi que la question du Compte de la Saraguay Electric & Water Coy, après discussion.

Il est proposé par Mr T Bastien secondé par Mr J N Primeau que Mr J. W. Levesque N. P. soit nommé Notaire de cette Municipalité et qu'une Copie des presentes lui soit signifiée. — adopté

Il est proposé par Mr T Bastien secondé par Mr Ls Latendresse que Mr Le Président des finances et Mr Le Maire soient tous deux autorisés de vérifier et solder le compte de la Saraguay Electric & Water Coy a date, et que si le montant reconnu par la dite Municipalité est refusé par la dite Compagnie qu'une offre légale lui soit faite par le notaire attitré de la Corporation adopté à l'unanimité.

Lettre de La Bell Telephone Coy demandant permis de poser des poteaux dans La Municipalité après discussion sur la Localité de la pose.

de ses poteaux, il est décidé que le Secrétaire écrive à la Compagnie, demandant, à quel taux ils entendent charger pour l'usage du téléphone aux Citoyens d'Ahuntsic, en retour de ce privilège.

M^r Bastien fait rapport de l'engagement de L'auditeur.

Il est proposé par M^r Ls. Latendresse secondé par M^r C. Racine que l'engagement de M^r Y. H. Charette comme Auditeur de la Municipalité soit ratifié, au prix de \$50⁰⁰ cinquante piastres par année sans autre charge à moins d'autorisation par le Conseil. adopté

Compte de M^r S. Beaudin Avocat

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que M^r Le Maire soit autorisé de régler le Compte de M^r Beaudin à date aux meilleures conditions possible.

Compte du Conseil de Comté \$457.47

Unanimement le Secrétaire est autorisé de payer ce compte.

M^r T. Bastien souleve une question à propos de certains mots ajoutés aux mémoires des minutes au Com^t de l'année 1908 - après l'assemblée du Conseil. Sur ce -

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que les mots primitifs et le Président du Comité de l'eau contenu dans le livre des minutes en date du 15 juin 1908 à la page 234 - suivants les mots plume et Laberge qui ont été ajoutés au mémoire des minutes écrites au Conseil, après qu'ils furent adoptés, soient retranchés du livre des minutes — adopté

Lettre de la Longue Pointe Re information de La Saraguay Electric & Water Co
Répondue à la Ville de la Longue Pointe. Satisfait service rendu.

La séance est levée.

S. Gaudry
Maire
A. J. Proulx
Sec. Trés.

5 Avril 1909

Province de Québec

Municipalité du Village d'Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Ahuntsic en date du 5 Avril mil neuf cent neuf tenue dans la Salle Latendresse lieu choisi pour tenir les réunions du dit Conseil, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M^r S. Gaudry Maire. M^{ess} T. Bastien Ls. Latendresse C. Racine J. R. Ferill & J. N. Primeau formant plus que le quorum et siégeants sous la Présidence de M^r Le Maire.

Lecture des minutes des dernières assemblées en date du 1^{er} et 15 Mars.

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé par M^r T. Bastien que les minutes soient adoptées tel que lues. adopté

Lecture de l'avis public pour changement de la Salle de réunion du Conseil.

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r J. R. Ferill que la Salle de M^r Ls. Latendresse soit louée à raison de \$75⁰⁰ par année commencent le 1^{er} Avril 1909 finissant le 1^{er} Avril 1910. adopté

M^r Le Maire fait rapport de son entrevue avec M^r Beaudin re-paiement de son compte.

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que le règlement et paiement fait du compte de M^r Beaudin avocat au montant de \$138.30 soit accepté par ce Conseil

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que le compte de la Saraguay Electric & Power Coy au montant de \$158.78 réglé par M^r Le Maire et M^r Le Président du Comité des finances soit accepté par ce Conseil. adopté

| | |
|--|-----------|
| Comptes suivants, A. A. Prius Cheminista | 100.00 |
| M. L. Thom Oil Coy. Trois 7/100 | \$ 3.75 ✓ |
| Cler Racine - onze 1/100 | 11.15 ✓ |
| Can Buffalo Forge Coy onze 89/100 | 11.80 ✓ |
| Saraguay Electric & Power Coy. quarante sept 6/100 | 47.66 ✓ |

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que les Comptes ci-dessus soient payés. — adopté —

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que le renouvellement du billet de J. B. Pauzi et Cie au montant de quatorze cent soixante quinze \$/100 Dollars. \$1475⁰⁰ et le paiement des Intérêts Vingt deux \$/100 Dollars. (\$22⁸⁵) soit ratifié par ce Conseil. — adopté —

M^r Le maire lit réponse du Bell Telephone à la demande des prix qu'ils entendent charger. Lettre de M^r J. H. Levesque N. O. acceptant charge de notaire attitré de la Corporation.

Résignation de M^r J. B. Deloquin comme Conseiller Municipal.

Il est proposé par M^r Ls. Latendresse secondé par M^r C. Racine que la résignation de M^r J. B. Deloquin comme Conseiller Municipal soit acceptée. — adopté —

Question règlement du bon ordre pour les Hôtels. M^r Gravel avocat fait son rapport fait lecture des divers articles de la loi des licences etc. Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que le rapport de M^r Gravel avocat soit accepté et remis au Secrétaire pour faire partie des archives du Conseil et que le Secrétaire soit autorisé d'acheter une copie de la loi des licences. — adopté —

Certificats des licences de B. Bourgeois, B. Boyer et C^o Racine.

Il est proposé par M^r Ls. Latendresse secondé par M^r Camille Racine que les trois demandes de licence d'Hôtels de Mess^{rs} B. Bourgeois, B. Boyer et C^o Racine soient refusées. — adopté —

M^r J. Bastien prend la parole demandant s'il y a eu des plaintes contre M^r Boyer, sur réponse de M^r Ls. Latendresse que les raisons sont bien fondées pour le refus des certificats de M^r Boyer il ne s'oppose pas à la proposition.

Le Certificat de M^r J. B. Deloquin considéré à la prochaine séance, affiché en conséquence.

M^r J. Bastien fait rapport que la Saraguay Electric & Power Coy. a une demande de connecter chez M^r S. Gagnon depuis déjà assez longtemps et elle ne l'a pas encore fait.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r C. Racine qu'ordre soit donné à la Saraguay Electric & Power Coy de connecter la Lumière chez M^r S. Gagnon en vertu du Contrat signé par eux le 8 Mars. — adopté —

Il est résolu qu'il est donné ordre à la Saraguay Electric & Power Coy de changer un luminaire de la Rue Lajeunesse et la transporter sur le Chemin du Port d'après les Instructions de M^r J. N. Primeau, et d'enlever l'enseigne posée au coin de la Rue Lajeunesse.

Contrat Re pouvoir pour pompage M^r J. Bastien dit que d'après lui il n'en existe pas. Question d'un avocat pour assister aux assemblées.

Il est proposé par M^r C. Racine secondé par M^r J. R. Ferrell que M^r J. A. E. Gravel soit appointé avocat de la Municipalité. — adopté —

Première lecture du Règlement no 38. Emprunt. après lecture.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Ls. Latendresse que le Règlement no 38. Emprunt, soit adopté en première lecture. — adopté —

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r J. R. Ferrell que M^r Carmichael avocat soit autorisé à représenter la Municipalité du Village de Ahuntsic à la Législature de Québec sans charge tel que convenu. — adopté —

Il est proposé par M^r J. R. Ferrell secondé par M^r J. N. Primeau que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 19 du courant. — adopté —

Journez

* Secrétaire

J. L.

Ad. S.

* aussi qu'il

J. L.

Ad. S.

272

19 Avril 1909

Dix-neuf avril mil-neuf-cent-neuf, Continuation de l'assemblée, sont présents M^r Le Maire S. Gaudry Mess^{rs} Les Conseillers Ls Latendresse C Racine et J. N. Primeau formant quorum Siégeants sous la Présidence de M^r Le Maire.

M^r Le Maire fait lecture deuxième lecture du Règlement no 38 -- après lecture.

Il est proposé par M^r Ls Latendresse secondé par M^r C Racine que le Règlement no 38 soit adopté en deuxième lecture tel que lu, adopté.

M^r Le Maire lit une lettre de M^r A Archambault En rapport a la Connection d'eau et Egout de sa propriété, Repondre a M^r Archambault que le Conseil Considerera la chose.

Lettre de M^r Jeffrey - Re Etat de la pompe.

M^r Le Maire lit une lettre des Citoyens demandant la nomination de M^r Sauviol comme Conseiller en remplacement de M^r J. B. Peloguin.

M^r Le Maire fait lecture d'une liste de montants payés comme Salaire aux Journaliers et Salaire Secrétaire

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé par M^r Ls Latendresse que les paiements de Salaire d'après liste fourni par le Secrétaire au montant de \$294.²³ soit ratifié par le Conseil adopté.

Compte produit par A. A. Proulx

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé par M^r C Racine que le Compte de A. A. Proulx au montant de \$28.⁸⁸ soit payé

Adopté.

Certificat de license de M^r J. B. Peloguin Lecture de l'avis public et certificat de publication - après lecture, M^r Le Maire fait lecture des signatures sur certificat de M^r J. B. Peloguin.

Il est proposé par M^r Ls Latendresse secondé par M^r C Racine que le certificat de license de M^r J. B. Peloguin soit refusé, - vote sur proposition pour M^r Ls Latendresse C Racine, dissident M^r J. N. Primeau déclarant être

x Requête

S. G.

A. A. P.

S. T.

273

en faveur de la license de M^r J. B. Peloguin. Une lettre de M^r Nap St Amour Curateur dans faillite Bourgeois & Demers - est présentée en rapport a la Propriété. La séance est levée.

S. Gaudry
Maire
A. A. Proulx
Sec. Trés.

20 Avril 1909

Province de Quebec
Municipalité du Village Ahuntsic.

Assemblée Spéciale du Conseil Municipal du Village Ahuntsic en date du vingt avril mil-neuf-cent-neuf, tenue au lieu et heure ordinaire des séances en conformité avec dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec, et de l'avis de convocation préalablement donné, a laquelle sont présents M^r S. Gaudry Maire M^{ess} Les Conseillers J. Bastien Ls Latendresse C Racine & J. N. Primeau formant quorum Siégeants sous la Présidence de M^r Le Maire. Après lecture de l'avis spécial et du certificat de signification.

Il est proposé par M^r Ls Latendresse secondé par M^r C Racine que M^r Henri Sauviol soit choisi Conseiller en remplacement de M^r J. B. Peloguin démissionnaire. adopté

Les Conseillers présents convoque assemblée spéciale pour lundi le vingt-six courant.

La séance est levée

S. Gaudry
Maire
A. A. Proulx
Sec. Trés.

274

26 Avril 1909

Province de Quebec
Municipalité du Village d'Achuntic
Assemblée spéciale du Conseil Municipal
du Village de Achuntic en date du Vingt Six
Avril mil neuf cent neuf tenue au lieu et heure
ordinaire des séances en Conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la Province
de Quebec a l'avis spécial préalablement
donné à laquelle sont présents,

M^r S. Gaudy Maire Mess Les Conseillers
F. Bastien Ls Latendresse C. Racine J. R. Ferrellet
J. N. Primeau et Henri Sauviol,

après lecture de l'avis de Convocation
et du certificat de signification,
ordre du jour avis public du Règlement
no 38 - et date de l'assemblée des Electeurs
Municipaux pour approuver ou désapprouver
ce règlement,

après discussion

Il est proposé par M^r F. Bastien Secondé
par M^r J. N. Primeau et Ls Latendresse que
l'assemblée des Electeurs propriétaires pour
considérer approuver ou désapprouver le
règlement d'emprunt No 38 soit convoquée
pour le Mercredi douzième jour de Mai
prochain, et avis dans les journaux
suivants Le Canada et La Gazette

adopté.

Il est proposé par M^r F. Bastien Secondé
par M^r Ls Latendresse que le Secrétaire
Trésorier soit autorisé de faire imprimer
deux cents copies anglaise et Française
d'une circulaire pour envoyer au Con-
tribuables avec copie du Règlement no
38 -

adopté.

— La séance est levée

S. Gaudy
Maire
A. Primeau
Sec. Trés.

275

3 Mai 1909

Province de Quebec
Municipalité du Village d'Achuntic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Achuntic en date de trois Mai
mil neuf cent neuf tenue au lieu et heure
ordinaire des séances en Conformité aux dispo-
sitions du Code Municipal de la Province de
Quebec à laquelle sont présents M^r S. Gaudy
M^{rs} Les Conseillers F. Bastien Ls Latendresse
C. Racine H. Sauviol J. R. Ferrellet J. N. Primeau
Siégeant au Complet sous la Présidence de
M^r Le Maire,

Lecture des minutes des trois dernières Assemblées en
date du 5-19-20- et 26 Avril.

Il est proposé par M^r F. Bastien Secondé par
M^r Ls Latendresse que les minutes des dernières
assemblées soient adoptées tel que lues.

adopté.

Il est proposé par M^r F. Bastien Secondé par M^r
Ls Latendresse que le renouvellement du billet
de The John McDougall Coy Ltd au mon-
tant de (\$3000⁰⁰) trois mille et le paiement des
Intérêts sur tel billet \$45⁰⁰ quarante cinq Dollars
soit ratifié par ce Conseil ainsi le paiement
des coupons de debentures (\$1500⁰⁰) quinze cent
Dollars échue le 2 courant.

adopté.

Lettre de M^r Wilson du Can Municipal
Journal Re Compte, répondant que le Conseil
ne reconnaît ce Compte n'étant pas autorisé.
Comptes de M^r Aldéric Racine & Latendresse \$25³⁵
Ceic d'Arvents des Marchands — 6⁵⁰
Saraguay Electric Water & Power Co 285.⁸⁰

Il est proposé par M^r F. Bastien Secondé par
M^r Ls Latendresse que les Comptes ci-haut soient
payés.

adopté.

Question de gratter les chemins - donné avis aux
propriétaires.

Il est proposé par M^r F. Bastien Secondé
par M^r J. N. Primeau que M^r H. Sauviol
soit appointé Président du Comité de Luminerie
et membre du Comité de Boirie. — adopté.

M^r Ls Latendresse souleve la question de
Salaires des hommes, pour les payés tous les
Samedis.

Requete de M^{rs} J. B. Peloguin et Cleo Racine pour
obtention de licence d'Hotel, après discussion
Il est propose par M^r Henri Sauriol secondi
par M^r J. N. Primeau que le vote donne le
dix-neuf Avril dernier renvoyant la requête
de licence de M^r J. B. Peloguin soit reconsi-
dere.

Il est propose en Amendement par M^r
Ls Latendresse Secondi par M^r C. Racine que
le vote donne le dix-neuf Avril dernier
renvoyant la requête de licence de M^r J. B.
Peloguin ne soit pas reconsidere.

Vote sur Amendement, pour M^{rs} Ls Latendresse
C. Racine, Contre M^{rs} H. Sauriol J. R. Ferill
J. N. Primeau T. Bastien, 4 Contre 2 -

Vote sur Motion principale, même division.
La Motion principale est remportée 4 Contre 2
Il est propose par M^r H. Sauriol secondi par
M^r J. N. Primeau que l'octroi d'une certificat de
licence d'Hotel en date du 27 Mars soit accordé
à M^r J. B. Peloguin, adopté sur division
suivante pour M^{rs} T. Bastien H. Sauriol
J. R. Ferill & J. N. Primeau Contre M^{rs} Ls
Latendresse C. Racine 4 Contre 2 -

Il est propose par M^r Ls Latendresse secondi
par M^r Camille Racine que la requête pour
certificat de licence d'Hotel de M^r Cleophas
Racine soit affiche pour être pris en con-
sideration par le conseil le Lundi dix Sept
du Courant — adopté.

Il est propose par M^r Ls Latendresse secondi
par M^r J. N. Primeau qu'un Comité composé de
M^{rs} T. Bastien et H. Sauriol soit nommé pour
étudier la question des causes de contestation
du Role d'Évaluation et voir s'il y a moyen
d'en venir à un arrangement et faire rapport
au conseil — adopté —

Il est propose par M^r T. Bastien secondi

par M^r Ls Latendresse que l'assemblée soit
ajournée a Lundi le dix Sept Mai Courant.
adopté —

17 Mai

Lundi 17 Mai 1909, Continuation de
l'assemblée sont présents M^r S. Gau du Maine
M^{rs} Les Conseillers T. Bastien Ls Latendresse C. Racine
J. R. Ferill J. N. Primeau formant quorum sous
la présidence de M^r Le Maire.

M^r Le Maire fait rapport de la votation
du Règlement n^o 38 lit procès verbal et les
noms des votants.

Certificat de licence de M^r Cleo Racine
Il est propose par M^r Camille Racine
que l'octroi d'une licence d'Hotel soit
accordé à M^r Cleo Racine sur son cer-
tificat présenté le 24 Avril dernier pour
être tenue dans la maison située sur
le no du cadastre 237, laissée sur la
table pas de secondé.

Il est propose par M^r T. Bastien secondi
par M^r Ls Latendresse que le Certificat
de M^r Cleophas Racine pour obtention
d'une licence d'Hotel soit laissé sur
la table pour la prochaine assemblée
M^r H. Sauriol entre et prend son siège.

Il est propose en Amendement par M^r
J. N. Primeau secondi par M^r J. R. Ferill
que le Certificat de M^r Cleophas Racine
pour obtention d'une licence d'Hotel
soit refusé des maintenant.

après discussion

Il est propose en Sous-amendement
par M^r H. Sauriol secondi par M^r Camille
Racine que l'octroi d'une licence d'Hotel
soit accordé à M^r Cleophas Racine sur
son Certificat présenté le 24 Avril dernier
pour être tenue dans la maison située sur
le no du cadastre n^o 237.

Vote sur le Sous-amendement
Pour M^{rs} H. Sauriol et Camille Racine
Contre M^{rs} T. Bastien Ls Latendresse J. N. Primeau
& J. R. Ferill.

Vote sur amendement. Pour, Mess J N Primeau
J.R. Terill. - Contre, Mess T Bastien Ls Latendresse
C. Racine & H Samiuel - 4 Contre 2
Vote sur motion principale Pour Mess
T Bastien Ls Latendresse C. Racine H Samiuel
Contre Mess J.R. Terill J N Primeau motion
principale est remportée 4 Contre 2

Comptes.

Conseil de Comté

| | |
|------------------|-----------|
| Forman & Co. | \$ 7.50 ✓ |
| R Mitchell Co | 4.34 ✓ |
| Tenault Printing | 4.50 ✓ |
| Beauchemin Ltd | 30 ✓ |

Comité Voirie - Salaires - Buxton \$ 2.70 ✓
A. Truiv. \$ 1.50 Buxton 1.50 Major .75 ✓
A. Vezina 2.40 A. Truiv. \$ 2.70 ✓

Comité Aqueduc - Salaires - Buxton \$ 5.10 ✓
Rondeau J.B. \$ 3.25 Chartrand J. 6.00 Major Eus 8.40
Belanger O. 4.50 Major E. 6.50 Buxton D.H. 4.55 ✓
A. Vezina 3.00 Sigouin P. 3.00 Truiv. a a 3.45 ✓
Buxton 1.25 A. Vezina 2.25 Major Eus .97 ✓
Truiv. a .75 - Rondeau Sigouin Chartrand 2.70 ✓

Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr Camille Racine que les Comptes
ci-haut spécifiés, soient payés et que les
montants payés pour Salaires soient ratifiés
par ce Conseil, adoptés

Lettre de Mr Archambault re canaux d'égouts
et eau en face de sa propriété.

Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr Ls Latendresse que le Secrétaire
soit autorisé d'acheter et tenir en main
une centaine de feuilles de tuyau de gré
de 6" et une vingtaine de recoude de 6"
pour en fournir aux citoyens moyennant
finance. adopté

Il est proposé par Mr Ls Latendresse
secondé par Mr Camille Racine que l'as-
semblée soit ajournée a Jeudi le 27 du
Courant

27 mai 1909

Jeudi 27 Mai 1909 Continuation de
l'assemblée sont M^r S Gaudry Maire
Mess les Conseillers T Bastien C Racine
J.R. Terill et J N Primeau, formant quorum
siégeant sous la Présidence de Mr Le Maire
Mr Le Maire lit lettre de Québec Re Règlement
no 38, Mr Le Maire lit une lettre de
Delle Roy, a propos de certains terrains
question extension du tuyau égouts et eau
sur certaines Rues.

Il est proposé par Mr T Bastien
secondé par Mr C Racine que le Secrétaire
soit autorisé de donner ordre a l'Ingénieur
Mr F. C. Laberge de préparer un plan
et devis de travaux d'égouts et conduites
d'eau à faire sur les Rues Stanley Park
grand Boulevard et avenue St Charles
sud. et demande des soumissions
pour tel travaux et soumette à la
prochaine assemblée. adopté

Rapport de l'auditeur Mr J H Charette
Le Secrétaire en fait lecture.

Il est proposé par Mr T Bastien
secondé par Mr J N Primeau que le
rapport d'audition des livres de la
Municipalité par Mr J H Charette
soit accepté. adopté

Lettre de Mr O Constantineau deman-
dant un trottoir pour conduire a
sa propriété, répondue a Mr Constantineau
que le Conseil regrette de ne pouvoir
le faire pour le moment.

Licence de Mr Caléo Racine, a l'una-
nimité la licence est refusée

Comptes Suivants -
Mr J H Charette audition 1908 - \$ 50.00 ✓
A Racine \$ 17.50 C. Racine \$ 3.00 ✓

Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr Ls Latendresse que les Comptes
ci-haut spécifiés soient acceptés et
que le Secrétaire soit autorisé de les payer.

et que les montants suivants payés en 1908
spécifiés dans le rapport de l'auditeur soient
ratifiés par ce Conseil, C. P. R. fret \$396 8 Jan.
17 Mai - Eau pure Rose 518²⁵ 9 Juin H. N. Lefrançois
\$500 - 23 Novembre à Choquette \$60⁰⁰ 31 Décembre
à Choquette 20⁰⁰ adopté

Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. L. Latendresse que tous les Comptes
d'arrages de taxes à date soient remis à
M. Gravel avocat pour collection.

adopté.

Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. J. N. Primeau que le Secrétaire
fasse les dépenses voulues et les change-
ments par M. J. H. Chalette auditeur, dans
les lignes

adopté

La séance est levée.

J. Sauray
Maire

A. A. Proulx
Sec. Trés.

7 Juin 1909

Province de Québec

Municipalité du Village de Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Ahuntsic en date du 7 Juin 1909
tenue au lieu et heure ordinaire des séances
du dit Conseil en conformité aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle sont présents M. S. Gaudry Maire
Messieurs Les Conseillers J. Bastien L. Latendresse
C. Racine et J. N. Primeau formant plus que
le quorum Siégeants sous la Présidence de
M. Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée
en date des 3- 17- et 29 Mai 1909

Il est proposé par M. L. Latendresse secondé
par M. J. N. Primeau que les minutes soient
adoptées tel que lues.

adopté

Comptes; Gas. Roy \$25⁰⁰ ^{Vingt cinq} Larivière Incorpore \$42⁰⁰
quarante deux \$100 - Dollars - Le Canada \$57²⁵ Cinqante Sept \$70
Dollars Saraguay Elect & Prov \$170⁰⁰ Cent soixante
dix \$7100 Dollars à Choquette N. B. \$20⁰⁰ vingt Dollars

Il est proposé par M. J. Bastien secondé par
M. J. N. Primeau que ces Comptes soient acceptés
et que le Secrétaire soit autorisé de les payer

adopté

Lettre de M. H. Dagenais réclamant le montant
de \$3500⁰⁰ qu'il lui est due.

M. J. N. Primeau soulève question des
licences.

Lettre de M. J. R. Ferill ne pouvant assister
au Conseil ce soir.

Après discussion sur licence le Secrétaire
écrira à tous ceux qui vendent d'avoir à
payer leur licence.

M. H. Sauriol entre et prend son siège

Il est proposé par M. J. N. Primeau secondé
par M. C. Racine que M. Le Maire et
le Secrétaire Trésorier soient autorisés

de signer un billet au pour et au nom de la Corporation
au montant de \$20,000⁰⁰ vingt mille
Dollars, pour payer le billet de \$15,600⁰⁰

J. G.

A. A. B.

quinze mille six cents dollars, due le 15 Juin
ainsi que \$3500⁰⁰ Trois mille cinq cent dollars
à Mr H. Dagenais et payer les Intérêts sur
tels montants. adopté.

Mr Bastien demande de faire poser un
Robinet videux et repare le tuyau à
l'eau de la Chapelle St Nicolas, le Secrétaire
fera faire ces travaux.

Question des Couvertures de la Station de pompe.
Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr J-N Primeau que Mr Le Président
de Comité de l'aqueduc soit autorisé de
faire repare les Couvertures de la Station
de pompe. adopté.

Mr A. Auclair demande un trottoir
pour conduire à sa maison sur l'avenue
Oloquin, Le Secrétaire est autorisé de
faire un trottoir en face de la proprié-
té de Mr Auclair la largeur de sa maison
avec un traverse.

Mr Sauriol souleve la question des tramways
après discussion, a revenir sur la table
à la prochaine séance.

Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr J-N Primeau que l'assemblée soit
ajournée à lundi le 14 du courant, adopté.
14 Juin 1909

Continuation de l'assemblée sont présents
Mr S. Gaudry Maire, T. Bastien Le Secrétaire
C. Racine et J-N Primeau, Conseillers formant
plus que le quorum sous la Présidence de
Mr le Maire.

Mr T Bastien fait rapport d'une entrevue avec
Mr Ross de la Compagnie des Tramways.
Mr le Maire a aussi eu une entrevue avec
Mr Ross.

Mr Bastien fait rapport entrevue avec
Banque Hochelaga Re Billet \$20,000⁰⁰.
Le Secrétaire Prod'it réponse de la Entro-
Biscuit Coq et Christia Brown re demande
de payment de l'icent, ne veulent payer

prétextant qu'ils vendent sur échantillons
Mr J. R. Terrill fait son entrée et prend
son siège.

Referé question des licences à l'avocat
Lettre de Mr F.C. Leberger Ingenieur - Re
travaux aqueduc et Egoûts avec devis -

Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr J-N Primeau que Le Président du
Comité de L'aqueduc soit autorisé d'acheter
les matériaux nécessaires pour les Correc-
tions des services privés et autres travaux
d'aqueduc nécessités. adopté.

Mr Ls Latendresse Président du Comité de
l'aqueduc fait rapport sur les reparations
qu'il fait faire à la station de pompe.

Compte de la Gazette Printing \$60⁰⁰
soixante dollars pour Impression

Il est proposé par Mr T Bastien secondé
par Mr J-N Primeau que ce compte soit
accepté et que le Secrétaire soit autorisé
de le payer. adopté.

Plans et devis pour extension de l'aqueduc
et Egoûts et soumissions

Mr Andie Bray. Soumet.

| | |
|--|---------|
| pour Egoûts 4" et creusage etc par verge | \$ 4.77 |
| " regard d'Egoûts (hauteur) " " | 12.00 |
| " Branchements particuliers (chaque) | .93 |
| " tuyau d'eau 4" par pied | .51 |
| " Valve 4" | 19.80 |
| " Borne fontaine | 70.75 |
| " pièce spéciale par livre | .06 |
| " creusage dans le Roc la verge cube | 3.65 |
| — d'après plans et devis — | |

Mr Lacase -

| | |
|---------------------------------------|---------|
| pour Egoûts 9" creusage etc par verge | 4.95 |
| " Regards d'Egoûts (hauteur) " " | 12.48 |
| " Branchements | .95 |
| " tuyau à l'eau 4" par pd | .56 |
| " Valve | 19.70 |
| " Borne fontaine | 72.00 |
| " pièce spécial par lb | .06 1/2 |
| " creusage Roc la verge | 4.00 |

| | |
|---|---------|
| Surgeon | |
| Egouts 9" Creusage et | 5.00 |
| Pom - Regard d'Egouts la Bergerie haute | 12.35 |
| " Branchements | .90 |
| " tuyeau Eau 4" le pd | .55 |
| " Valve | 21.40 |
| " Borne fontaine | 71.25 |
| " piece special la lb | .06 1/4 |
| " Creusage Roc la Bergerie cube | 4.00 |
| M ^r Lemire | |
| Pom Egouts | 5.10 |
| " regard d'Egouts | 12.60 |
| " Branchements | 1.15 |
| " tuyeau Eau le pd | 53 3/4 |
| " Valve | 22.00 |
| " Borne fontaine | 74.00 |
| " piece speciale la lb | .06 |
| " Creusage Roc la Bergerie | 3.75 |

M^r Sauriol fait son entree et prend son siége.

Les soumissions sont laissées sur la table pour la prochaine séance afin d'avoir un prix total approximatif du coût des travaux. M^r Sauriol parle de faire de la reclame par la voie des journaux serait à l'avantage de la Municipalité. après discussion il est proposé par M^r Bastien secondé par M^r Latendresse que l'assemblée soit ajournée à Jeudi le 17 du courant.

adopté

Jeudi 17 Juin 1909.

Continuation de l'assemblée sont présents M^r S. Gaudy Maire Mess les Conseillers T Bastien L^s Latendresse Jⁿ Primeau formant quorum siégeant sous la Présidence de M^r Le Maine.

Question des Chaus. M^r Bastien fait rapport que la Compagnie serait prête de continuer sa ligne jusqu'à la Crison en montant la Rue St Denis et traversant les terres ensuit, il espère que les Cultivateurs

Seront d'arrangement avec la Compagnie afin d'encourager ce projet si non il serait d'avis que la Corporation fait en sorte de leur procurer un passage par le chemin. Question du prix de Ahuntsic.

Il est proposé et résolu unanimement que la Montreal Park & Island Ry Co^y soit prié de faire en sorte que les passes et billets mis pour Ahuntsic soient bons dans toutes les limites de Ahuntsic, et que de plus l'Employé préposé au fonctionnement des Chars sur la ligne, ne laisse pas attendre les passagers durant une heure et 30 minutes, comme cela a eu lieu mercredi soir le 16 courant en supprimant un char de la ligne; S'il juge à propos de retirer certains Chars il devrait en sortir un autre pour le remplacer afin que le service soit conforme à l'horaire, le Conseil espère que la Compagnie se rendra à notre demande.

Compte de la Saraguay Electric Co^y \$73.60
Le Secrétaire est autorisé de payer ce compte.
Reclamation de M^r H Dagenais.

Il est proposé par M^r T Bastien secondé par M^r Latendresse que M^r Le Notaire Jⁿ M. Levesque soit autorisé de préparer une quittance finale en faveur de la Corporation de Ahuntsic qui devra être signée M^r H Dagenais Cultivateur de St Elzear de Laval reconnaissant le paiement d'une somme de Trois mille cinq cent Dollars étant le remboursement du capital à lui due en vertu d'une obligation, ainsi que pour les Intérêts à date, moins les Intérêts que M^r Dagenais prétend lui être dues par la Corporation de Ahuntsic et dont cette dernière prétend contestée le paiement devant les tribunaux.

adopté

Rapport de M. F. C. Laberge Re travaux
d'aqueduc et Egoûts après discussion.
Il est proposé et résolu unanimement
que la soumission de M. A. Bray pour
travaux d'aqueduc et Egoûts a été faite
sur les Rues Stanley Park Grand Boulevard
et Avenues St Charles Sud. d'après les plans
et devis préparés par M. F. C. Laberge Ing
soit acceptée, qu'un contrat soit préparé
par M. Le notaire J. M. Leresgue et que M.
Le Maire et le Secrétaire Trésorier soient
autorisés de signer tel contrat pour et
au nom de la Corporation.

Adopté.

Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. J. N. Primeau que la lampe Électrique
de l'École, appartenant à la Corporation
soit donnée en cadeau à la Chapelle
St Nicolas d'Ahuntsic.

Adopté.

Rapport de M. Gravel avocat Re licence
des vendeurs Échangés, accepté par
le conseil pour faire partie des archives.
La séance est levée.

J. Gaudry Maire

A. Primeau
Secrétaire

5 Juillet 1909 Province de Québec
Municipalité du Village Ahuntsic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village Ahuntsic en date du 5 Juillet
mil-neuf-cent-neuf. à laquelle sont présents
M. S. Gaudry Maire Messrs J. Bastien
L. S. Latendresse J. N. Primeau J. R. Feuille
formant plus que le quorum Siégeants
Sous la Présidence de M. Le Maire
Lecture des minutes de la dernière assem-
blée.

Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. L. S. Latendresse que les minutes
soient adoptées tel que lues, adopté.
Lecture de l'approbation du règlement
no 38 par son Honneur le Lieutenant
Gouverneur.

M. H. Sauriol Conseiller entre et prend
son siège

Requête des Citoyens exposants griefs
Contre Compagnie des Tramways.
après discussion

Il est proposé par M. J. N. Primeau
secondé par M. H. Sauriol que le
Conseil aille en délégation auprès
des autorités de la Compagnie
Park & Island afin d'exposer nos
griefs et que le Secrétaire soit
autorisé d'écrire à la Compagnie
afin de leur demander de fixer une
date à laquelle le Conseil pourrait
les rencontrer.

Adopté

Cession de la Rue Durham
Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. J. N. Primeau que M. Le Maire
et le Secrétaire Trésorier soient autorisés
de signer l'acte de cession de la Rue
Durham à la Municipalité, par
M. J. B. Pélouquin

Adopté

Il est proposé par M J Bastien secondé par M Ls Latendresse qu'une acte Notariale soit préparée par M le Notaire J. W. Lévesque permettant de poser les Egouts et Conduites d'eau et y avoir accès au besoin pour réparation sur la Stanley Park Avenue à être signée par M J. B. Peloguin, ainsi que sur le Boulevard St Denis a été signée par M J. B. Peloguin et la Ross Estate Coy, et que M le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de signer pour et au nom de la Corporation adopte -

Il est proposé par M H. Sauriol secondé par M J Bastien que le Secrétaire soit autorisé de s'informer au Comité des Chemin de la Cité de Montreal pour le prix d'une voiture d'arrosage.

adopté.

Salaires payés Mai 29 a Juin 26 Inclusive-
vement, - Comité de l'agredur

| | | | | | |
|------------|-------|--------------|-------|--------------|------|
| D H Buxton | 6.45 | Jos Chastand | 2.50 | Puém | 2.25 |
| E Contant | 1.00 | D H Buxton | 3.30 | Jos Chastand | 7.00 |
| Puém | 12.25 | A. Sigouin | 1.00 | S. St Aubin | 3.00 |
| A St Aubin | 3.75 | A Vézina | 18.75 | E Joannette | 3.00 |
| E Dagenais | 5.70 | | | | |

Comité Voirie - D H Buxton 2.25 Jos Chastand 10.00
A A Puém 12.75 E Dagenais 17.25 A Vézina 23.00

| | | |
|---------------------------------|---------|---------|
| Comptes - Cleo Racine | \$16.75 | \$16.75 |
| R. Mitchell & Co | | 789 |
| E Joannette | | 237 |
| Fonds des Juries | | 1200 |
| Saraguay Electric Coy (pompage) | | 69.40 |
| Caverhill Learmont & Co 2% | | 51.60 |
| A A Puém | | 7.00 |

Il est proposé par M J Bastien secondé par M J N Primeau que les montants payés pour Salaires soit ratifiés par ce conseil, et que les Comptes ci-haut soient acceptés que le Secrétaire soit autorisé de les payer adopte -

Il est proposé par M J Bastien secondé par M J N. Primeau que 10% soit alloué a M J A E Gravel comme honoraire sur les Collections faites pour la Corporation et que M Gravel soit prié de remettre les montants retirés à titre de frais à chacun de ceux qui ont déjà payé; et qu'il soit autorisé de prendre des actions contre les suivants: - Darnay Allard F. Bigaouette Jos Veille A A Breault B Breault J. Oselle Bastien J. Belanger W. Picard John Corbett F. L. Cauchon Nap Rochon Alf Fautoux, J. Globensky - Jos Stewart Ernest Lamy M. Auley Slomensky J. Marcil E Moim J. Michaud E Massé.

adopté

Débitures -

Il est proposé par M J Bastien secondé par M Ls Latendresse que la soumission de M Henri Deloumier au prix de 107 pour l'achat des debentures soit acceptée sur dépôt de \$500.00 comme garantie adopte -

Lecture de l'avis public de la promulgation du Règlement n°38.
La séance est levée -

J. N. Primeau Pro. M.
A. A. Puém
Sec. Tres

2 Août 1909

Province de Quebec
Municipalité du Village de Ahuntic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Ahuntic en date du 2 Août 1909
tenue au lieu et heure ordinaire des séances du
Conseil à laquelle sont présents Messrs J. Bastien
Ls. Latendresse C. Racine & J. N. Primeau tous
Conseillers Municipaux formant quorum
Siégeants sous la Présidence de Mr J. N. Primeau
agissant comme Procureur, sur proposition
de Mr J. Bastien Secondi par Mr Ls. La-
Latendresse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée en
date du 5 Juillet 1909

Il est proposé par Mr Ls. Latendresse secondi
par Mr C. Racine que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptés tel que lues.

Adopté

Il est proposé par Mr J. Bastien Secondi par
Mr Ls. Latendresse que Mr J. N. Primeau soit
nommé Procureur pour la balance de l'année
1909.

adopté.

Mr J. R. Ferrill Conseiller, entre et prend son
siège.

Question des Instruments de la fanfare Monseigneur
L'abbé Robert présent dans la salle, demande
au Conseil le permis de garder certains Ins-
truments qu'il a empruntés il en donne une
liste et s'en rend responsable.

Une lettre de Mr W. G. Ross. du Mont Park & Island
Coy. en réponse à notre demande d'entrevue.

Il est proposé par Mr J. Bastien Secondi par
Mr Ls. Latendresse qu'une lettre de remerciements
soit adressée à La Mont Park & Island Coy
pour le changement du prix des billets ainsi
que pour la distribution des Stations d'arrêt
par le changement de la Station de l'avenue
St-Clair à la 4^{ème} avenue. adopté

Comptes.

Saraguay Elect & Power Coy-pompes juillet \$ 82.60
F. C. Laberge Ing^r Commission travaux Aqueduc

Il est proposé par Mr J. Bastien secondi par
Mr Ls. Latendresse que le Secrétaire soit autorisé
de payer le Compte de la Saraguay Elect Co.
\$ 82.60 et qu'il aussi autorise de payer un montant
de \$1000.00 à Mr F. C. Laberge Ingénieur sur sa
Commission Service professionnel au 31 Dec
1908.

adopté

Il est proposé par Mr J. Bastien secondi par
Mr Ls. Latendresse que le Secrétaire soit autorisé
d'écrire à l'Indemnité Association demandant
d'établir un tarif plus en conformité au moyen
de protection que nous avons contre les Incendies
considérant le fait que la place n'est en aucune
façon Congestionnée, nous avons droit à une
réduction du tarif actuel. — adopté —

Il est proposé par Mr J. Bastien Secondi par
Mr J. R. Ferrill que Mr Le Président du Comité
de l'Aqueduc soit autorisé de s'informer du
prix de Reel à boyeaux d'Incendie et d'en
faire l'acquisition s'il en trouve au prix
convenable

adopté

Il est proposé par Mr J. Bastien secondi par
Mr Ls. Latendresse que Messrs les Députés des
Comtés de Laval et Jacques Cartier pour la Chambre
des Communes soient priés d'Intervenir
auprès du Gouvernement pour obtenir
les fonds nécessaires pour nettoyer la
Rivière des Prairies entre St-Vincent de Paul
et St-Genevieve, afin de la rendre navi-
gable.

adopté

Ecrire aux Municipalités avoisinantes
de faire la même demande.

Demande d'un bonus par une Compagnie
Manufacturière.

Répondre que la Corporation est prête à
donner exemption de taxe foncière jusqu'à
concurrence de 20 années pourvu qu'ils
Employent trente hommes à l'année.
durant tout le cours de ces 20 ans.

La séance est levée.

J. Bastien
A. Racine
Secrétaire

Province de Quebec.

Municipalité du Village de Ahuntic

Assemblée Spéciale du Conseil Municipal du Village de Ahuntic, tenue au lieu et heure ordinaires

En date du 26 Août

S. 24
FAL
57

des séances, d'après l'avis spécial préalable-
ment donné en conformité aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Quebec,
à laquelle sont présents,

M^{rs} S. Gaudry Maire Mess^{rs} Les Conseillers
F Bastien Ls Latendresse C Racine et JN Primeau
Lecture de l'avis spécial et du certificat de
signification,

1^{er} Ordre du jour Débentures.

Ecrire à M^r H. Déloimier que si après le 21 Sept.
il aura à remplir ces obligations re l'achat des
débentures ou si non on confisquera son dépôt.

3^{em} ordre Correspondances.

Lettre Réponse de la Can Underminter Ass;

Lettre réponse de M^r C Wilson, Dep- Re Rivière

Lettre réponse de M^r F D Monk- Dep- Re Rivière
ainsi que réponse adhésives à M^r Monk par Dept
des travaux public

M^r H. Sauriol Conseiller entre et prend son siège

Lettre de la Saraguay Elect & Power Co. Re Instal-
lation d'une lampe dans Norwood.

Sur proposition de M^r F Bastien il est décidé que
cette lettre soit retournée en demandant corres-
pondance en français.

Lettre de M^r Ls Primeau demandant Canaux Egoûts
et conduite d'eau.

Lettre de M^r A Bray re travaux.

2^{em} ordre du jour -

Consideration Estimés re Canaux Egoûts et conduites
d'eau - (Extension)

M^r J. R. Ferrill entre et prend son siège.

Après discussion sur Estimés Re Egoûts et
conduites d'eau.

Il est proposé par M^r H. Sauriol secondé par
M^r F Bastien, que M^r l'Ingénieur Ft Laberge
soit autorisé de faire faire les Canaux d'Egoûts
et conduites d'eau de 6 pes sur la 4th Avenue

Avenue et l'Avenue St Clair suivant ces plans
et devis, et une conduite d'eau sur le chemin
du Sault de 6 pes, tel que spécifié.

Ce par l'Entrepreneur M^r A Bray, les prix
devant être basés suivant son offre passé
mentionné dans la lettre datée du 14 Août 1909.
Et de plus que si les Propriétaires du Boulevard
St Denis donnent la Rue à la Corporation par
acte Notaire, après que tel acte aura été vérifié
et accepté par le Conseil l'Ingénieur sera aussi
autorisé de faire poser les Egoûts et conduites
d'eau sur cette dernière Rue.

Vote pour Motion Mess^{rs} F Bastien Ls Latendresse
H Sauriol J. R. Ferrill et J. N. Primeau.

Contre M^r C Racine adopté Cinq Contre élu -

Il est résolu à l'unanimité que la conduite
d'eau soit fournie à M^r M Guerches de Norwood
et que l'ouvrage soit fait par l'Entrepreneur.

Il est proposé par M^r F Bastien et résolu à
l'unanimité que le dépôt de \$400⁰⁰ soit remis à
M^r A Bray Entrepreneur et que le Secrétaire soit
autorisé de signer un chèque.

Il est résolu à l'unanimité que le Secrétaire
soit autorisé d'écrire à la Compagnie Parc & Island
Ry. leur demandant de supprimer le char de
six heures moins 1/4 p. m. descendant à la Ville
pourvu qu'un service de 10 minutes entre 5 et 7
heures p. m. soit donné, et si la Compagnie
voudrait bien en faire autant pour le matin
nous leur en serions très reconnaissants
ou l'encombrement.

Il est proposé par M^r H. Sauriol secondé par
M^r J. N. Primeau que M^r Le Dr H. Pelletier soit
nommé Médecin Hygiénique de la Municipalité
adopté

Résolu Unanimentement que la Comité d'Hygiène
soit composé de Mess^{rs} Le Dr Pelletier Pres-
Mess^{rs} J. N. Primeau H Sauriol J. R. Ferrill
membres du comité -

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé
par M^r F Bastien que le Secrétaire écrive

à la Ville de Bordeaux leur demandant de faire nettoyer leur fosse septique qui répand une très mauvaise odeur dans le moment.

adopté.

Il est proposé par Mr J Bastien Secondé par Mr Ls Latendresse que Mr A Belaire soit nommé gardien d'Enclos public.

adopté

La séance est levée

S. Gaudry
Maire
A. Brien
Sec Tres

6 Sept 1909

Province de Quebec

Municipalité du Village de Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Ahuntsic en date du 6 Sept 1909 tenue au lieu et heure ordinaire des séances du dit Conseil en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents, M^r S. Gaudry Maire Mess^{rs} Les Conseillers C. Racine Ls Latendresse & J. N. Primeau formant quorum siégeants sous la Présidence de M^r Le Maire.

Lecture des Minutes de la dernière assemblée en date du 2 et 26 Août.

Il est proposé par Mr Ls Latendresse Secondé par Mr J. N. Primeau que les Minutes des deux Assemblées en date du 2 et 26 Août soient adoptées telles que lues. — adopté.

Renouvellement billet \$20,000⁰⁰

Il est proposé par Mr Ls Latendresse Secondé par Mr J. N. Primeau que le billet de \$20,000⁰⁰ échu ce jour le 7 Sept 1909, à la Banque Hochelaga soit renouvelé et augmenté au montant de \$25,000⁰⁰ que M^r Le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la Corporation.

adopté.

Chemin Truistes, serine remettre chemin après travaux terminés

Lettres - Saraguay Elet. Co Re Installation Lampe Norwood, Gaudet et Lavallée réclamation

Chiquette - Geo Carson Re Cloture - à la prochaine séance

Mr H Sauriol Conseiller entre et prend son siège.

Installation lampe dans Norwood.

Il est proposé par Mr J. N. Primeau et résolu unanimement que la Lampe installée dans Norwood d'après les Instructions du Président du Comité de lumière soit ratifiée par ce Conseil. — adopté.

Evaluation, - donner avis aux Évaluateurs de faire relevé des changements opérés.

Il est proposé par Mr Ls Latendresse Secondé par Mr C Racine que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 13 du courant. — adopté.

13 Sept

Lundi 13 Sept 1909 Continuation de l'assemblée sont présents Mr S. Gaudry Maire Mess^{rs} Les Conseillers J. Bastien Ls Latendresse & J. N. Primeau formant quorum siégeants sous la Présidence de M^r Le Maire, Role Evaluation - Révision

| Déposé par Évaluateurs. | | Démin | Augme |
|--------------------------|---------------|----------------------|-------------------|
| L. J. Archambault | cad 230 - Sub | \$6000 ⁰⁰ | |
| A. A. Brien | " 228 - 48 | 48 | 40.00 |
| H. Sauriol | " " " | 59 | 60.00 |
| O. Hogue | " " " | 683 | |
| Az Choquet | " " " | 684 | 2300.00 |
| Guintra Dubois | " " " | 620 | |
| Ls Pinoteau | " " " | 635 | 60.00 |
| Maxime Belanger | " " " | 536 | 1000.00 |
| Odilon Belanger | " " " | 183 | |
| J ^{re} A. Brien | " " " | 184 | 600.00 |
| Map Hotte | " " " | 167 | |
| R. Auclair | " " " | 168 | 300.00 |
| J. Paradis | " " " | 553 | |
| Alphonse Sauriol | " " " | 554 | 325.00 |
| Alphonse Verville | " " " | 555 | |
| Emile Delorme | " " " | 526 | 800.00 |
| Geo Boohanna | " " " | 270 | |
| J. B. Piloquin | " " " | 271 | 100.00 |
| | " " " | 593 | 1300.00 |
| | " " " | 616 | |
| | " " " | 617 | 400.00 |
| | " " " | 349 | |
| | " " " | 350 | 100.00 |
| | " " " | 313 | |
| | " " " | 315 | 400.00 |
| | " " " | 366 | |
| | " " " | 867 | 200 ⁰⁰ |
| | " " " | 368 | |
| | " " " | 369 | 2025.00 |
| | " " " | 4 | 300.00 |

| | | Dim. | Augm. |
|---|---|---------------|---------|
| Geo Millen | Cad 230-Sub 4 | | 200.00 |
| R. Stamfleun | 229 " 879 | | 200.00 |
| J.B. Deloquin | 246 " | | 300.00 |
| J.B. Deloquin | " " | | 300.00 |
| O. Garipey | 240 " 156 | | 25.00 |
| A. Heitu | 261 " 55-57 | | 40.00 |
| Misses Ferill | 253 " 3 | | 200.00 |
| H. Quevillon | 254 " 2 | | 2970.00 |
| J&A Gagnon | " " | 1120.00 | 100.00 |
| Dame V. Prevost | P 269 | | 200.00 |
| L. H. Gault | P 262 | 800.00 | |
| Rod Morrison | | | 5000 |
| J-E. Racine | | | 1200.00 |
| Zoel Robert | 277 - 22 | 700.00 | |
| Il est propose par M Bastin secondé par M J.N. Trimeau que la liste ci-haut spécifiée produite par les Estimateurs pour révision du Role d'Evaluation soit acceptée par ce Conseil en faisant une réduction de \$1500.00 sur la propriété de M L J. L'archambault et \$300.00 sur la propriété de M O. Rogue, et que le Secrétaire soit autorisé de faire les changements au Role d'Evaluation, adopte modifications, Mess Les Conseillers H. Sauriol & J.R. Tenille ^{Président} ^{Secrétaire} | | | |
| A. E. Pigeon | Locataire Remplacé par D ^{me} E. Labelle | 278 | 24 |
| " | James Veille | " | 41 |
| J.K. Hartley | " " " | O. Ritchot | " 48 |
| Hamel J.J. | Prop " " | H. Sauriol | " 59 |
| | Locataire | J. Bergeron | " 874 |
| Alfred Thoutoux | Prop " " | L. Pinoteau | " 183 |
| L. Denis | Locataire " " | W.E. Taylor | " 257 |
| " | " | Theo Paré | " " |
| " | " | Frs Veillet | " 335 |
| L. Diamond | " " " | A. Lagacé | 240-130 |
| Geo Edwards | " " " | A. Belain | " - 104 |
| Geo Belange | " " " | F. Bayard | 278-21 |
| " | " | M. Willis | " - 32 |
| " | " | G. R. Grenier | " 616 |
| Gervais A. | " | " | " |
| Succ Laflamme | Prop " " | E.D. Collette | " |
| Alp Belhumeur | Locataire " " | P. O'Hara | 209-879 |

| | | | Bad. Sub. |
|------------------|-------------------------------------|--|-----------|
| Octave Rogue | Locataire remplacé par A.E. Rogand. | | 228-7 |
| P. O'Hara | " " " E. Chipechase | | 250-4 |
| Map Charette | " " " A. Rose | | 230-1 |
| " | " " " A. Filiatault | | 232 |
| J.A. Hartenstein | " | | |
| Jos Champons | Prop. A. Langlois | | 236-13 |
| | Locataire Dame Portugais | | 237 |
| Gourdeau Leg | " A.E. Pigeon | | 240 |
| D. Fortin | " E. Joannette | | " 134 |
| H. N. Lefrançois | " L. Diamond | | 242 |
| Joseph Fortin | " Joseph Busson | | 238 |
| Sinaï Duclou | " Adeland Charest | | " |
| H. Duclou | occ | | " |
| Glovis Duclou | " | | " |
| D. Buxton | Locataire Remp. par Ed Faucher | | " |
| C. Brouillet | " " " Omonette | | 236-23 |
| A. Rose | " " " L.G. Leclerc | | " " |
| S. Roussin | " | | " " |
| " | Joestmenama | | 247 |
| Andrew Irwin | Prop " Remp. par Ed. Vandervee | | 254-3-4 |
| J&A Gagnon | " " H. Quevillon | | 268 |
| | Locataire John Gellis | | 277 22 |
| " | " R. Robertson | | " " |
| Lickman | " Wm Jordan | | " 7 |
| H.A. Barnard | Prop Remplacé par H.A. Egan | | " |
| | Locataire D. L. Desy | | 262-208 |
| J.J. Ross | Prop Remplacé par E.R. Davis | | 258-11 |
| O. Constantinian | " Desjardins Goggin | | 278-87 |
| Alfred Fauteux | " Maxime Belange | | " 167 |
| Theo Paré | " Alphonse Sauriol | | " 168 |
| Moise Fortin | " Emile Delorme | | " 349 |
| Joseph Fortin | Locataire | | " 350 |
| O. Ritchot | " | | " 366 |
| M. Lanthier | occ | | " 367 |
| Map Allain | Locataire | | " 571 |
| A. Belain | " | | " 270 |
| Bongois Demers | Prop J.B. Deloquin | | " " |
| Demers Alphonse | occ | | 229-879 |
| Geo Fouquet | " | | 239 |
| Adeland Gagnon | Locataire | | " |
| Brunet Joseph | f. Prop | | 244 |
| | | | " |
| | | | 246-27 |
| | | | 265 |

J.B. Perrault Prop. Remplacé par F.A. Paron 228-⁶⁶⁸/₂₇₁
 Benj Boyer Prop. Remplacé par J.B. Pelouin 237
 Lacombe H. Locataire 267
 Soeurs Sacre Coeur Prop " " O'Ritchot 278
 Les Boshanna " " " A Aron "
 Bernard Goldblott " " " M. Lafortune " 144

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r J.N. Primeau que la liste produite ci-dessus décrivant des mutations de propriétaires et Locataires soit acceptée par ce Conseil et que le Secrétaire soit autorisé d'en faire les changements au Role d'Évaluation adopté

Il est proposé par M^r Ls Latendresse secondé par M^r J.N. Primeau que le Certificat au montant de \$4770¹⁵ quatre mille sept cent soixante dix et 1/100 Dollars accordé par M^r J.N. Laberge Ingénieur et M^r A Bray Entrepreneur pour travaux d'aqueduc et Egoûts soit accepté par ce Conseil et que le Secrétaire soit autorisé de le payer. *adopté*

Rues -
 Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls Latendresse que M^r Le Notaire J.N. Levesque soit autorisé de préparer une acte Notariaire pour toutes les Rues que M^r J.B. Pelouin désire céder à la Municipalité et qu'il soit autorisé de faire les recherches nécessaires afin de savoir si telles Rues sont libre d'Hypothèque, Et M^r Le Maire le Sec^r Tres^r sont autorisés de signer telle acte pour et au nom de la Corporation. *adopté*

Montants payés.
 Billet J.B. Gauze 1475.00 ✓
 Int Renouv. Billet \$20000⁰⁰ 65.75 ✓
 " " " M^r McDougall (3000⁰⁰) 30.00 ✓
 Gouvernement Prov. Reg M^r 38 10.00 ✓
 Int Delle F Robert 60.00 ✓
 " Ls Roch 180.00 ✓
 Salaires
 E. Joannette \$2⁰⁰ Trum-a-a. \$3⁰⁰ J. Chartrand \$8³⁰
 Ed Dagenais \$12⁵⁰ \$1⁰⁰ A Virginia \$6⁴⁵ J. Chartrand 24⁵⁰

Jos Chartrand \$5⁶⁰ Ed Dagenais \$44⁷⁰ \$9⁰⁰ B. St Aubin \$4⁵⁰
 A. Arien \$16⁵⁰ \$2⁵⁵ E. Rivet \$3⁶⁰ \$8²⁵ E. Joannette \$2⁰⁰ \$2⁰⁰
 A Virginia \$3⁵⁰ \$8²⁵ Salaires Sec - \$31⁵⁰ d'avril à août

Inclusivement.
 Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls Latendresse que la liste des Montants payés ci-dessus mentionnée soit ratifiée par ce Conseil. *adopté*

Comptes
 E. Daoust \$1⁰⁰ A. Deime Vie \$1⁰⁰ J.A. Ricard \$19⁰⁰
 Saraguay Electic \$254⁶⁸ R. Mitchell \$6⁰⁰ \$4⁸⁰
 J.N. Charette \$25⁰⁰ E. Joannette \$26⁰⁰ Blanchemin Vie \$1³⁵
 Miller Vie \$136⁰⁷ Laurier Incorporé \$53⁴⁵ A. Arien \$4⁰⁰
 M^r Boa \$4⁰⁰ J. Racine \$1⁰⁰ Theo Paris \$1⁰⁰

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r Ls Latendresse que les Comptes ci-dessus soient acceptés par ce Conseil et que le Secrétaire soit autorisé de les payer. *adopté*

Lettre de M^r Geo Carson référée à M^{mes} Laurin & Leitch.
 Lettre de M^{mes} Gaudet & Lavalée
 répondre que leur client n'a pas écrit dans le délai voulu.

M^r H. Sauriol souleve question d'Éducation.
 Il est proposé par M^r H. Sauriol secondé par M^r T. Bastien que le Conseil du Village de Ahuntsic désireux d'avoir un jardin de l'enfance dans leur Municipalité est autorisé de se former en délégation pour aller présenter leur demande à la Supérieure, des Soeurs de la Providence. *adopté*

Il est proposé par M^r J.N. Primeau secondé par M^r J.R. Terill que l'Assemblée soit ajournée à jeudi le 23 du courant. *adopté*

Jeudi 23 5-sept 1909. Continuation de l'Assemblée sont présents M^r Le Maire S. Gaudry M^{mes} Les Conseillers T. Bastien Ls Latendresse & J. N. Primeau. Siégeants

Revisé par M^r G. L.
 H.A.P.

Sous la Présidence de Mr Le Maire,
M^r Omer Brunet Boncher demande une traverse
en face de son échoppe.

Il est résolu à l'unanimité que le Secrétaire
soit autorisé de faire construire une traverse
en face de chez M^r Brunet, pour remplacer
celle qui fut détruite. a

Lettre Ahuntsic Harness Co.

Repondre Impossible accorder Bonus.

Lettre Ahuntsic - Cercle d'amusement)

Demande des Membres du cercle pour avoir de
l'eau pour un patinier, le Président est
autorisé de leur donner de l'eau quand ils
en demanderont.

M^r H. Sauriol entre et prend son siège

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé
par M^r L. Latendresse que M^r A. Belain soit
déchargé comme Gardien d'Enclos Public.

adopté

Il est proposé par M^r L. Latendresse et
résolu à l'unanimité que M^r J. B. Deloquin
soit nommé Gardien d'Enclos public.

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par
M^r L. Latendresse que M^r le Notaire J. N. Levesque
soit autorisé de préparer une acte notarié pour
les Rues que la Succ^e Ross desirée cédées à
la Municipalité et qu'il soit autorisé de
faire les recherches nécessaires afin de savoir
si telles Rues sont libres d'hypothèque et
M^r Le Maire et le Secrétaire Trésorier sont auto-
risés de signer telle acte pour et au nom
de la Corporation.

adopté

Debentures.

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé
par M^r H. Sauriol que M^r le Notaire J. N.
Levesque soit autorisé de protester M^r Henri
Deloquin d'avoir à payer les debentures
qu'il a achetées de la Corporation, dans
un délai de trois jours de la date de la
signification du dit protêt et faute par le
dit Henri Deloquin de faire tel paiement

dans le délai sus-dit la Corporation de
Ahuntsic, remettra en vente les dites debentures
sans autre avis ni mise en demeure au dit
H. Deloquin dont le dépôt de cinq cent
dollars fait au bureau du Secrétaire Trésorier
de la dite Corporation en garantie du
paiement des dites debentures sera Confis-
qué et demeurera la Propriété de la dite
Corporation tel que convenu entre le
dit H. Deloquin et cette dernière,
Le Notaire devra en même temps sommer
le dit H. Deloquin de remettre à la
dite Corporation dans le même délai
de trois jours tous les papiers et docu-
ments qu'il a reçus de la dite Corpora-
tion au sujet de ces debentures.

adopté

M^r J. R. Ferill entre et prend son siège
Il est proposé par M^r L. Latendresse
secondé par M^r J. N. Primeau que M^r le
Maire et le Sec^r Trés^r soient autorisés
de renouveler le billet de \$25000⁰⁰
due à la Banque Hochelaga et de
payer les Intérêts sur tel billet.

adopté

Règlement Licence.

Il est proposé par M^r T. Bastien
secondé par M^r H. Sauriol qu'un Comité
composé de M^r Le Maire Mess^r L. Latendresse
et J. N. Primeau soit nommé pour étudier
et projeter le règlement des licences.

adopté

Jardin de l'Enfance M^r H. Sauriol fait
rapport qu'il a écrit à La Supérieure et qu'il
n'a pas eu de réponse.

Il est proposé par M^r T. Bastien secondé par M^r
H. Sauriol qu'une plainte soit adressée au Bureau
d'Hygiène Provincial contre la fausse Septique
de Bordeaux - adopté -

La séance est levée.

J. Sauriol
H. Sauriol
Sec^r Trés^r

4 Octobre 1909 Province de Quebec
Municipalité du Village
de Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Ahuntsic tenue au lieu et
heure ordinaire des séances du dit Conseil
en date du 4 Octobre 1909 en Conformité
aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Quebec, à laquelle sont
présents M^r S Gaudry Maire Messieurs
Les Conseillers J Bastien, Louis Latendresse
C Racine, et J N Primeau formant plus
que le quorum siégeants sous la Présidence
de M^r Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Il est proposé par M^r Ls Latendresse
secondé par M^r J N Primeau que les
minutes de la dernière assemblée soient
adoptées tel que lues. adopté.

Question des debentures, M^r Le Maire fait
rapport que M^r Delorimier n'a pas encore
payé et qu'il ne donne aucun signe de
vie, alors il a cru bon de s'informer pour
les placer ailleurs, il soumet qu'il peut
obtenir cent cinq soixante seize (105.26) de
la Banque d'Epargne.

M^r J Bastien fait rapport que M^r Delorimier
est actuellement en voyage qu'il doit être de
retour demain et qu'il est informé qu'il
sera prêt à payer à son retour.

Messieurs H. Sauriol et J R Ferrell entrent
et prennent leurs sièges.

Après discussion sur la vente des deben-
tures.

Il est proposé par M^r J Bastien secondé
par M^r C Racine que l'offre de la Banque
d'Epargne pour l'achat des debentures
de cette municipalité au prix de cent
cinq soixante seize (105.26) soit acceptée.

Et que le dépôt de cinq cent dollars
(\$500.00) soit remis à M^r H Delorimier,

Sans intérêt et moins les frais du protêt
qui lui fut signifié, adopté.

Procès Racine Contre évaluation.
Il est proposé par M^r J Bastien secondé
par M^r Ls Latendresse pourvu que les
demandeurs Messieurs C Racine Achille
Racine Alderic Racine, et J & A Gagnon
retirent leurs plaintes et actions contre
leurs Évaluations la Corporation paie
ses propres frais, et les demandeurs
paieront leurs propres frais, ce à la
requisition des demandeurs, de plus
les demandeurs paieront toutes leurs taxes
moins les Intérêts sur arrérages à date.

adopté.
Lettres de M^rs Ernest et Achille Racine
demandant des traverses en face de leurs
maisons, après Considération,

Il est proposé par M^r Ls Latendresse
secondé par M^r J Bastien qu'un trottoir
en bois de trois madriers de large soit
érigé de la Station de pompe jusqu'à chez
M^r Achille Racine du Côté Sud avec
traverse en pierre à chaque bout.

adopté.
Lettre de M^r Jules Primeau pour eau
du Chemin devant sur son terrain Le
Secrétaire reçoit ordre de faire nettoyer
le dessous du trottoir

Lettre de M^r Guerches de son tuyau
à l'eau, Référé à l'Ingénieur.

Rapport de M^r A Belair gardien d'inclus
public pour vente d'une vache.

Comptes payés
Montants payés pour Salaire
Ed Dagenais 9⁰⁰ E Joannette \$2⁰⁰
J. Chartrand 6⁰⁰ A A Primeau 90 E Dagenais 17.40
J Chartrand 19¹⁰ E Joannette 84² A A Primeau 2⁵⁵
E Dagenais 13³⁸ J Chartrand 7²⁵ A A Primeau 1⁵⁰
J. A. C Gravel Commission sur Collections \$77.84 et
3912, Il est proposé par M^r J Bastien et

et résolu à l'unanimité que les montants payés ci-dessus mentionnés soient ratifiés par ce Conseil.

Comptes —

Saraguay Elect & Water Cooy \$91,20 Compagnie de Septembre. Benallack Cooy Impression des debentures \$50,00 Luminere Incorporee .99 Beauchemin Limitee \$20,00 a la Prieur \$2,50 F.C. Laberge \$200,00 balance Commission sur travaux au 31 Decembre 1908.

Il est propose par M J Bastien et resolu à l'unanimité que les Comptes ci-dessus soient acceptés et que le Secretaire soit autorisé de les payer.

Le Secretaire produit rapport de la caisse pour le mois de Septembre.

M H Sauriol souleve la question de la Lumiere que le service est très mechant depuis quelque temps. Sur ce

Il est propose par M H Sauriol secondé par M J R Ferrill que representation soit faite à la Saraguay Elect & Water Cooy, relativement à la Lumiere électrique dont le service est très defectueux depuis quelque temps la dite lumiere est très faible et manque à tout propos dans les rues ou dans les maisons de plus, le service d'inspection semble très mal fait attendu que plusieurs lumieres sont brulées ou noircies depuis assez longtemps en différents endroits et qu'elles n'ont pas été remplacées la Compagnie est priée d'améliorer son service sans retard. — adopté

Premiere Lecture du Reglement No 39 Licenses, apres discussion.

Il est propose par M H Sauriol secondé par M J N Primeau que le reglement No 39 des licenses soit adopté en premiere lecture tel que lu, adopté sur divisions

Pour Mess J Bastien, H Sauriol, J R Ferrill & J N Primeau

Contre Mess Ls Latendresse C Racine adopté 4 contre

M^r Theo Paré demande au Conseil pour acheter de la pierre concassée, Le Secretaire est autorisé de lui en vendre a \$1⁵⁰ la tonne.

Il est propose par M C Racine secondé par M J N Primeau que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 18 de courant. adopté.

Lundi 18 Oct 1909 Continuation de l'assemblée, sont présents M Le Maire S. Gaudry Mess Les Conseillers J Bastien Ls Latendresse, C Racine, & J N Primeau formant plus que le quorum sous la Presidence de M Le Maire.

Lettre de M C Brandis de la Saraguay Elect Le Secretaire est autorisé de la retourner demandant correspondance en français

Lettre de M Champagne de la Saraguay Elect M J R Ferrill entre et prend son siège M Le Maire fait rapport du renouvellement du billet McDougall.

Contrat Cession des Rues par Ross Estate.

Il est propose par M J Bastien secondé par M Ls Latendresse que les actes préparés par M Le Notaire J. W. Levesque Re cession du Boulevard St Denis par M J B. Peloguin et la Succession Ross. Soient acceptés par ce Conseil, adopté.

Debentures — Re promulgation du règlement.

Vu qu'il est necessaire de publier le règlement No 38 de ce conseil, et qu'il s'est écoulé plus de quinze jours depuis qu'il fut approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil;

Vu que les debentures autorisées par le dit règlement No 38 et numerotées de 61 a 100 inclusivement, furent déjà signées par le Maire et le Secretaire Tresorier

et que les dites debentures sont datées du 22 de juillet 1909.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr Ls. Latendresse.

1^o Que le Secrétaire soit et est par la présente autorisé de publier le dit règlement no 38.

2^o Que les dites debentures pour \$40,000.00 datées le 22 juillet 1909 and numérotées de 61 à 100 Inclusive, déjà signées comme ci-dessus mentionné, sont approuvées et pourront servir comme et pour les debentures autorisées par le dit règlement no 38.

adopté

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr J. N. Primeau que Mr Le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés d'emprunter la somme de trente cinq mille dollars pour payer les Comptes courants, sur billet à demande pour et au nom de Municipalité du Village de Ahuntic et de donner les debentures, en garantie collatérale de tel billet.

adopté

Compte Cleophas Racine \$13.35 résolu unanimement que ce compte soit accepté et que le Secrétaire soit autorisé de le payer.

adopté

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr Ls. Latendresse que quiconque trouvera un animal errant dans la Municipalité et le conduira à l'Enclos public recevra une prime de .25cts de la Corporation, sur production d'un reçu de l'enclos public de tel animal.

adopté.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr Ls. Latendresse que Mr Cleophas Racine se serve de sa lumière pour éclairer la salle de la pompe à raison de .50cts par mois.

adopté

Rapport état dépenses pour répartition par Secrétaire Trésorier.

Préparé un règlement répartissant \$1,00 par cent piastres d'évaluation pour couvrir ces dépenses.

À l'unanimité le Secrétaire est autorisé d'acheter un clavignaphe, Royal Standard, au prix n'excedant pas \$85.00

La séance est levée

J. Gaudy Maire
J. Bastien Sec. Trés.

Nov 2. 1909

Province de Quebec

Municipalité du Village de Ahuntic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Ahuntic en date du 2 novembre 1909, faute de quorum sur proposition de Mess S. Gaudy & Ls. Latendresse l'assemblée est ajournée à Lundi le 8 du courant article 139 du code Municipal.

Nov 8-1909

Lundi 8 novembre 1909 - Continuation de l'assemblée sont présent Mr S. Gaudy Maire Mess J. Bastien Louis Latendresse C. Racine J. R. Ferrill & J. N. Primeau Conseillers formant plus que le quorum, siégeant sous la Présidence de Mr Le Maire.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr Louis Latendresse que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées tel que lues, adopté.

Lettre de Mr A. Archambault demandant Lumière et trottoir.

À l'unanimité il est décidé de faire une traverse en bois en face de sa propriété pour relier au trottoir opposé, pour la Lumière il est impossible au Conseil d'en poser pour le moment.

Rapport des travaux de la 4^{ème} Avenue et Avenue St Clair Canaux égouts et eau coût \$2,903.52 à l'unanimité ce compte est accepté Le Secrétaire est autorisé de le payer.

Rapport de M^e L'Ingénieur F. C. Laberge Re demande de M^r Max Guercher de poser tuyau 2" sur son terrain et bornes fontaines pour utilises au cas d'Incendie, apres discussion.

Il resolu à l'unanimité que permis soit donne à M^r Max Guercher de connecter un tuyau de 2" pes à celui de la Rue et de poser des bornes fontaines sur son terrain, aux conditions suivantes, que l'ouvrage de connection soit faite aux frais et depens de M^r Guercher, et de plus que si M^r Guercher est trouvi à ce seroiv de ses bornes fontaines pour autre chose qui en cas d'Incendie la dite connection de 2 pes sera enlevé immediatement.

Question d'une borne fontaine chez M^r Bastien. Le secretaire est autorisi d'en faire poser une.

Requete de M^r O. Belanger Re Chemin Hiver Les dits chemins d'Hiver seront vendus au rabais pour entretien, apres avis public donne en consequence.

Clefs pour borne fontaine il est decide d'en acheter (6) six

Lettre du Comite des Citoyens, apres discussion

Repondre 1^{er} acquiesce à la demande des Citoyens, de former un Corps de pompier volontaire et le conseil est pret de recevoir leur suggestions

2^{em} des illegalites des detentes ne permet-tait pas de garder le depot

3^{em} Considerant la revision, et l'evaluation tres eleve des plaignants le Conseil a crut mieux de prendre un arrangement, et se croit tres justifiable dans les circonstances.

Lettre de M^r C. Brandis Saraguay Electric Coy la retournie demande correspondance en français.

1^{er} Lecture du reglement No 40 Imposition pour 1909.

Il est propose par M^r J. Bastien secondé par M^r L. Latendresse que le reglement No 40 Imposition (1909) soit adopté en première lecture.

adopté.

2^{em} Lecture du reglement No 40 Imposition 1909

Il est propose par M^r J. N. Primeau secondé par M^r J. R. Terrill que le reglement No 40 soit adopté en deuxième lecture. adopté

Salaires payés Ed Dagenais \$18.85 Jos Charkand \$10.95 P. Sigouin \$2.75 A. A. Prieur \$2.40 Intérêt billet M^r Dougal \$21.00 Intérêt detentes \$1500.00 Billet \$2500.00 et Intérêt sur tel billet \$32.55

Il est propose par M^r J. Bastien secondé par M^r C. Racine que les montants payés ci-haut spécifiés soient ratifiés par ce conseil. adopté Comptes. Beauchemin Ltd \$92.98 Frs M^r M^r Heis \$4.70 A. A. Prieur \$2.70 Joseph Michaud \$25.50 J. A. E. Gravel \$62.53 Beaudin Lorange & St Germain 215.55 Saraguay Electric Water Coy \$88.60

Il est propose par M^r J. Bastien secondé par M^r C. Racine que les comptes ci-haut soient acceptés par ce conseil et que le secretaire soit autorisé de les payer. adopté

Etat de la Caisse pour mois Octobre, adopté à l'unanimité, Liste Electorale adoptée,

Mutations de propriété M^r J. B. Peloguin Vendu à M^r Quintin dit Dubois No 521 Sub du 228 Savage Vendu à M^r Quintin dit Dubois 522 " " " M^r O. Lachance Vendu à M^r Quintin dit Dubois 230 " " " M^r Trap Rochon Vendu à M^r Quintin dit Dubois 229 " " " M^r Quintin dit Dubois Vendu à M^r Grenier 245-246 " " " M^r Quintin dit Dubois Vendu à M^r O. Racicot 557-558 " " " M^r L. R. Baker Vendu à M^r F. Ricard 359-360 " " " M^r L. R. Baker Vendu à M^r O. Cheval dit St Jacques 357-358 " " " M^r F. Drouse Vendu à M^r Albert Wolgansinger 300-301-302 " " " Ross Realty Vendu à M^r J. Tripanier Sub 688 Cad 228

Ross Realty No 1 a 148 - Sub 688 Cad 228 Il est résolu à l'unanimité que le secretaire fasse les changements au Role d'evaluation des mutations ci-haut spécifiés

Deuxième Lecture du reglement No 39 Licence Il est propose par M^r J. N. Primeau secondé par M^r J. R. Terrill que le reglement No 39 Licence soit adopté en deuxième lecture, avec l'article ^{mut} supplémentaire sous l'article 20^a inscrits en marge, adopté sur division

Les mots

gg
A.A.P.

Pour Messrs J Bastien J.R. Ferill & J.N. Primeau
Contre Messrs Louis Latendresse C. Racine - 3 Contre 2.
La séance est levée

J. Gaudry
A. A. Prévost Sec. Trés.

6 Dec 1909

Province de Québec
Municipalité du Village de Ahuntsic
Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Ahuntsic tenue le six de Décembre
mil-neuf-cent-neuf au lieu et heure ordinaires
des séances du dit Conseil en Conformité aux
dispositions du Code Municipal de la Province
de Québec à laquelle sont présent Messrs S. Gaudry
Maire Messrs les Conseillers J. Bastien Louis
Latendresse J.R. Ferill et J.N. Primeau.

Lecture des minutes de la dernière Assemblée
Il est proposé par Mr J.N. Primeau secondé
par Mr J. Bastien que les minutes soient adoptés
telle que lue. adopté

Lettre de La Montreal Turnpike Trust en
date du 19 novembre re-Chemin.

Proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr
Louis Latendresse, que réponse soit faite à la Montreal
Turnpike Trust, qu'avant de faire la remise du
Chemin nous l'avons fait examiner et il fut
trouvé en parfait ordre. adopté

Les Comités des Citoyens diverses remarques
principalement formation d'un Corps de pompier
Mr J. Bastien prend la parole qu'il est en
faveur d'un Corps de pompier et qu'il est d'opinion
qu'au commencement de l'année des changements
devrait être fait dans le sens de pourvoir à ce Dépar-
tement.

dans les Emplois
et
A.A.P.

Lettre de Mr C. A. Wilson M.P. imitant
une délégation de se rendre à Ottawa le 15 du
courant re-Creusement de la rivière des prairies

Tous ceux qui desire y aller sont invités et
seront tous les bienvenus.

M^r J. Bastien souleve la question des mutations
Proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr
Louis Latendresse qu'à l'avenir aucun nom soit
entré au Role d'Evaluation sans au préalable
avoir produit contrat d'achat enregistré - (adopté)

Divers montants payés pour Salaire et autre
Ed Dagenais \$35⁶⁰ Jos Chartand \$13⁰⁵
A. A. Prévost & Coit \$14⁹² Israel Dagnais \$15²³
Aldéric Racine \$1⁵⁰ E. Joannette \$7⁷⁰ R. Montbrant \$9²²
A. Vézina \$12⁴⁵ Jos Lahaie \$6⁰⁰ J. Madon \$6⁰⁰
François Chanson \$12⁵⁰ Salaire Secrétaire en Sept-
Oct et Novembre \$180⁰⁰ Billet McDougall
\$300⁰⁰

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par
Mr L. Latendresse que les montants payés ci-
haut spécifiés soient ratifiés par ce Conseil
adopté

Comptes - J.M. Levesque \$67⁵⁰ Saraguay
Electric & Water Co \$261⁹⁰ R. Mitchell \$6⁶⁰
Canadian Oil \$8³⁵ Canadian Asbestos Co \$5²⁵
Caverhill Leamont & Co \$12⁵⁰ Louis Roch \$180⁰⁰
F. Robert \$60⁰⁰ F. Bergeron \$45⁰⁰ J. A. Ricard
\$12⁰⁰ A. A. Prévost \$2³⁵

Proposé par Mr J. Bastien secondé par
Mr L. Latendresse que les Comptes ci-haut
spécifiés soient acceptés par ce Conseil et
que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de
les payer. adopté

Question Lumière Avenue St Clair Sud
Proposé par Mr J. Bastien secondé par
Mr J.N. Primeau que la Saraguay Electric
& Water Coy soit notifiée d'étendre sa ligne
de lumière sur l'Avenue St Clair Cote Sud
jusqu'à la 44^{ième} Ave et d'y installer
une lumière de 16 chandelles au coin
de cette Avenue. adopté

Président des Elections Municipales
Il est proposé par Mr J. Bastien secondé
par Mr J.N. Primeau que M^r A. A. Prévost Sec. Trés.

Soit nommé Président d'Élection pour les Élections Municipales du deuxième Lundi de Janvier prochain (1910).

Opposition de l'hôpital des tuberculeux.
 Attendu que le Conseil de cette Municipalité est informé que la Ville de Montréal a l'intention d'établir un hôpital à Youville, pour les tuberculeux, Il est résolu à l'unanimité que le Comité de la dite Cité de Montréal soit prié de pas établir ou permettre d'établir une telle hôpital à Youville, qui apporterait un grand préjudice à notre Municipalité, et nous espérons que notre demande sera prise en très sérieuse considération.

Taxe d'eau pour les Ecoles Catholique et protestante.

Il est proposé par M^r F Bastien secondé par M^r Louis Latendresse que La taxe d'eau soit pas chargée aux Commissions Scolaires Catholique et protestante et que remise soit faite des arriérés de l'année dernière. *adopté.*

Proposé par M^r L^s Latendresse secondé par M^r F Bastien que le montant de \$157 due par Joseph Beauchamp soit annulé et le Secrétaire soit autorisé de faire les entries au livre en conséquence. *adopté.*

Liste Arriérés de taxes pour Vente au Conseil de Comté

| | cad | Sub | Montant |
|--------------|---------|--|---------|
| F Bigaouette | 225 | 32-56-57 | \$38.36 |
| M. Lardin | " | 305/20/100 | " 1.74 |
| E. Lamy | " | 433 | " 8.04 |
| N. Messier | " | 621-85/100 | " 7.29 |
| J Neville | " | 573-514-515-516-517-518 | " 14.66 |
| G Corvan | 230- | 9 | 7.05 |
| A A Beault | 247- | 97-93-94 | 9.97 |
| B Beault | " | 95-96-97 | 9.97 |
| J Stewart | " | 52 34/100 | 1.53 |
| Inconnu | 248 | 31-32 | 8.00 |
| D Caron | 262 | 246-42/100 | 3.05 |
| J A Marcell | " | 241-242 | 7.70 |
| L a Beary | " | 1197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208 | 22.15 |
| Capt McAuley | 278-277 | 17-18-10 | 35.83 |

Il est proposé par M^r F Bastien secondé par M^r L^s Latendresse que les Comptes d'arriérés de taxes dues ci-haut spécifiés soient remis au Comité de Comté pour être vendus.

adopté
 La séance est levée
 J. Gaudry
 Sec Tres

24 Janvier 1910 Province de Quebec

C'est avec un sensible plaisir que je propose Monsieur S. Gaudry pour être réélu et pour occuper le fauteuil de Maire pour le présent terme d'autant plus que j'ai la sincère conviction que c'est de tout coeur que vous me seconderez.

Il est incontestable que Monsieur Gaudry jouit de l'estime et de l'entière confiance de ses nombreux amis, méritée par la dignité avec laquelle il nous a toujours représentés, la constante énergie et la sollicitude déployée pour la réussite des importants travaux accomplis.

Toujours il a eu nos intérêts à coeur et a pris son rôle au sérieux, administrant toutes les choses avec équité et justice.

Occupant une haute position financière, il n'a jamais hésité un moment, quand dans les intérêts de notre Municipalité, il a fallu consacrer à nos finances ses efforts et un temps précieux.

Encore une fois, Messieurs, je crois réellement que c'est le désir universel de acclamer Mr. Gaudry comme maire de notre Municipalité et de le conserver comme tel encore longtemps parmi nous.

John R. Ferrell
 Maire
 Janvier 24. 1910
 F. Bastien

Soit nommé Président d'Élection pour les Élections Municipales du deuxième Lundi de Janvier prochain (1910).

Question de l'hôpital des tuberculeux

Attendu que le Conseil de cette Municipalité est informé que la Ville de Montréal à l'intention d'établir un hôpital à Yowville, pour les tuberculeux, Il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la dite Cité de Montréal soit prié de pas établir ou permettre d'établir une telle hôpital à Yowville.

Il est proposé par Mr T Bastien secondé par Mr Le Latendresse que les Comptes d'arrerages de taxes dues ci-haut spécifiés soient remis au Conseil de Comté pour être vendus.

La séance est levée adopté J. Gaudry Sec Tres

24 Janvier 1910 Province de Quebec Municipalité du Village de Ahuntsic Assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Ahuntsic en date du vingt quatre Janvier mil-neuf-cent-dix tenue au lieu et heure ordinaire des séances, et en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à laquelle sont présent M^r S. Gaudry Maire M^{rs} T. Bastien Louis Latendresse F. X. Perras H. Sauriol J. R. Ferill et M^r Trimeau Conseillers au Complet siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire.

- 1^{er} ordre du jour nomination du Maire pour l'an 1910
2^{em} ordre du jour Compte rendu de 1909 par Secrétaire Trimeau
3^{em} ordre. Engagement du Secrétaire.
Sur 1^{er} ordre du jour, Il est proposé par Mr Le Latendresse secondé par Mr H. Sauriol que M^r S. Gaudry soit élu Maire pour l'année 1910- résolu et adopté à l'unanimité.

Serment d'office de Mr Le Maire. Je Sélfid Gaudry ayant été d'icement nommé Maire de cette Municipalité fais serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de ma charge au mullien de mon jugement et de ma Capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide. Assesmenté à Ahuntsic ce vingt quatre Janvier Signé J. Gaudry Maire par devant moi jug de Paix T. Bastien

Vertical text on the left side of page 312, likely bleed-through from the reverse side of the page. Includes names like 'Monsieur Gaudry' and 'Monsieur Bastien'.

314

Lettre de Mr J.R. Ferrill faisant l'éloge de Mr J. Gaudry.

Sur proposition de Mr J. Bastien il est résolu à l'unanimité que la lettre de Mr Ferrill soit conservée dans les archives.

Mr Le Maire remercie les Conseillers de l'honneur et de la confiance qu'ils signifient à son égard en l'élection de nouveau Maire de la Municipalité, et fait remarquer que le Conseil tel que formé actuellement peut avec entente travailler à l'intérêt et à l'avancement de la Municipalité, et comme toujours il supportera le Conseil dans toute mesure qui sera de l'intérêt générale de la Municipalité.

2^{im} ordre
Le Secrétaire fait lecture du rapport des opérations pour l'année mil-neuf-cent-dix. Laissez sur la table pour adoption après signature par l'auditeur.

3^{im} ordre
Après discussion la question est laissée sur la table.

Le Conseil étant au complet prend en considération le compte final pour travaux aqueduc et égouts par Mr A. Bray montant \$4.002,27 à l'unanimité le Secrétaire est autorisé de payer ce compte.

La séance est levée

J. Gaudry
Maire

A. Brien
Sec. Trés.

315

7 Fev 1910

Province de Québec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Ahuntsic en date du Sept Février 1910 à laquelle sont présents Mess H. Sauviol et F.X. Penas Conseillers faute de quorum l'assemblée est ajournée au Jeudi le dix du courant,

10 Fev 1910

G. G.

Jeudi le dix Février mil-neuf-cent-dix (1910) Continuation de l'assemblée sont présents Mr S. Gaudry Maire Mess J. Bastien Louis Latendresse F.X. Penas H. Sauviol J.R. Ferrill & J.N. Primeau Conseillers Siégeant au complet en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sous la Présidence de Mr Le Maire

Lecture des minutes de la dernière assemblée en date du 24 Janvier.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr J.N. Primeau que les minutes soient adoptées telles que lues. adopté

Installée

G. G.

AAB

Lettre de la Saraguay Electric Re Lumière sur l'avenue St. Clair Côté Sud

Lettre de La Montreal Tram Pk au réponse à notre lettre du 7 Décembre 1909 répondre que nous maintenons que nous sommes dégagé de toutes responsabilités.

Lettre du Conseil d'Hygiène Re filtration de l'eau

Réponse de la Cite de Montreal Re Hopital a Youville

Comptes montants payés en Dec 1909 pour Salaire

| | | | |
|--------------------------------|--------|-------------|-------|
| E. Joannette plombier | \$345 | A. Vézina | \$465 |
| Jos Chartrand | \$120 | Ed Dagenais | \$450 |
| J.N. Primeau pour timbre poste | \$1900 | | \$270 |
| Louis Roch Intérêt | \$3000 | | |

Il est proposé par Mr J.N. Primeau secondé par Mr Louis Latendresse que les montants ci-haut spécifiés payés soient ratifiés par ce Conseil.

adopté

Comptes à payer

Saraguay Electric Water & Power Co \$204.80
 J-N Primeau \$78.80 et assurance \$18.40
 Millen & Fiere \$235.57 Laurin & Leitch \$32.70
 Beauchemin Ltd \$37.50 Eusebe Labelle \$2.00

Propose par M^r J Bastien secondé par
 M^r J-N Primeau que ces comptes soient acceptés
 et que le Secrétaire soit autorisé de les payer.
 adopté

Rapport financier année finissant 31 Dec 1909
 Audité et signé par M^r J-N Charette

Sur proposition de M^r J Bastien le
 rapport est adopté tel que lu, à l'unanimité

Réquête de M^r J-B Peloguin pour licence
 d'Hotel, affichée pour la prochaine
 assemblée.

Il est proposé par M^r J-R Ferrill
 secondé par M^r J Bastien qu'une lettre
 de remerciements soit adressée à M^r A Gaboury
 Surintendant du Montreal Park & Island Ry
 pour les Lampes installées à la gare
 d'Ahuntsic.

Formation des Comités, Sur proposition de
 M^r J-N Primeau et résolu à l'unanimité
 Comité de finance, M^r J Bastien Président
 M^{mes} Louis Latendresse J-R Ferrill

Proposition de M^r J Bastien
 Comité de Voirie, M^r J-N Primeau, Président
 M^{mes} F-X Perras, Louis Latendresse

Comité Aqueduc, M^r Louis Latendresse Président
 M^{mes} H Sauriol, J Bastien

Lumière et feu, M^r J-R Ferrill Président
 M^{mes} J-N Primeau F-X Perras.

Hygiène, M^r H Sauriol Président.
 M^{mes} J-N Primeau Louis Latendresse

Propose par M^r J Bastien secondé par
 M^r Louis Latendresse que M^r F-X Perras soit
 nommé pro-maire pour l'année 1910.

M^r H Sauriol prend la parole sur
 la question des Incendies.

Il est proposé par M^r H Sauriol secondé
 par M^r Louis Latendresse que le Président du

Comité du feu soit autorisé de s'informer des
 prix de dévidois à boyaux et du prix de
 l'installation de téléphones pour communiquer
 avec la Station de pompe. adopté

Question du filtre de l'aqueduc
 Ecrite à M^r F-C Laberge de venir à la
 prochaine séance apportant un plan de
 filtre et toute information à ce sujet, ainsi
 que le plan de la Municipalité. adopté
 Vérification du règlement du gardien de
 la pompe.

Engagement du Secrétaire

X Il est proposé par M^r F-X Perras secondé
 par M^r H Sauriol que M^r A A Prieur soit engagé
 comme Secrétaire pour un an au même condition
 et au même salaire que l'année dernière avec
 le droit de le changer de fonction si le
 Conseil le juge à propos.

Il est proposé en amendement par
 M^r J Bastien secondé par M^r Louis Latendresse
 que M^r A A Prieur soit engagé Secrétaire aux
 mêmes conditions et au même salaire que l'an
 dernier et le Conseil se réservant le droit
 de mettre fin au présent engagement en
 lui donnant trente jours d'avis par résolution.

Après discussion et objection de part et
 d'autre, M^{mes} F-X Perras et H Sauriol retire
 leur motion et l'amendement est remporté
 à l'unanimité.

X Il est proposé par M^r J Bastien secondé
 par M^r F-X Perras que l'assemblée soit
 ajournée au Lundi le 21 du courant.
 adopté

21 Fev 1910

Lundi 21 Fevrier 1910 Continuation de l'assem-
 -blée, Sont présent M^r S Gaudry, Maire,
 M^{mes} J Bastien Louis Latendresse F-X Perras
 et J-N Primeau formant plus que le quorum
 sous la Présidence de M^r Le Maire,

Lectures des lettres de M^{mes} Fyler Lamotte
 et J-B Peloguin demandant travaux dans
 les Rues sur leur propriétés

Après lecture de ces lettres Mr J Bastien prend la parole et demande que Mr F. Laberge Ingénieur fasse un estimate pour travaux de trottoir Chemin etc pour chaque Rue en détail et reponde a Mr Lamothe qu'on ne peut faire de travaux avant que les Rues soient cédées à la Corporation, sur ce,

Il est proposé par Mr J Bastien et résolu à l'unanimité que Mr l'Ingénieur F. Laberge soit autorisé de préparer un estimate du coût de tous les travaux pour Egoûts à que deux trottoirs permanents et macadam dans toutes les Rues Cadastriques et propriétés de la Municipalité en détail pour chacune de ces Rues, le coût de ces Estimates deviendra exigibles que quand la Corporation exécutera les dits travaux.

ou advenant
l'annexion à Montréal

J. G.
A. B.

Plan des Rues - Mr Laberge vers Mr Galt pour homologation et changement de diverses Rues.
Comptes, Mr L. Latendresse loger Salle du Conseil \$75⁰⁰ Morin & MacKay \$214⁰⁰
Mrs Racine \$13⁰⁰

Il est proposé par Mr J Bastien et secondé par Mr J. N. Primeau que ces Comptes soient acceptés et que le Secrétaire soit autorisé de les payer

adopté

Question du filtre

Il est proposé par Mr Louis Latendresse secondé par Mr J Bastien que Mr l'Ingénieur F. Laberge soit autorisé de préparer un plan et Estimate du coût pour installation d'un filtre avec batisse.

adopté

Reul a Incendie, Mr Louis Latendresse fait rapport est aller en Compagnie de Mr Le Maire et le Secrétaire en voir un à Cartierville, mais est d'opinion que ce n'est pas ce qu'il faut ici, après discussion laisse sur la table pour plus amples informations.

Le Secrétaire fait rapport qu'il a trouvé une borne fontaine gelée, sur ce, Il est autorisé d'offrir à la Saraquay Electric Co

La Somme de \$5⁰⁰ cinq Dollars pour chaque borne fontaine que la dite Compagnie dégèlera et si elle accepte faire dégèler celle-ci.
La séance est levée

J. Gaudry
Maire
A. Brien
Sec Tres

7 Mars 1910

Province de Quebec Municipalité
Village de Ahuntsic.

Assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de Ahuntsic en date du 7 Mars 1910 tenue au lieu et heure ordinaires des séances en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec à laquelle sont présents: Mr S. Gaudry Maire Mess J. Bastien, Louis Latendresse F. X. Bernas & J. N. Primeau formant plus que le quorum siégeant sous la Présidence de Mr Le Maire
Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Il est proposé par Mr J Bastien secondé par Mr J. N. Primeau que les minutes soient adoptées telles que lues avec les renvoies en marge.

adopté.

Mr Le Maire fait lecture de la lettre envoyée à Mr Lamothe a propos de ses Rues, et il fait aussi lecture de la réponse de Mr Lamothe qu'il est prêt à céder ses Rues aux conditions énumérées dans notre lettre.

Mr J. R. Ferrell Conseiller entre et prend son siège.

Mr F. C. Laberge Ingénieur fait rapport de son entrevue avec Mr Galt qui n'est pas prêt à se prononcer pour le moment attendu qu'il a vendu plusieurs lots et qu'il faudrait qu'il vérifie cela avant de se prononcer.

Quant à Mr Lamothe Mr Laberge attend une réponse de Mr Casgrain qui est à faire les plans pour les terres Racine.

Le Conseil prend connaissance des plans. Après discussion, il est décidé que Mr Laberge continue la préparation du plan avec les lignes d'homologation telles que signalées, pour acceptation par le Conseil.

Comptes - Saraguay Electric Power Coy \$164.50
Morin & Mackay \$2.00 A. A. Orieux \$4.60
J. B. Peloguin \$62.00 F. Gervais \$1.50

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr F. X. Penas que ces comptes soient acceptés et que le secrétaire soit autorisé de les payer adopté.

Rapport état de la Caisse des mois de Janvier et Février 1910. Certifié par auditeur.

Réponse de la Saraguay Electric re-déglaçage des bornes fontaine ne peut faire cette ouvrage moins de \$2.00 l'heure

Certificat demande licence d'Hotel par Mr J. B. Peloguin

Il est proposé par Mr Ls Latendresse secondé par Mr J. Bastien que l'octroi du certificat de licence d'Hotel soit accordé à Mr J. B. Peloguin adopté

Mr Laberge fait rapport sur la question du filtre et fait lecture des spécifications et devis. Laisse sur la table jusqu'à Jeudi le 10 du courant.

Lettre du Comité d'annexion de la Cité de Montreal après lecture, décider d'aller tout le Conseil en délégation à l'Hotel de ville de Montreal.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr F. X. Penas que l'assemblée soit ajournée à Jeudi le 10 du courant.

10 Mars 1910

Jeudi 10 Mars 1910. Continuation de l'assemblée sont présent Mr S. Gaudry maire Mess Louis Latendresse J. Bastien F. X. Penas J. R. Fenill & J. N. Primeau formant plus que le quorum siégeant sous la présidence de Mr Le maire.

Rapport de Mr F. C. Laberge Ingenieur sur travaux Installation du filtre.

Soumission de The New York Continental Jewell Filtration Coy, Soumission de Mr A Bray pour tuyau d'égout connections et fondation du dit filtre, après examen.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr Louis Latendresse que la soumission de The New York Continental Jewell Filtration Coy, pour Installation d'un filtre d'après les plans et devis acceptés par Mr L Ingenieur F. C. Laberge pour le prix de (\$4850.00) quatre mille huit cent cinquante dollars soit acceptée par ce Conseil, pourvu que les conditions de paiement soient comme suit, un tiers du prix payable à la livraison des matériaux sur les lieux, un tiers après l'installation et la mise en opération du dit filtre, et la balance dans les soixante (60) jours après l'acceptation par Mr L Ingenieur F. C. Laberge, et que Mr Le maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de signer un contrat avec la dite Compagnie "The New York Continental Jewell Filtration Coy" si ces conditions sont acceptées adopté

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr Louis Latendresse que la soumission de Mr A Bray pour faire les fondations connections et tuyau d'égout du filtre d'après les plans et devis de Mr L Ingenieur F. C. Laberge, pour le prix de (\$1071.00) mil-soixante onze dollars soit acceptée par ce Conseil, et que Mr Le maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de signer un contrat avec le dit Mr A Bray Entrepreneur en ces termes, mais ce seulement après que le contrat de The New York Continental Jewell Filtration Coy sera signé et que dans le cas contraire la dite résolution sera nulle. adopté

Lettre de Mr F. C. Laberge état de détail des travaux à faire pour chaque Rue. Laisse sur la table.

Question de l'éclairage de la Salle.

Il est proposé par M^r J Bastien Secondi par M^r J.R. Ferill que (\$15⁰⁰) quinze Dollars par année soit alloués pour éclairage de la Salle pour l'année écoulée Comme pour l'année prochaine.

adopte

Question des Reels a Incendies laissé sur la table.

M^r J.B. Peloguin demande a M^r le Maire la parole, sur une proposition qu'il desire Communiquer au Conseil, question d'une Compagnie Manufacturiere qui desirerait Venir établir une Manufacture de chemise et demande l'aide du Conseil pour la réussite de ce projet, le Conseil lui repond d'omettre ces conditions par ecrits.

Il est proposé par M^r J Bastien Secondi par M^r Louis Latendresse que l'assemblée soit ajournée a Lundi le 21 du Courant.

21 Mars 1910

Lundi 21 Mars 1910 Continuation de l'assemblée sont present M^r S. Gaudry Maire M^{rs} les Conseillers J Bastien Louis Latendresse F. X. Terras. & J. N. Primeau formant plus que le quorum siégeant sous la Présidence de M^r le Maire.

Lettre de M^{rs} Brunet et M^r Latendresse Bouchers demandant permis d'abattoir. après lecture, sur proposition de M^r J Bastien Secondi par M^r J.N. Primeau Il est résolu et adopté Unanimement que le Conseil de la Municipalite du Village de Ahuntsic accorde à M^{rs} Louis Latendresse et Philias Brunet tous deux bouchers du dit Village de Ahuntsic, la permission de continuer l'exploitation de leurs abattoirs privés dans les conditions où elles se trouvent actuellement, dans et sur leurs propriétés, portant les nos^{rs} Vingt-trois de la subdivision deux cent trente six (23-236) au plan et livre de renvoie officiels de la

Paroisse du Sault au Recollet pour M^r Louis Latendresse et deux cent soixante six (266) du Cadastre au plan et livre de renvoie officiels de la Paroisse du Sault au Recollet pour M^r Philias Brunet les dites propriétés situées dans le Village de Ahuntsic, où ils pourront faire l'abattage nécessaire à la poursuite de leurs Commerces de boucher soit en gros ou en détail, pour une période de (10) dix années à compter de ce jour, et ce gratuitement et sans redevance ou taxes Municipales en ce qui concerne les dites abattoirs.

M^r J.R. Ferill Conseiller, entre et prend son siége

Lettre de M^r C. Racine, laissée sur la table.

Lettre de M^r J.B. Peloguin demandant privilège de la licence d'hotel pour la maison située sur le n^o ²⁴⁴ du cadastre (244)

Decider Inclure dans Condition d'annexion Lectures des Conditions de l'annexion à être soumise pour annexion a Montreal M^r F.X. Terras donne au public present l'histoire des pourparlers au sujet de l'annexion, et fait lecture des lettres reçues de la Commission d'annexion de Montreal et explique que Ahuntsic est mis sur le Bill d'annexion sur une proposition de M^r L'échevin Mayrand,

M^r J Bastien donne aussi explications sur l'entrevu du conseil d'Ahuntsic avec la Commission d'annexion de Montreal nos conditions n'étant pas préparées dans le temps nous avons pu rien leur soumettre. après ces divers rapports les conditions suivantes sont soumisees.

Ahuntsic serait favorable aux conditions suivantes savoir,

1^o De former un quartier de cette Municipalité représenté au conseil de ville par un Echevin.

* a l'annexion
** sous le nom de Ahuntsic

J.B.

A.P.

2^e Accepter l'actif et le passif de la Municipalité et tous Contrats privilèges et Résolutions engageant la dite Municipalité du Village de Ahuntsic à la date de son annexion.

3^e N'accorder qu'une seule licence d'Hotel dans la Municipalité; cette licence devra être accordée et exploitée dans l'immeuble portant le no 244 du Cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet connu sous le nom d'Hotel Peloguin et cela pendant l'espace de dix ans, excluant tous autres debits de boisson à l'exception des licences de groceries.

4^e Respecter le plan de la Municipalité avec les lignes homologuées.

5^e Executer par année, \$100,000⁰⁰ cent mille piastres de travaux les plus urgents et cela pendant l'espace de trois ans.

6^e Garder et Conserver au service de la Cité les Employés permanents de cette Municipalité.

7^e Donner protection de la police, Service des pompiers et autres services publics.

8^e Faire disparaître les Chemins à barrières dans les limites de la Municipalité.

9^e Respecter le Contrat existant entre la Ville de Montreal et la Municipalité du Village de Ahuntsic, relativement aux égouts provenant de la ferme d'épuration, et advenant le cas où Montreal déverserait d'autres égouts dans la rivière des prairies, ces Égouts devront être préalablement épurés.

10^e Demander à la Montreal St-Ry Corp d'étendre son système dans la Rue St-Jean et donner à la Municipalité le service jusqu'au Chemin public et au prix mentionné dans le règlement 210 de la Cité de Montreal.

Après énumération et dictation de ces conditions.

Il est proposé par M^r Louis Latendresse secondé par M^r J. N. Primeau que M^r J. Bastien soit nommé délégué à la législature de Québec avec le pouvoir de s'adjoindre les membres du Conseil et les employés.

adopté.

Compte de M^r Cleophas Racine laissé sur la table.

La séance est levée.

J. Gaudry
Maire

A. Primeau

Sec. Trés.

4 avril 1910

Province de Québec

Municipalité du Village Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil

Municipal du Village de Ahuntsic en date

du 4 avril mil-neuf-cent-dix (1910) à laquelle sont présents M^r S. Gaudry Maire Messieurs les conseillers J. Bastien Louis Latendresse F. X. Perras H. Sauriol J. P. Ferill & J. N. Primeau siégeant au complet sous la Présidence de M^r Le Maire.

au lieu et
heure ordinaires

g.g.

A.A.B.

Après lecture des minutes.

Il est proposé par M^r Louis Latendresse secondé par M^r J. N. Primeau que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées tel que lues, avec deux renvois en marge adoptés —

Lettre de M^r F. C. Laberge Ingénieur "Re" Installation du filtre La place n'étant pas prête il faudrait voir à placer M^r Racine pour préparer les fondations.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r F. X. Perras que M^r Le Président de l'Acqueduc soit autorisé de faire préparer une place pour M^r C. Racine afin qu'il puisse préparer l'espace pour le filtre.

adopté Unanimes

Lettre de M^r Lecavalier demandant service de l'égout en face de sa propriété sur l'avenue St Charles.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r H. Sauviol que M^r Le Président du Comité de l'Aqueduc et égout soit autorisé de faire l'extension du tuyau d'égout sur la Rue St Charles jusqu'en face de la propriété en construction par M^r Lecavalier. adopté. Unanimement.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Louis Latendresse que M^r Le Président de Voirie soit autorisé de faire le trottoir sur le côté de la rue St Denis appartenant à la Corporation ainsi que sur le chemin du Pont-Vieux près du Pont, et tous autres travaux d'urgence. adopté. Unan-

Il est proposé par M^r J. N. Primeau secondé par M^r J. Bastien que Messieurs H. Sauviol et F. X. Perras soient autorisés d'acheter une arrosoir pour les Rues pourvu que le montant ne dépasse pas \$150⁰⁰ adopté.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r J. N. Primeau que M^r Le Président du Comité de l'Aqueduc soit autorisé de faire faire les connections de service d'eau au fur et à mesure que demande sera faite, soit à la journée ou par contrat. adopté.

Lettre de M^r Dubray, Re déchets dans la Ruelle.

Le Secrétaire est autorisé d'aviser les Propriétaires et locataires de nettoyer leurs cours et Ruelles.

Lettre de M^r Antoine Despatie sollicitant ouvrage de la Corporation comme plombier.

Repondre que la Corporation lui donnera tout l'encouragement possible.

Lettre du Comité des Citoyens.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r F. X. Perras que la clause suggérée par le Comité des Citoyens regardant le règlement de construction soit ajoutée aux conditions

d'annexion.

Rapport des délégués auprès du Comité d'annexion de Montréal, après divers rapport M^r J. Bastien dit qu'il ne veut prendre la responsabilité de convoquer la délégation lui-même, et que cette délégation doit être choisie et décidée en Conseil.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r J. N. Primeau que tout le Conseil de Ahuntsic aille à Québec, en délégation accompagné de M^{rs} F. L. Laberge Ingénieur J. A. E. Grand avocat & A. A. Orieux Sec. Trés et de Messieurs J. B. Delégué et Jules A. Jacob représentant les Citoyens, pour prendre les Intérêts de la Municipalité sur les conditions d'annexion. adopté.

Comptes, Olympe Racine \$25.00 A. A. Orieux 6.25 Saraguay Electric Co \$102.10 Can fire Hose \$6.25 C. Corbail \$2.50 Garth & Co .46 K. K. Buchanan \$638.95 Sur proposition de M^r J. Bastien il est résolu unanimement que ces Comptes soient acceptés et le Secrétaire est autorisé de les payer.

Payés Salaire des journaliers aux 12 Mars A. Vezeina \$2.55 et 128 Louise Major \$2.10 O. Belanger \$4.50, Sur proposition de M^r J. Bastien il est résolu à l'unanimité que le paiement de ces Salaires soient ratifiés par le Conseil.

Mutation de propriété, et locataire M^r J. M. Grothi Vendu le no 47^B de la sub" 228 à M^r J. A. Grothi, Jean Desjardins à Paul Gaudry nos 410-411 de la sub" 228 M^r Jules A. Jacob Locataire du 314 - Sub du 228

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Louis Latendresse que le Secrétaire fasse les changements de ces mutations au rôle d'évaluation.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par M^r Louis Latendresse que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 18 du courant. adopté.

328 +

18 Avril

Lundi 18 Avril 1910. Continuation de l'assemblée sont présent Mr S. Gaudry maire Messieurs les conseillers J. Bastien Louis Latendresse F. X. Peras H. Sauriol & J. N. Primeau formant plus que le quorum siégeant sous la Présidence de Mr Le maire.

Lettre de Delle Victorine Moirin, a propos Chemin en face de sa propriété, répondre la chose sera prise en considération,

Le Président de la Voie est autorisé de faire faire ces réparations.

Lettre de Mr Quintin dit Dubois demandant Lumière et Trottoir sur l'avenue St Charles le Président du Comité de Voie après examen avec Comité des Trottoirs a faire.

Il est décidé d'installer une lumière.

Lettre de Mr Brossard demandant Canaux d'égouts et eau sur l'avenue St Charles référés a l'Ingénieur.

Lettre de Mr Adams demandant service privé pour eau sur l'avenue Summerville.

Protêt de la Montreal Turn Pike, après lecture et discussion, le Secrétaire est autorisé d'écrire a Mr F. C. Laterge Ingénieur de rencontrer l'Inspecteur de la dite Compagnie pour examiner les chemins et faire rapport, le Président du Comité de Voie est autorisé de faire commencer les travaux dans l'Intervalle, résolu à l'unanimité;

Communication de la Tiers Saisi Quintin Dubois & Szina

Lettre de Mr J. B. Pélouquin offrant en vente sa propriété portant le No 337 de la Paroisse du Sault au recollet, est déposée sur la table

Mr J. Bastien souleve question de la délimitation à Québec,

Il est proposé par Mr F. X. Peras secondé par Mr H. Sauriol que Mr J. A. E. Gravel soit autorisé d'aller à Québec d'avance pour représenter la Municipalité auprès du Comité des bills privés. adopté

329

Mr H. Sauriol souleve question de l'arrosage attendu que le montant de \$15000 n'est pas suffisant n'ayant pu trouver d'arrosage de seconde main, après ce rapport.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr J. N. Primeau que Messieurs F. X. Peras et H. Sauriol soient autorisés d'acheter un arrosage neuf. adopté.

Mr Sauriol souleve question de la gare de la Rue Pélouquin.

Il est proposé par Mr H. Sauriol secondé par Mr J. Bastien que le Secrétaire écrive à la Montreal Park & Island Ry Co de bien vouloir installer une gare d'attente fermée à l'avenue Pélouquin afin de pouvoir protéger les voyageurs contre les intempéries et ce faisant la Corporation lui serait très reconnaissante, et également la Corporation venait avec plaisir l'extension de sa ligne par la Rue St Denis, jusqu'au chemin public du Village de Ahantsic.

L'offre de la Propriété offerte en vente par Mr J. B. Pélouquin revient sur le tapis.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr J. N. Primeau que la Corporation décide d'acheter une propriété pour l'utilité de la Municipalité, et que ceux qui ont des offres a faire les fassent pour Jeudi le 21 du courant. adopté

à l'unanimité l'assemblée est ajournée à Jeudi le 21 courant.

21 Avril

Jeudi 21 Avril 1910 Continuation de l'assemblée sont présent Mr S. Gaudry maire Messieurs les conseillers J. Bastien Louis Latendresse F. X. Peras H. Sauriol J. R. Ferill et J. N. Primeau au complet siégeant sous la Présidence de Mr Le maire,

Le Secrétaire soumet changement à la manière de payer les Journaliers a savoir de faire signer le total de la liste de paye par les Présidents de Comité; afin de faire un seul chèque a l'ordre du

Secrétaire, et payé les hommes avec l'argent provenant de ce chèque, à l'unanimité ce principe est adopté;

M^r T Bastien fait rapport que M^r Grand descendra à Québec Dimanche soir le 24 et que le Conseil devra descendre Lundi le 25. Lettre du Comité des Citoyens avec résolutions recommandant l'achat de la propriété de M^r J.B. Pélouquin.

Lecture des diverses soumissions.

M^r Louis Latendresse offrant sa propriété contenant 37,728 pds terrain avec bâtisses sus-érigées pour \$20,000.⁰⁰

M^r J.N. Primeau offrant sa propriété contenant 42,273 pds terrains avec bâtisses sus-érigées pour \$15,000.⁰⁰

M^r J.B. Pélouquin offrant sa propriété contenant 34,770 pds terrain avec bâtisses sus-érigées pour \$15,000.⁰⁰

Soumission de Millen & fière pour bois de trottoir.

Il est proposé par M^r T Bastien secondé par M^r J.N. Primeau que la soumission de Messieurs Millen & fière pour bois de trottoir soit acceptée, pour le bois que la Municipalité de Ahuntsic aura besoin d'ici au 1^{er} Décembre prochain. adopté

Rapport sur Arrosage, l'ordre sera donné à M^{rs} Delorme & Proulx pour \$225.⁰⁰

Question de l'achat d'une propriété revient sur le tapis, après un certain silence, M^r F.X. Perras prend la parole, et dit que le principe d'acheter une propriété ayant été adopté à la dernière séance, s'il a un second, il proposera que la Corporation achète la propriété de M^r J.B. Pélouquin ayant été la première offerte et étant d'après lui la plus avantageuse, M^r H. Sauriol se prononce après plus dans le même sens, faisant remarquer qu'il est à sa connaissance

que cette propriété en question fut déjà sollicitée pour y installer un institut (Gold Ave) ce qui serait au préjudice de la Municipalité, et qu'elle pourrait bien être vendue soit pour cela ou autre chose de nuisible ce qui ne serait pas désirable, dans son opinion c'est la plus avantageuse des trois propriétés offertes à la Corporation, alors,

Il est proposé par M^r F.X. Perras secondé par M^r H. Sauriol que la propriété de M^r J.B. Pélouquin d'après son offre au prix de \$15,000.⁰⁰ soit achetée par la Corporation.

M^r Louis Latendresse ne partage pas l'opinion de M^r Sauriol à l'effet d'un (Gold Ave) disant qu'il pourrait bien vendre la sienne pour quelque chose de nuisible, ce qui ne serait pas plus désirable, parce que quand un propriétaire trouve un prix avantageux pour sa propriété, il ne s'occupe pas beaucoup de quoi ou qui l'occupera.

M^r J.N. Primeau parle dans le même sens, après un silence M^r J.N. Primeau dit au Conseil pour vous tirer d'embarras Messieurs moi, je retire ma soumission.

Après ces diverses discussions.

Il est proposé en amendement par M^r J.R. Ferrill secondé par M^r T. Bastien que l'assemblée soit ajournée à Jeudi le vingt huit du courant, pour que le Conseil aille dans l'intervalle examiner les propriétés offertes en vente à ce Conseil pour pouvoir ensuite être en état de se prononcer avec justice pour le bien général de la Municipalité;

Ont voté pour l'amendement Messieurs J.N. Primeau J.R. Ferrill Louis Latendresse et T Bastien M^{rs} J.N. Primeau et Louis Latendresse déclarant se rendre et tenir responsable de leur vote.

Contre M^{rs} H. Sauriol et F.X. Perras.

28 Avril 1910

Jeudi 28 Avril 1910 Continuation de l'assemblée sont présent M^r S Gaudry

Maire, Messieurs les Conseillers J. Bastien
Louis Latendresse F. X. Perras H. Sauriol J. N. Primeau

M. Le Maire donne Compte rendu de travail
de la délégation à Québec, et fait lecture
des conditions obtenues et adoptées par le
Comité des bills privés regardant l'annexion.
Il félicite la délégation de leur concours en
général et de la bonne entente qui régna
durant le voyage et les discussions qu'il y eut
à faire, M. H. Sauriol adresse des remerciements
à la délégation et en particulier à M. Bastien
pour le travail qu'il a fait.

M. Bastien répond que le succès obtenu
dépend de la bonne entente parmi la délégation,
et il ajoute qu'il faut apaiser travail pour
les besoins les plus pressants.

Le Comité de Lumière devra faire Inspection
des lumières et faire rapport pour lundi prochain.
Le Comité de Voirie devra faire rapport sur l'état
des trottoirs.

Remerciements des Employés.

Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. Louis Latendresse que M. C. Racine
gardien de la pompe de l'aqueduc soit
engagé à \$16⁰⁰ par semaine pour donner
tout son temps au service de la Corporation.

Adopté l'unanimité

Il est proposé par M. F. X. Perras secondé
par M. H. Sauriol que M. Joseph Michaud,
soit engagé comme Inspecteur de voirie au
salaire de \$18⁰⁰ par semaine. adopté l'un

Il est proposé par M. J. Bastien secondé
par M. F. X. Perras que le salaire de A. A.
Prémier le Secrétaire Trésorier soit de \$100⁰⁰
par mois à commencer des 1^{er} Mai, et de
plus qu'un assistant secrétaire lui soit fourni adopté l'un

M. J. R. Ferrill "Conseiller" entre et prend
son siège, question de la Lumière revient
sur le tapis M. J. R. Ferrill assemblera son
Comité pour faire rapport.

Lettre de Dame Crew. se plaignant que

plus sont logés
chauffés

AdP

des vidanges furent jetés sur son terrain.
Répondre à Dame Crew. que la Municipalité
est aucunement responsable des dégâts causés
à sa propriété par certains individus inconnus
en y déposant des vidanges ou autre chose.
Mais sans y être obligé et sans préjudice
la Corporation va faire disparaître ces
vidanges.

La séance est levée.

J. Gaudry
Maire
A. A. Perras
Sec. Trés.

2 Mai 1910

Province de Québec

Municipalité du Village de Ahuntsic

Assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village de Ahuntsic en date du 2 Mai 1910
tenue au lieu et heure ordinaire des séances
en conformité aux dispositions du Code
Municipal à laquelle sont présents M^{rs}
S. Gaudry Maire, Mess. les Conseillers
J. Bastien Louis Latendresse F. X. Perras J. R.
Ferrill & J. N. Primeau formant plus que le
quorum siégeant sous la Présidence de M.
Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Il est proposé par M. J. N. Primeau secondé
par M. J. Bastien que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées telle que
lues, avec deux renvois en marge, adopté

Lettre de M. C. Racine, offrant de
vendre ces outils de forge à la Corporation.

Requête de M. Antoine Pelouquin sollicitant
position, lettre de M. Adélaïde Gravel sollicitant
position lettre de M. J. E. Racine sollicitant
position lettre de Moïse Fortin pour conduire

arrosoir, lettre de M. J. Paré demandant
trottoir pour conduire à sa résidence

Lettre des Darnes du Sacre cœur demandant

Service de l'aqueduc, décider de répondre que la Corporation est prête à leur fournir de l'eau après entente et conditions établie en ce qui regarde le service qu'elles désirent en recevoir.

M^r H. Sauriol Conseiller entre et prend son siège.

Lettre de M^r J. & A. Gagnon offrant de donner le terrain pour une Rue de 50 pds sur leur propriété entre le chemin public et le bord de l'eau "référé à l'Avocat"

Lettre de M^r J. L. Lamothe offrant de céder à la Corporation toutes les Rues de sa terre, désignées sur son plan de subdivision, de sa propriété.

Il est proposé par M^r J. Bastien Secondi par M^r H. Sauriol que M^r Le Notaire J. W. Levesque soit autorisé de préparer un Contrat pour certaines Rues que M^r J. L. Lamothe désire céder à la Corporation d'après son plan préparé, pourvu que ces Rues soient divisées conforme à la loi, et que M^r Le maire et le Secrétaire Trisorien soient autorisés de signer tel Contrat pour et au nom de la Corporation. adopté Unaniment.

Il est proposé par M^r H. Sauriol Secondi par M^r J. Bastien que M^r Casimir Tomas soit engagé dès ce jour comme assistant Secrétaire avec un Salaire de cinq cent vingt dollars par année. adopté -

Question des Lumières; Il est proposé par M^r J. Bastien Secondi par M^r Louis Latendresse que M^r Le Président du Comité de Lumière soit autorisé de faire Installer 8 Lumières à arc dans la Municipalité savoir; 4 dans le chemin de Montréal au Pont Vieux et 4 dans le Chemin principal de l'Est à l'Ouest et de faire Installer les petites lumières là où le Comité le jugera à propos. adopté

Trottoir; Il est proposé par M^r J. Bastien et résolu Unanimentement que M^r Le Président de Voie soit autorisé de faire faire des trottoirs partout où il y aura nécessité.

Comptes, Delle Sarah Primeau \$42.32
J. A. Ricard \$3.00 C. Racine \$27.50 Cavahill Leamont Coy \$72.60
Louis Latendresse \$200.00 Secrétaire Trisorien à la Oueud
pour dépense délégation à Québec \$207.60 P. Gaudry \$2.00

Il est proposé par M^r J. Bastien Secondi par M^r J. N. Primeau que ces comptes soient acceptés et que le Secrétaire soit autorisé de les payer, adopté

Salaire payés au journaliers Avril 9 au 29 avril 1910, A. Vejina .60 O. Belanger \$3.30
Joseph Michaud \$19.20 J. Bergeron \$12.67 S. Major \$4.50
Frs Charon \$8.00 J. Dagenais \$9.45 C. Racine \$6.25
Ed. Dagenais \$4.62 Roumain (C) \$19.25 & \$24.50
Théo Bergeron \$7.50 Ed. Dagenais \$3.27 J. Dagenais \$8.75
Frs Charon \$4.00 C. Racine \$3.75 Stanis Major \$3.75
Joseph Michaud \$27.08 Joseph Lahaie \$3.00 Jos Michaud \$3.80
J. Donaghoe \$4.12 C. David \$4.12 Joseph Lahaie 8.10
J. Dagenais 9.27 J. Bergeron \$7.95 F. Bertram 8.47
E. Langlois 6.12 G. Fabre 2.62 A. Genest 2.62
C. Bertram 2.62 E. Dagenais 2.17 Jos Michaud 10.50
J. Donaghoe 17.5 C. David 17.5 E. Langlois 10.50
Jos Lahaie 9.00 Frs Bertram 9.00 J. Dagenais 10.50
J. Bergeron 9.00 E. Dagenais 8.75 Ombier \$1.00

Il est proposé par M^r J. Bastien Secondi par M^r J. N. Primeau que le paiement de ces Salaires soient ratifiés par le Conseil adopté.

Question achat de la propriété
Il est proposé par M^r F. X. Terras Secondi par M^r H. Sauriol que la propriété offerte par M^r J. B. Pilquin soit achetée par la Corporation, aux conditions suivantes savoir; pour le prix et somme de (\$15000.00) quinze mille dollars payable (\$1000.00) mille dollars comptant balance (\$1000.00) mille piastres par année avec intérêt à 5% qu'un acte de vente soit préparé à cette fin par M^r le notaire J. W. Levesque, et que M^r Le maire et le Secrétaire Trisorien soient autorisés de signer pour et au nom de la Corporation adopté.

Messieurs J. Bastien Louis Latendresse et J. N. Primeau conseillers s'étant retirés, avant la proposition de cette proposition.

Il est proposé par M^r F.X. Perras secondé par M^r J.R. Ferrill que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 9 du courant. adopté

Lundi 9 Mai mil neuf cent dix Continuation de l'assemblée. Sont présent M^r S. Gaudry Maire Mess les Conseillers J. Bastien Louis Latendresse F.X. Perras, J.R. Ferrill & J. N. Primeau, formant plus que le quorum Siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire.

En respect pour Sa Majesté le Roi défunt Ed VII Il est proposé par M^r F.X. Perras secondé par M^r J.R. Ferrill que l'assemblée soit ajournée à Jeudi le 12 du courant en signe de deuil, adopté

12 Mai 1910

Jeudi 12 Mai 1910 Continuation de l'assemblée Sont présent M^r S. Gaudry Maire M. M. les Conseillers J. Bastien Louis Latendresse F.X. Perras H. Samuël J.R. Ferrill & J. N. Primeau au complet Siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire.

Question des Lumières de Rue M^r Brandies de la Saraguay Electric Water Power Co explique que la capacité des lumières fournies par sa Compagnie donnera une lumière égale à celle de Montréal si non meilleure, après examen du plan de la nouvelle redistribution des Lumières des Rues.

Il est proposé par M^r Louis Latendresse, secondé par M^r J.R. Ferrill, que le plan préparé tel que soumis au Conseil pour la disposition des nouvelles lumières à "Arc", et incandescentes à être installées dans la Municipalité, soit accepté, et qu'ordre soit donné à la Compagnie Saraguay Electric Light Water & Power d'installer les dites Lumières immédiatement, et les lampes à Arc ne devant en aucun cas être inférieures au pouvoir etc, à celles installées dans la Cité de Montréal.

Les Carbons à être des meilleurs qualités, les globes de verre clair, et d'épaisseur uniforme et propre à ne produire aucun bruit et aucune lumière ombragée.

Les globes à être tenus très nets et en bon ordre et

page nulle passée outre
J.G. Hall

page nulle passée outre
J.G. Hall

produire une lumière claire et blanche et ne faire aucun bruit ou sifflement.

Les braquettes des lampes devant être de la même longueur et de même style que celles utilisées à Montréal, et toutes ces lampes devront être installées dans les trente (30) jours de la présente résolution, et le tout au prix et conditions mentionnés dans le contrat existant entre la dite compagnie et la Municipalité du Village de Ahuntsic.

Adopté Unaniment.

Lettre de M^r Damsereau demandant permis de Construire, le permis lui est accordé,

En réponse à la lettre des Dames du Sacri Couer demandant le service de l'aqueduc.

Il est proposé par M^r Louis Latendresse secondé par M^r F. Bastien, que la Corporation est consentante de fournir de l'eau filtrée au couvent du Sacri Couer à raison de 20cts le mille gallons d'après un Compteur.

adopté.

Diverses demandes d'emploi sont produites.

Lecture du Contrat d'achat de la propriété Pélouquin, après lecture.

Il est proposé par M^r F. Bastien secondé par M^r J. N. Primeau que l'acte de vente de la propriété achetée soit référé à l'Avocat pour examiner tous les titres au complet et faire rapport.

adopté -

Écrire à la Compagnie du Pont Vieux si elle est prête de donner son chemin à partir du coin du grand chemin jusqu'au Pont.

Comptes Beauchemin Lt'd \$72⁰⁰ E. Daoust \$290⁰⁰ Saraguay Élect⁰⁰ \$77⁷⁵ Jas Roy \$25⁰⁰ (Chemin Hermod chemin Hiver -) Chemin Hiver Avenues St Charles Pélouquin St Clair et Durham \$136⁰⁰ d'après jugement tiers Saisie Quintin Dubois VS Vézina ordonne payé à Delle J. Hébert \$59⁸³ A. A. Proulx \$68⁰⁰ balance \$8,17 au demandeur Quintin Dubois.

Sur proposition de M^r F. Bastien à l'unanimité ses comptes sont acceptés et le Secrétaire est autorisé de les payer.

Il est proposé par M^r F. Bastien secondé

par M^r J. N. Primeau que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 16 du courant.

adopté

16 Mai 1910

Lundi 16 Mai 1910 Continuation de l'assemblée sont présent M^r S. Gaudry Maire M. M. Les Conseillers F. Bastien Louis Latendresse F. A. Penas J. R. Ferill J. N. Primeau formant plus que le quorum siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire, lectures de diverses correspondances

+ M^r H. Sauriol

entre et prend

son siège avant

adoption de cette

proposition

S. G. H. A. P.

+ Il est proposé par F. Bastien & Résolu unanimentement que la délégation qui ira à Québec auprès de la Législature soit autorisée d'essayer à maintenir l'achat de la propriété Pélouquin sans taxe spéciale sur les citoyens de Ahuntsic, comme condition supplémentaire, mais si la délégation ne peut réussir qu'elle soit de plus autorisée de demander l'annulation de cette transaction, par la législature; afin que cela ne cause pas d'objection à l'annexion.

Il est proposé par M^r F. Bastien et résolu unanimentement que la Corporation ne prenne pas possession de la propriété Pélouquin avant que la question soit définitivement réglée.

"Rue Waverley" de M^{ss} J. & A. Gagnon

Il est proposé par M^r F. Bastien et résolu unanimentement, que la partie de terrain de 50 pds de largeur offerte par M^{ss} A. J. L. & S. Gagnon pour l'usage d'une Rue publique soit acceptée et qu'un contrat soit préparé à cette fin par le notaire J. M. Lévêque et que M^r Le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de signer pour et au nom de la Corporation.

Il est proposé par M^r F. Bastien secondé par M^r J. N. Primeau que l'assemblée soit ajournée à Jeudi le 19 du courant

adopté

19 Mai 1910

Jeudi 19 Mai 1910 Continuation de l'assemblée sont présent M^r S. Gaudry Maire, M. M. les Conseillers F. Bastien Louis Latendresse et J. N. Primeau formant quorum siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire.

Lecture de la lettre de M^r Brossard demandant conduite d'eau jusque chez lui sur l'avenue

St. Charles.

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr J. N. Primeau que Mr F. C. Laberge Ingénieur soit autorisé de préparer un estimate du coût de la pose d'une extension de conduite d'aqueduc sur la Rue St. Charles pour fournir l'eau à M. M. Brossard et Jacotelle par le chemin le plus court d'après ses plans, ainsi que pour Egoûts et Aqueduc sur le bout de Rue cède par M. M. Gagnon et en même temps demander des soumissions pour telle ouvrage, et faire rapport le plus tôt possible. — adopté —

Il est proposé par Mr J. Bastien secondé par Mr J. N. Primeau que Mr F. C. Laberge Ingénieur soit autorisé de préparer immédiatement un plan de la propriété portant le Numers 237- achetée par la Corporation, ainsi que les positions des bâtisses dessus construites. — adopté —

Rapport de Mr J. A. E. Gravel avocat, sur l'achat de la propriété laissé sur la table.

Question de licence dans les Conditions d'annexion.
Résolu que la délégation intervienne auprès de la législature pour qu'il ne soit accordé qu'une seule licence.

Il est proposé par Mr Louis Latendresse secondé par Mr J. Bastien que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 23 du courant. adopté

Lundi 23 Mai 1910.

F. X. Perras.
G. H. H. P.

Lundi 23 Mai 1910 Continuation de l'assemblée sont présent M^{rs} J. Gaudry Maire M. M. Les Conseillers J. Bastien Louis Latendresse H. Sauriol & J. N. Primeau formant plus que le quorum siégeant sous la présidence de Mr le Maire

Compte pour l'outillage de forge etc de Mr C. Racine à la Station de l'aqueduc

Il est proposé par Mr Louis Latendresse et résolu unanimement que l'outillage de la boutique de Mr C. Racine au complet comprenait aussi le matériel contenu dans la boutique soit acheté pour le prix de (\$270.00) deux cent soixante dix Dollars, d'après la liste fournie

par Mr C. Racine et approuvée par l'Inspecteur.
Lettre de Mr Bourbonnière pour eau et Egoûts Rue St Denis, référée à l'Ingénieur, pour soumission,

Liste de Salaires payés aux journaliers du 6 Mai au 20- à l'unanimité le paiement de ces Montants ci-dessous mentionnés est ratifié par le Conseil.

J. Dagenais \$10.00 J. Bergeron \$8.57 M. Veilleux \$37.50
Parnier \$4.00 F. Portugais \$2.00 E. Langlois \$8.16
F. Charon \$37.50 E. Dagenais \$8.50 F. Bertram \$9.36
Jos. Lahaie \$9.36 Jos. Michaud (Cher Voiturier) \$26.70
J. Dagenais \$9.00 J. Bergeron \$10.80 M. Veilleux \$7.65
Parnier 6.20 F. Portugais \$10.80 J. Michaud cherr Voit 29.70
Nantel \$10.69 Lafleur Fred \$10.69 Lafleur Frs \$10.69
Latendresse A. \$9.20 Giroux \$3.00 Dagenais Ed \$12.00
Coursol Jos \$8.89 Prévost H 6.00 B. Gagnon \$4.00
Major \$4.00 E. Langlois \$11.00 A. Veizina \$4.00
F. Charon \$5.63 F. Bertram \$7.88 Jos. Lahaie \$11.00
Brossseau \$5.00 Parent .75 J. Dagenais \$10.12
J. Bergeron \$11.10 M. Veilleux \$7.50 A. Portugais \$11.00
Nantel \$4.50 F. Lafleur \$4.95 A. Lafleur \$6.75
A. Latendresse \$10.60 E. Dagenais \$10.00 Coursol \$6.75
Lepage \$6.00 H. Prévost \$10.70 B. Gagnon \$6.70
Major \$10.70 Giroux \$2.00 Brossseau \$6.00
Guilbault \$10.12 A. Dore \$2.25 O. Belanger \$6.90
Boucher \$3.50 Jany \$3.50 J. Michaud cherr Voit \$31.50
E. Langlois \$10.00 F. Bertram \$11.20 Jos. Lahaie \$10.40
A. Veizina \$10.40 Frs Charon \$2.50

Instrumente de fanfare

Il est proposé par Mr J. Bastien et résolu unanimement que les Instrumente de musique appartenant à la Corporation du Village de Ahuntic, soit donné au Cercle Amateur de Ahuntic en autant que le Cercle se maintiendra, et au cas de dissolution du dit Cercle, les dits instrumente devront être remis à la Cour Vel des Forestiers Catholiques du Sault au Recollet.

Recompenses aux pompiers volontaires ayant travaillé au feu chez Diamond, Alex Latendresse \$5.00
E. Guingras \$5.00 Ernest Latendresse \$5.00 E. Memmi \$5.00

A. Belair \$5.00 S. Matte 5.00 Frs Meunier 5.00
A. A. Trémeur 5.00 F. Lervais 2.00 W. Millen \$5.00
Meunier \$5.00

Il est proposé par M^r Louis Latendresse et résolu
Unanimement que le Secrétaire soit autorisé de payer
ces montants.

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par
M^r J. N. Primeau que l'assemblée soit ajournée à
Lundi le 30 du courant. adopté

30 Mai 1910

Lundi 30 Mai 1910 Continuation de l'assemblée
Sont présent M^r S. Gaudry Maire, M. M. les
Conseillers F. Bastien Louis Latendresse H. Sauriol
J. R. Ferill et J. N. Primeau formant plus que le
quorum siégeant sous la Présidence de M^r Le Maire

Lettre de La Municipalité du Village du Sault-au-
Récollet demandant si Ahuntsic pourrait leur
fournir de l'eau et à quelle condition.

x Il est proposé par M^r J. Bastien secondé par
M^r Louis Latendresse que la Corporation consent à
fournir de l'eau à la Municipalité du Village du
Sault-au-Récollet à raison de .18 cts le (1000) mille
gallons, payable tous les trois mois, et la dite
Municipalité du Village du Sault-au-Récollet
devra fournir le ou les compteurs nécessaire et
faire les connections et tous travaux requis pour
ces dites installations, et de plus si la Municipalité
du Sault-au-Récollet désirait augmenter la
conduite de tuyau de (4") quatre pouces depuis la
Rue Pélouquin jusqu'à la limite du Village de Ahuntsic
elle pourrait aussi le faire et tout cela à ses
x frais et dépens. adopté -

Lettre de M^r F. C. Laberge Ingénieur demandant
Estimer des travaux Aqueduc et égouts pour les Rue
St Charles Chemin du Sault et Waverley.

Compte de M^r F. C. Laberge

Il est proposé par M^r J. N. Primeau et
résolu à l'unanimité que le compte de M^r
F. C. Laberge Ingénieur de cette Municipalité au
montant de \$6.491.13 six mil quatre cent quatre vingt
unze dollars quatre centins soit accepté.

Soumissions pour travaux Aqueduc et
Égouts pour les Rues St Charles Chemin du Sault
et Partie Waverley

Comptes R. Mitchell & Co \$27.65 J. Michaud 248.75
Narcisse Desjardins \$166.50 A. A. Trémeur 2.25
Laurin et Litch \$12.60 Millen & Fiere \$1,673.85 E. Roger \$900
J. N. Primeau \$188.30 C. Racine \$35.00 J. A. Ricard \$6.00

Il est proposé par M^r J. Bastien et résolu à
l'unanimité que ces Comptes soient acceptés.

Liste des Montants payés Salaire des Journaliers
au 27 Mai: J. Dagenais \$12.00 J. Bergeron 12.00
M. Veillieux \$5.70 F. Portugais \$10.60 A. Latendresse \$11.60
E. Dagenais \$11.60 H. Pirovost 12.00 F. Major \$10.00
H. Major \$4.00 Thibault \$11.25 O. Belanges \$11.60
M. Boncher \$10.15 Jarry 10.15 J. Michaud - chef \$32.40
M. Fortin 14.10 M. Brosseau \$9.60 Jos. Lahaie 12.00
A. Veina \$11.70 E. Langlois \$11.70 Bertram \$4.81
F. Bertram \$7.70 E. Lourd \$3.60 A. Duellette \$3.60
M. Fagnan \$3.00 F. X. Desrivieres \$2.00

Il est proposé par M^r J. Bastien secondé
par M^r J. N. Primeau que le paiement des montants
ci-haut soit ratifié. adopté

x Il est proposé par M^r J. Bastien et résolu
à l'unanimité que M^r F. C. Laberge Ingénieur
soit autorisé à préparer les plans et devis
pour égouts et aqueduc sur les Rues
Waverley et Esplanade sur toute la longueur
ainsi que pour la Rue St Charles jusqu'à la
limite Est Sud St Charles Est Nord du
Chemin public finir Rue Duchamp
jusqu'à Stanley Park avenue finir Avenue
St Clair jusqu'à la limite Sud. Avenue
Pélouquin jusqu'à la limite Sud, et l'eau
sur la Rue St Denis jusqu'à la limite Sud
x. Ouverture des soumissions pour travaux
Soumission Mag. Lapointe Égouts \$4.86
Regards d'Égouts 11.25 Puits Lumière \$14.00
Branchement .78 conduite d'eau par pied .89
Valve \$32.25 Borne fontaine \$77.25 pièce spéciale \$6.00
franchis eau \$39.3 Roc \$37.8
J. L. Turgeon Égouts \$4.80 Regards Égouts 14.20

Quits Lumière \$12.98 Branchements \$12.5 Eau le pd .93
 Valve \$35.00 Borne fontaine 76.00 pièces spéciales .071/2
 Branches conduits eau \$42.5 Roci \$39.5
 J. N. Lemire Egoûts \$48.8 Regards d'Egoûts 12.10
 Quits Lumière \$12.98 Branchements \$12.5 eau le pd .88
 Valve \$33.00 Borne fontaine \$78.00 pièces spéciales .06
 Conduits eau \$4.05 Roc \$38.0
 Bray et Cie Egoûts \$4.50 Regards Egoûts \$12.00
 Lumière Egoûts \$13.00 Branchements \$1.00
 eau le pied .85 Valve \$31.00
 Borne fontaine \$76.20 pièces spéciales .05
 Branches eau \$39.0 Roc \$32.5

Il est proposé par M. J. Bastien secondé par
 M. H. Sauriol que la soumission de M. M.
 A Bray & Cie soit acceptée pour travaux à
 faire, mentionnés dans sa soumission, ainsi
 de lui accorder au même prix les autres
 travaux à faire sur les Rues Waverley et
 Esplanade pour Egoûts et Aqueduc, sur toutes
 leur longueur, finir Rue St Charles Egoûts et
 Aqueduc, Avenue Peloguin limite Sud
 Egoûts, Avenue St Clair limite Sud Egoûts et
 Aqueduc, finir Rue Durham côté Nord Egoûts
 et Aqueduc, finir Rue Berri jusqu'au limite
 Sud Egoûts et Aqueduc, pose Conduite d'eau
 Rue St Denis jusqu'au limite Secd.
 adopté

Plantation d'arbres.

Il est proposé par M. J. R. Terrill
 secondé par M. H. Sauriol qu'ordre soit donné
 à la Eastern Township Nursery Coy de remplacer
 les arbres morts dans les Rues appartenant
 à la Municipalité et d'en planter où il
 n'y en a pas, d'après les Instructions de
 M. L'Ingenieur F. C. Laberge pour le prix de
 \$130.00 cent trente dollars le cent, avec un
 garant de deux ans et ces arbres devront
 être de dimension de 1 1/2" à 2" et d'une
 hauteur de pas plus de (12 à 14 pds)

* par des plaintes
 L.G. A.A.D.

doigt à quatorze pieds — adopté.
 La séance est levée

J. Gaudry
 Maire
 A. A. Priou Sec Tres

Province de Québec
 Municipalité du Village de Ahuntsic
 Assemblée Spéciale du Conseil Municipal
 du Village de Ahuntsic tenue au lieu et heure
 ordinaire des séances, le 2 Juin 1910, en confor-
 mité aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec à laquelle sont présents
 M. M. J. Gaudry Maire M. M. les Conseillers
 J. Bastien Louis Latendresse F. H. Perrast
 H. Sauriol J. R. Terrill & J. M. Primeau
 au complet siégeant sous la Présidence de
 Monsieur Le Maire.

Lecture des minutes de la dernière assemblée
 Il est proposé par M. J. M. Primeau secondé
 par M. H. Sauriol que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées telles que
 lues avec quatre renvois en marge, adopté.

Il est proposé par M. J. Bastien et résolu
 Unanimement que le Conseil de Ahuntsic
 venait avec plaisir la nomination à une
 charge municipale, par la Corporation de
 Montréal les Messieurs suivants, nommes
 M. M. Antoine Peloguin C. A. Beaudin
 Nap H. Cotte Adilard Gavel Louis Pinoteau
 Alexandre Latendresse, qui sont Citoyens
 recommandables de Ahuntsic.

Comptes - M. J. A. E. Gravel - Secrétaire
 Comm. Avocat. (\$3000.00) au Secrétaire
 Trésorier pour dépense de la délégation à Québec
 \$273.35.

Il est proposé par M. H. Sauriol et
 résolu Unanimement que ces comptes soient
 acceptés et que le Secrétaire soit autorisé

de les payer avec tous les autres Comptes
Acceptés jusqu'à date.

Il est proposé par M^r J Bastien secondé
par M^r J N Primeau que le compte de M^r
F. C. Laterge Ingénieur au montant de
\$6.491.13) six-mil-quatre-cent quatre-vingt-onze
seize centis, soit réglé par un billet à trente
jours, et que M^r le Maire et le Sec^r Tres^r soient
autorisés de le signer pour et au nom de la
Corporation, adopté.

Il est proposé par M^r J Bastien secondé
par M^r J N Primeau qu'une somme de \$3000.00
Trois mille piastres - soit empruntée par billet
à deux mois de cette date payable au bureau
de la Banque Hochelaga, pour payer les
Comptes courants, et que M^r le Maire et le
Secrétaire Trésorier soient autorisés de le signer
pour et au nom de la Corporation, adopté.
La séance est levée.